

Sommaire

Profil	1
Chiffres clés	2
Message du Président	4
Comité exécutif	5
Bourse et actionnaires	6
Conseil d'Administration	9
Le marché des télécommunications	10
Stratégie et perspectives	12
Faits marquants	16
De la Phone à la Net Compagnie	18
La téléphonie fixe en France	
Internet	
Autres services	
Leader sur le marché français des mobiles	26
Leader européen, acteur mondial	30
Ressources humaines	34
Environnement et développement local	36
Innovation	38
Les réseaux	40
Organigramme	42
Rapport financier	45
Renseignements généraux	02





Profil

56 millions

d'abonnés
dans le monde

dont
environ

38 millions

d'abonnés au téléphone fixe
dans 9 pays*

14 millions

d'abonnés au téléphone mobile
dans 14 pays*

2 millions

d'abonnés aux réseaux câblés
dans 2 pays*

2 millions

d'abonnés à Internet
dans 9 pays*

Près de 700

points de vente
et de service en France

27,2

milliards d'euros
de chiffre d'affaires
consolidé

9,6

milliards d'euros
d'EBITDA

2,8

milliards d'euros
de résultat net,
part du Groupe

* Sociétés contrôlées

Chiffres clés

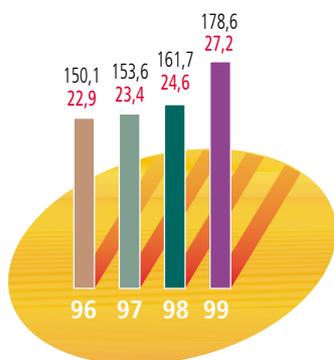
Données financières consolidées

	en milliards de francs				en milliards d'euros				1999/1998 Variation (en %)
	1996 retraité ⁽¹⁾	1997 retraité ⁽¹⁾	1998	1999	1996 retraité ⁽¹⁾	1997 retraité ⁽¹⁾	1998	1999	
Chiffre d'affaires	150,1	153,6	161,7	178,6	22,9	23,4	24,6	27,2	+ 10,5
<i>dont international</i>	5,5	10,7	15,0	22,8	0,8	1,6	2,3	3,5	+ 52,5
EBITDA ⁽²⁾	63,0	57,8	58,6	63,1	9,6	8,8	8,9	9,6	+ 7,5
Résultat opérationnel	11,3	25,3	25,5	28,6	1,7	3,9	3,9	4,4	+ 11,9
Résultat net part du Groupe	2,1	14,9	15,1	18,2	0,3	2,3	2,3	2,8	+ 20,4

⁽¹⁾ Voir « note 2 » de l'annexe aux comptes consolidés. ⁽²⁾ Résultat opérationnel courant avant amortissements.

→ Chiffre d'affaires

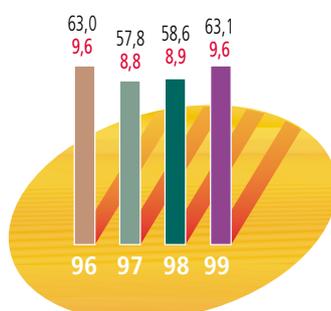
(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



Le chiffre d'affaires consolidé enregistre entre 1998 et 1999 une hausse de 10,5 %, contre 5,2 % l'année précédente. Pour la première fois, la part de la téléphonie fixe hors Internet est inférieure à 50 %.

→ EBITDA

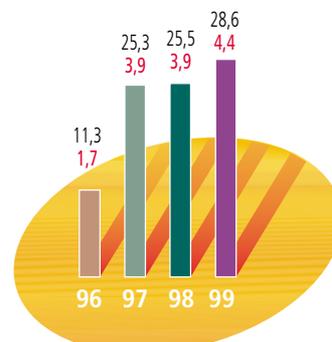
(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



L'EBITDA progresse de 7,5 % entre 1998 et 1999, dans un contexte de concurrence accrue et d'essor important des activités mobiles et internationales.

→ Résultat opérationnel

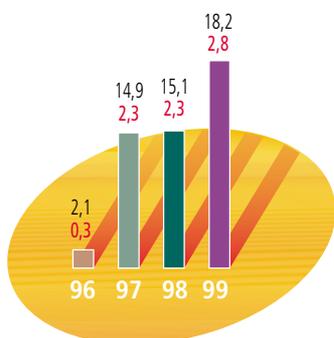
(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



Le taux de croissance du résultat opérationnel est supérieur à celui du chiffre d'affaires et atteint près de 12 %.

→ Résultat net part du Groupe

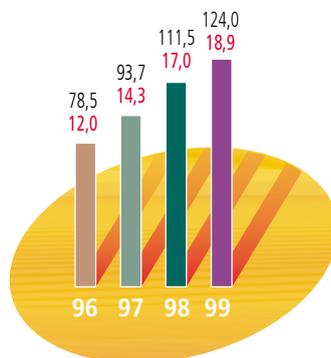
(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



Le résultat net part du Groupe progresse de 20,4 % grâce à la hausse du résultat opérationnel et à la baisse des frais financiers.

→ Fonds propres

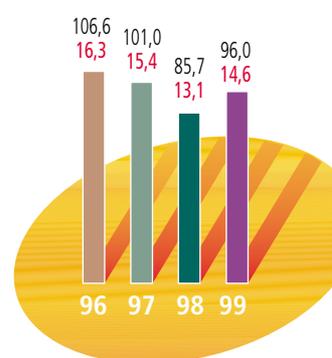
(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



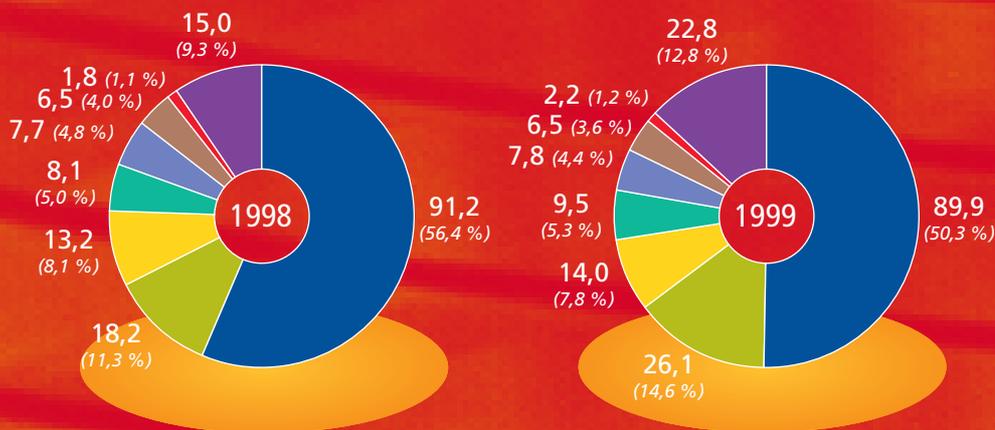
Les fonds propres s'accroissent de 12,5 milliards de francs (1,9 milliard d'euros) en 1999, cette progression provenant principalement du résultat de l'exercice, diminué du versement du dividende au titre de l'exercice 1998.

→ Endettement net

(en milliards de francs)
(en milliards d'euros)



Sur l'exercice 1999, l'endettement net s'accroît de 10,2 milliards de francs (1,6 milliard d'euros) avec la consolidation proportionnelle de la dette de Nortel/Telecom Argentina. Hors cet impact, la dette nette serait en légère diminution. Le ratio « dette nette/fonds propres » reste stable à 77 %.



Répartition du chiffre d'affaires

(en milliards de francs) (en %)

- Services de téléphonie fixe
- Télécommunications mobiles
- Liaisons louées et transmission de données
- Services d'information
- Ventes et locations d'équipement
- Télédiffusion et télévision par câble
- Autres revenus
- International

Données opérationnelles

	1997	1998	1999
La téléphonie fixe			
• Nombre d'abonnés (en millions, y compris Numéris)	33,7	34,0	34,1
• Nombre de publiphones (en milliers) dont à cartes	226 88 %	241 93 %	240 95 %
• Offres tarifaires (en millions d'abonnés)	2,4	4,6	6,1
• Services Class (en millions d'abonnés)	4,3	5,0	5,6
• Abonnés à l'étranger* (en millions)	0,1	0,8	3,6
La communication d'entreprise			
• Nombre de canaux Numéris (RNIS) (en millions)	2,1	2,8	3,6
• Trafic de transmission de données (en milliards de caractères par an) X25 et Relais de Trame Trafic Internet	105 000 115 000	216 000 586 000	500 000 1 705 000
La téléphonie mobile (en millions d'abonnés)			
• Itineris	3,0	5,5	10
• Abonnés à l'étranger*	0,7	1,5	4
Internet et le multimédia			
• Wanadoo en France (en milliers d'abonnés)	106	495	1 124
• Abonnés à l'étranger* (en milliers d'abonnés)	–	76	574
• Wanadoo – pages vues par jour (en milliers)	175	1 300	3 500
• Voila (y compris Pages Jaunes) – pages vues par jour (en milliers)	–	1 000	4 000
L'image (en milliers d'abonnés)			
• Abonnés aux réseaux câblés en France	705	754	709
• Abonnés aux réseaux câblés à l'étranger*	–	1 079	1 076

Effectifs

	1997	1998	1999
(Équivalent temps plein au 31/12)			
• Groupe dont France	165 042 155 477	169 099 154 957	174 262 152 346

* Sociétés contrôlées.

Message du Président

Les années 90 qui s'achèvent auront été pour France Télécom celles d'une complète révolution. Lorsqu'elles commencent, France Télécom n'est pas même une entreprise, c'est une partie de l'Administration des PTT, qui est chargée d'exploiter en monopole le réseau téléphonique français. Quand elles s'achèvent, la société anonyme France Télécom est aux prises sur son territoire avec plus de quatre-vingts concurrents, n'a plus aucun monopole, s'est implantée dans plus de soixante quinze pays et capitalise à la Bourse de Paris plus qu'aucune autre société cotée.

Et ce bouleversement lui réussit, puisque les comptes que présente ce rapport 1999 sont aussi les meilleurs de la décennie, avec pour la première fois, une progression des ventes et du bénéfice supérieure à 10 %. Derrière cette réussite, il y a des hommes et des femmes, qui ont rendu possible tout ce chemin en démontrant leur capacité à changer et leur désir de réussir. Il y a aussi une stratégie, qui a fait le pari de la croissance, qui nous a mis en tête sur les nouveaux métiers du mobile et d'Internet et qui a créé de toutes pièces près de 23 milliards de francs (3,5 milliards d'euros) d'activités hors de France. Il y a enfin la confiance de nos clients, chaque jour plus nombreux puisqu'ils sont maintenant une soixantaine de millions, dont près d'une dizaine hors de France.

Le secteur des télécommunications, notre secteur, est en effervescence. Chacun lui devine un avenir considérable, même s'il est difficile d'en cerner avec certitude les contours exacts. Face à ces espoirs et à ces interrogations, France Télécom offre l'exemple d'une entreprise ayant traversé avec succès cette décennie de changement radical. Une entreprise qui a su tirer un tel parti du bouleversement qu'elle vient de vivre est bien équipée pour en affronter d'autres et bien placée pour mériter votre confiance.

A handwritten signature in blue ink that reads "Michel Jon".

MICHEL BON

Président Directeur Général



JEAN-FRANÇOIS PONTAL

Directeur Exécutif de la Branche Grand Public

- Distribution et service
- Achats et distribution de terminaux
- Marketing clients résidentiels et professionnels
 - Mobiles
 - Multimédia
- Publiphonie et cartes
- Zone Centre Europe



JACQUES CHAMPEAUX

Directeur Exécutif de la Branche Entreprises

- Grands Comptes et opérateurs
- Clients entreprises
- Services et réseaux vocaux
- Services et réseaux de données
 - Entreprises audiovisuelles
 - Global One
- Zone Europe du Nord et pays de l'OCDE



JEAN-YVES GOUIFFÈS

Directeur Exécutif de la Branche Réseaux

- Réseaux régionaux
- Réseaux nationaux
- Réseaux et services internationaux
- Réseaux à l'étranger
- Achats et Logistique
- Zone Europe du Sud et Méditerranée
- Zone Amérique latine, Afrique, Asie-Pacifique.



JEAN-JACQUES DAMLAMIAN

Directeur Exécutif de la Branche Développement

- Stratégie
- Système d'information
- Innovation
- Recherche et Développement



JEAN-LOUIS VINCIGUERRA

Directeur Exécutif de la Branche Ressources Humaines et Financières

- Ressources humaines
 - Finances
- Comptes et contrôle de gestion
 - Audit
- Juridique et fiscal
 - Immobilier et assurances



GÉRARD MOINE

Directeur des Relations Extérieures

- Relations avec les élus et les institutions
- Réglementation nationale et européenne
- Questions tarifaires
 - Relations institutionnelles internationales
 - Relations avec les instances communautaires
 - Relations avec les câblo-opérateurs
- Environnement



MARIE-CLAUDE PEYRACHE

Directrice de la Communication

- Information
 - Marque
- Mécénat-Sponsoring
- Management de la communication
- Communication internationale



JACQUES BURILLON

Secrétaire Général

- Conseil d'Administration
- Qualité-Management
 - Sécurité
 - Gestion des cadres dirigeants
- Fonctionnement du siège



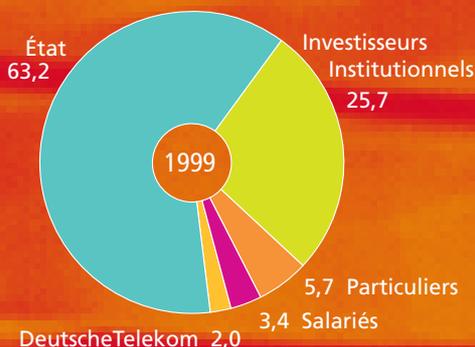
Comité exécutif

Carte de visite de l'action France Télécom

- ▶ Premier marché à règlement mensuel de la Bourse de Paris
- ▶ Code Sicovam : 13 330
- ▶ Code Reuter : FTE
- ▶ Bourse de New York (États-Unis) sous forme d'ADS (code Reuter : FTE)

↳ Répartition du capital*

fin décembre 1999 (en %)



*avant exercice des obligations convertibles en circulation.

Une entreprise exemplaire avec ses actionnaires

Après les ouvertures du capital en 1997 et 1998, qui ont connu un grand succès auprès des investisseurs, du grand public et de ses salariés, France Télécom est l'entreprise française qui a le plus grand nombre d'actionnaires.

En 1999, le cours de l'action France Télécom a évolué dans un contexte boursier très favorable. Alors que le marché français réalisait une très bonne performance (le CAC 40 a en effet progressé de 51,1 % entre le 30 décembre 1998 et le 30 décembre 1999), l'action France Télécom a vu son cours augmenter de 94 % sur la même période.

Le contexte économique favorable a eu une influence positive sur le cours des actions. De plus, la libéralisation du marché des télécommunications, en France comme dans toute l'Europe, l'explosion des mobiles et l'essor d'Internet ont créé un intérêt particulier vers les valeurs de ce secteur.

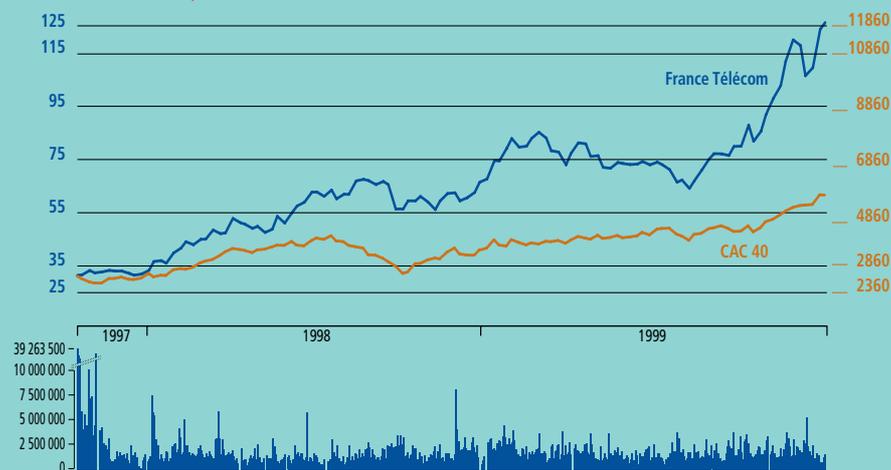
France Télécom en a profité et son action a

progressé légèrement plus vite que l'indice sectoriel européen D.J. Euro Stoxx Telecom. Au 30 décembre 1999, la capitalisation boursière de France Télécom était de 134,5 milliards d'euros (882,5 milliards de francs), soit la première capitalisation boursière de la place de Paris avec un poids de près de 12 % dans l'indice CAC 40.

Au titre de l'exercice 1998, l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1999 avait décidé de distribuer un dividende d'un euro par action qui a été mis en paiement le 17 juin 1999. Le Conseil d'Administration de France Télécom a décidé de proposer à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 1 euro par action au titre de l'exercice 1999.

↳ Évolution du cours de l'action

(en euros) (CAC 40 en points)

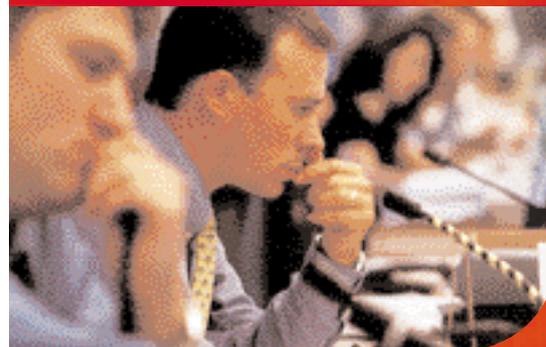


Évolution du cours de l'action

Bourse de Paris (source Bloomberg FTE FP)

	1998	1999
Moyenne journalière des transactions		
En nombre de titres	1 731 755	1 852 476
En millions de francs	627,3	999,55
En millions d'euros	95,6	152,38
Cours extrêmes		
Plus haut (en francs)	490 (25/08)	871,11 (30/12)
Plus haut (en euros)	74,7 (25/08)	132,80 (30/12)
Plus bas (en francs)	218 (06/01)	410,60 (12/08)
Plus bas (en euros)	33,2 (06/01)	62,6 (12/08)
Dernier cours de l'année		
En francs	444,00	861,34
En euros	67,7	131,3
Capitalisation boursière au 31/12		
En milliards de francs	454,9	882,5
En milliards d'euros	69,4	134,5

Après 103 % de hausse en 1998, l'action France Télécom a encore gagné 94 % en 1999.



Poids de l'action France Télécom dans les principaux indices :

VOTRE PERFORMANCE

Offre à Prix Ferme

Octobre 1997

31 décembre 1999

182 francs



861 francs



x 4,7 fois

Exemple :

En tant que particulier, vous avez investi 9 100 francs et obtenu 50 actions lors de l'Offre à Prix Ferme en 1997. 18 mois après vous avez obtenu 5 actions gratuites. Vous détenez, au 31 décembre 1999, 55 actions pour un montant de 47 370 francs. Avec la distribution d'actions gratuites, votre investissement a été multiplié par 5,2 fois. Vous avez par ailleurs perçu sur la période des dividendes de 685,80 francs hors avoir fiscal. Votre capital s'élève à 48 055,80 francs.

Offre à Prix Ouvert

Novembre 1998

31 décembre 1999

390 francs



861 francs



x 2,2 fois

Exemple :

En tant que particulier, vous avez investi 11 700 francs et obtenu 30 actions lors de l'Offre à Prix Ouvert en 1998. Vous détenez, au 31/12/99, 30 actions pour un montant de 25 838 francs, soit un investissement multiplié par 2,2 fois. Vous avez par ailleurs perçu en juin 1999 des dividendes de 196,80 francs hors avoir fiscal. Votre capital s'élève à 26 034,80 francs.

CAC 40
(Bourse de Paris)

12 %

au 30/12/1999

D.J.
Euro Stoxx 50

4,79 %

au 30/12/1999

D.J.
Euro Stoxx Telecom

10 %

au 30/12/1999

Bourse et actionnaires

France Télécom : une entreprise exemplaire avec ses actionnaires



naires. Une information remise à jour quotidiennement y est disponible, et les internautes peuvent également y trouver des services annexes tels qu'une boîte aux lettres ou le téléchargement du rapport annuel.

Le Club France Télécom : un événement par jour

L'ambition du Club France Télécom est de réunir tous les actionnaires qui souhaitent s'impliquer dans la vie de leur entreprise. Il offre une information régulière (via le magazine *France Télécom en actions*) et des occasions de rencontre qui permettent à ses membres de mieux comprendre le monde dans lequel évolue l'entreprise. De plus, le Club France Télécom propose des avantages commerciaux à ses adhérents. Aujourd'hui, plus de 600 000 personnes l'ont rejoint, ce qui en fait l'un des plus grands clubs d'actionnaires au monde par le nombre d'adhérents. En 1999, le Club France Télécom a connu une activité intense : plus d'un événement proposé par jour dans la France entière (visites de sites, formations à la Bourse et à Internet, rencontres d'information, etc.). En outre, 440 000 actionnaires ont bénéficié du week-end de télécommunications gratuites, offert pour célébrer le deuxième anniversaire du Club. Le principal but recherché – une fidélisation des actionnaires grand public – est atteint, puisqu'en deux ans, les adhérents au Club France Télécom ont été plus nombreux à conserver leurs titres que les autres actionnaires. Enfin, le groupe France Télécom a été placé au deuxième rang des entreprises les plus soucieuses de la valorisation de l'investissement des actionnaires par un sondage réalisé fin 1999 auprès des lecteurs du journal *La Vie Financière*, ce qui conforte encore le Groupe dans sa politique de communication vis-à-vis du grand public.

Une information dédiée à la communauté financière

France Télécom mène une politique de communication dynamique à l'égard de la communauté financière, afin de répondre aux attentes croissantes des analystes financiers et de ses principaux investisseurs. Outre les réunions de présentation des résultats annuels et semestriels, les conférences téléphoniques et les rencontres régulières avec les principaux investisseurs institutionnels, le Groupe utilise toutes les possibilités des nou-

Un service personnalisé offert aux actionnaires

Les quatre engagements pris dès l'ouverture du capital en 1997 (écouter, informer, dialoguer et aider à gérer) se manifestent de façon concrète et innovante auprès des actionnaires.

Ces engagements ont été notamment réaffirmés lors de l'assemblée générale de France Télécom qui s'est tenue le 20 mai 1999 au palais des Congrès, devant quatre mille actionnaires, ainsi qu'en direct sur Internet. Cette assemblée a été relayée par 18 réunions d'actionnaires organisées le soir même en région parisienne et en province.

France Télécom remplit également au quotidien ses engagements grâce au 1010, le numéro d'appel gratuit du Service des Actionnaires, disponible 24h/24.

De 8 heures à 20 heures, les conseillers du 1010 offrent un service gratuit, efficace et rapide d'informations boursières et financières. Ils répondent également aux questions sur la vie de l'entreprise. Le cours de l'action France Télécom et le niveau du CAC 40 sont disponibles en temps réel, grâce à un serveur vocal, sur ce même numéro. En semaine, le service 1010 reçoit en moyenne plus de 2 000 appels par jour destinés aux conseillers et près de 20 000 sur le serveur vocal.

Le 1010 a été couronné par *Mieux vivre votre argent* comme « meilleur centre d'appel actionnaires ». L'étude du magazine, publiée en février 1999, a été menée auprès de 120 sociétés du SBF 120. Dans les *Fils d'or* publiés par *La Vie française* en mai 1999, France Télécom figure également sur le podium des sociétés du CAC 40.

Outre ce service téléphonique, les actionnaires peuvent consulter la rubrique qui leur est destinée sur le site de l'entreprise à l'adresse suivante : www.francetelecom.com/action-

CARNET DE L'ACTIONNAIRE

Pour contacter France Télécom

• Par écrit :

France Télécom – BP 1010
75721 Paris Cedex 15

• Par téléphone :

1010 ou 0 800 05 10 10
(en France métropolitaine),
appel gratuit 24h/24
depuis un téléphone fixe

• Par fax :

0 800 06 10 10 appel gratuit

• Par Minitel :

3614 code 1010FT
(0,12 F la connexion
puis 0,37 F la minute)

• Par Internet :

[www.francetelecom.com/
actionnaires](http://www.francetelecom.com/actionnaires)



UN ACTIONNARIAT SALARIE DYNAMIQUE

Avec plus de 92 % de salariés actionnaires de l'entreprise, France Télécom fait figure d'exemple. L'investissement des salariés de France Télécom lors des ouvertures du capital et par la participation et l'intéressement représente aujourd'hui plus de 3,4 % du capital. Les actionnaires salariés de France Télécom bénéficient de l'information communiquée aux actionnaires particuliers et ont accès à un site intranet dédié. France Télécom appartient à l'indice IAS de l'actionnariat salarié créé en novembre 1999 par la Fédération Française des Actionnaires Salariés.

velles technologies comme les retransmissions en direct sur Internet ou les consultations en différé des présentations. L'espace « Relations Investisseurs » est accessible dans la rubrique « Finance » du site www.francetelecom.com. Ceux-ci y trouvent le calendrier d'information financière, le programme des « roadshows » ainsi que le consensus et les notations de France Télécom. Un « mémento de l'investisseur » dans lequel figurent les chiffres clés du Groupe a été réalisé tout spécialement à leur intention. ■

Administrateurs représentants de l'État

Jean-Paul BECHAT,

Président-Directeur Général de la SNECMA

Christophe BLANCHARD-DIGNAC,

Directeur du Budget au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Pascal COLOMBANI,

Administrateur Général du Commissariat à l'Énergie Atomique

Yannick d'ESCATHA,

Directeur Général Délégué Industrie à Électricité de France

Pierre GADONNEIX,

Président de Gaz de France

Nicolas JACHET,

Chef du service des Participations

au ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Jacques de LAROSIERE,

Conseiller de Paribas, ancien Président de la BERD

Didier LOMBARD,

Ambassadeur Délégué aux Investissements Internationaux

auprès du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie

Simon NORA,

Inspecteur Général des Finances Honoraire

Christian PHELINE,

Directeur du Service Juridique et Technique de l'Information

et de la Communication auprès du ministère de la Culture et de la Communication

Administrateurs élus par le personnel

Christophe AGUITON

Jean-François DAVOUST

Jean-Pierre DELEZENNE

Jean-Claude DESRAYAUD

Raymond DURAND

Nadine GRANDMOUGIN

Pierre PEUCH

Administrateurs nommés par l'Assemblée Générale

Michel BON,

Président-Directeur Général de France Télécom

François GRAPPOTTE,

Président-Directeur Général de Legrand

Jean SIMONIN,

Directeur de l'Agence Résidentiels de Toulouse de France Télécom

Ron SOMMER,

Président du Directoire de Deutsche Telekom

Censeurs nommés par le Conseil d'Administration

Eric HAYAT,

Président de Syntec Informatique

Pierre LESTRADE,

Vice-Président du Conseil Général des Technologies de l'Information

Gilles MORTIER,

Directeur de la Fédération des Familles Rurales

Comités auprès du Conseil d'Administration

La création d'un Comité d'audit et d'un Comité des rémunérations

a été décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 15 janvier 1997. Le Comité d'audit est composé de MM. d'ESCATHA, JACHET et LOMBARD. Le Comité des rémunérations comprend

MM. GADONNEIX, GRAPPOTTE et de LAROSIERE. Ces comités ont un rôle

consultatif pour instruire des sujets soumis ensuite aux délibérations du

Conseil d'Administration. Ces deux instances, qui apportent au Conseil

d'Administration des moyens d'information et de travail adaptés à la vie des

affaires, ont vocation à mieux protéger les actionnaires dans une perspective de "gouvernement d'entreprise".

Cinq réunions du Conseil d'Administration ont eu lieu en 1999.

Conseil d'Administration au 1^{er} janvier 2000

Le marché des télécommunications

* Sauf mention contraire, toutes les données des pages 10 et 11 sont tirées des études de l'IDATE.

1 050 millions
d'abonnés au téléphone fixe
dans le monde en 2002

950 millions
d'abonnés mobiles dans
le monde en 2002

Dans trois ans, le marché européen devrait dépasser celui de l'Amérique du Nord, tandis que certains pays d'Asie et d'Amérique latine devraient poursuivre leur croissance actuelle selon un rythme de 14 % par an.

Un marché mondial des services de télécommunications en forte expansion

Dynamisé par l'explosion de la téléphonie mobile et des services de données, le marché mondial connaît une croissance soutenue de 10 % par an en valeur*.

Evalué en 1999 à 890 milliards d'euros, le marché mondial des services de télécommunications connaît depuis le début des années quatre-vingt-dix une croissance extrêmement forte, croissance qui devrait se poursuivre, à l'horizon 2002, au rythme d'environ 10 % par an en valeur.

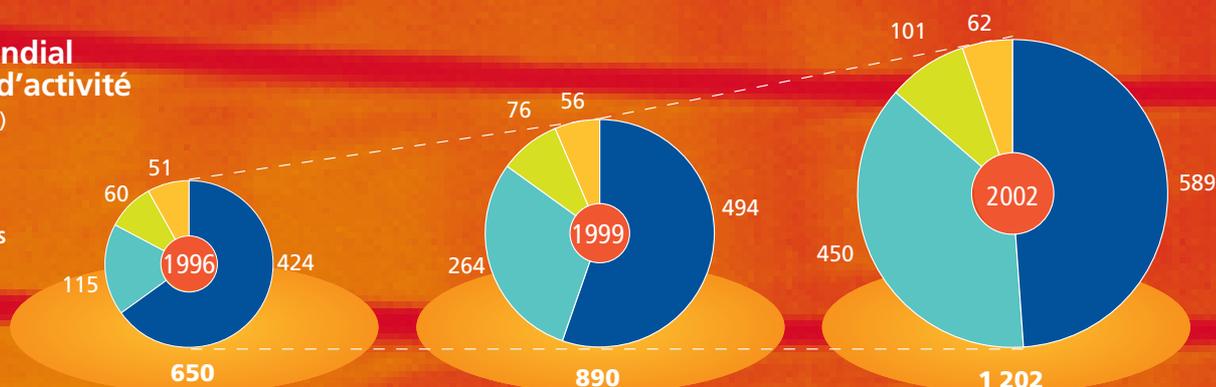
Cette évolution est largement due au dynamisme de la téléphonie mobile qui progressera d'environ 20 % en valeur par an sur la période 1999-2002. A cette date, le parc mondial devrait atteindre 950 millions d'abonnés mobiles contre un peu plus d'un milliard (1 050) de lignes de téléphonie fixe. La forte croissance du marché est également liée à la montée des services de données, dont la croissance annuelle (+ 10 % en valeur) résulte d'une augmentation exponentielle des

volumes transmis, pondérée par une baisse régulière des tarifs sous les effets conjugués de la concurrence et des avancées technologiques. Le téléphone fixe progresse, quant à lui, de 4,5 % seulement par an, principalement grâce à la demande des pays en développement et aux accès à Internet. Sa part relative continuera donc à baisser sensiblement au cours des prochaines années.

Le marché évoluera différemment par zone géographique sur la période 1999-2002. Celui de l'Amérique du Nord progressera de 7,1 % en moyenne par an contre 8,6 % pour l'Europe, ce qui devrait conduire cette dernière à dépasser, en valeur, le marché nord américain des services de télécommunications après 2002, derrière la zone Asie-Pacifique.

Marché mondial par segment d'activité (en milliards d'euros)

- Téléphonie fixe
- Services mobiles
- Données
- Autres





Nouveaux terminaux mobiles et transmissions par satellite : des technologies de pointe pour de nouveaux outils communicants



En effet, le dynamisme de la zone asiatique (notamment avec une progression de 15 % par an en Chine et au Japon), de l'Amérique latine et de l'Afrique/Moyen-Orient (+ 14 % par an) contribuera à rééquilibrer la distribution géographique des marchés.

Un marché européen en pleine transformation

On retrouve en Europe la même logique de croissance et d'évolution des marchés. On observe cependant, par rapport à la moyenne mondiale, une progression moindre de la téléphonie fixe qui ne représentait plus, en 1999, que 47 % du marché des services de télécommunications du fait de son taux de pénétration déjà très élevé et de l'essor spec-

taculaire des mobiles (+ 36 % en valeur entre 1998 et 1999), qui représentaient 28 % du marché en 1999. Ce rythme de développement devrait se poursuivre et pourrait même être accéléré, tant pour les services vocaux qu'à terme pour les services de données, avec la diffusion progressive des technologies **GPRS** puis **UMTS**, à partir de 2001-2002. A terme, il n'est pas utopique de penser que chaque ménage dispose de plusieurs équipements communicants de nature variée, tout comme aujourd'hui il possède plusieurs postes de radio.

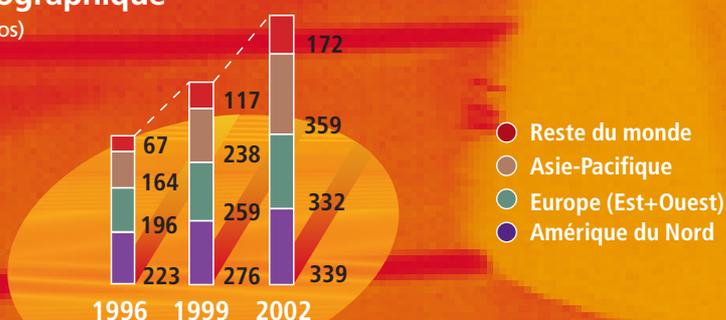
Au sein de l'Union Européenne, l'Allemagne est le premier marché (20,1 % du total), suivie par le Royaume-Uni (17,7 %), la France (14,3 %), l'Italie (13,1 %) et l'Espagne (9,1 %).

Internet constitue également un puissant facteur de croissance en Europe : le nombre d'accès à Internet devrait passer de 21 millions en 1999 à 54 millions en 2002, pour un marché estimé par le cabinet d'études IDC à environ 15 milliards d'euros à cette échéance.

En France, le nombre d'accès devrait approcher les 9 millions en 2002. Ces prévisions n'intègrent pas les développements attendus dans le commerce électronique, qui pourraient concerner 3 à 10 % des échanges marchands. Pour la France, cela représente un potentiel de 15 à 45 milliards d'euros de prestations techniques, hors valeur des biens ou services vendus sur Internet.

Enfin, il convient de signaler la croissance du marché de la télévision payante (câble et satellite) qui, avec le déploiement de la diffusion hertzienne numérique, devrait enregistrer des taux de croissance toujours importants en Europe (15 milliards d'euros en 1998) et en France (2,3 milliards d'euros en 1998, pour un taux de croissance annuel de 15 % sur la période 1995-1998, Bipe). ■

Marché des télécommunications par zone géographique (en milliards d'euros)



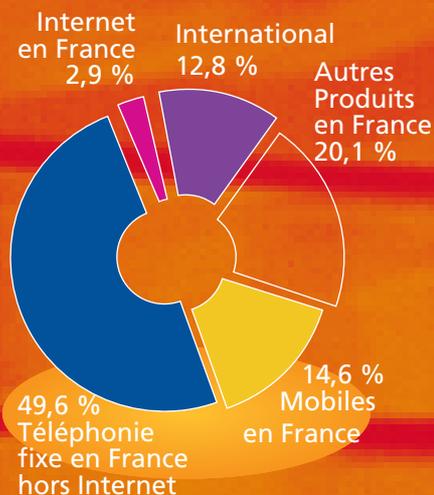
UN accès,
fixe ou mobile
▶ par habitant
en France en 2001

Bientôt le TIERS
de l'activité de France
Télécom réalisé hors
de France

Un TRIPLEMENT
du volume de trafic
Internet chaque année

Un chiffre d'affaires
1999 qui reflète la
stratégie de croissance
adoptée :

(en %)



Une stratégie claire et des perspectives ambitieuses

Soutenue par un marché en plein développement et grâce à son expertise globale dans les télécommunications, la stratégie de France Télécom est tournée vers la valorisation de sa position de leader en France, et vers l'exploitation de trois pôles de croissance : le mobile, Internet et l'international.

Bénéficiaire de la croissance des mobiles

La pénétration des téléphones mobiles aura doublé en 1999 et devrait atteindre près de 50% de la population en 2000 ; ce rythme de développement se poursuivra au cours des années suivantes, et sera même accéléré lorsque les nouvelles générations de réseaux mobiles (GPRS, UMTS) permettront, à partir de 2001-2002, de développer les services de transmission de données et de multiplier les types de terminaux raccordables à distance : assistants personnels, micro-ordinateurs, etc. Les entreprises de toute taille équiperont une proportion croissante de leurs salariés ; en conjuguant des moyens mobiles avec d'autres solutions téléphoniques ou Internet, elles découvriront de nouvelles façons d'accroître leur efficacité.

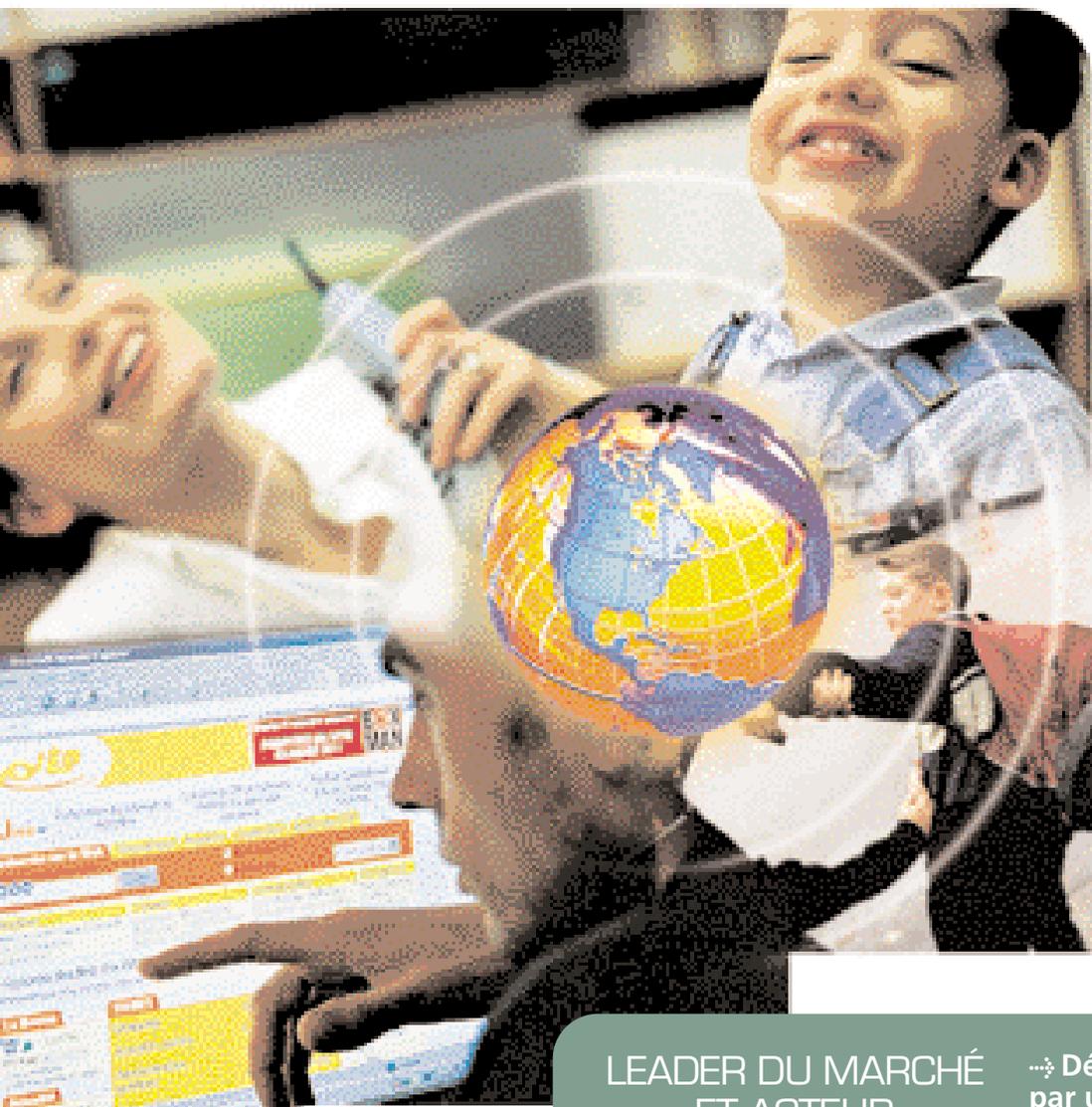
France Télécom a pris, et conservé depuis 1992, le leadership du marché des accès mobiles : son service Itineris possède une part de marché voisine de 49% et comptait fin 1999 plus de 10 millions de clients, soit un quasi doublement en 12 mois.

Dans les années à venir, le Groupe vise le même niveau de performance sur le marché, grâce en particulier à une large gamme de services, adaptée aux différentes cibles de

clientèle (jeunes, professionnels, entre etc.) et au développement de services reposant en particulier sur la convergence fixe/mobile/ Internet comme les réseaux privés virtuels, le « numéro universel » ou les services de données avancés.

Leader dans les réseaux et les services de la nouvelle économie

L'implication grandissante des réseaux et des technologies IP dans la conduite par les entreprises de leurs processus internes et externes (« e-business ») offre à France Télécom l'opportunité d'étendre les services rendus à ses clients d'affaires. Cette mise en réseau des entreprises s'accompagne d'une croissance importante des volumes d'informations transportés, et elle va également inciter de nombreuses entreprises à s'appuyer sur des partenaires qualifiés pour gérer une partie croissante de leurs réseaux : la progression attendue du marché de l'externalisation des télécommunications d'entreprise est de 16 % par an, celle du marché des services d'hébergement de serveurs de réseau et de sites Internet d'entreprises devrait être proche de 25 %. Pour le grand public, cette évolution va se traduire par un accès plus facile



**La convergence
fixe-mobile-Internet
ouvre les portes
du monde de demain.**



LEADER DU MARCHÉ ET ACTEUR DE LA CROISSANCE EN FRANCE

aux informations et par la possibilité de conduire à distance la plupart des transactions commerciales et des relations avec les administrations.

France Télécom anticipe donc un rapide développement du commerce électronique dans tous les pays développés, et particulièrement en France où la télématique a déjà accoutumé le public aux transactions à distance et permis aux entreprises de développer leur système d'information en ligne.

France Télécom construit une position durable de leader sur le marché des réseaux de données et sur celui des services d'information.

Fort de l'excellence reconnue de ses services de transmission de données qui lui permettent d'avoir près de 70 % d'un marché ouvert à la concurrence depuis de nombreuses années, le Groupe accompagne ses clients dans la montée en débit de leurs réseaux. Nous prévoyons que le trafic de données transporté devrait continuer à être multiplié par un facteur trois chaque année.

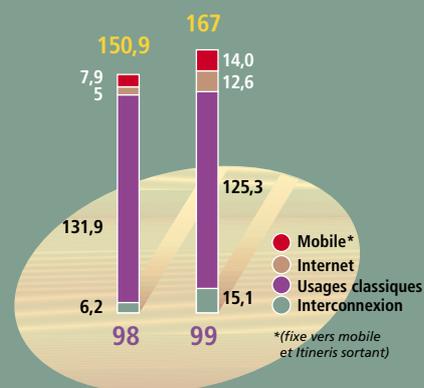
Le Groupe développe en outre son offre de services à plus forte valeur ajoutée : services de réseaux d'entreprises (intranets et extranets), qui permettent à celles-ci de relier de façon efficace leurs différents établissements ou leurs partenaires principaux ; services de sécurisation

France Télécom s'est préparée de longue date à l'émergence d'une concurrence sur l'ensemble de ses activités (rééquilibrage tarifaire, extension de la gamme de services, présence commerciale auprès des clients, etc.) ; le Groupe dispose ainsi des atouts (prix compétitifs, services innovants, commercialisation du préfixe 8 en grande distribution ...) pour conserver sa première place sur le marché français.

Le trafic téléphonique vocal continue à croître de façon très significative (de l'ordre de +13 % par an en longue distance et + 6 % par an sur les courtes distances pour l'ensemble du marché français à partir de terminaux fixes ou mobiles). France Télécom est l'un des moteurs de cette croissance sous l'effet de la poursuite des baisses de tarifs, des nouveaux services (3131), des offres tarifaires souscrites par 6,1 millions de clients et grâce également à l'augmentation du nombre d'accès, fixes ou mobiles, qui multiplie les situations dans lesquelles les communications peuvent être établies.

Sur le marché des entreprises, pour lesquelles les télécommunications deviennent un facteur essentiel de croissance et de compétitivité, France Télécom a la capacité, par son « Approche intégrale » des enjeux et des spécificités de chaque client, d'apporter les réponses les mieux adaptées et donc les plus performantes. Cette démarche de service s'appuie sur ses compétences et innovations reconnues en matière de solutions voix/données/images, Internet et Intranet ainsi que mobiles.

❖ Décomposition du trafic par usage (en milliards de minutes)



Stratégie et perspectives

Une stratégie claire et des perspectives ambitieuses

des transmissions, etc. Il détient la plus forte part de marché en France dans l'hébergement de serveurs ou de sites Internet d'entreprises et il va très rapidement étendre à l'ensemble de l'Europe cette offre d'hébergement.

Le nombre des accès grand public à Internet a largement plus que doublé en France en 1999, pour atteindre près de 3 millions de comptes ; un nouveau doublement devrait intervenir en 2000. Nous pensons que le taux de pénétration d'Internet devrait atteindre au moins 40 % des foyers avant trois ou quatre ans, et que les accès Internet à haut débit connaîtront rapidement une très large pénétration : ADSL, câble et satellite. Dans le

même temps, ces solutions haut débit vont faciliter l'accès aux réseaux de données pour les petites entreprises et de nombreux professionnels. Dans ce contexte, France Télécom a pris dès 1998, avec Wanadoo et Oléane, le leadership des services d'accès à Internet, tant au niveau du grand public que des entreprises avec une part de marché voisine de 40 % (plus d'un million de clients), tandis que son portail Voila est crédité du meilleur score d'audience en France après Wanadoo.

Elle a aussi engagé un programme d'équipement très ambitieux, dans le but de pouvoir proposer, à court terme et comme première étape, des accès haut débit à Internet à au moins 50 % de ses clients.

Enfin, grâce à sa présence sur tous les services d'accès, France Télécom accroît l'utilisation de son réseau général. Parallèlement, le Groupe prépare déjà la transition vers la nouvelle

génération d'équipements qui, à partir de 2001-2002, permettront une unification de tous les flux d'information, de voix ou de données par les protocoles Internet.

Accélérer l'expansion à l'international

L'ouverture des marchés de télécommunications étrangers est maintenant complète et les situations réglementaires sont approximativement équivalentes dans les différents pays d'Europe de l'Ouest. Ainsi les opérateurs historiques tels que BT, Deutsche Telekom, Telecom Italia ou Telefonica ont été confrontés à la concurrence de nouveaux venus sur leurs marchés nationaux. France Télécom trouve dans ce nouveau contexte les conditions requises pour le développement des opérations qu'elle a implantées en 1998 et 1999 dans chacun de ces pays. Dans le même temps, l'intensification

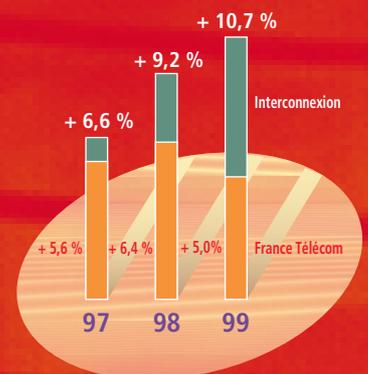
des échanges économiques ainsi que la transition vers le e-business des entreprises présentes sur tout le territoire européen, entraînent une forte croissance des communications et appellent l'extension à l'ensemble de l'Europe des services de mise en réseau ou d'hébergement d'applications.

C'est pourquoi, France Télécom continuera à développer ses activités existantes en Europe tout en restant ouverte à toute opportunité de partenariat ou d'acquisition compatible avec sa stratégie. Le Groupe estime disposer de marges de manœuvre suffisantes pour financer son développement. Outre ses ressources d'autofinancement, France Télécom envisage en effet la cession d'actifs non stratégiques,



Grâce à la convergence, de nouvelles formes de bureaux mobiles vont apparaître.

Croissance du trafic téléphonique



Les processus techniques et les échanges commerciaux de la «nouvelle économie» reposent sur les réseaux et services de télécommunications.

UNE ENTREPRISE QUI SE DIFFERENCIE PAR LE SERVICE AU CLIENT

Près de 700 points de vente, 5000 conseillers clients et 15 millions de visiteurs, le réseau d'accueil de proximité de France Télécom a pour ambition de faciliter l'accès de tous aux services proposés par le Groupe. Ces services vont de l'offre de produits (fixe, mobile, Internet), au conseil et à l'assistance au client en fonction de ses besoins et usages.

La stratégie de France Télécom vise à renforcer l'adéquation des offres aux besoins ; dans ce cadre, les 5000 conseillers ont un rôle d'orientation et d'information fondamental.

Au delà de l'accueil physique, des équipes commerciales ont été spécialement formées pour apporter conseils et assistance auprès des clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou entreprises.

Pour répondre encore plus efficacement aux nouveaux besoins des entreprises, en particulier des PME/PMI, France Télécom accélère le développement de son activité de ventes indirectes à travers son réseau de Partenaires Experts. L'objectif est de permettre au plus grand nombre de clients entreprises de bénéficier de l'offre complète de services du Groupe.



pour un montant pouvant atteindre au moins 15 milliards d'euros, ainsi que, dans le cas d'opérations majeures, un accroissement limité de l'endettement et la possibilité d'utiliser le paiement par échange d'actions. Dans ce cadre, France Télécom étudie l'intérêt et les conditions d'une éventuelle mise en bourse de tout ou partie de ses activités Internet.

Globalement, les activités à l'international, qui représentent près de 13 % du chiffre d'affaires en 1999 (contre près de 9 % en 1998), continueront à croître très rapidement et pourraient atteindre 22 % à 23 % à fin 2000 dans les trois pôles de croissance définis.

Considérant désormais l'Europe comme son marché domestique, France Télécom poursuit une stratégie de contrôle des réseaux d'accès aux clients. Le Groupe développe ou acquiert des réseaux mobiles et fixes et prend pied dans le domaine de l'Internet dans de nombreux pays. France Télécom est entré dans les réseaux de câblo-téléphonie aux Pays-Bas et en Grande-Bretagne où elle est devenue le premier actionnaire de NTL, principal concurrent de BT sur les services fixes. Bien ancré sur le marché italien grâce à son partenariat avec Enel dans Wind, le Groupe installe des réseaux de téléphonie ou de transmission de données en Espagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Danemark, dont il accroît progressivement la capillarité.

Par ailleurs, France Télécom développe des réseaux optiques métropolitains (MAN), pour offrir aux entreprises des accès à très haut débit dans les principales villes européennes : 26 réseaux sont en place fin 1999, ce qui

donne à France Télécom la plus large présence parmi tous les opérateurs en cours de déploiement en Europe.

L'ensemble de ces opérations connaît une très vive croissance : les filiales consolidées par le Groupe auront compté fin 1999 un total de 9,3 millions de clients aux différents services de téléphonie fixe ou mobile, d'Internet ou de câblo-distribution. Le Groupe entreprend de compléter ses implantations pour servir tous les usages principaux sur chacun des marchés : nouvelles acquisitions de fournisseurs d'accès Internet, candidature à l'attribution de licences mobiles de 3^e génération dans les pays européens où il n'en possède pas encore (Angleterre, Allemagne), recherche de solutions adaptées au contexte de chaque pays pour fournir des accès haut débit à Internet, là où des réseaux câblés n'ont pas été acquis, expérimentation dans la plupart des pays de solutions de boucles locales radio à haut débit.

Avec Global One : un réseau international sans couture

Tirant parti des réseaux longue distance et des réseaux optiques métropolitains déjà installés et grâce à sa position géographique au centre de l'Europe, le Groupe peut interconnecter dans chaque pays de façon très économique ses réseaux nationaux avec son réseau à longue distance français, pour former un vaste réseau paneuropéen qui sera achevé en 2001. Grâce à ce Réseau Européen (EBN), France Télécom va pouvoir offrir des services paneuropéens gommant les frontières et les rup-

COMMERCE ÉLECTRONIQUE ET SERVICES D'INFORMATION

France Télécom est en position pour tirer profit, en Europe, du développement du commerce électronique et des services d'information.

Les portails Wanadoo et Voila sont désormais disponibles dans les principales langues européennes et dans la plupart des pays où le Groupe est implanté. Des services équivalents, de recherche d'informations ou d'achat à distance, sont déjà proposés aux clients d'Itineris disposant de terminaux utilisant le protocole WAP

L'offre d'accès au monde de l'Internet par France Télécom dispose d'une valeur ajoutée élevée grâce aux fonctionnalités apportées par un ensemble complet d'outils de communication (messagerie traditionnelle et messagerie instantanée), par la richesse des annuaires en ligne et par le meilleur moteur de recherche du marché ; France Télécom élargit progressivement son «bouquet» de services d'information (services pratiques, comme des recherches d'itinéraires routiers, ou informations financières) ou de distraction, de services éducatifs (comme «@près l'école»), de jeux en ligne («GOA») et d'achats à distance (par exemple de produits culturels avec «Alapage»).



tures de service entre opérateurs différents : de tels services seront proposés aux utilisateurs des réseaux mobiles, aux entreprises et aux utilisateurs d'Internet. Global One renforce encore cette stratégie, en permettant de mettre en place des synergies entre les réseaux et les structures commerciales, alliant dimension internationale et présence locale forte.

De plus, avec Global One, dont il est l'actionnaire unique depuis le début de l'année 2000, le Groupe offre aujourd'hui à 30 000 entreprises à travers le monde des solutions globales de voix, données et services à valeur ajoutée. Il développe également un service performant de transmission IP et voix à l'intention des opérateurs de télécommunications en s'appuyant sur 1400 points de présence, dans 65 pays.

Enfin, hors d'Europe, le Groupe poursuit son développement en sélectionnant des pays qui bénéficient d'une croissance économique rapide et saine. Il renforce ou étend son contrôle sur des opérateurs en Amérique latine et sur le pourtour méditerranéen, en Afrique et en Asie. ■

Une année riche en événements



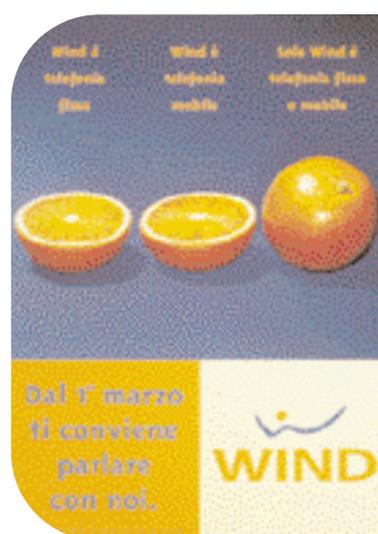
Janvier

- L'ensemble des annuaires en ligne de France Télécom est regroupé sur Internet et accessible à partir du www.pagesjaunes.fr : balades virtuelles dans les rues de Paris, annuaires professionnels ou plans d'accès, France Télécom propose ainsi un véritable service d'information multimédia.

- Lancement de Wanadoo Pro, une offre complète pour les professionnels.

Février

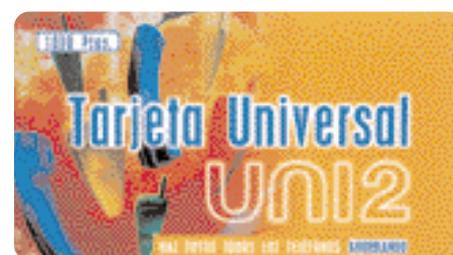
- Wind, filiale de France Télécom en Italie, débute ses activités et offre des services mobiles, fixes et Internet.



- Ouverture du réseau IP 2000. Destiné à collecter le trafic Internet, ce réseau à très haut débit est totalement sécurisé.

Mars

- Acquisition par Uni2, filiale de France Télécom en Espagne, de CTV-Jet, l'un des



trois premiers fournisseurs de services Internet du marché.

- Baisse moyenne de 10,5 % des tarifs longue distance, contribuant au maintien de la compétitivité des prix de France Télécom dans un contexte de « guerre des prix ».

Avril

- Deutsche Telekom rompt son partenariat avec France Télécom.

- Nouvelle innovation majeure pour Ola : le report des minutes non consommées dans le mois.



Mai

- Accord de cession d'une partie des réseaux câblés 1^{re} génération à NTL.

- France Télécom est le premier opérateur de télécommunications à être retenu par l'ICANN pour l'attribution des noms de domaines Internet au niveau mondial.

Juin

• Le Cnet, centre de recherche et de développement de France Télécom, établit un nouveau record mondial avec la transmission d'un téraoctet (1 000 milliards de bits) par seconde sur 1 000 kilomètres. Ce débit correspond à la transmission de 100 encyclopédies de 28 000 pages par seconde.

• France Télécom est choisie par l'association des médecins libéraux pour réaliser et exploiter le réseau « Libéralis », réseau intranet sécurisé dédié aux professionnels de la santé.

Juillet

• Entrée au capital de NTL, câblo-opérateur britannique, pour lui permettre d'acquiescer son principal concurrent et devenir le leader de son marché. France Télécom devient ainsi son premier actionnaire et détiendra une participation de 25 % du capital.

• Baisse du prix des appels « fixe vers mobile » de 20 %, qui sera suivie en septembre par la concurrence.



• France Télécom obtient une licence de téléphonie mobile GSM au Cameroun.

• France Télécom prend le contrôle conjoint de Telecom Argentina.

Août

• Accord de partenariat avec Sonae pour devenir le principal opérateur alternatif dans la téléphonie fixe au Portugal.

• Mise en service du câble SEA-ME-WE 3, câble sous-marin à fibre optique le plus long du monde qui relie 33 pays sur 4 continents



(Europe, Afrique, Asie, Australie) et dont France Télécom est l'un des partenaires majeurs.

• 600 000 actionnaires sont membres du Club France Télécom.

Septembre

• Acquisition d'Alapage.com, l'un des leaders du commerce électronique de produits culturels francophones.



• Lancement de la ligne « Tchatche » : la maîtrise du budget téléphone de la maison pour les familles comprenant des adolescents.

• Lancement du 3131, service qui permet d'identifier et de rappeler la dernière personne qui a cherché à vous joindre.

• Accord entre France Télécom et Suez Lyonnaise des Eaux pour regrouper l'exploitation technique et commerciale de leurs réseaux cablés dans une société commune qui offrira des services de télévision, des services Internet à haut débit et de la téléphonie fixe à ses clients. La concrétisation de cet accord est espérée en 2000.

Octobre

• Ouverture du « Backbone » européen, réseau en « épine dorsale » haut débit sécurisé reliant Paris, Londres, Genève, Bruxelles, Barcelone et Madrid. Il permet à France Télécom et à ses partenaires européens de mettre à la disposition de leurs clients un accès direct et sans couture à travers l'Europe.

• Lors du salon « Telecom 99 » à Genève, Global One est sacré meilleur opérateur 1999 et France Télécom obtient le troisième prix.

• Le cours de l'action France Télécom franchit la barre des 100 euros.

Novembre

• Lancement des offres ADSL d'Internet rapide : Wanadoo ADSL, Oléane ADSL, Global Intranet ADSL pour le grand public, les professionnels ou les entreprises, à partir du réseau de téléphonie fixe.

• Lancement de Wanadoo au Danemark, faisant suite à son déploiement en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne. La Net Compagnie s'exporte à travers l'Europe.

• La milliardième télécarte est vendue.



• Web Fact : premier service français en ligne de suivi instantané des consommations téléphoniques sur le Web.

• Participation majoritaire dans la société RapidSite France, ce qui permet à France Télécom de devenir le premier hébergeur de sites web professionnels français.

Décembre

• NTL, dont France Télécom est le principal actionnaire, signe un accord de rachat de Cablecom, premier câblo-opérateur suisse.

• Forte mobilisation du personnel de France Télécom pour faire face aux dégâts causés par les tempêtes qui ont ravagé la France.

• Wanadoo atteint le chiffre de 1 124 000 abonnés au 31 décembre. Le parc d'abonnés est ainsi multiplié par onze en deux ans.

• France Télécom conclut avec Canal+ et Exante un accord dans le câble de même nature que celui signé en septembre avec Suez Lyonnaise des Eaux.

• Itineris : mois de décembre record avec 1,22 million d'abonnés nets supplémentaires, permettant de franchir le seuil des 10 millions d'abonnés en France.



• Passage réussi à l'an 2000 pour le réseau et le Système d'Information de France Télécom.

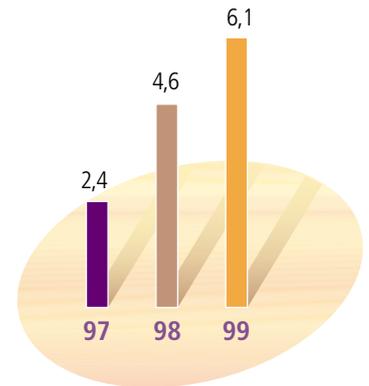


De la Phone à la

Net Compagnie



➔ Nombre de clients aux différentes offres tarifaires (en millions)



Plus de 6 millions de Français ont choisi les offres tarifaires de France Télécom.

50 % du chiffre d'affaires consolidé provient de la téléphonie fixe en France contre 70 % il y a 5 ans

5,6 millions de clients utilisent les Services Class

Téléphonie fixe en France : des services enrichis

Offres tarifaires attractives et services innovants stimulent la croissance des usages du téléphone fixe.

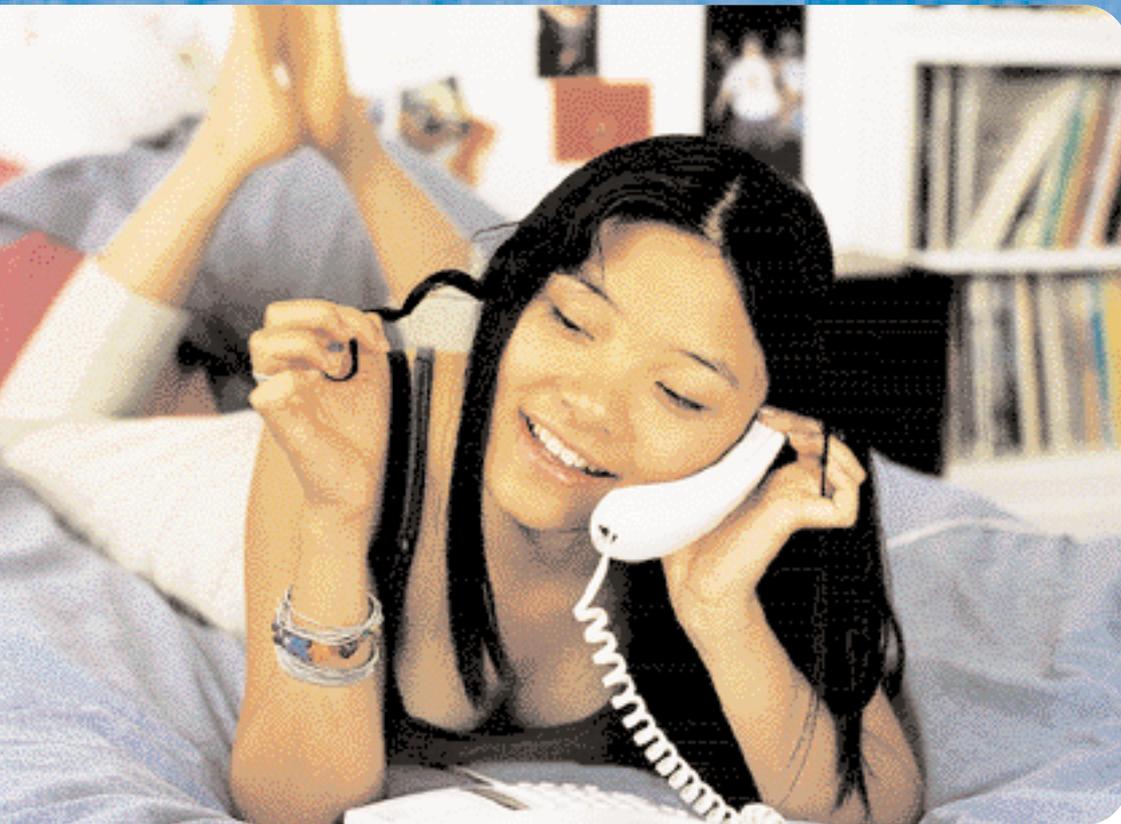
Dans un contexte de vive concurrence qui pèse sur les prix, France Télécom continue d'innover avec de nouvelles offres destinées à développer les usages et à enrichir la gamme des services de téléphonie fixe. Ainsi, le Groupe donne à ses clients les moyens de maîtriser leur consommation téléphonique. Cette stratégie de diversification des offres s'appuie sur les atouts du réseau fixe : sa qualité de service inégalée, ses prix très intéressants, mais aussi son ergonomie et ses services, qui apportent un réel confort d'utilisation.

Nouvelle baisse du prix des communications

Depuis plusieurs années, France Télécom mène une politique de baisse du prix global du téléphone et cherche à se rapprocher de ses prix de revient pour les abonnements et les communications. Avec les mesures intervenues en 1999, l'essentiel de ce processus de rééquilibrage a été réalisé. Ainsi, pour les

particuliers par exemple, le prix des communications internationales a été divisé en moyenne par 4 depuis 1995 : appeler l'Europe proche ou les États-Unis coûte aujourd'hui le même prix. Les communications nationales ont, quant à elles, enregistré une baisse moyenne de près de 60 % en 4 ans et le tarif des communications locales est l'un des plus compétitifs d'Europe. De plus, depuis le 1^{er} juillet, les clients de France Télécom bénéficient d'une baisse du prix des appels à destination des mobiles Itineris de 20 % pour les particuliers, baisse qui peut aller jusqu'à 40 % pour les professionnels et les entreprises, en fonction de leur volume de trafic.

Pour les abonnés professionnels comme pour les entreprises, les communications nationales ont baissé de 11,5 % en mars et, à nouveau, de 13 % en septembre. A l'international, après une diminution de 9,8 % en mars, le prix des communications a bénéficié de nouvelles réductions pouvant aller jusqu'à 21 %. Cette politique tarifaire permet de s'adapter à la



demande et correspond au choix stratégique de France Télécom qui souhaite développer les usages en offrant le meilleur rapport qualité-prix.

Succès des offres tarifaires

Avec une gamme d'offres tarifaires qui ne cesse de s'enrichir, France Télécom propose à ses clients d'optimiser leur consommation en fonction de leurs usages. C'est ainsi qu'en avril le Groupe a lancé pour les particuliers le Forfait Libre Cours pour les appels nationaux : il permet de retrouver le plaisir de discuter à tout moment avec ses proches sans se soucier du prix. En septembre, Primaliste Pays (25 % de réduction sur tous les appels vers un pays de son choix) a été étendu à 50 pays au lieu de 30. Le mois suivant, le Groupe a lancé la « Ligne Tchatche » qui associe à une deuxième ligne un forfait de communications locales et est destinée aux familles avec adolescents, gros consommateurs de téléphone.

En octobre, « Mon Numéro Préféré » a été lancé avec succès. Il s'agit d'une offre tarifaire sans abonnement qui permet de bénéficier de 50 % de réduction sur un numéro choisi au-delà des 5 premières minutes (appels nationaux et internationaux). Près de 230 000 offres avaient déjà été contractées au 31 décembre 1999.



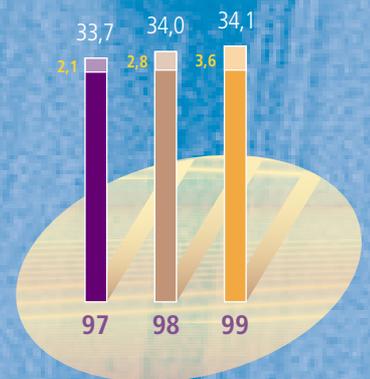
Pour les professionnels et les entreprises, France Télécom a créé en octobre des offres tarifaires au volume et sans abonnement (applicables aux contrats Professionnels Présence et Numéris), accordant des réductions supplémentaires allant de 10 à 35 %.

Des services simples et innovants

Depuis son invention, jamais sans doute le téléphone n'aura été aussi simple à utiliser. De Top Message – la messagerie vocale sans aucun matériel – au 3131 (cf. encadré), les nouveaux services rendent le téléphone de la maison encore plus simple, pratique et convivial.

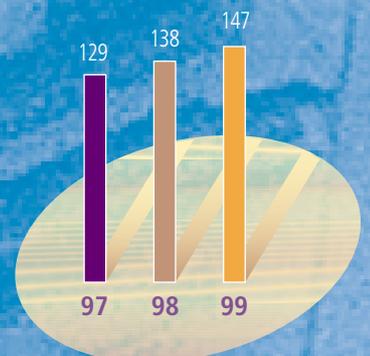
Pour les professionnels, France Télécom offre des solutions innovantes pour gagner en efficacité, en temps et en maîtrise des coûts. En septembre 1999 le tarif Présence a été étendu à tous les contrats professionnels leur permettant de bénéficier d'un tarif particulier aux heures où ils travaillent. Lancé en février, le « Pack Accueil » leur permet de ne perdre aucun appel, tout en restant en permanence en contact avec leur clientèle. Avec le « Pack Export », France Télécom les accompagne dans leur développement international. Elle leur propose différentes solutions sur mesure et des offres tarifaires attractives.

Nombre d'abonnés (en millions, dont Numéris)



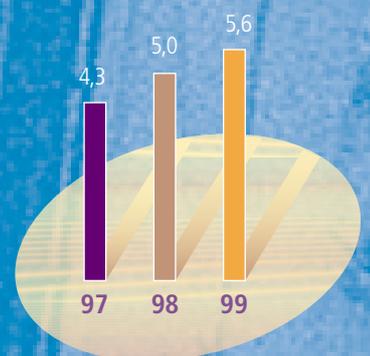
Le trafic de la téléphonie fixe (en milliards de minutes, y compris interconnexion)

(en milliards de minutes, y compris interconnexion)



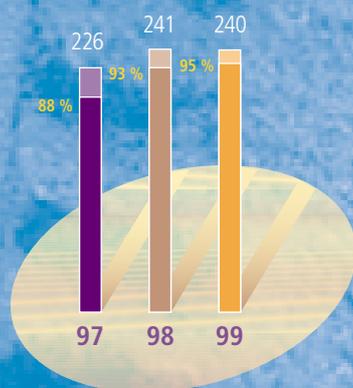
Nombre d'abonnés aux Services Class (en millions)

(en millions)



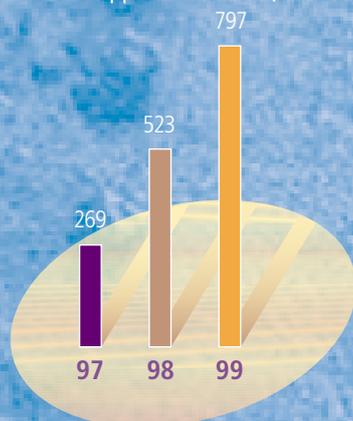
...: Nombre de publiphones (dont à cartes)

(en milliers)



...: Numéro vert

(nombre d'appels en millions)



De plus, elle apporte des réponses aux questions concrètes que se posent ses clients dans le traitement de leurs affaires à l'international. De même, la « Réunion Flash » est un nouveau service de réunion par téléphone. Grâce à elle, le client dispose d'un numéro spécifique et personnel pour organiser librement ses réunions téléphoniques, sans limitation de date, distance ou nombre de participants. Lancée en mai, elle permet aux PME de disposer des fonctionnalités de la réunion par téléphone au même titre que les grandes entreprises.

Des services performants de plus en plus nombreux sont également proposés aux entreprises : Atout Gestion leur fournit une gamme de services électroniques de gestion et maîtrise des dépenses de télécommunications. Cette offre complète la nouvelle « facturation entreprise » lancée au second semestre, qui est plus simple et plus globale. Atout RPV permet aux entreprises de bénéficier d'un « Réseau Privé Virtuel » dédié, avec des avantages tarifaires spécifiques et des services de téléphonie évolués. 1999 a ainsi enregistré une croissance de 67 % du nombre de réseaux privés virtuels installés, soit 280 à fin décembre.

Pour s'adapter à l'évolution des usages sur les différents lieux de vie, la publiphonie se modernise également et accélère le développement de l'accès en libre-service aux nouveaux médias. On notera ainsi le lancement du Service sécurisé de Paiement dans les publiphones, permettant, par exemple, de recharger les Mobicartes par carte bancaire ou l'accès à Internet à partir de bornes spécifiques. Par ailleurs, France Télécom conforte son leadership sur le marché des cartes prépayées avec l'émission de la milliardième Télécarte et le lancement d'une large gamme de Tickets de téléphone (Ticket Easy, Ticket Alizé France...) répondant à tous les usages. Enfin Primo, service expérimental de communication personnelle, permet aux clients de recevoir leurs appels à destination d'un numéro

unique sur tous types de terminaux fixes ou mobiles ou sur leur boîte vocale.

Les services d'interconnexion stimulés par la concurrence

La loi de réglementation des télécommunications oblige France Télécom à ouvrir son réseau à ses concurrents à des prix préalablement approuvés par l'Autorité de Régulation des Télécommunications (ART). A ce jour, France Télécom est le seul opérateur soumis à cette obligation.

En 1999, 18 nouvelles conventions d'interconnexion ont été signées avec des opérateurs, ce qui porte leur nombre à 70.

Le 15 décembre 1999, l'ART a approuvé les tarifs et services d'interconnexion applicables au 1^{er} janvier 2000. Ces tarifs sont inférieurs de 11,2 % en moyenne à ceux de 1999. Ils avaient déjà baissé de 14,4 % environ au 1^{er} janvier 1999 par rapport à ceux de 1998. Le chiffre d'affaires des produits d'interconnexion a progressé de 84 % en 1999, reflétant le développement du trafic avec les autres opérateurs nationaux tels que Cegetel, Tele 2, ... La part des opérateurs concurrents dans les communications longues distances acheminées par France Télécom est passée de 5,1 % fin 1998 à 19,3 % fin 1999.

Bénéficiant d'une réputation de qualité, France Télécom occupe depuis l'ouverture à la concurrence du marché des télécommunications une position de premier rang sur le marché de la téléphonie fixe, comme dans la plupart des autres domaines d'activité. Néanmoins, la concurrence s'est amplifiée en 1999 : plus de 25 nouvelles autorisations ont été attribuées à des opérateurs fixes. De même, les cartes prépayées à code, proposées par plusieurs dizaines d'opérateurs qui développent des produits ciblés (appels internationaux, services spécifiques), se sont largement répandues. ■



3131 : UN SERVICE INNOVANT ET PRATIQUE

1^{er} septembre : lancement du 3131 (08 3131 pour les DOM/TOM), un service téléphonique gratuit d'identification et de rappel automatique du dernier appel resté sans réponse. Pratique, gratuite, cette offre rencontre un très grand succès auprès des consommateurs : avec près de 200 millions d'appels fin décembre (soit une moyenne de 2 millions d'appels par jour sur les dernières semaines de décembre 1999), le 3131 apporte un service innovant et utile aux clients qui leur permet de savoir qui vient de les appeler et de rappeler ce numéro s'ils le souhaitent. Un tiers d'entre eux rappelle, soit immédiatement, soit plus tard.

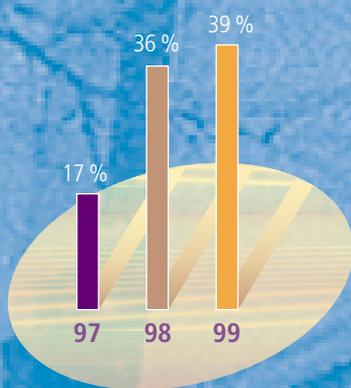


1 124 000
abonnés à Wanadoo

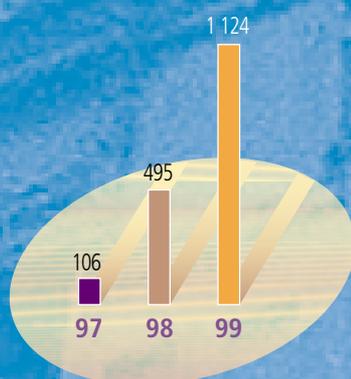
7,5 millions
de pages vues par jour sur
Wanadoo et Voila
y compris Pages Jaunes

Trafic d'accès Grand Public
à Internet multiplié par
2,5 en un an

Partis de marché
Wanadoo
(en nombre d'abonnés)



Abonnés Wanadoo
(en millions)



Favoriser l'Internet pour tous

France Télécom, la Net Compagnie, a consolidé, en 1999, sa place de leader français dans le domaine de l'accès à Internet, tant au niveau du grand public que des entreprises.

En misant sur des tarifs attractifs, la qualité et la simplicité des services,

France Télécom, premier fournisseur français d'accès à Internet, a franchi le cap du million d'abonnés à Wanadoo en France, contre 495 000 abonnés fin 1998. Grâce en particulier à une large diffusion dans un grand nombre de points de distribution, le rythme de croissance est de 16 000 nouveaux clients par semaine. Au 31 décembre 1999, France Télécom avait séduit 1 124 000 internautes, soit une part de marché de près de 40 % face à une concurrence multiforme. En trois ans, Wanadoo a su gagner la confiance de ses clients (2/3 de grand public et 1/3 de professionnels) en proposant une gamme de prix attractifs et de réseaux d'accès multiples (ligne analogique, Numéris, câble et ADSL), mais aussi des services performants, comme une *hot line* ouverte 24h/24. Avec le forfait Libre Accès (20 h/mois pour 100 francs), les internautes français bénéficient de tarifs de connexion à Internet parmi les plus bas d'Europe. De plus, avec les forfaits « Intégrales », Wanadoo propose conjointement l'accès et le trafic et rend ainsi l'utilisation d'Internet plus simple. Avec 4 millions de pages vues par jour, y compris les Pages

Jaunes, Voila est le premier portail en langue française dans le monde. Le courrier électronique, les modules pour éditer facilement des « pages perso », les forums animés proposés au grand public sur différents sites du Groupe, ainsi que des moteurs de recherche reconnus par la communauté des internautes, sont les rubriques essentielles et les principales sources de croissance des audiences.

Professionnels : des prestations de service adaptées

Les offres de création de sites d'Oda, l'affichage de messages dans Les Pages Jaunes, les insertions publicitaires et les prestations d'hébergement de sites sont autant d'opportunités offertes par France Télécom aux professionnels pour développer leurs activités sur Internet. On compte ainsi plus de 22 000 sites web hébergés par France Télécom Sites parmi lesquels 10 000 ont été créés par Oda.

Entreprises : un marché en pleine explosion

Avec une gamme de services d'accès à Internet, de réseau intranet et d'hébergement, France Télécom répond aux besoins très variés des grandes entreprises comme des PME. Trois domaines sur lesquels la Net Compagnie améliore sa position de leader en France sur un marché dont le trafic a été multiplié par trois en 1999.

Scol@gora

Un engagement fort en faveur de l'enseignement

- Une offre complète de raccordements et de services : Scol@gora
- www.wanadoo-edu.com pour les classes scolaires
- 25 000 établissements scolaires raccordés
- Internet à domicile pour plus de 40 % des enseignants

En faisant converger ses offres Transpac et Oléane d'accès à Internet, France Télécom propose des solutions qui vont de l'accès simple par le réseau téléphonique jusqu'à des configurations de grande capacité. Celles-ci intègrent des ser-

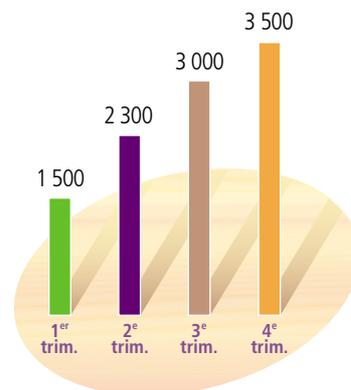
vices à valeur ajoutée, tels que l'hébergement de boîtes aux lettres, de sites web, ou des fonctions de sécurité électronique qui permettent de connecter le Système d'Information de l'entreprise à Internet.

Les services d'intégration permettent aux entreprises disposant de « Global Intranet » de déployer rapidement leur réseau interne (intranet), qui peut être enrichi d'applications



❖ **Audience Wanadoo en 1999**

(en milliers de pages vues/jour)



Wanadoo est le premier fournisseur français d'accès à Internet, avec plus d'un million d'abonnés fin 1999.

WANADOO EST AUSSI SUR L'ADSL

Après les phases d'expérimentation, France Télécom commercialise depuis novembre 1999 une offre complète d'accès à Internet sur ADSL, une technique d'avenir autorisant de très hauts débits (jusqu'à 2 Mbit/s) sur le réseau filaire en cuivre existant, et permettant l'accès à des contenus volumineux. Parallèlement à l'offre ADSL destinée à tous les fournisseurs d'accès Internet, France Télécom propose aux particuliers de découvrir Wanadoo ADSL sur Netissimo, un nouveau confort de consultation de Wanadoo et d'Internet. Les offres Oléane ADSL et Global Intranet ADSL permettent également aux entreprises de bénéficier des avantages de cette technologie.

pour accroître les relations entre l'entreprise, ses clients, ses fournisseurs et ses collaborateurs. Répondant au besoin d'hébergement de sites web des entreprises, France Télécom Hébergement a développé de multiples offres sur ce secteur en forte croissance.

Par ailleurs, des portails Internet spécialisés (pour les notaires ou les avocats, par exemple) permettent aux membres d'une même profession d'accéder à des bases de données sécurisées, d'en partager le contenu ainsi que de les enrichir.

De solides atouts pour le commerce électronique

En 1999, le trafic Audiotel a connu une croissance de près de 8 %.

Oda, en tant qu'éditeur et régisseur des annuaires de France Télécom, a convaincu plus de

510 000 annonceurs de l'impact publicitaire des « Pages Jaunes » dans leurs versions papier, Minitel et Internet.

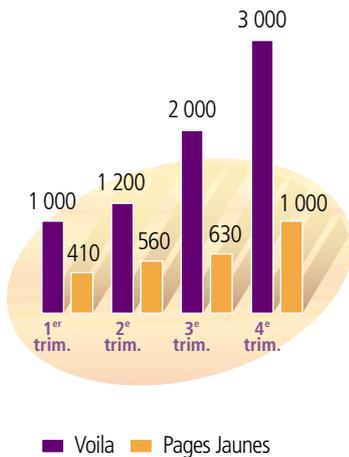
Parallèlement, France Télécom gère un important volume de trafic, d'audience et d'échange, à travers ses différents services en ligne. Aux côtés de Voila et Wanadoo, la production de portails thématiques comme GOA pour le jeu en ligne, @près l'école pour les jeunes et iTi pour les voyages, sont autant d'initiatives pour toucher de nouveaux publics ciblés. Ces perspectives commerciales sont encore renforcées par la création de boutiques sur Voila et Wanadoo et par l'acquisition, en septembre, d'Alapage, l'un des leaders du commerce électronique de produits culturels francophones.

Domicile
L'HÉBERGEMENT AVEC FRANCE TELECOM



❖ **Audience Voila et Pages Jaunes**

(en milliers de pages vues /jour)



De plus, le taux de croissance des audiences sur Voila et Wanadoo a permis l'émergence de la vente d'espaces publicitaires sur ces nouveaux médias.

Enfin, avec la plate-forme Télécommerce, France Télécom propose aux professionnels de la vente un ensemble de services

qui facilitent les transactions en ligne sécurisées. De la prise de commande à la livraison à domicile, France Télécom, avec ses partenaires bancaires et logistiques, prolonge ainsi son expertise d'intermédiation et de mise en relation des internautes et des marchands. ■

LA CONVERGENCE INTERNET/TELEPHONE POUR LES ENTREPRISES

Avec le développement soutenu d'Internet, de plus en plus d'entreprises profitent de leur site web pour renforcer les relations avec leurs clients. Avec son offre « Net Centre d'Appels », France Télécom permet aux entreprises de mettre directement en contact leurs clients et téléconseillers à partir d'Internet. *Pierre et Vacances*, leader européen de la gestion de résidences de tourisme, est l'une des premières entreprises à faire appel à ce service innovant.

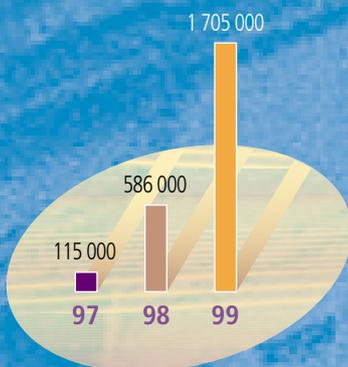


Transport de données Internet des entreprises multiplié par **2,9** en un an

300 000 lignes louées

❖ **Trafic Internet et IP commuté**

(en milliards de caractères)



Des services ciblés

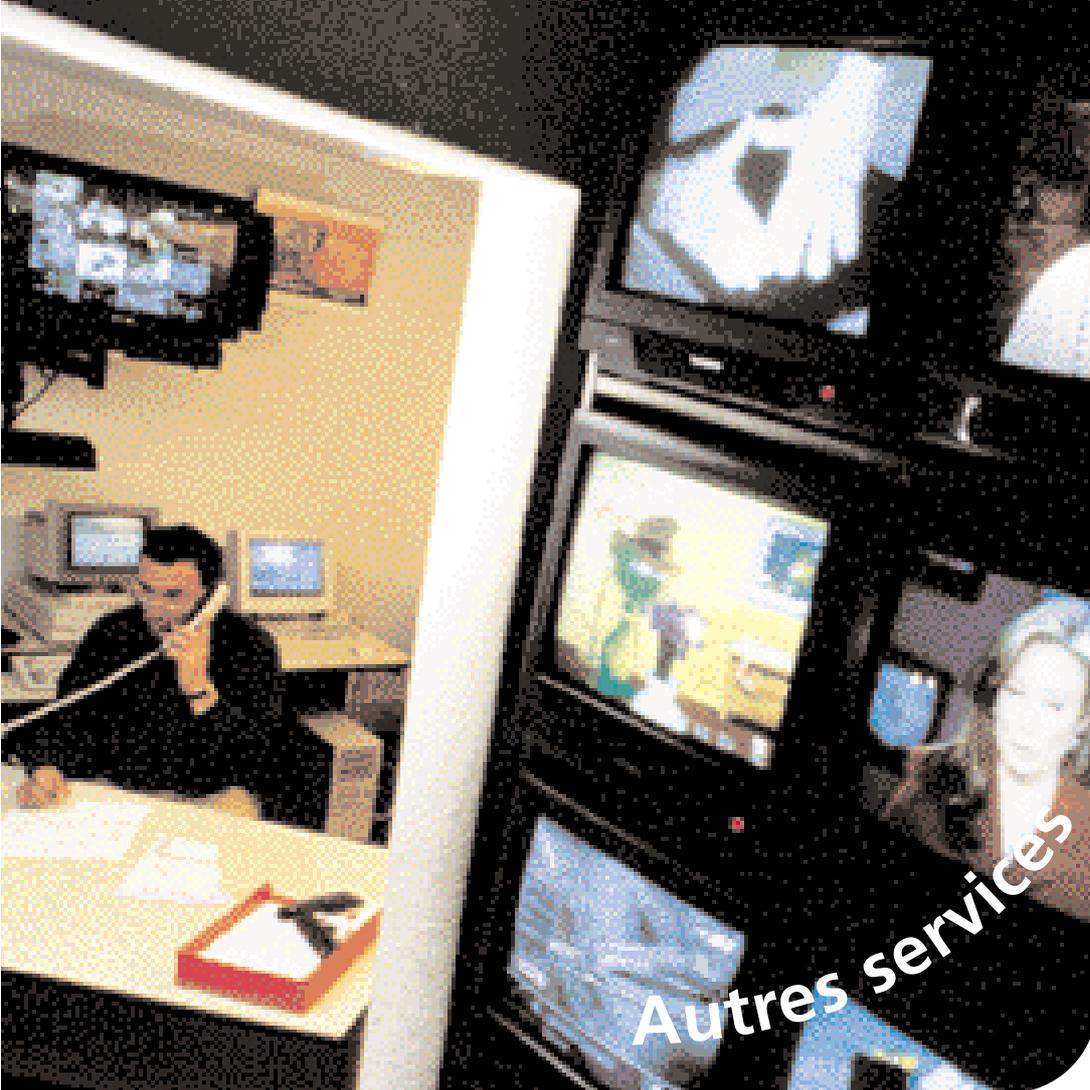
Des solutions de transport de données pour les entreprises à la diffusion d'images auprès du grand public, France Télécom développe toute une gamme de services innovants répondant aux besoins de ses clients.

Des solutions complètes pour les entreprises

Avec l'explosion d'Internet, le transport de données est au cœur du développement des nouveaux modes de travail et d'organisation. L'accroissement des débits favorise l'émergence de nouvelles applications dans tous les secteurs d'activité. Pour France Télécom, accompagner cette évolution c'est permettre à ses clients de créer un réseau modulable et adapté à leurs besoins, dans un cadre budgétaire maîtrisé. France Télécom propose à ses clients entreprises des moyens techniques de plus en plus performants : ainsi, avec le développement



d'une gamme de solutions Haut Débit, de 2 Mbit/s à 2 Gbit/s, France Télécom a offert, tous les 18 mois, deux fois plus de débit pour un budget constant. Dans le domaine des cœurs de réseau à grande capacité, le chiffre d'affaires de France Télécom a été multiplié par 2,5 en 1999. Pour les petits sites, le raccordement par les liaisons louées numériques Transfix s'est fortement développé, enregistrant une croissance de 24% sur l'année. Enfin, à cette offre classique, s'ajoutent les réseaux pour les intranets (notamment sur [Frame Relay](#)), les grands réseaux de données traditionnels et la couverture satellitaire mondiale ([VSAT](#)).



▶ **Leader**
européen de
la télédiffusion

▶ **809 000**
abonnés à TPS



Toute la gamme des services de l'image

TDF, leader européen en diffusion audiovisuelle et radio, offre une gamme étendue de prestations techniques aux sociétés de programmes : du tournage à la diffusion, en passant par l'exploitation des régies finales et la transmission. Pour les radios d'auto-route, TDF a développé la FM synchrone sur plus de 2 000 km. Sur l'Ile-de-France, TDF diffuse aussi douze programmes en radio numérique DAB, avec un son de qualité CD. Dans les réseaux de radiocommunication, les principaux opérateurs et exploitants font appel à TDF pour l'ingénierie, le déploiement et la maintenance des équipements. La filiale de France Télécom intervient également sur l'ensemble des services mobiles : radio-téléphone cellulaire, radiomessagerie, transmission de données, réseaux à ressources partagées, réseaux indépendants.



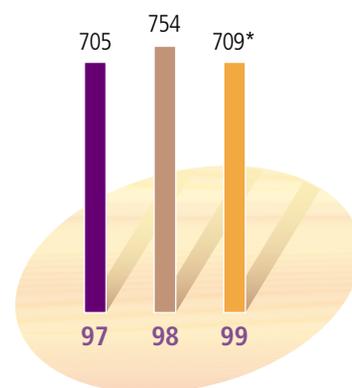
La télévision numérique en pleine expansion

A travers TPS, France Télécom participe activement à la croissance de la télévision numérique et à péage. Pour sa part, France Télécom Câble dispose de 709 000 foyers abonnés après la cession des réseaux câblés 1 G. Cet excellent résultat, soit une croissance de 5 % à périmètre constant, est largement dû au lancement fin 1998 de Modulo Câble, nouvelle formule de télévision à la carte. Par ailleurs, France Télécom a continué d'investir dans la rénovation de ses réseaux et dans la mise à disposition de programmes interactifs. Après les réseaux de Montpellier et de Marseille, la rénovation des réseaux de Lille et de Rennes a débuté en septembre. Outre les 22 nouvelles chaînes, soit une offre de 81 chaînes, 1999 a vu le lancement exclusif du portail numérique de France Télécom Câble, qui fournit des services interactifs associés. ■

VIACCESS, UN SUCCES MONDIAL

Dans le domaine des solutions de « contrôle d'accès », Viaccess s'est imposé comme un des tout meilleurs systèmes sur le plan mondial : 2,5 millions d'abonnés. 40 opérateurs de télévision internationaux l'ont choisi.

➤ Nombre d'abonnés à la télévision par câble (en milliers)



* Après cession des réseaux câblés 1 G



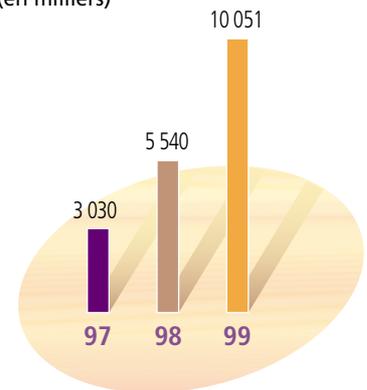
Leader

sur le marché français des mobiles



Nombre de clients Itineris

(en milliers)



Un Français sur six est client d'Itineris.

Leader du marché

Environ 49 % de part de marché

10 000 points de vente en France

Plus de 10 millions d'abonnés Itineris

En 1999, sur un marché en très forte expansion, Itineris, le service de téléphonie mobile de France Télécom, a conforté sa place de leader, accroissant l'écart avec ses concurrents.

Le marché français de la téléphonie mobile a poursuivi en 1999 sa très forte croissance (+80 % en douze mois), dynamisée par une vive concurrence entre les trois opérateurs Itineris, SFR et Bouygues Télécom, ce qui a porté le parc d'abonnés à 20,6 millions fin 1999. Itineris, le service de téléphonie mobile de France Télécom, a séduit plus de 4,5 millions de nouveaux clients, soit près du double de l'année précédente. Après un mois de ventes record en décembre, le nombre de ses abonnés se situait ainsi à plus de 10 millions à la fin 1999, faisant d'Itineris l'un des premiers services GSM dans le monde. L'objectif initial de 7,5 millions de clients pour la fin de l'année a été franchi dès le mois de septembre. A la fin 1999, un tiers des Français sont ainsi équipés d'un téléphone mobile et la moitié de ceux-ci a choisi Itineris. Sur ce marché fortement concurrentiel, France Télécom a donc su conserver sa position de leader.

Une offre de services adaptée à la clientèle

Alors que la demande se segmente de plus en plus, France Télécom a apporté de nombreuses innovations au marché français, en proposant une large gamme de services adaptée aux différentes cibles de sa clientèle.

Pour les jeunes et tous ceux qui préfèrent l'indépendance, le Groupe avait lancé en avril 1997 Mobicarte, le téléphone mobile sans facture et sans abonnement, utilisable avec une carte prépayée. Anticipant l'évolution du marché, France Télécom a développé en 1999 une gamme complète de produits pour séduire les enfants, les adolescents ou le grand public.

Pour ceux qui font de leur téléphone mobile un outil quotidien d'utilisation simple, économique et sans surprise, les coffrets Ola proposent des forfaits « tout compris »,



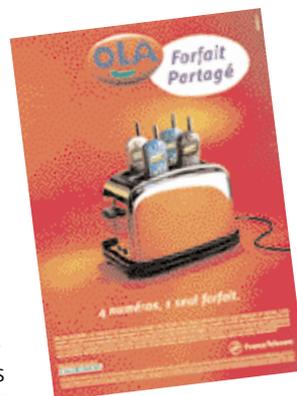
avec des avantages sans cesse plus attrayants : report des minutes non utilisées sur le forfait du mois suivant, services gratuits comme la présentation du numéro, le double appel, la consultation du répondeur, etc. Cette offre grand public lancée en juin 1997, désormais disponible dans plus de 10 000 points de vente, a conquis les étudiants, les jeunes entrés dans la vie professionnelle, les femmes et les seniors qui veulent rester actifs. Depuis 1999, tous les terminaux Ola sont bi-bandes (GSM 900 et GSM 1800) et offrent un son numérique. Les professionnels et les clients exigeants trouvent également dans la gamme des services Itineris une réponse à leurs attentes : des forfaits de 2 à 10 heures, l'option bureau mobile et des services multimédias innovants comme l'e-mail vocal, service exclusif d'Itineris, ou l'e-mail texte.

Une fidélisation réussie de la clientèle

L'innovation marketing et le dynamisme de ses différents réseaux de distribution (les agences France Télécom, toutes les enseignes de la grande distribution et les magasins spécialisés)

sont des facteurs clés de la réussite d'Itineris sur le marché des mobiles. C'est ainsi que le trafic par abonné a augmenté, alors qu'habituellement les nouveaux clients consomment moins que les anciens.

Les innovations lancées en 1999 ont à la fois élargi et fidélisé la clientèle et ont donné une image dynamique de l'opérateur national. Ainsi, France Télécom Mobiles a proposé pour la première fois en France de reporter au mois suivant des minutes non consommées, ainsi que des forfaits partagés entre deux, trois ou quatre abonnés. De même, trois grilles tarifaires ont été développées pour s'adapter aux divers



usages des clients Mobicarte et il est désormais possible de recharger par carte bancaire le crédit de communications à partir d'un publiphone sécurisé.

France Télécom Mobiles a vu également ses efforts de fidélisation (offre de renouvellement de terminaux, marketing direct proactif) récompensés par le taux de résiliation le plus bas du marché français. Il se situe sensiblement en dessous de 2 %, en moyenne mensuelle.

De même, le Service Clients Itineris a été repensé pour améliorer la rapidité et la qualité des réponses effectives.

Une utilisation croissante dans les entreprises

Le taux d'équipement des entreprises en téléphonie mobile a enregistré une augmentation notable : +20 %, ce qui porte le nombre d'utilisateurs à 750 000 à la fin de 1999. L'utilisation des mobiles est désormais reconnue par les entreprises comme un facteur de productivité et de réactivité. Cependant leurs attentes sont différentes de celles du grand public. Les entreprises veulent intégrer la téléphonie mobile dans leur système d'information

PIONNIER DU STANDARD WAP

France Télécom, fidèle à son ambition de Net Compagnie, a été un pionnier de la nouvelle norme WAP de liaison entre GSM et Internet. Expérimenté depuis avril 1999 auprès de plusieurs centaines de clients Itineris et lancé commercialement en décembre, ce bouquet de services interactifs sur Internet est composé de services météo, bancaires, d'informations, de suivi de trafic routier, de calcul d'itinéraires et de consultation d'annuaires. Des accords ont été passés avec une vingtaine d'acteurs majeurs du commerce électronique pour développer le service Iti-Achat qui permet de régler ses achats au moyen d'Itineris par une procédure entièrement sécurisée.



pour fédérer la gestion de l'ensemble de leurs télécommunications (fixes et mobiles). De même, les entreprises souhaitent mieux maîtriser la gestion des flottes de mobiles par des services à valeur ajoutée tels que la prise de commande, la configuration des services, la facturation, le service client, etc. France Télécom propose une gamme de services adaptés à ces besoins spécifiques. De nombreuses expérimentations, en particu-

lier dans le domaine de la convergence fixe-mobile, ont été menées en 1999. Les offres commerciales seront lancées en 2000 : numéro unique fixe-mobile dit « numéro universel », numérotation privée commune entre terminaux fixes et mobiles au sein d'une même société, renvoi d'appels entre postes fixes et mobiles, offre de réseau privé radio déployé sur le site de l'entreprise, compatible avec Itineris. ■

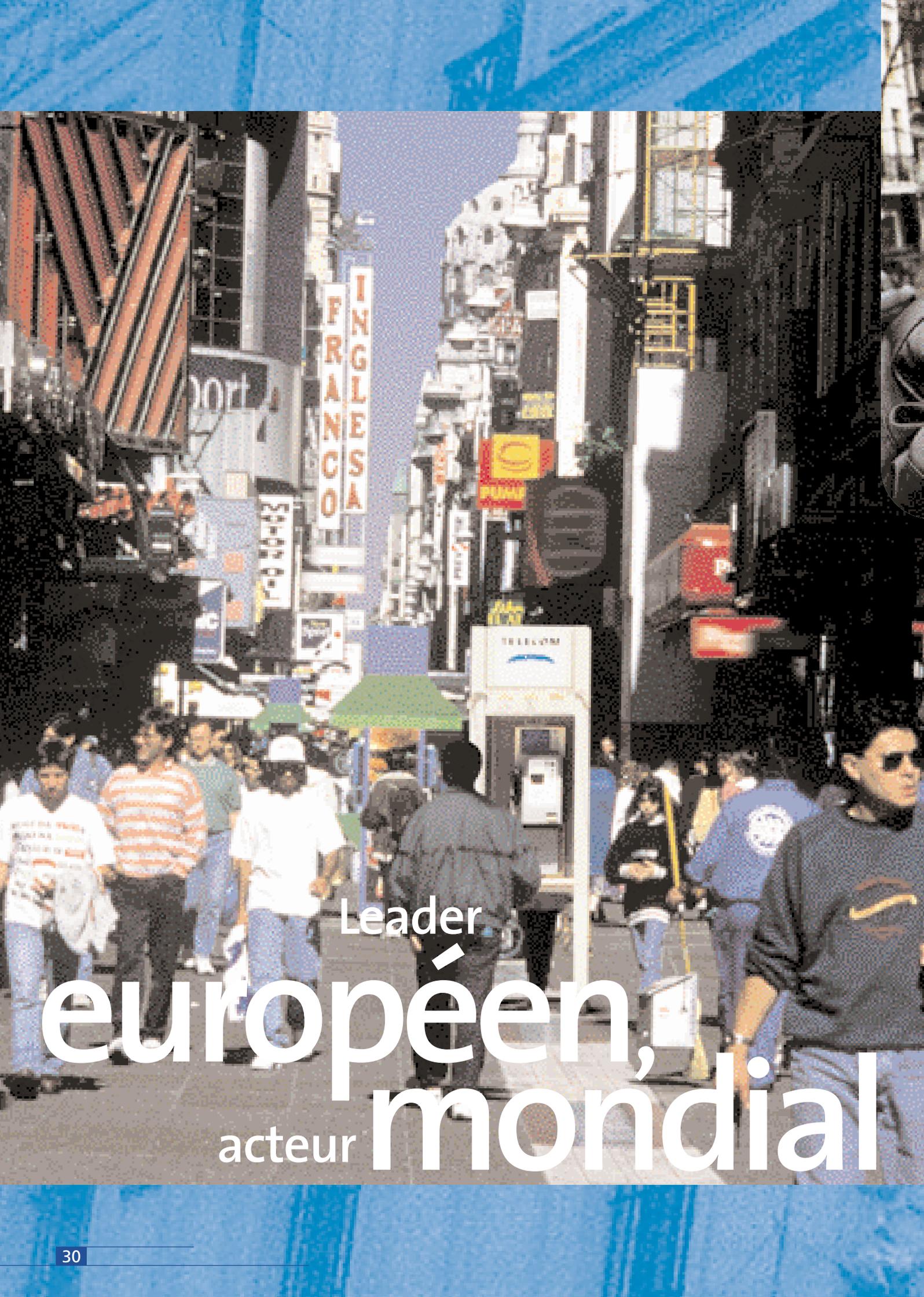


98 %
de la population
servie

85 %
du territoire
couvert

UN RESEAU D'INFRASTRUCTURES DENSE

Avec l'extension de son réseau dans la bande de fréquence 1 800 MHz (technologie bi-bande) commencé en janvier 1999 et le déploiement du son numérique (EFR), Itineris a poursuivi l'amélioration de la qualité du service. Fin 1999, plus de 98 % de la population et plus de 85 % du territoire étaient couverts. En 1999, le Groupe a poursuivi intensivement sa politique de densification de la couverture en doublant le nombre de relais : près de 9 400 à ce jour. Grâce aux accords d'itinérance (*roaming*) signés avec 170 opérateurs dans le monde, les clients Itineris ont accès à la plus grande couverture mondiale avec un service assuré dans 90 pays, dont tous les pays européens.



Leader

européen, acteur mondial



En couvrant toute la gamme des services de communication, fixes, mobiles et Internet, à l'étranger, France Télécom apparaît comme un acteur européen et mondial de premier plan de la convergence des technologies et des services de l'information.

International : près de 23 milliards de francs de chiffre d'affaires

En 1999, France Télécom a considérablement étendu sa présence internationale, tant par le développement de ses activités propres que par des investissements stratégiques.

Dans un marché des télécommunications de plus en plus concurrentiel et global, France Télécom a intensifié en 1999 ses investissements à l'étranger : le développement à l'international du Groupe a connu une nouvelle percée spectaculaire. Le chiffre d'affaires réalisé hors de France a ainsi atteint 22,8 milliards de francs contre 15 milliards de francs en 1998 et seulement 5,5 milliards de francs en 1996. Désormais, la part de l'international est passée à 12,8 % du chiffre d'affaires consolidé contre 9,3 % en 1998. Cela fait de France Télécom le deuxième opérateur européen le plus internationalisé : le Groupe est aujourd'hui présent dans plus de 75 pays.

Afin de consolider et de développer ses activités à l'international, moteur essentiel de la croissance du Groupe, France Télécom a défini une stratégie qui répond à trois objectifs :

- être un opérateur pan-européen leader. L'Europe est désormais le territoire naturel de France Télécom, avec une présence dans 24 pays et des offres convergentes de prestations allant de la téléphonie fixe à la téléphonie mobile et à Internet ;
- accompagner et favoriser le développement des entreprises en dehors de leurs frontières en leur proposant des services à valeur ajoutée. C'est la mission de Global One, qui fournit aujourd'hui des services de voix et de données ainsi que des solutions IP à 30 000 entreprises à travers le monde, dont 1/3 des 500 plus grandes entreprises mondiales ;
- rechercher des relais de croissance sur les marchés émergents. Le Groupe investit sélectivement dans des marchés à fort potentiel de développement, exportant ainsi son savoir-faire à travers le monde. Cette approche se traduit notamment par des partenariats forts avec

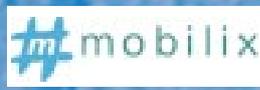
52,5 %
de croissance du chiffre
d'affaires à l'international
en un an

4 millions
d'abonnés à la
téléphonie mobile
à l'étranger *

574 000
abonnés à Wanadoo
à l'étranger*

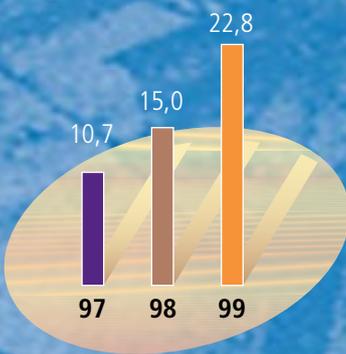
Présence dans plus
de **75 pays**

* Sociétés contrôlées.



Leader européen, acteur mondial

Évolution du chiffre d'affaires à l'international (en milliards de francs)



des sociétés locales qui connaissent parfaitement les besoins de leurs marchés respectifs.

L'opérateur européen de la convergence client

Répondre aux besoins de ses clients, où qu'ils soient, et anticiper les futurs usages en matière de communication est une préoccupation permanente de France Télécom. Pour cela, le Groupe s'est organisé autour de trois catégories de clientèle : le grand public, les entreprises et les opérateurs. Chaque catégorie a des besoins spécifiques, mais tous attendent des solutions dédiées et des services à valeur ajoutée. France Télécom répond à ces demandes par la convergence des technologies, aussi bien globalement que par une approche spécifique adaptée à chaque marché et à chaque pays.

De nombreuses initiatives à l'étranger

Poursuivant sa stratégie de déploiement d'opérateur convergent, France Télécom a amplifié des opérations débutées depuis deux ans. Ainsi en Italie, Wind a lancé ses offres fixe et mobile au mois de mars et s'est développé dans le domaine d'Internet en rachetant le fournisseur de services Internet ITNet, pour devenir le premier opérateur convergent italien, avec un total de plus de 2 millions d'abonnés.

De même, en Espagne, Uni2, (1 050 000 clients de téléphonie fixe fin 1999), a acquis CTV-Jet, un des fournisseurs d'accès Internet espagnols les plus importants, ainsi que Catalana de

Telecomunicaciones en juillet. Enfin, au Portugal, Sonae et France Télécom, déjà partenaires dans l'opérateur mobile Optimus ont lancé conjointement au mois d'octobre l'opérateur fixe Novis, dont les activités ont démarré le 1^{er} janvier 2000.

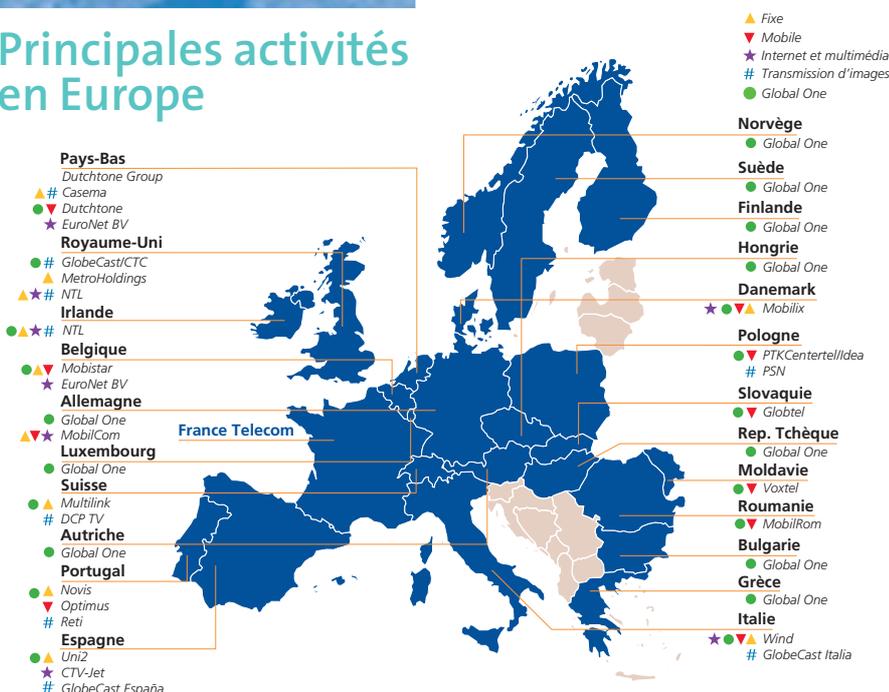
L'année 1999 a également vu le développement des activités du Groupe sur le marché stratégique qu'est le Royaume-Uni. En devenant le principal actionnaire du câblo-opérateur britannique NTL pour un investissement total qui devrait atteindre 5,5 milliards de dollars, France Télécom va permettre à ce dernier de racheter les opérations grand public de Cable & Wireless Communications. Désormais, NTL est devenu le principal concurrent de BT et propose des services de télévision et d'Internet par câble, ainsi que des services de téléphonie fixe au Royaume-Uni et en Irlande. De plus, NTL a signé un accord de rachat en décembre de Cablecom, le premier câblo-opérateur suisse.

En mars 2000, France Télécom et MobilCom ont décidé de s'unir pour accélérer leur développement sur le marché allemand. L'accord prévoit l'acquisition par France Télécom de 28,5 % du capital de MobilCom,

DÉVELOPPEMENT DANS LES MOBILES

France Télécom a considérablement renforcé ses activités mobiles notamment en Europe, devenant le troisième opérateur dans cette région. Dans le monde, à fin 1999, le Groupe comptait à travers ses filiales et participations 14,1 millions d'abonnés dans 14 pays. Son expertise mobile s'étend des services GSM aux réseaux interurbains, en passant par les services de données et les réseaux de satellites. En 1999, Wind est devenu le premier opérateur convergent en Italie et compte 1,33 millions d'abonnés mobiles. Les services mobiles d'Optimus au Portugal ont également connu un important succès avec 789 000 d'abonnés un an seulement après leur lancement. Par ailleurs, le service Globalstar, dont France Télécom est partenaire et qui offre une couverture mondiale, a été lancé fin octobre.

Principales activités en Europe





Au-delà de ses positions en Europe, France Télécom saisit toutes les opportunités pour accompagner le développement des marchés émergents.

grâce à l'apport de 3,74 milliards d'euros : ils créeront une société commune pour concourir à l'obtention d'une licence UMTS de téléphonie mobile de 3^{ème} génération.

D'autres investissements importants ont été effectués en Argentine, où le Groupe a augmenté sa participation dans l'opérateur Telecom Argentina, et au Brésil, où France Télécom et ses partenaires se sont alliés pour lancer Intelig, un opérateur de téléphonie internationale et longue distance. Au Cameroun, France Télécom a créé la Société Camerounaise de Mobiles, dont le capital, actuellement contrôlé à 100 %, sera ouvert à des partenaires locaux à hauteur de 30 % dans les deux ans à venir. En octobre, le Groupe a également acquis une licence fixe et mobile en République Dominicaine et détient 86 % du capital de la nouvelle société.

Offrir des services mondiaux aux entreprises multinationales

Sur des marchés désormais globalisés, les entreprises ont besoin de services à valeur ajoutée qui favorisent leur expansion à l'international. France Télécom répond à ce besoin avec Global One en offrant à ses grands clients multinationaux des services globaux de voix, données et IP. Sacré « Meilleur Opérateur 1999 » par les médias et les analystes du secteur, Global One est réputé comme étant, sur son marché, l'entreprise la plus réactive vis-à-vis de ses clients. Avec un chiffre d'affaires d'environ 1,1 milliard de dollars, une présence dans 65 pays, plus de 3 800 employés et 1 400 points d'accès dans le monde, Global One possède de solides atouts et a la capacité d'offrir à ses clients des solutions

globales sans couture, flexibles et compétitives, reposant sur des technologies de pointe. Grâce au déploiement d'un réseau ATM mondial, couvrant plus de 800 villes dans 40 pays, Global One offre une gamme innovante de solutions bout en bout: VPN (Virtual Private Network), centres d'appels, Global ATM, etc.

Les clients de Global One représentent aujourd'hui plus de 30 000 entreprises dont une part importante figure parmi les plus grands groupes internationaux.

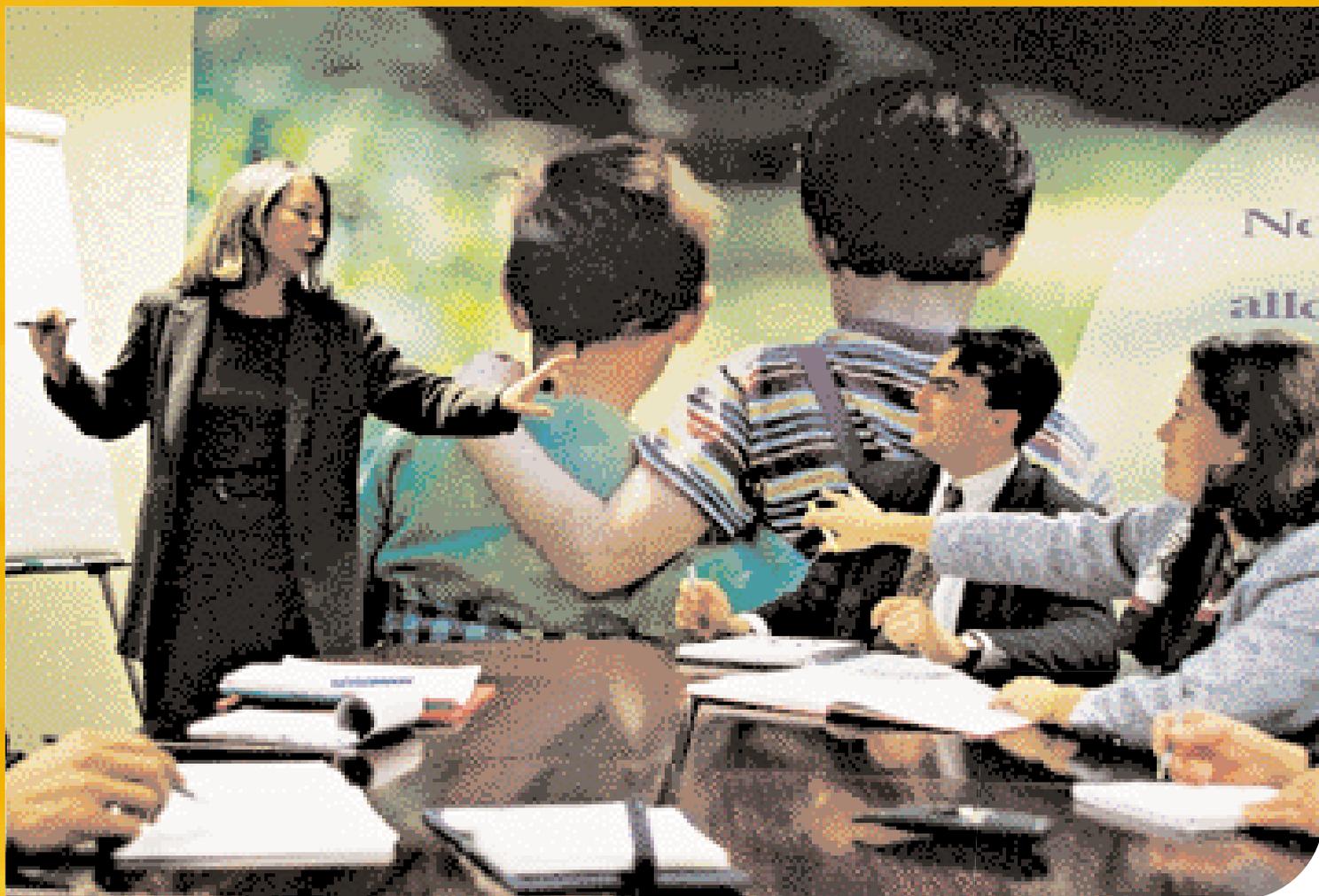
Enfin, à travers GlobeCast, France Télécom est également le leader mondial de services de transmissions audiovisuelles et IP par satellite. Présente sur tous les continents et à la pointe des technologies numériques, GlobeCast propose une offre globale de services de bout en bout intégrant la production et la post-production, la diffusion et la distribution de l'image, ainsi que les applications IP par satellite. ■



WANADOO ET VOILA : LA NET COMPAGNIE S'EXPORTE A TRAVERS LE MONDE

Le succès de Wanadoo en France se prolonge à l'international avec une présence dans quatre autres pays européens : Belgique depuis avril 1999, Pays-Bas depuis mai, Espagne depuis septembre et Danemark depuis novembre.

A la fin de l'année, on comptait déjà 574 000 « wanadiens » à l'international. Un an après son lancement aux États-Unis en août 1998, le moteur de recherche Voila a obtenu pour la deuxième année consécutive le « Lisa » du meilleur site étranger dans la catégorie « annuaires électroniques » lors de la cérémonie des « Local Internet Service Awards ». Voila, désormais disponible en plusieurs langues avec un contenu local au Danemark, aux Pays-Bas, en Italie, au Portugal, en Espagne et aux États-Unis, est le seul service en ligne français à avoir intégré le Top 10 des sites les plus consultés en Europe.



174 000
salariés

152 000
salariés en France

3 400
recrutements en 1999
en France

8 900
déploiements en 1999
en France

Une politique de ressources humaines innovante

France Télécom donne toujours la priorité à l'emploi et poursuit sa politique de mobilité et de développement des compétences de ses salariés, notamment grâce à la formation.

France Télécom fait le pari de l'emploi dans un secteur en forte croissance.

Pour accompagner l'évolution de son environnement, l'entreprise entend assurer le développement professionnel de ses salariés, particulièrement vers les nouvelles activités. Avec 174 262 salariés (équivalent temps

plein), dont 152 346 en France, le Groupe compte parmi les plus importants employeurs de France. Son développement à l'international s'accroît (+7 800 personnes en 1999) en parallèle.

Quinze mille personnes ont été recrutées en quatre ans, dont 3 400 en 1999, faisant de

France Télécom a consacré 6 % de la masse salariale aux dépenses de formation.

France Télécom l'un des premiers recruteurs de jeunes en France. Ces recrutements sont notamment dus à l'effet des départs anticipés (plus de 16 000 bénéficiaires de ces dispositifs depuis 1996).

France Télécom participe pleinement à l'insertion professionnelle des jeunes, avec 2 700 personnes par an en contrats d'apprentissage, de qualification et d'adaptation.

Pour accroître et faciliter la mobilité, composante forte de la politique du Groupe, un site intranet, mis en place fin 1999, renforce l'information sur le marché de l'emploi interne.

Un dialogue social toujours plus décentralisé

La conduite du changement s'appuie sur la décentralisation des relations sociales au sein de l'entreprise. Cette démarche est notamment assurée par des instances locales de concertation et de négociation. Pour augmenter la visibilité sur les grands enjeux de l'entreprise et ouvrir largement le dialogue social sur les conséquences de ces évolutions, une commission nationale de concertation et de négociation a été mise en place en juin 1999 avec l'ensemble des organisations syndicales.

Précurseur dans le domaine du temps de travail, l'accord social de 1997, prorogé en 1999, a concerné 50 000 personnes qui ont bénéficié des dispositifs particuliers concernant la promotion, l'insertion professionnelle des jeunes et la réduction du temps de travail, en contrepartie de l'élargissement des horaires d'ouverture à la clientèle. De la même façon que l'accord d'intéressement, il a été décliné en accords locaux.

Sur la base de la loi sur la réduction et l'aménagement du temps de travail et sur celle de l'accord signé le 4 juin 1999 à l'échelle de la branche des télécommunications (Unetel), France Télécom a poursuivi les négociations avec l'ensemble des organisations syndicales et a conclu, dans ce cadre, le 2 février 2000, avec trois d'entre elles, un accord adapté aux particularités de l'entreprise.

Une politique de rétribution pour l'ensemble des salariés

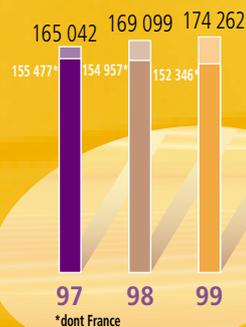
Pour mieux prendre en considération la performance de chaque salarié, l'individualisation des rémunérations (augmentations individuelles et part variable, notamment

commerciale) se développe progressivement. Depuis 1998, l'évolution de la rémunération de l'ensemble des cadres supérieurs est totalement individualisée, quels que soient les statuts. Ce principe doit s'étendre à de nouvelles populations en 2000. Par ailleurs, dans le cadre de l'évolution de la politique indemnitaire, il a été mis fin au système de remboursement forfaitaire des frais professionnels.

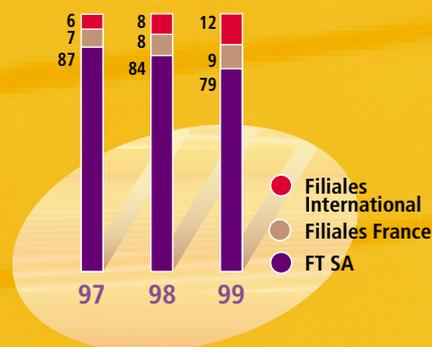
Enfin, la rétribution collective, sous la forme de l'intéressement et de la participation alliée au plan d'épargne groupe (PEG) et à l'actionnariat salarié, valorise l'épargne d'entreprise. Les trois fonds communs de placement d'entreprise du plan d'épargne groupe se conjuguent avec les formules de l'actionnariat interne pour offrir aux salariés des placements simples et attractifs. Au total, les sommes investies dans le PEG avaient, à fin 1999, une valeur de 26,7 milliards de francs.

Effectifs

(équivalent temps plein au 31.12)

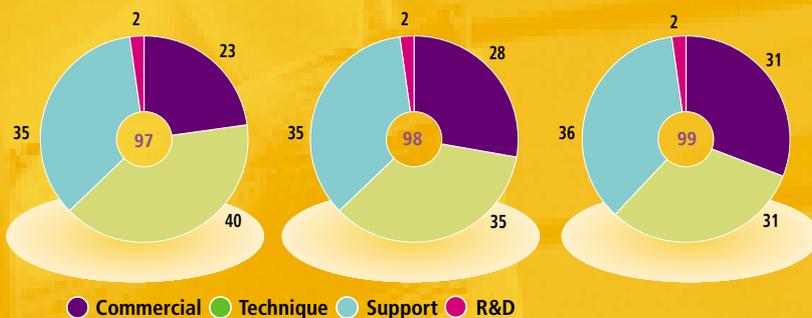


Répartition des effectifs du Groupe (en % au 31.12)



Répartition des effectifs par métiers (FT SA)

(en % au 31.12)



CAPP AVENIR, UN PROGRAMME AMBITIEUX D'ACQUISITION DE NOUVELLES COMPÉTENCES

Engagés depuis 1996, les déploiements – évolution de métier – ont déjà concerné plus de 40 000 salariés (dont 8 900 en 1999) qui ont, grâce à des programmes d'accompagnement, renforcé les effectifs des activités prioritaires comme le commercial, les mobiles ou les systèmes d'information.

Conçu en 1999, en prolongement des déploiements, le programme de formation Capp Avenir a pour but de développer de façon massive des compétences stratégiques : centres d'appels, Wanadoo, mobiles, systèmes d'information... En trois ans, 10 000 salariés pourront ainsi s'engager dans des reconversions longues. Plus de 800 personnes en bénéficient déjà.

Agir en faveur de l'environnement et du développement local

En s'engageant quotidiennement dans une démarche globale pour l'environnement et en promouvant le développement local, France Télécom affiche son exemplarité.

Entreprise de proximité, France Télécom est soucieuse de préserver l'environnement et le cadre de vie de ses clients.

Signataire de la Charte Environnement de l'association des opérateurs européens de réseaux de télécommunications (ETNO), elle intègre les préoccupations liées à l'environnement dans sa gestion globale. Depuis plusieurs années, le Groupe mène de nombreuses actions en faveur de l'environnement, en particulier dans les domaines de la valorisation des déchets ou de la protection des paysages et de la faune, en partenariat avec les acteurs locaux.

Bien que son activité ne constitue pas une source significative de pollution, France Télécom s'est engagée en 1999 dans une démarche environnementale globale, en réduisant les impacts générés par ses activités, notamment en termes de consommation d'énergie et de production de déchets.

En 1999, de nombreuses opérations ont été menées : démantèlement des terminaux téléphoniques et Minitel avec l'aide d'une entreprise d'insertion, récupération et recyclage des annuaires papier dont les bénéficiaires recueillis vont financer un projet en faveur de l'environnement.

De plus, en juillet 1999, France Télécom a signé avec l'État une charte nationale de recommandations environnementales destinée à orienter les décisions d'implantation des équipements de radiotéléphonie dans le

respect des paysages, éléments architecturaux et ensembles urbains. Elle s'ajoute aux actions menées de longue date par le Groupe dans le domaine de l'enfouissement des réseaux téléphoniques.

Une action soutenue en faveur du développement local

Parallèlement à la démarche environnementale directe, le Groupe contribue largement au « développement durable » des territoires où il est implanté.

Les nouveaux services que propose France Télécom permettent, par exemple, de réduire les déplacements de personnes : cela passe par la mise à disposition d'outils favorisant le travail à distance (service de conférence téléphonique, visioconférence, télétravail à domicile ou sur sites partagés).

Au-delà de ces actions, France Télécom propose aux collectivités locales tout un ensemble de services qui répondent à des besoins croissants de gestion urbaine. Télégis permet ainsi de gérer les déplacements en ville (horodateurs, synchronisation des feux), de renforcer la sécurité par la vidéosurveillance, d'améliorer l'information des citoyens grâce à des panneaux d'information ou d'aider à la gestion de l'eau, de l'énergie et de l'environnement.

Parce que les technologies de la communication favorisent la création d'emplois et l'activité, sur le terrain, et en partenariat avec les acteurs économiques et institutionnels,

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, cœur du métier de France Télécom, sont un outil majeur de développement durable du territoire, de solidarité et de désenclavement.

36 entreprises
créées par essaimage

6 200 jeunes
accueillis en alternance
depuis 1996

Le Groupe encourage le développement d'activités et d'emplois en soutenant les projets d'essaimage de ses salariés. Depuis deux ans, 36 entreprises ont ainsi vu le jour.



MOBILISATION GÉNÉRALE LORS DES INTEMPÉRIES

Des inondations dans le sud aux deux tempêtes de fin décembre qui ont traversé la France, les équipes de France Télécom se sont fortement mobilisées pour rétablir dans les meilleurs délais le réseau téléphonique fixe comme mobile : ainsi, en décembre, l'équivalent de deux années de dérangements a été réparé en trois semaines seulement.



Un bouquet de services professionnels sur Internet à destination des élus et cadres territoriaux.

France Télécom participe au développement économique et à la création d'emplois dans le cadre du programme européen ALIZE®. Le Groupe met en place également des relations constructives avec les acteurs locaux pour contribuer au développement des régions.

Parmi de nombreux partenariats, un accord récent a été signé avec le Conseil Régional de Lorraine pour fournir des services d'accès sécurisés à plus de 200 lycées et une adresse électronique individuelle aux 150 000 élèves et enseignants de la région, à travers les offres de la gamme Scol@gora.

En Bretagne, c'est pour le Conseil Régional que France Télécom va mettre en place un réseau de télécommunications à haut débit, outil central de développement économique et culturel et d'aménagement du territoire, à la base d'un nouvel essor de la formation, de la recherche et du développement économique de la région.

Enfin, parce que communiquer renforce et développe le lien social, France Télécom, présent sur l'ensemble du territoire national à travers ses multiples implantations opéra-

tionnelles, contribue également à des actions de terrain. En zones rurales, des commerces de proximité sont équipés de moyens de télécommunication et deviennent des Points Multiservices ; dans les quartiers sensibles, des espaces d'information et de médiation conçus avec d'autres entreprises partenaires et des collectivités locales contribuent à la réduction des dégradations et des contentieux, tout en offrant des services de proximité ; de même, la mise à disposition d'Espaces Multimédia favorise l'initiation du plus grand nombre aux nouvelles technologies de l'information et joue un rôle important d'intégration sociale.

L'ensemble de ces actions traduit l'ambition de France Télécom de poursuivre les missions de service public qui lui sont dévolues tout en devenant l'entreprise de référence de tous les Français. ■

FAVORISER L'ACCES DES JEUNES A L'EMPLOI

France Télécom a accueilli depuis quatre ans plus de 6 200 jeunes en alternance, participant ainsi à leur qualification par une expérience réelle en entreprise. Des tuteurs leur transmettent leurs connaissances et les guident dans l'entreprise. Des partenariats et des acteurs locaux permettent de faciliter ensuite l'accès de ces jeunes à l'emploi et de s'assurer que la formation reçue correspond bien aux besoins du marché local.

La mise sur le marché rapide des produits développés par France Télécom R&D, nouveau nom du Cnet, le centre de recherche et de développement de France Télécom, permet au Groupe de maintenir son avance marketing et technologique.

▶ **1 000 milliards de bits** par seconde : record de transmission haut débit

▶ Plus de **3 000** ingénieurs et chercheurs à France Télécom R&D

▶ **149** brevets déposés en 1999 (+ 30 % par rapport à 1998)

Les chiffres clés de France Télécom R&D

- Participation à plus de 110 programmes européens de recherche
- 3 300 brevets français ou étrangers
- 7 start-up créées à l'initiative d'ingénieurs de France Télécom R&D

Le client au cœur de la recherche

Grâce aux importants moyens de recherche mobilisés, France Télécom a su maintenir son avance technologique, notamment dans les domaines très porteurs comme Internet et les mobiles, et anticiper les nouveaux usages.

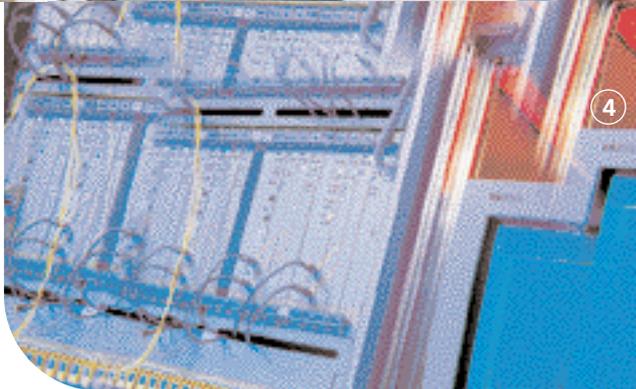
Précurseur de l'information en ligne avec le Minitel, France Télécom se maintient aujourd'hui à l'avant-garde de la révolution Internet, grâce à son centre de Recherche et de Développement implanté sur différents sites en France et près de San Francisco. Les nouveaux services sont testés tout au long de leur conception par un panel d'utilisateurs, plaçant ainsi, véritablement, le client au centre de la démarche de R&D.

S'informer, communiquer, acheter, travailler, se distraire : c'est aujourd'hui possible avec plus d'efficacité grâce au réseau des réseaux et aux innovations de France Télécom. Ainsi, avec les moteurs développés par France Télécom R&D (dont celui de Voila), l'internaute accède à une information exhaustive et pertinente. A la pointe de cette technologie, des moteurs thématiques peuvent être créés en 24 heures seulement à l'occasion d'un événement, comme ce fut le cas pour la sortie du

film « Star Wars » de George Lucas. Les travaux de France Télécom R&D ont également abouti au lancement en juillet 1999 du Messenger de Voila et Wanadoo, un moyen de communiquer avec ses amis par l'écrit, la voix et l'image sur Internet.

En matière de commerce électronique, la R&D a rendu encore plus performante la plateforme Télécommerce. Elle se situe désormais à la pointe des moyens de paiement sécurisés en faisant appel à la carte à mémoire. C'est ainsi qu'a été lancé le service ItiAchat permettant aux clients Itineris de régler par carte bancaire à partir d'un mobile GSM à deux fentes. France Télécom R&D a également travaillé sur les intranets, ces réseaux privés de plus en plus présents au cœur du système d'information des entreprises. La messagerie, en particulier, est devenue une fonction de base autour de laquelle se greffent des services à





- 1 - Vêtement communicant : un habit du futur.
- 2 - Record mondial de transmission d'un terabit/s.
- 3 - Paiement par téléphone mobile GSM double fente.
- 4 - Intégration des services dans le réseau France Télécom

Du virtuel aux applications concrètes, France Télécom R&D innove en permanence.

valeur ajoutée comme ceux de Liberalis, l'intranet des médecins libéraux ouvert en 1999. Les non-internautes n'ont pas été oubliés pour autant puisque le service Noubu de Voila (sorties, expos...) a été adapté au Minitel. Cependant, l'évolution des usages d'Internet exige des débits de plus en plus élevés. Les techniques filaires comme l'ADSL apportent une réponse économiquement viable pour les citoyens. France Télécom R&D a jeté les bases de l'offre commerciale du Groupe dans ce domaine.

France Télécom R&D à la pointe de la technologie dans les mobiles

France Télécom R&D contribue à maintenir le Groupe aux tout premiers rangs en France et en Europe dans le domaine en pleine expansion de la téléphonie mobile. Ses compétences en matière de réseau intelligent et d'antennes contribuent à la compétitivité de ses produits. En outre, les mobiles deviennent de plus en plus des supports de données et d'informations écrites. D'ores et déjà, les abonnés d'Itineris accèdent à leurs e-mails par le texte et par synthèse vocale. Au cours de

l'année 2000, le nouveau standard WAP leur permettra de lire des pages web sur leur mobile, tandis que le GPRS autorisera un raccordement permanent à Internet à partir d'un GSM. France Télécom R&D a mené développements et expérimentations pour ces nouveaux services, et aussi pour la prochaine génération de mobiles à hauts débits, baptisée UMTS.

Sur le marché de la téléphonie fixe, France Télécom poursuit l'amélioration du service à ses abonnés. Le Groupe leur propose par exemple, depuis 1999, le rappel du dernier appelant (3131), service basé sur la synthèse vocale mise au point par France Télécom R&D.

Tous les développements de France Télécom R&D s'appuient sur les performances des réseaux. En 1999, France Télécom R&D a battu le record mondial des hauts débits en transmettant un téra-bit par seconde (1 000 milliards de bits) sur 1 000 km, sur une seule fibre optique classique. Cette technique bien maîtrisée de multiplexage en longueur d'ondes est mise à profit dans le réseau paneuropéen EBN, réponse de France Télécom à l'explosion du trafic Internet. ■

LE SERVICE D'ASSISTANTE PERSONNELLE

Le Service d'Assistante Personnelle entièrement virtuel de France Télécom, commercialisé à Paris depuis novembre 1999, permet aux clients d'accueillir leurs correspondants, de prendre et de notifier leurs messages, de transférer leurs appels, de filtrer les appels entrants... le tout sans qu'ils aient à changer de numéro de téléphone, et 24 heures sur 24 s'ils le souhaitent. France Télécom est le premier opérateur fixe européen à expé-rimenter ce service.

Les réseaux

▶ 2,2 millions
de km de fibres optiques

▶ 3,6 millions
de canaux RNIS

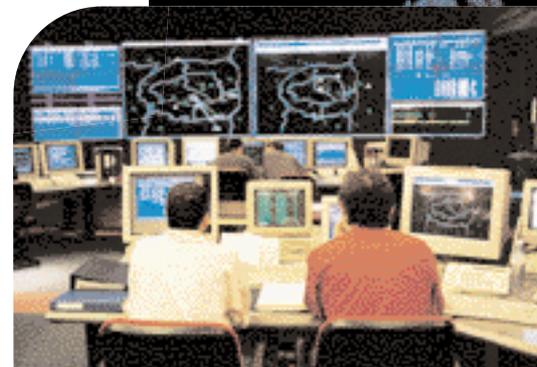
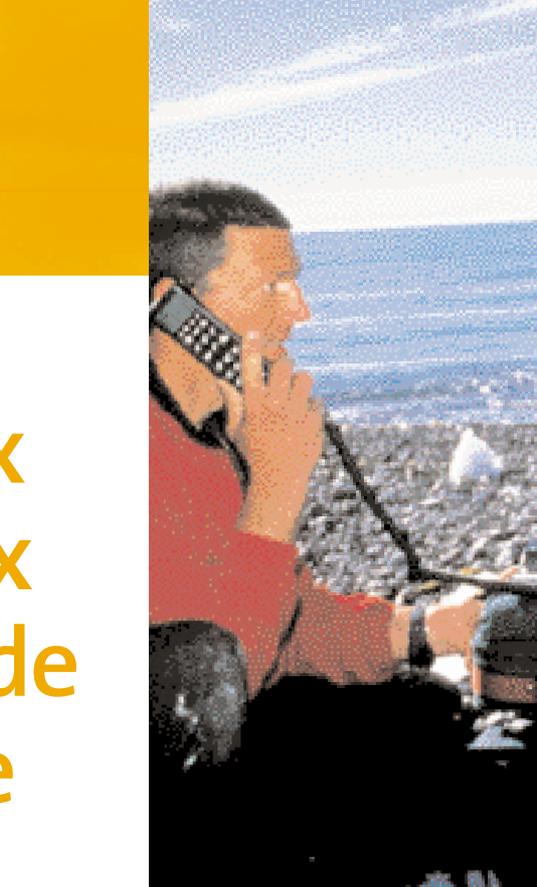
▶ 40 satellites
utilisés

En déployant de nouvelles technologies de transmission, France Télécom anticipe la montée en puissance du trafic des données, appelé à dépasser celui de la voix dans les prochaines années.

Des réseaux adaptés aux évolutions de la demande

France Télécom fait évoluer ses réseaux en permanence : la transmission de données est, en effet, en progression très rapide en raison du trafic haut débit des entreprises et du développement explosif de l'Internet grand public.

Au 31 décembre 1999, 7 000 km de câbles à fibres optiques étaient exploités pour le réseau européen, 463 000 km pour le réseau interurbain et 1 730 000 km pour les réseaux régionaux, soit au total environ 2,2 millions de kilomètres de fibres optiques. Après avoir achevé la construction du réseau interurbain, France Télécom a poursuivi celle de son réseau européen qui dessert actuellement Londres, Paris, Genève,



Barcelone et Madrid. France Télécom installe également environ 5 000 km de fibres par an dans les réseaux régionaux.

En outre, pour la desserte à haut débit des entreprises, 3 000 immeubles ont été raccordés en câble optique dans les réseaux urbains et 380 sites utilisent l'offre de [SMHD](#) Service Multisite Haut Débit (jusqu'à 2,5 Gbit/s).

Toujours dans ce domaine des hauts débits, France Télécom avait installé, à la fin de 1999, 616 liaisons numériques synchrones à 2,5 Gbit/s dont 17 transfrontalières, ainsi que 1 500 anneaux autoprotégés pour sécuriser les réseaux régionaux. Pour augmenter encore les débits, une nouvelle technologie [DWDM](#) est utilisée sur les réseaux interurbain et européen : 27 liaisons étaient équipées dont 5 transfrontalières.

Des réseaux de haute technologie

Fin 1999, le réseau national téléphonique commuté de France Télécom comprenait environ 30,5 millions de lignes téléphoniques analogiques et 3,6 millions de canaux [RNIS](#). En 1999, le nombre de lignes analogiques a

Chiffres clés du réseau

• Km de fibres optiques longue distance	463 000
• Km de fibres optiques régionales	1 730 000
• Nombre de satellites utilisés	40
• Nombre de câbles optiques atterrissant en France	17
• Taux de numérisation transmission	100 %
• Taux de numérisation commutation	98 %



EBN : un réseau sans couture opérationnel depuis octobre 1999

* European Backbone Network PoP
 □ Point d'atterrissement
 - - - - - Projet



L'EBN dessert actuellement Genève, Paris, Londres, Bruxelles et l'Espagne. Il reliera 30 métropoles dans 11 pays européens d'ici à fin 2000 et 40 villes dans 16 pays à fin 2001. Grâce aux réseaux nationaux de nos filiales, le service sera accessible dans plus de 250 villes européennes avec un avantage compétitif décisif. Il permet d'offrir aux clients un accès direct et sans couture à travers l'Europe sur un réseau de très forte capacité, transportant à la fois voix et données selon tous les protocoles : IP, ATM, Frame Relay.

diminué de 2,5 % au profit des accès mobiles et numériques. Le nombre de canaux [RNIS](#) s'est accru de 28,3 %. La qualité de service se maintient à un excellent niveau : un dérangement tous les 15 ans en moyenne et un taux d'efficacité de 99,9 % dans le réseau.

Fin 1999, le réseau [ATM](#) comprend 85 «bras-seurs» répartis sur 47 sites en province et 15 en Ile-de-France. Il transporte les services «Global ATM», Vidéodyn et les premiers raccordements [ADSL](#). Ce réseau supportera notamment l'accès des services sur ADSL (Netissimo, Turbo LL, Turbo IP) et le service d'interconnexion de réseaux locaux (Interlan).

Deux services ADSL (Netissimo 1 et 2) ont été ouverts commercialement depuis décembre 1999 sur la totalité de Paris, les Hauts-de-Seine, la communauté urbaine de Lille, les agglomérations de Strasbourg et de Lyon-Villeurbanne.

Des réseaux internationaux plus denses

Le réseau de câble sous-marin SEA-ME-WE 3, dont France Télécom est le partenaire et le promoteur clé, a été mis en service en 1999. S'appuyant sur une technologie ultramo-

derne, il offre une qualité parfaite de transmission de la voix, des données et des images. D'une longueur totale de 40 000 km, c'est le plus long câble sous-marin du monde. Il relie 33 pays, soit 4 milliards de personnes, et accompagne la montée en débit entre l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie et l'Australie. Le Groupe a également investi dans le câble TAT-14 reliant l'Europe à l'Amérique, avec une capacité de transmission 64 fois supérieure aux câbles existants, et dans le projet SAT3/WASC/SAFE qui reliera la Malaisie, l'Inde et le Portugal en passant par l'Afrique du Sud. Enfin, en 1999, le service Globalstar, basé sur une constellation de 48 satellites en orbite basse, a été ouvert commercialement. France Télécom en est partenaire. Le Groupe, qui dispose de 4 satellites en propre (Telecom A, B, C, D), utilise un total de 40 satellites, dont 12 Intelsat, 10 Eutelsat, 3 Inmarsat, 1 Arabsat. ■

IP 2000 : UN RESEAU TOUT IP

L'année 1999 a vu le démarrage effectif du réseau IP 2000 au mois de février, avec l'ouverture de la collecte du trafic Internet par réseau téléphonique pour le compte de Wanadoo. Plus de 20 000 «portes d'accès complémentaires» ont ainsi été déployées, pour faire face à la montée permanente du trafic. Les objectifs du réseau IP 2000 se sont étendus à l'ensemble des trafics de France Télécom utilisant le protocole [IP](#) : accès Internet par réseau téléphonique, accès ADSL, accès par liaison louée, réseaux d'entreprise... En conséquence, un important effort a conduit au déploiement, achevé fin 1999, d'un «Backbone» à haut débit, disposant d'une large couverture géographique, facilement extensible et utilisant les techniques de routage les plus récentes.

Organigramme des principales filiales et participations de France Télécom par activité

au 31 décembre 1999

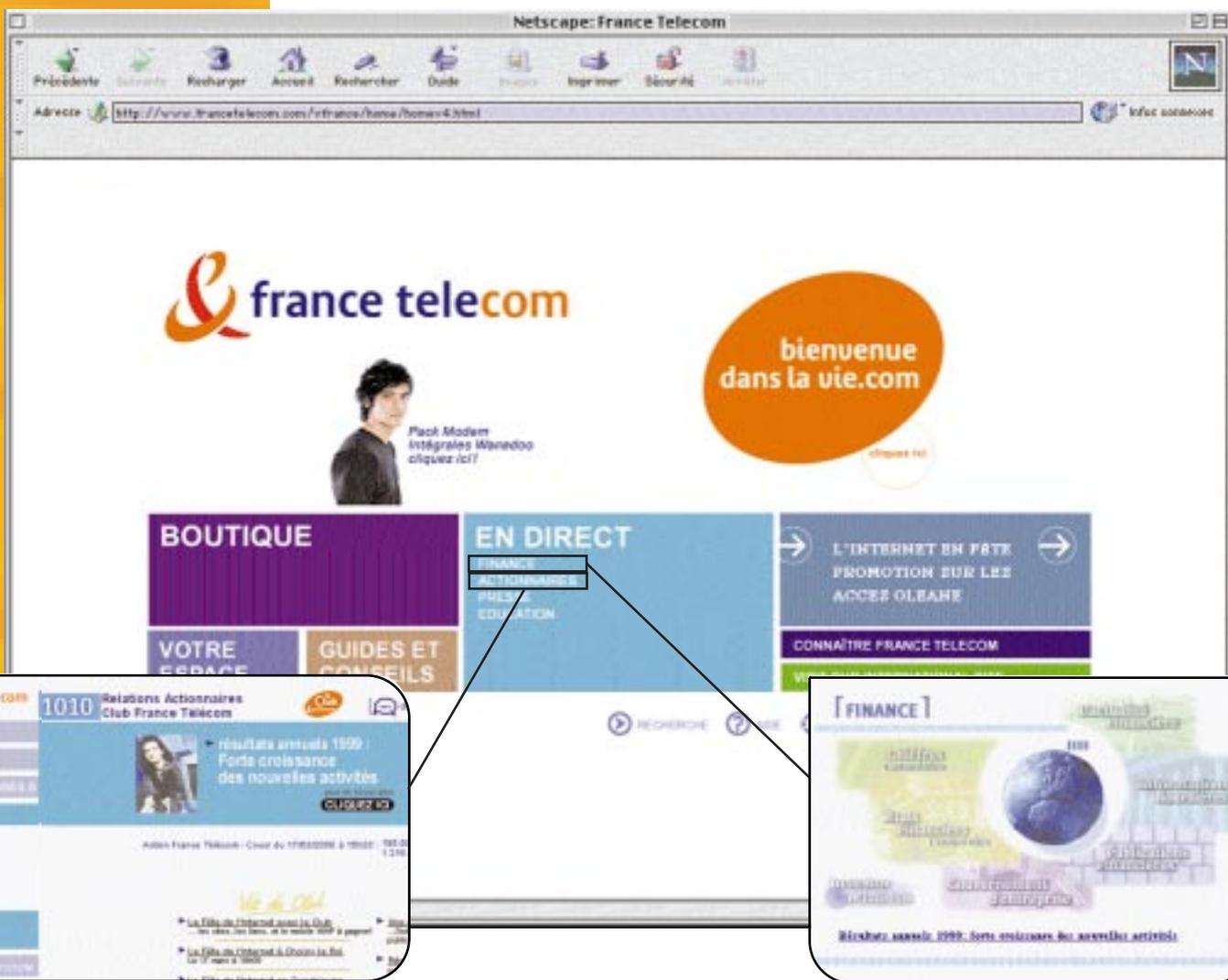
France

Téléphonie fixe	Mobiles	Internet et Multimédia	Télévision et câble	Données
<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> France Télécom Maison mère 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Mobiles Radiomessagerie 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Interactive 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> TDF 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Transpac
<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT EGT 	<p>75,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Mobiles Service 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Hébergement 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Câble 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Oléane
<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Expertel 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Mobiles Distribution 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Intelmatique 	<p>25,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> TPS 	<p>99,89 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Interpac
<p>50,34 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FCR 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Mobiles International 	<p>79,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> CVF 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Viaccess 	<p>11,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ST Microelectronics
<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telinvest-Cofratel 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> SOFRECOM 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT Sites 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast Paris 	<p>17,40 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Bull
	<p>51,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> TESAM 	<p>99,96 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Citcom 		
	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> France Caraïbes Mobiles 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FT2M Services 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> ODA 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Alapage.com 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Kompass France 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Mediatel 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telecommerce 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> PNMM 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Questel.Orbit 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Oda Outremer 		
		<p>34,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Echo Interactive 		
		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Innovacom 		

International

<p>69,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Uni2 Espagne 	<p>24,50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> WIND Italie 	<p>50,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Multilink Suisse 	<p>50,85 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobistar Belgique 	<p>80,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Dutchtone Pays-Bas 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> CTV Jet Espagne 	<p>6,40 %</p> <ul style="list-style-type: none"> NTL Grande-Bretagne 	<p>50,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Global One
<p>75,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Catalana Espagne 	<p>43,30 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Novis Portugal 	<p>25,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> MetroHoldings Royaume-Uni 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Mobilix Danemark 	<p>34,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> PTK Centertel Pologne 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Editus Pays-Bas 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Casema Pays-Bas 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Etrali
<p>10,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Sprint États-Unis 	<p>50,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telecom Argentina Argentine 	<p>1,80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Deutsche Telekom Allemagne 	<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Optimus Portugal 	<p>67,81 %</p> <ul style="list-style-type: none"> MobilRom Roumanie 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Editus Belgique 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast NE 	<p>22,36 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Sema Group
<p>7,10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telmex Mexique 	<p>51,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> CTE Salvador 	<p>25,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Intelij Brésil 	<p>11,50 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Panafon Grèce 	<p>35,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Globtel Slovaquie 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Oda do Brasil Brésil 	<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast España 	
<p>51,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Côte d'Ivoire Telecom Côte d'Ivoire 	<p>42,33 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Sonatel Sénégal 	<p>40,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Sodetel Liban 	<p>46,10 %</p> <ul style="list-style-type: none"> MobiNil Égypte 	<p>55,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Voxtel Moldavie 	<p>60,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telecom Oda Salvador 	<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast Italia 	
<p>43,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> TIT Tchad 	<p>44,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Menatel Égypte 	<p>25,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> STID Djibouti 	<p>67,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Cellis Liban 	<p>51,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Vista Botswana 	<p>87,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Oda Liban Liban 	<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Castle Tower Grande-Bretagne 	
<p>40,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Getesa Guinée 	<p>74,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> FCR Vietnam Vietnam 	<p>35,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Pramindo Ikat Indonésie 	<p>40,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Socatel République Centrafricaine 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Ivoiris-SIM Côte d'Ivoire 		<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast America 	<p>Pourcentage de contrôle 00,00 %</p>
<p>26,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Telecom Plus Maurice 			<p>65,90 %</p> <ul style="list-style-type: none"> SMM Madagascar 	<p>100,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> SCM Cameroun 		<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast Asia 	<p>Filiales opérationnelles</p>
			<p>67,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Easy link Chine 	<p>26,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> BPL Inde 		<p>20,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> GlobeCast Australia 	<p>Participations financières</p>
			<p>67,00 %</p> <ul style="list-style-type: none"> Rapid link Chine 				

Une information complète, en ligne, à la disposition de tous



www.francetelecom.com

Rapport financier

Sommaire

Rapport sur la gestion du Groupe	46	États financiers consolidés	61
1 - Rentabilité de certains segments d'activité	46	Compte de résultat consolidé	61
2 - Chiffre d'affaires des Services et Produits	48	Bilan consolidé	62
3 - Coûts opérationnels	54	Tableau des flux de trésorerie consolidés	64
4 - Personnel	55	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	66
5 - Charges financières nettes	56	Annexes des comptes consolidés	67
6 - Résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence	56	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	98
7 - Autres produits/(charges) nets non opérationnels	57	Extraits des comptes de France Télécom SA	99
8 - Impôts sur les bénéfiques	57		
9 - Participation des salariés	57		
10 - Résultat net	57		
11 - Situation de trésorerie et sources de financement	57		
12 - Dépenses d'investissement	58		
13 - Passage à l'an 2000 et à l'euro	59		
14 - Inflation	60		
15 - Perspectives d'avenir	60		

Rapport sur la gestion du groupe

Conseil d'administration du 1^{er} mars 2000

→ Introduction

Au cours des dernières années, France Télécom a été confrontée à de profonds changements tant au niveau de son environnement réglementaire et concurrentiel que de son organisation.

Administration chargée d'exploiter le réseau téléphonique en 1990, France Télécom est aujourd'hui une société dont la capitalisation boursière est la plus importante de la Bourse de Paris et qui opère sur un marché totalement ouvert à la concurrence.

Pour la première fois depuis sa création, l'activité d'opérateur de téléphonie fixe représente désormais moins de la moitié de son activité globale. France Télécom s'oriente sans cesse davantage vers les activités en forte croissance que sont la téléphonie mobile, Internet et l'international. La part de ces activités dans le chiffre d'affaires consolidé est passée de moins de 7 % en 1995 à plus de 30 % en 1999. Avec près de 56 millions d'abonnés dans le monde, France Télécom est devenue un acteur majeur, notamment en Europe, sur ses différents métiers et dispose d'une base solide pour développer une stratégie d'offres convergentes fixe-mobile-Internet.

Ces offres convergentes devraient largement contribuer au développement de France Télécom dans les années à venir.

Le rapport de gestion indique tout d'abord les éléments principaux caractérisant la rentabilité des segments d'activité de France Télécom (« Services fixes et divers », « Mobiles en France », « International »), puis analyse au niveau du groupe consolidé, les éléments du compte de résultat ainsi que la situation de trésorerie, les sources de financement et les dépenses d'investissements.

1 - Rentabilité de certains segments d'activité

1.1 - Segment « Services fixes et divers »

Le segment « Services fixes et divers » regroupe les activités historiques en France de France Télécom en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, et de fournisseur de services d'information. Voir « Annexe aux comptes consolidés – note 24 ».

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Chiffre d'affaires du segment « Services fixes et divers »	138 311	141 546	2,3
Ebitda ⁽¹⁾	53 780	55 766	3,7
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	28 643	31 110	8,6
Investissements corporels et incorporels	19 524	17 510	(10,3)

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

La croissance du chiffre d'affaires du segment « Services fixes et divers » entre 1998 et 1999 est essentiellement imputable, d'une part, au développement des services liés à Internet avec Wanadoo, le service d'accès grand public de France Télécom et des nouveaux services de transmission de données (interconnexion de réseaux locaux d'entreprises, Frame Relay, solutions clés en main de services Intranet et Extranet destinées aux entreprises...) et d'autre part, à l'effet en année pleine de l'entrée dans le périmètre d'Oda à compter du 1^{er} juillet 1998. Cette augmentation est partiellement compensée par la diminution du chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France.

La croissance de 3,7 % de l'Ebitda du segment « Services fixes et divers » entre 1998 et 1999 s'explique notamment par l'impact de la hausse du chiffre d'affaires. Le ratio Ebitda sur chiffre d'affaires progresse de 38,9 % en 1998 à 39,4 % en 1999.

La diminution des investissements corporels et incorporels entre 1998 et 1999 concerne essentiellement les domaines de la boucle locale et de la commutation.

1.2 - Segment « Mobiles en France »

Le segment « Mobiles en France » comprend l'activité de téléphonie mobile GSM en France commercialisée sous les marques Itineris et Ameris, en tant qu'opérateur et société de commercialisation de services. Voir « Annexe aux comptes consolidés – note 24 ».

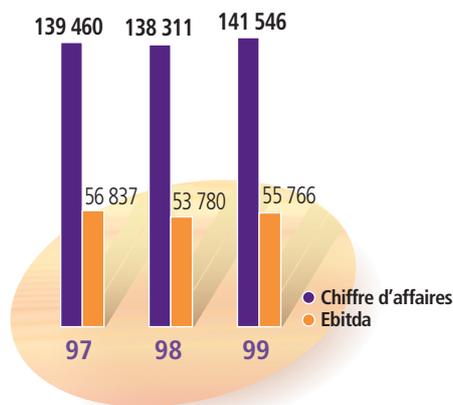
	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Chiffre d'affaires du segment « Mobiles en France »	17 516	26 407	50,8
Ebitda ⁽¹⁾	4 272	6 251	46,3
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	1 905	3 086	62,0
Investissements corporels et incorporels	2 886	4 082	41,4

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

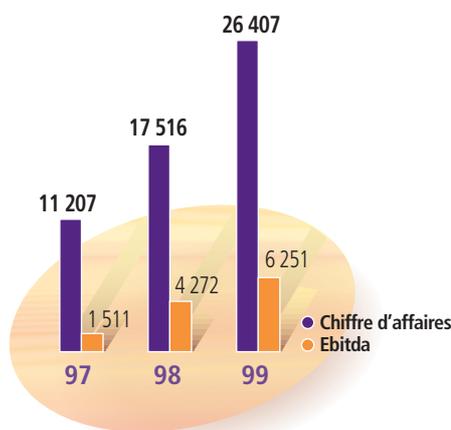
(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

La croissance du chiffre d'affaires du segment « Mobiles en France » s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés : au total, le nombre d'abonnés Itineris et Ameris passe de 5,45 millions au 31 décembre 1998 à 10,05 millions au 31 décembre 1999, soit une progression de + 84 %. Pour la même période de l'année précédente, la croissance avait été de 2,45 millions d'abonnés, soit + 82 %. Par ailleurs, le développement rapide de la pénétration de la téléphonie mobile auprès du grand public se traduit par une baisse du chiffre d'affaires moyen mensuel par abonné de 15 % : 361 francs à fin 1998 contre 307 francs à fin 1999. Cette tendance a été renforcée par l'effet de la baisse de 20 %

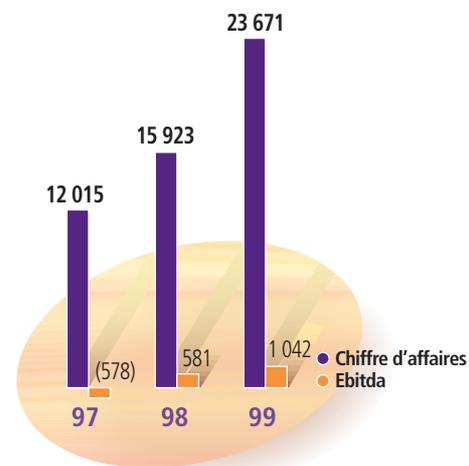
Segment
« Services fixes et divers »
(en millions de francs)



Segment
« Mobiles en France »
(en millions de francs)



Segment « International »
(en millions de francs)



du prix des communications du réseau fixe vers Itineris effective à partir du 1^{er} juillet 1999. Le trafic moyen mensuel par abonné, suivant la tendance observée au dernier trimestre 1998, a poursuivi sa progression et s'établit à 158 minutes pour l'exercice 1999, soit une croissance de + 11 % par rapport à 1998.

L'Ebitda du segment « Mobiles en France » progresse de + 46 %, rythme sensiblement équivalent à celui du chiffre d'affaires. Il augmente de 2 milliards de francs en valeur absolue. Le ratio Ebitda sur chiffre d'affaires est stable, à environ 24 %. Cette stabilité s'explique, pour partie, par la baisse de 20 % du tarif des appels entrants à compter du 1^{er} Juillet 1999. D'autre part, la forte croissance du nombre d'abonnés (+ 4,6 millions contre + 2,45 millions en 1998), qui s'est accélérée en fin d'année (+ 1,5 million d'abonnés en décembre, en données brutes) a entraîné une augmentation des charges correspondantes. Enfin, dans un contexte très concurrentiel, la hausse de 8,6 % du coût moyen d'acquisition par abonné, à environ 1 300 francs, a entraîné une forte augmentation des frais d'acquisition des nouveaux abonnés, qui sont passés, au total, de 4,5 milliards de francs en 1998 à 7,9 milliards de francs en 1999. France Télécom, à la différence de ses concurrents en France, comptabilise ces frais intégralement dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Hors coût d'acquisition des abonnés, le ratio Ebitda sur chiffre d'affaires s'établit à 54 % en 1999 contre 48 % en 1998. Si l'Ebitda était calculé en étalant sur 12 mois glissants les coûts d'acquisition des abonnés, le ratio Ebitda sur chiffre d'affaires s'établirait à 34 %. Par ailleurs, les programmes de fidélisation entrepris en 1998 afin de maîtriser le taux d'attrition se sont intensifiés en 1999 et ont permis de réduire ce taux à 22,7 % en 1999 contre 24,1 % en 1998.

Les investissements corporels et incorporels du segment « Mobiles en France » pour 1999 ont été principalement consacrés à l'absorption de l'augmentation du trafic, à l'amélioration de la qualité et au démarrage du déploiement du réseau bi-bande GSM 900/1800 et de la technologie EFR.

1.3 - Segment « International »

Le segment « International » regroupe les filiales étrangères ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établisse-

ments stables à l'étranger. Voir « Annexe aux comptes consolidés – note 24 ».

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Chiffre d'affaires du segment « International »	15 923	23 671	48,7
Ebitda ⁽¹⁾	581	1 042	79,3
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(2 528)	(4 072)	(61,1)
Investissements corporels et incorporels	8 159	11 209	37,4

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents

La croissance sensible entre 1998 et 1999 des différents agrégats opérationnels du segment « International » traduit principalement les effets conjugués des entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés récemment acquises, en particulier l'opérateur Telecom Argentina, de la consolidation en année pleine des opérateurs de télécommunications sénégalais Sonatel (entré dans le périmètre de consolidation au 1^{er} juillet 1998) et salvadorien CTE (entré dans le périmètre de consolidation au 1^{er} septembre 1998), du démarrage des activités de la filiale espagnole Uni2 ainsi que du fort développement des services de télécommunications mobiles à l'international.

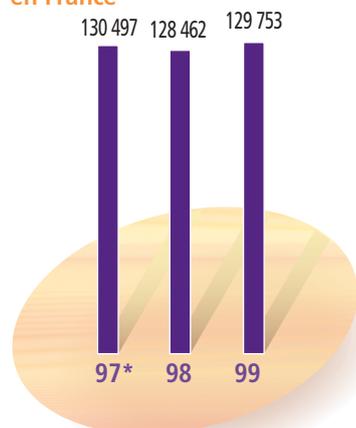
Le chiffre d'affaires du segment « International » s'accroît de 7,7 milliards de francs entre 1999 et 1998 : hormis l'incidence des entrées de périmètre et du démarrage des activités nouvelles (cf. supra), la croissance du chiffre d'affaires reflète essentiellement la très forte croissance du chiffre d'affaires des services de télécommunications mobiles à l'international, sous l'effet de la progression soutenue du nombre d'abonnés.

L'amélioration sensible de l'Ebitda du segment « International » est essentiellement liée à la prise en compte de l'Ebitda positif de l'opérateur Telecom Argentina intégré proportionnellement depuis le 1^{er} septembre 1999, et à la consolidation en année pleine des opérateurs de télécommunications sénégalais Sonatel et salvadorien CTE.

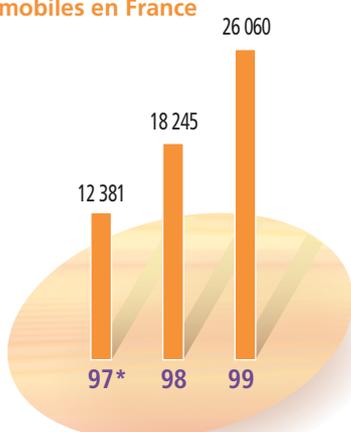
Chiffre d'affaires contributif des Services et Produits

(en millions de francs)

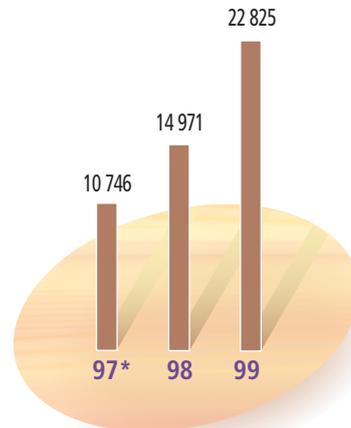
Téléphonie fixe et autres services en France



Télécommunications mobiles en France



International



* retraité

Ces éléments sont néanmoins partiellement compensés par les coûts de démarrage des activités en phase initiale de développement, notamment Dutchtone (ouverture commerciale du réseau mobile effectuée fin janvier 1999) et Uni2 (ouverture commerciale des services de téléphonie fixe en décembre 1998) et les effets du recentrage des activités de Global One vers les services aux entreprises multinationales. La contribution déficitaire de Atlas/Global One incluse dans le résultat opérationnel courant de France Télécom s'élève à 1 778 millions de francs au 31 décembre 1999 contre 1 674 millions de francs au 31 décembre 1998. France Télécom prévoit d'atteindre l'équilibre du résultat opérationnel de Global One en 2002, en repositionnant l'activité sur le marché porteur des services de données aux multinationales.

La forte progression des investissements corporels et incorporels à l'international est essentiellement imputable à l'intégration proportionnelle de l'opérateur Telecom Argentina en 1999, à la consolidation en année pleine des opérateurs de télécommunications sénégalais Sonatel et salvadorien CTE et aux investissements de démarrage des activités de la filiale espagnole Uni2.

2 - Chiffre d'affaires des Services et Produits

Les données suivantes représentent la contribution des différentes lignes de produits au chiffre d'affaires consolidé de France Télécom.

	Exercice clos le 31 décembre, 1998		1999	
	(en MF)	(en %)	(en MF)	(en %)
1 - Téléphonie fixe et autres services en France				
Services de téléphonie fixe	91 165	56,4	89 855	50,3
Liaisons louées et transmission de données	13 166	8,1	13 975	7,8
Ventes et locations d'équipement	7 718	4,8	7 795	4,4
Services d'information	8 063	5,0	9 475	5,3
Télédiffusion et télévision par câble	6 541	4,0	6 478	3,6
Autres produits	1 809	1,1	2 175	1,2
	128 462	79,4	129 753	72,6
2 - Télécommunications mobiles en France	18 245	11,3	26 060	14,6
3 - Chiffre d'affaires à l'international	14 971	9,3	22 825	12,8
Chiffre d'affaires total (1) + (2) + (3)	161 678	100,0	178 638	100,0

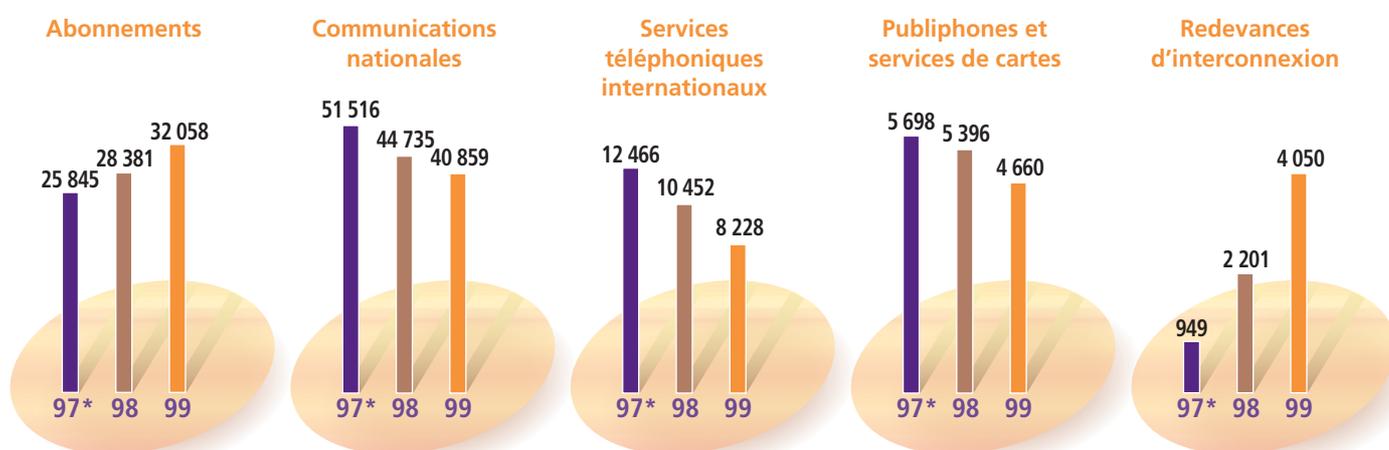
Au 31 décembre 1999, France Télécom a modifié la présentation de ses activités afin de mieux refléter la part croissante de ses opérations réalisées à l'étranger. Les activités internationales sont désormais présentées séparément de celles réalisées en France. Les données antérieures sont analysées de manière homogène avec la nouvelle présentation retenue au 31 décembre 1999.

Les pourcentages d'évolution des données physiques, présentés dans les tableaux ultérieurs, sont calculés sur la base de valeurs non arrondies.

Le chiffre d'affaires consolidé de France Télécom en 1999, s'élève à 178,6 milliards de francs en augmentation annuelle de

➔ Chiffre d'affaires contributif des services de téléphonie fixe en France

(en millions de francs)



* retraité

10,5 % après une progression de 5,2 % en 1998. À périmètre et taux de change constants, la croissance ressort à 7,2 % contre 4,2 % en 1998.

La croissance du chiffre d'affaires consolidé correspond, en premier lieu, à la très forte progression de la téléphonie mobile en France qui réalise une croissance de 42,8 % au 31 décembre 1999. À cette date, Itineris compte plus de 10 millions d'abonnés (en incluant les abonnés de la filiale France Caraïbes Mobiles qui opère dans les départements français d'outre-mer sous la marque Ameris), soit une augmentation annuelle de 4,5 millions d'abonnés. Parallèlement, les produits des activités à l'international enregistrent une croissance de 52,5 % en 1999. La part des activités à l'international représente 12,8 % du chiffre d'affaires consolidé de France Télécom en 1999 contre 9,3 % l'année précédente. S'agissant des produits de la téléphonie fixe et des autres produits en France, le développement des services liés à l'Internet avec Wanadoo, le service d'accès grand public de France Télécom, et les solutions Internet et Intranet destinées aux entreprises, contribuent de manière significative à la croissance du chiffre d'affaires global en 1999.

2.1 - Téléphonie fixe et autres services en France (72,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Services de téléphonie fixe en France (50,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Abonnements	28 381	32 058	13,0
Communications nationales	44 735	40 859	(8,7)
Services téléphoniques internationaux	10 452	8 228	(21,3)
Publiphones et services de cartes	5 396	4 660	(13,6)
Redevances d'interconnexion	2 201	4 050	84,0
Total	91 165	89 855	(1,4)

Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe en France enregistre, en 1999, une diminution de 1,4 % par rapport à l'année précédente. Il est notamment marqué par l'impact des mesures tarifaires récentes prises dans le cadre pluriannuel du rééquilibrage de la structure tarifaire du téléphone.

Abonnements

La croissance du chiffre d'affaires généré par les abonnements résulte pour l'essentiel des augmentations de tarifs d'abonnement mensuel intervenues en 1998 et en 1999 dans le cadre du rééquilibrage pluriannuel de la structure tarifaire du téléphone fixe.

L'augmentation des produits des abonnements est imputable, en second lieu, à la très forte progression des souscriptions aux options tarifaires des gammes Primaliste, Avantage et Modulance qui permettent aux abonnés de bénéficier de remises spécifiques sur le prix de leurs communications téléphoniques contre le paiement d'un abonnement complémentaire.

Communications nationales

La diminution du chiffre d'affaires généré par les communications nationales en 1999 s'explique, pour l'essentiel, par l'effet des baisses tarifaires successives intervenues entre les deux périodes. L'impact global de ces baisses tarifaires est partiellement compensé par la croissance en volume du trafic des communications nationales qui s'établit à 1,0 % en 1999 par rapport à l'année précédente.

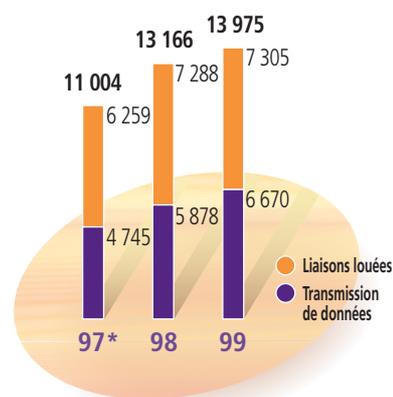
Services téléphoniques internationaux

Le chiffre d'affaires des services téléphoniques internationaux enregistre une baisse de 21,3 % en 1999. Cette évolution correspond, pour une large part, à l'impact des baisses successives des tarifs des communications internationales entrantes et sortantes. Parallèlement, le trafic international entrant et sortant observe un retrait global de 4,1 % sous l'effet du développement de la concurrence.

Publiphones et services de cartes

Le chiffre d'affaires de la publiphonie et des services de cartes enregistre, en 1999, une baisse de 13,6 % qui reflète la diminution du trafic de 15,4 % observée sur la période. L'activité de la publiphonie et des services de cartes est notamment marquée par la très forte croissance des téléphones mobiles qui s'est encore accélérée au cours du second semestre 1999, et par le développement des cartes prépayées des opérateurs concurrents.

... Chiffre d'affaires contributif des liaisons louées et des services de transmission de données (en millions de francs)



* retraité

Redevances d'interconnexion

La progression significative des produits de l'interconnexion en 1999 (+ 84,0 %), reflète la très forte croissance du trafic d'interconnexion directe des autres opérateurs domestiques (+ 145,3 %) à laquelle s'ajoute le développement du trafic d'interconnexion sortant lié à la sélection du transporteur pour les communications longue distance, qui a été multiplié par près de six en un an (+ 482,4 %). L'impact de la très forte croissance du trafic sur les produits de l'interconnexion est atténué notamment par la baisse du prix de l'interconnexion d'environ 15 % à compter du 1^{er} janvier 1999.

Liaisons louées et services de transmission de données (7,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Liaisons louées	7 288	7 305	0,2
Transmission de données	5 878	6 670	13,5
Total	13 166	13 975	6,1

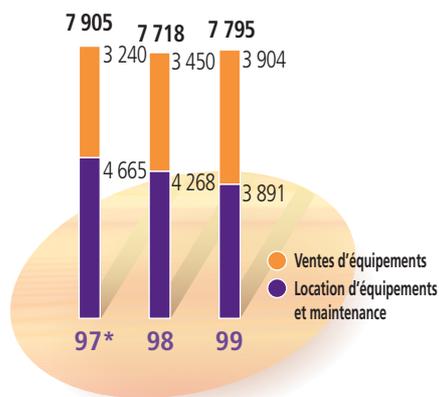
Liaisons louées

Le chiffre d'affaires des liaisons louées demeure stable par rapport à l'année précédente. La progression soutenue des produits des liaisons louées numériques à moyens et hauts débits et des nouveaux services de transport de données tels que le Service Multisites à Hauts Débits (SMHD) est compensée pour une large part par l'impact des baisses tarifaires récentes. Parallèlement, la décroissance tendancielle des parcs de liaisons louées analogiques et des liaisons louées numériques bas débits génère une baisse de chiffre d'affaires complémentaire.

Services de transmission de données

La progression soutenue du chiffre d'affaires en 1999 (+ 13,5 %) correspond au plein essor des services nouveaux comme l'interconnexion de réseaux locaux d'entreprises, le Frame Relay et les solutions clés en main des services Intranet et Extranet destinées aux entreprises. De même, la transmission de données de l'Internet poursuit sa très forte croissance. Parallèlement, les produits des services de transmission de données classiques (commutation de paquets à la norme X25 du CCITT) enregistrent un retrait d'environ 19 %.

... Chiffre d'affaires contributif des ventes et location d'équipements (en millions de francs)



Ventes et locations d'équipements (4,4 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Ventes d'équipements	3 450	3 904	13,2
Locations d'équipements et maintenance	4 268	3 891	(8,8)
Total	7 718	7 795	1,0

Ventes d'équipements

Le chiffre d'affaires des ventes d'équipements enregistre, en 1999, une augmentation de 13,2 % par rapport à l'année précédente imputable, pour l'essentiel, à la très forte progression des ventes de terminaux mobiles et, dans une moindre mesure, au développement des ventes d'équipements destinés aux professionnels et aux entreprises.

Locations d'équipements et maintenance

La diminution des produits des locations d'équipements et de maintenance dans la comparaison des deux périodes (- 8,8 %) correspond, pour une large part, à la baisse tendancielle du nombre de postes téléphoniques et de Minitels (terminaux télématiques) en location-entretien.

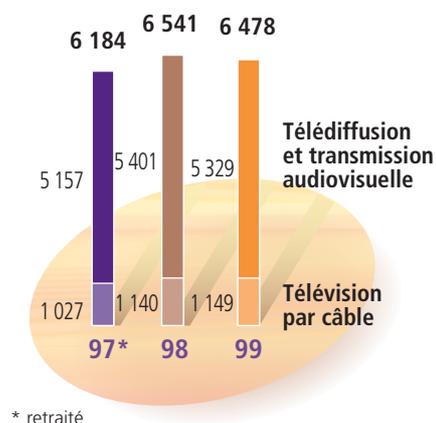
Services d'information en France (5,3 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Télétext, Audiotel et accès à Internet par Wanadoo ⁽¹⁾	3 884	4 489	15,6
Annuaire téléphoniques	3 644	4 361	19,7
Autres services d'information en France	535	625	16,8
Total	8 063	9 475	17,5

(1) Audiotel correspond aux services électroniques de renseignements accessibles par téléphone tels que les services bancaires à domicile et de météorologie.

⇒ Chiffre d'affaires contributif de la télédiffusion et de la télévision par câble en France

(en millions de francs)



Télétel, Audiotel et accès à Internet par Wanadoo

La croissance du chiffre d'affaires en 1999 (+ 15,6 %) correspond au développement de Wanadoo dont le nombre d'utilisateurs atteint 1,124 million au 31 décembre 1999, soit une augmentation de + 127,1 % par rapport à la fin décembre 1998. Parallèlement, les autres services en ligne Audiotel, Télétel et l'Annuaire électronique connaissent une baisse de leur chiffre d'affaires (- 5,0 %) imputable, pour une large part, à Télétel (- 5,1 %). La progression du chiffre d'affaires d'Audiotel est affectée par la baisse du chiffre d'affaires par minute d'environ - 11 % à compter du 1^{er} novembre 1999, en contrepartie de la majoration des quotes-parts reversées aux fournisseurs de services. Au total, le chiffre d'affaires d'Audiotel enregistre, en 1999, une croissance résiduelle de + 0,9 % pour un trafic en augmentation annuelle de + 7,8 %.

Annuaire téléphonique

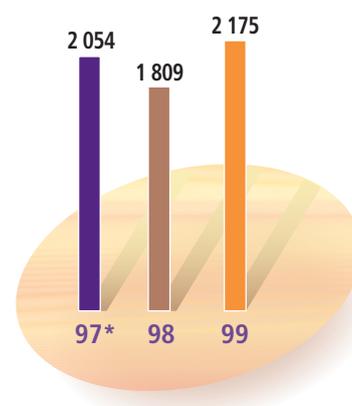
La croissance annuelle de 19,7 % du chiffre d'affaires généré par les annuaires téléphoniques en 1999 correspond, pour une large part, à l'intégration globale du groupe Oda à compter du 1^{er} juillet 1998. Hors l'impact de ce changement de périmètre, la progression par rapport à l'année précédente ressort à + 4,0 %. Elle concerne, à parts égales, la progression des produits de la publicité dans l'annuaire imprimé et le développement des Pages Jaunes Internet.

Autres services d'information en France

Les produits des « autres services d'information en France » observent une progression annuelle de + 16,8 % qui correspond au développement de prestations et services liés à Internet, notamment la création et l'hébergement de sites.

⇒ Chiffre d'affaires contributif des autres produits domestiques

(en millions de francs)



Télédiffusion et télévision par câble (3,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Télédiffusion et transmission audiovisuelle en France	5 401	5 329	(1,3)
Télévision par câble en France	1 140	1 149	0,8
Total	6 541	6 478	(1,0)

Télédiffusion et transmission audiovisuelle

La baisse du chiffre d'affaires en 1999 (- 1,3 %) est due, en particulier, à l'impact non récurrent de la Coupe du monde de football sur l'activité de télédiffusion en 1998. Par ailleurs, la croissance limitée du volume d'activité est pour partie compensée par l'impact des baisses de tarifs régulières dont bénéficient les chaînes de télévision et les stations de radio.

Télévision par câble

La progression des produits de l'activité de prestataire direct de services (France Télécom Câble) est compensée presque en totalité par la diminution des produits de l'activité d'opérateur d'infrastructures auprès des autres câblo-opérateurs, et par la cession des réseaux de technologie 1G au cours du second semestre 1999.

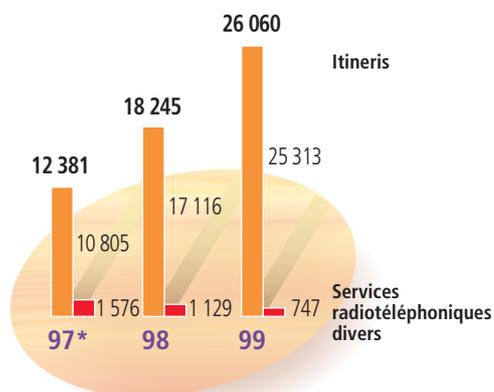
Autres produits (1,2 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

Chiffre d'affaires	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Autres produits domestiques	1 809	2 175	20,2

La progression du chiffre d'affaires des « autres produits domestiques » en 1999 correspond, pour une large part, au développement des prestations d'ingénierie et de gestion de réseaux de télécommunications pour les entreprises.

Chiffre d'affaires contributif des mobiles en France

(en millions de francs)



* retraité

2.2 - Mobiles en France (14,6 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Chiffre d'affaires			
Itineris ⁽¹⁾	17 116	25 313	47,9
Services radiotéléphoniques divers	1 129	747	(33,8)
Total	18 245	26 060	42,8
Chiffre d'affaires moyen mensuel par abonné (en francs)	361	307	(14,8)

(1) En 1999, le chiffre d'affaires d'Itineris inclut l'activité d'Ameris, le réseau mobile GSM de la filiale France Caraïbes Mobiles qui opère dans certains départements français d'outre-mer.

Itineris

La croissance soutenue du chiffre d'affaires d'Itineris (+ 47,9 %) s'explique par l'augmentation du nombre d'abonnés dont le rythme s'est accéléré en 1999.

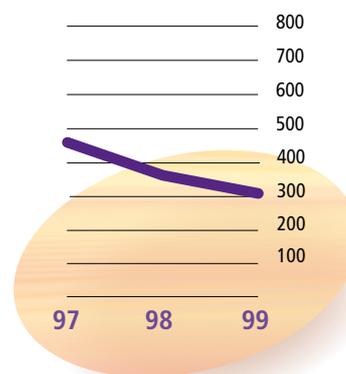
Le chiffre d'affaires unitaire moyen enregistre une diminution de - 14,8 % qui correspond, pour la plus large part, à la proportion croissante des abonnements grand public notamment des souscriptions de cartes prépayées Mobicarte. Dans une moindre mesure, le chiffre d'affaires unitaire moyen est affecté par la baisse de 20 %, à compter du 1^{er} juillet 1999, du prix des communications établies à partir des postes de téléphonie fixe d'abonnés et à destination des mobiles Itineris.

Services radiotéléphoniques divers

La diminution du chiffre d'affaires des services radiotéléphoniques divers en 1999 (- 33,8 %) correspond, à l'arrêt de la commercialisation du radiotéléphone analogique Radiocom 2000 et à la baisse significative de l'activité des services de radiomessagerie amorcée l'année précédente. Ces baisses de revenus sont partiellement compensées par la croissance significative (+ 26 %) des services radiomaritimes qui constituent l'essentiel du chiffre d'affaires des services radiotéléphoniques en 1999.

Chiffre d'affaires moyen mensuel par abonné

(en francs)



2.3 - Activités à l'international (12,8 % du chiffre d'affaires consolidé en 1999)

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Chiffre d'affaires			
Téléphonie fixe	2 419	8 361	245,6
Téléphonie mobile	6 283	7 814	24,4
Services mondiaux de transport de données	2 570	2 241	(12,8)
Ventes et location d'équipements	0	159	-
Services d'information	113	288	154,9
Télédiffusion et transmission audiovisuelle	821	1 017	23,9
Télévision par câble	734	758	3,3
Autres produits	2 031	2 188	7,7
Total	14 971	22 825	52,5

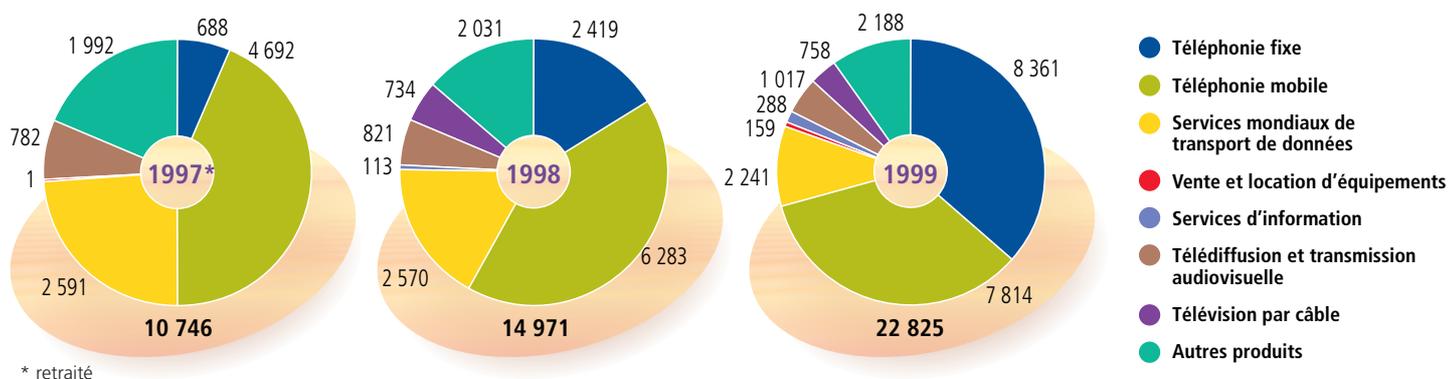
Le chiffre d'affaires des activités internationales progresse de 52,5 % en 1999 par rapport à l'année précédente. À périmètre et taux de change constants, cette croissance s'élève à 28,5 % et provient du développement rapide de l'activité des réseaux mobiles, notamment en Europe.

Téléphonie fixe

Le chiffre d'affaires généré par les filiales de France Télécom, opérateurs de téléphonie fixe hors de France, connaît en 1999 une augmentation significative par rapport à l'année précédente (+ 245,6 %) et représente 36,6 % du chiffre d'affaires réalisé par France Télécom à l'international en 1999. Cette croissance est due, pour une large part, à l'évolution du périmètre de consolidation intervenue en 1999 avec l'intégration de Telecom Argentina (Argentine) et à l'effet en année pleine des entrées de périmètre intervenues au cours de l'année précédente (Sonatel au Sénégal, et CTE au Salvador).

Chiffre d'affaires contributif des activités à l'international

(en millions de francs)



Téléphonie mobile

Le chiffre d'affaires des opérateurs de réseaux mobiles à l'international progresse de 24,4 % en 1999 par rapport à l'année précédente et représente 34,2 % du chiffre d'affaires à l'international. À périmètre et taux de change constants, la croissance annuelle s'établit à 62,7 %. Elle reflète la très forte progression du nombre d'abonnés enregistrée en 1999. Au 31 décembre 1999, le nombre d'abonnés des filiales détenues à 50 % et plus s'établit à 4,0 millions contre 1,5 million au 31 décembre 1998, soit une progression annuelle de 2,5 millions d'abonnés.

Services mondiaux de transport de données

Le chiffre d'affaires des services mondiaux de transport de données recouvre pour l'essentiel les activités de Global One et enregistre une baisse de 12,8 % en 1999 qui recouvre des évolutions contrastées selon les activités. En particulier, les produits des services internationaux de transmission de données pour les entreprises connaissent un développement soutenu et réalisent une progression de 16 % de leur chiffre d'affaires par rapport à l'année précédente. Cette croissance ne compense toutefois que partiellement l'impact défavorable du désengagement progressif de Global One de l'activité de transit pour les autres opérateurs internationaux.

Ventes et location d'équipements

Le chiffre d'affaires réalisé en 1999 correspond à l'activité de commercialisation d'équipements de télécommunications pour les salles de marché en Europe, en Asie et en Amérique du Nord, consolidée pour la première fois en 1999.

Services d'information

La croissance du chiffre d'affaires réalisé en 1999 (+ 154,9 %) correspond à l'activité des fournisseurs d'accès à Internet euro-

péens (en Belgique, aux Pays-Bas et en Espagne) consolidée pour la première fois en 1999. Parallèlement, les produits de Teletistas, la filiale brésilienne du groupe Oda, qui constituaient la totalité du chiffre d'affaires des services d'information à l'international en 1998, demeurent stables en 1999 par rapport à l'année précédente.

Télédiffusion et transmission audiovisuelle

La croissance soutenue du chiffre d'affaires des services de télédiffusion et transmission audiovisuelle hors de France en 1999 (+ 23,9 %) correspond à des entrées de périmètre.

Télévision par câble

Les produits de la télévision par câble à l'international, qui correspondent à l'activité de la société néerlandaise Casema BV, enregistrent une croissance annuelle de + 3,3 % en 1999. Le nombre d'abonnés à la télévision par câble hors de France s'établit à 1,076 million au 31 décembre 1999 contre 1,079 million à la fin de l'année précédente, tandis que le nombre d'accès Internet s'élève à 40,1 milliers à cette même date contre 13,4 milliers à la fin 1998.

Autres produits

Les autres produits à l'international sont constitués, pour l'essentiel, par les services d'ingénierie de réseaux à l'étranger et la pose et l'entretien de câbles sous-marins. La croissance du chiffre d'affaires des autres produits enregistrée en 1999 par rapport à l'année précédente (+ 7,7 %) correspond d'une part au développement des activités d'ingénierie de réseaux mobiles à l'étranger, et à la prise en compte en 1999 des revenus issus d'un marché de construction de lignes au Vietnam.

3 - Coûts opérationnels

	Exercice clos le 31 décembre,			
	1998 (en MF) (en %)*		1999 (en MF) (en %)*	
Coût des services et produits vendus (hors dotation aux amortissements)	58 624	36,3	63 532	35,5
Frais commerciaux et administratifs (hors dotation aux amortissements)	40 112	24,8	48 156	27,0
Frais de recherche et développement (hors dotation aux amortissements)	4 314	2,7	3 891	2,2
Total des coûts opérationnels avant dotation aux amortissements et éléments spécifiques et non récurrents, nets	103 050	63,7	115 579	64,7
Dotation aux amortissements	30 608	18,9	32 935	18,4
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	2 483	1,5	1 560	0,9
Total	136 141	84,2	150 074	84,0

* en pourcentage du chiffre d'affaires.

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les coûts opérationnels (hors dotation aux amortissements et éléments spécifiques et non récurrents) croissent modérément en 1999 par rapport à 1998. L'évolution de la structure des coûts opérationnels par destination reflète les orientations du groupe : recentrage vers les fonctions vente et marketing, amélioration de la productivité du réseau et des fonctions administratives.

Hors achats externes, les deux principaux postes de coûts opérationnels par nature sont les frais de personnel (48,5 milliards de francs en 1999 contre 46,4 milliards de francs en 1998) et les dotations aux amortissements (32,9 milliards de francs en 1999 contre 30,6 milliards de francs en 1998).

Près de la moitié des charges de personnel figure au poste « Coût des services et produits vendus », le reste étant réparti entre les postes « Frais commerciaux et administratifs » et « Frais de recherche et développement », à l'exception des frais affectés à la production immobilisée qui sont capitalisés au bilan. Une description des frais de personnel est présentée sous la rubrique « Personnel ».

Coût des services et produits vendus (hors dotation aux amortissements)

Le coût des services et produits vendus (hors dotation aux amortissements) comprend l'ensemble des coûts de production directs et indirects relatifs à la fourniture et au maintien des services à la clientèle, y compris les raccordements, le transport, la supervision et la maintenance, et les coûts des biens et services achetés pour être revendus, incluant les montants reversés aux opérateurs internationaux de télécommunications.

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Charges de personnel	22 717	23 684	4,3
Achats et autres charges externes	28 349	34 193	20,6
Autres coûts	7 558	5 655	(25,2)
Total	58 624	63 532	8,4

Globalement, le coût des services et produits vendus (hors dotation aux amortissements) a augmenté de 8,4 % entre 1999 et 1998 (+ 7,2 % à périmètre constant). Cette augmentation recouvre des évolutions contrastées selon la nature des coûts.

Les charges de personnel incluses dans le « Coût des services et produits vendus » augmentent de 4,3 % (1,4 % à périmètre constant). Cette augmentation s'explique par les moyens mis en œuvre pour le développement des réseaux fixes et mobiles à l'international ainsi que des infrastructures pour les transmissions de données et le multimédia en France. À l'inverse, les charges de personnel relatives au réseau fixe en France sont en diminution du fait des gains de productivité enregistrés.

La hausse des achats et charges externes, soit + 21,1 % à périmètre constant, est essentiellement liée :

- au développement des activités internationales du groupe dans le domaine des réseaux mobiles (Dutchtone aux Pays-Bas, Mobistar en Belgique, Mobilix au Danemark, FTM au Liban, Mobilrom en Roumanie...) et des réseaux fixes (Uni2 en Espagne, CI Telecom en Côte d'Ivoire) ;
- à l'augmentation des achats de terminaux mobiles liée à la croissance particulièrement soutenue du nombre d'abonnés Itineris en France ;
- et aux coûts entraînés par le développement des infrastructures nécessaires à l'écoulement du trafic Internet en très forte croissance.

La diminution des autres coûts entre 1999 et 1998 (- 15,7 % à périmètre constant) s'explique principalement par l'effet des provisions sur litiges non utilisées, partiellement compensé par la hausse des impôts et taxes, essentiellement la taxe professionnelle.

Frais commerciaux et administratifs (hors dotations aux amortissements)

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
Frais commerciaux (hors dotation aux amortissements)	26 361	34 404	30,5
Frais administratifs (hors dotation aux amortissements)	13 751	13 752	0,0
Total	40 112	48 156	20,1

La croissance des frais commerciaux et administratifs (hors dotation aux amortissements) entre 1998 et 1999 (+ 20,1 %) est liée exclusivement à celle des coûts commerciaux, les coûts administratifs étant stables.

La part consacrée à la fonction commerciale s'est élevée en 1999 à 29,8 % des coûts opérationnels totaux (avant dotation aux amortissements et avant éléments spécifiques et non récurrents nets) contre 25,6 % en 1998.

Les frais commerciaux totaux (hors dotation aux amortissements) enregistrent de façon significative l'effet des entrées de périmètre, notamment à l'international de Telecom Argentina au 1^{er} septembre 1999, de CTE au Salvador au 1^{er} septembre 1998 et en France d'Oda au 1^{er} juillet 1998.

À périmètre constant, les frais commerciaux (hors dotation aux amortissements) augmentent de 24,8 % entre 1999 et 1998. Cette forte progression reflète essentiellement l'intensification des efforts de France Télécom en direction de la clientèle dans un environnement concurrentiel et notamment :

- la croissance très soutenue des activités de téléphonie mobile en France qui entraîne une augmentation du coût global d'acquisition des abonnés en France avec le développement toujours très rapide du marché grand public (augmentation du nombre d'abonnés Itineris et Ameris de 4,5 millions entre 1999 et 1998) ;
- les frais commerciaux liés au démarrage des activités à l'international : croissance de 123 % à périmètre constant du nombre d'abonnés des filiales de téléphonie mobile contrôlées à plus de 50 %, développement soutenu des activités de téléphonie fixe en Espagne (Uni2) ;
- le développement rapide des activités multimédia de France Télécom, dans les différents segments de l'Internet (accès à Wamadoo, hébergement, télécommerce).

Exprimés en pourcentage du chiffre d'affaires, les frais administratifs (hors dotation aux amortissements) diminuent en passant de 8,5 % en 1998 à 7,7 % en 1999.

À périmètre constant, les frais administratifs (hors dotation aux amortissements) diminuent de 4,4 % du fait des baisses enregistrées sur les activités en France, du fait notamment du redéploiement d'une part significative des effectifs vers les fonctions commerciales et marketing. Cette diminution est partiellement compensée par la croissance des filiales opérant des réseaux à l'étranger.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement – qui représentent 3,4 % des coûts opérationnels (avant dotation aux amortissements et éléments spécifiques et non récurrents, nets) en 1999 – ont diminué de 9,8 % entre 1998 et 1999.

Les travaux de France Télécom privilégient la recherche et le développement de nouveaux services et d'architectures innovantes et sont orientés en priorité vers la transmission haut débit, l'Internet et le multimédia ainsi que les réseaux intelligents.

Le cahier des charges prévoit que France Télécom SA consacre au moins 4 % de son chiffre d'affaires brut (hors chiffre d'affaires des filiales) à la recherche et au développement. Ce niveau de dépenses (charges et investissement) est atteint ces der-

nières années et la société estime qu'il correspond à ses prévisions en matière de recherche et développement pour les années à venir.

Dotation aux amortissements

Les dotations aux amortissements augmentent de 7,6 % sur l'exercice. Près d'un tiers de la croissance totale provient de l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina depuis le 1^{er} septembre 1999.

À périmètre constant, les dotations aux amortissements n'augmentent que de 3,4 % entre 1999 et 1998. Cette augmentation provient principalement de la croissance des amortissements constatée à l'international sur les réseaux mobiles (Pays-Bas, Roumanie, Liban, Belgique, Danemark) et les réseaux câblés (Pays-Bas). En France, la baisse de la charge d'amortissement dans le domaine de la téléphonie fixe est partiellement compensée par la croissance des amortissements dans le domaine des mobiles.

Éléments spécifiques et non récurrents, nets

Au 31 décembre 1999, les éléments spécifiques et non récurrents nets représentent une charge de 1 560 millions de francs, qui correspond en totalité à l'amortissement des écarts actuariels consécutifs à la révision des hypothèses du plan de congés de fin de carrière (voir « Personnel – Congés de fin de carrière »).

4 - Personnel

Évolution des frais de personnel

Hormis la part affectée à la production d'immobilisations, les frais de personnel présentés ci-dessous sont répartis entre les rubriques « Coût des services et produits vendus », « Frais commerciaux et administratifs » et « Frais de recherche et développement ».

Ces frais n'incluent pas l'abondement accordé au personnel du groupe dans le cadre de l'opération sur le capital de France Télécom effectuée en 1998, la participation légale des salariés ainsi que les charges liées à l'actualisation et à la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière.

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1998 (en MF)	1999 (en MF)	99/98 variation en %
France Télécom SA	39 006	38 544	(1,2)
Filiales France	4 461	5 485	22,9
Total France	43 467	44 028	1,3
Filiales internationales	2 907	4 443	52,8
Total Groupe	46 374	48 471	4,5
dont charges sociales	14 002	14 510	3,6
Nombre moyen d'employés (équivalent temps plein)			
dont France Télécom SA	141 820	136 864	(3,5)
dont Filiales France	13 137	15 482	17,9
Total France	154 957	152 346	(1,7)
Filiales internationales	14 142	21 916	55,0
Total Groupe	169 099	174 262	3,1

Entre 1998 et 1999, l'augmentation des frais de personnel de France Télécom est limitée à 1,6 % à périmètre constant. L'augmentation globale de + 4,5 % est principalement due aux filiales, en France comme à l'international, les frais de personnel de France Télécom SA diminuant. Par ailleurs, le nombre moyen d'employés augmente dans les filiales, cette augmentation étant partiellement compensée par une diminution de 3,5 % des effectifs moyens de France Télécom SA.

France Télécom SA

Le nombre moyen d'employés de France Télécom SA diminue de 3,5 % entre 1998 et 1999 sous l'effet des départs induits par le dispositif des congés de fin de carrière : au total, 10 995 personnes ont opté pour ce dispositif depuis sa mise en place en septembre 1996 (hors autres dispositifs de départs anticipés préexistants) dont 2 796 en 1999.

Les frais de personnel de France Télécom SA diminuent globalement de 1,2 % entre 1998 et 1999. Cette baisse s'explique principalement par la décroissance de l'effectif partiellement compensée par l'effet sur la masse salariale des augmentations de salaires résultant des mesures générales concernant la fonction publique et de l'accord salarial pour les salariés sous convention collective, et l'effet sur les charges sociales de l'augmentation des versements effectués au titre du régime de retraite des fonctionnaires, le taux de la contribution libératoire fixé par décret étant passé de 35,4 % pour l'année 1998 à 36,7 % pour l'année 1999.

Filiales France

L'effectif moyen des filiales en France, en augmentation de près de 18 % entre 1998 et 1999, enregistre l'effet en année pleine de l'entrée dans le périmètre de consolidation, au 1^{er} juillet 1998, d'Oda (2 354 employés en équivalent temps plein) et du développement des forces de vente dans les mobiles. À périmètre constant, les frais de personnel des filiales en France progressent de 11,9 %. Cette progression traduit principalement les recrutements d'experts effectués dans le domaine des réseaux de données et des activités Internet et multimédia pour accompagner le rapide développement de ces domaines, ainsi que le renforcement de la distribution dans les mobiles.

Filiales Internationales

La progression de 55 % du nombre moyen d'employés dans les filiales internationales entre 1998 et 1999 reflète la poursuite du développement de France Télécom à l'international, avec les effets en année pleine des entrées dans le périmètre de consolidation des sociétés CTE au Salvador depuis le 1^{er} septembre 1998 (3 594 employés en équivalent temps plein en 1999), Sonatel au Sénégal depuis le 1^{er} juillet 1998 (1 337 employés en équivalent temps plein en 1999), l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} septembre 1999 de Telecom Argentina (2 610 employés en 1999) et la croissance de l'activité des filiales de France Télécom en Europe. À périmètre constant, les frais de personnel des filiales internationales progressent de 25,6 % principalement sous l'effet de la progression de l'effectif moyen des filiales opérant dans les mobiles et les réseaux fixes en Europe.

Congés de fin de carrière

France Télécom SA a mis en place en 1996 un plan de congés

de fin de carrière pour tout employé âgé d'au moins 55 ans et justifiant de 25 années d'ancienneté.

L'observation des tendances des comportements des salariés éligibles au dispositif a conduit à porter le taux de succès à 94 % depuis 1998. Les tendances observées en 1999 ont permis de reconduire cette hypothèse. Par ailleurs, le taux d'actualisation a été fixé à 5 % au 31 décembre 1999 contre 4 % précédemment. Sur cette base, la valeur actuarielle de l'engagement total s'élève à 32 371 millions de francs au 31 décembre 1999. Les écarts actuariels nés des révisions d'hypothèses intervenues depuis la mise en place du dispositif sont amortis jusqu'en 2006 en fonction de la durée de service future des personnes partant en congés de fin de carrière. À ce titre, une charge de 1 560 millions de francs est constatée dans le résultat de l'exercice 1999 contre 1 292 millions de francs en 1998 (Voir « Éléments spécifiques et non récurrents, nets »). Par ailleurs, en 1999 et en 1998, une charge respectivement de 1 285 millions de francs et de 1 771 millions de francs est inscrite sous une rubrique spécifique du compte de résultat « Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière ».

5 - Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 4 472 millions de francs au 31 décembre 1999 contre 6 055 millions de francs au 31 décembre 1998, soit une diminution de 26,1 %. Cette baisse est due essentiellement à la diminution du volume moyen de l'endettement net de France Télécom et des taux d'intérêts à court terme en 1999 par rapport à 1998.

Le coût annuel moyen pondéré de l'endettement net de France Télécom a légèrement diminué et s'établit à 5,43 % au 31 décembre 1999 contre 5,70 % au 31 décembre 1998. Cette évolution résulte de l'effet favorable sur le coût de la dette à long terme de l'émission, fin 1998, d'obligations convertibles au taux de 2 %. Celui-ci est toutefois partiellement compensé par les effets combinés de la diminution de l'endettement à court terme et de l'augmentation de la trésorerie.

La politique de France Télécom n'est pas d'utiliser les instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Compte tenu du fait que la plupart des instruments financiers dérivés sont destinés à couvrir les aléas liés à l'activité, les risques liés à ces instruments financiers sont compensés par les risques engendrés par les éléments couverts.

L'exposition de France Télécom au risque de marché à travers l'utilisation d'instruments financiers dérivés et d'autres instruments tels que les valeurs mobilières, titres de participation et la dette financière n'est pas matérielle.

6 - Résultat des sociétés consolidées par mise en équivalence

Les prises de participation dans les sociétés consolidées par mise en équivalence sont des investissements dans des entités que

France Télécom ne contrôle pas mais sur lesquelles elle exerce une influence notable.

Au 31 décembre 1999, la quote-part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence s'élève à 1 698 millions de francs. La croissance enregistrée entre 1999 et 1998 résulte essentiellement d'un profit de 2 618 millions de francs en 1999, contre 964 millions de francs en 1998, dégagé suite à la cession partielle de STMicroelectronics, dont France Télécom est actionnaire à travers FT1CI, partiellement compensé par les charges de démarrage des sociétés Wind (Italie), dont le lancement commercial est intervenu en mars 1999, et Intelig (Brésil) entrée dans le périmètre de consolidation en 1999, et la perte enregistrée par la société PTK (Pologne) suite aux frais de démarrage d'un nouveau réseau numérique à la norme DCS 1800.

7 - Autres produits (charges) nets non opérationnels

Les autres produits (charges) nets non opérationnels se composent principalement de dividendes reçus, de plus-values et de moins-values sur des cessions de titres et du mouvement net des provisions pour dépréciation des participations non consolidées.

Au 31 décembre 1999, ce poste présente un produit net de 5 028 millions de francs et enregistrait notamment des plus-values avant impôt dégagées par France Télécom suite à la cession de 8,5 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, pour un montant de 2 874 millions de francs, et aux cessions de sa participation dans la société de commercialisation de services mobiles Martin Dawes Telecommunications United Kingdom et de 32,4 % de ses droits de vote dans l'opérateur global de téléphonie au Danemark Mobilix (respectivement 466 millions de francs et 306 millions de francs), et les dividendes reçus des sociétés Telmex, Deutsche Telekom et Sprint (respectivement 340, 221 et 273 millions de francs).

Au 31 décembre 1998, ce poste présentait un produit net de 5 641 millions de francs et enregistrait notamment les plus-values avant impôt dégagées par France Télécom suite à la cession de 15 % du capital de Panafon, dans le cadre de l'introduction de cette société sur les bourses d'Athènes et de Londres, pour un montant de 3 502 millions de francs, aux cessions de ses participations dans les sociétés de commercialisation de services mobiles Martin Dawes Telecommunications Germany et Netherland (respectivement 712 millions de francs et 98 millions de francs) et à la réduction de sa participation dans Mobistar pour un montant de 657 millions de francs.

8 - Impôts sur les bénéficiaires

	Exercice clos le 31 décembre	
	1998 (en MF)	1999 (en MF)
Résultat avant impôt et intérêts minoritaires	23 649	28 648
Impôt sur les sociétés	(9 436)	(11 785)
Taux effectif d'imposition	39,9 %	41,1 %

France Télécom est soumise à l'impôt sur les sociétés depuis le 1^{er} janvier 1994 et a opté pour le régime d'intégration pour les filiales françaises qu'elle possède au moins à 95 %. Le taux légal d'impôt applicable en France s'élève à 40 % en 1999 contre 41,67 % en 1998.

Le taux effectif d'impôt, qui intègre l'impôt courant et l'impôt différé, est calculé en pourcentage du résultat avant impôt et intérêts minoritaires.

La hausse du taux effectif d'impôt entre 1999 et 1998 résulte essentiellement de l'augmentation des charges de démarrage des sociétés étrangères non incluses dans le périmètre de l'intégration fiscale (Dutchtone aux Pays-Bas, Mobilix au Danemark, Uni2 en Espagne, Global One,...) partiellement compensée par l'impact de la baisse du taux légal d'imposition et par l'impact de la hausse du taux d'impôt, applicable aux exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000, sur la valorisation des impôts différés.

9 - Participation des salariés

En application de la loi du 26 juillet 1996 et de la réglementation française du travail, France Télécom est assujettie, depuis le 1^{er} janvier 1997, au régime de la participation des salariés aux fruits de l'expansion. L'accord de participation, signé le 19 novembre 1997 avec les partenaires sociaux, s'applique aux filiales françaises dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 50 %.

La charge, calculée selon les modalités légales en vigueur, s'élève à 885 millions de francs en 1999 et 946 millions de francs en 1998.

10 - Résultat net

Le résultat net part du groupe de France Télécom s'élève à 18 158 millions de francs pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 contre 15 085 millions de francs en 1998.

11 - Situation de trésorerie et sources de financement

11.1 - Situation de trésorerie

La principale source de liquidités de France Télécom provient des flux de trésorerie issus de l'exploitation.

Flux de trésorerie provenant de l'exploitation

La trésorerie provenant des opérations d'exploitation est issue de la capacité d'autofinancement corrigée de la variation du besoin en fonds de roulement. Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent à 53 189 millions de francs en 1999 contre 46 784 millions de francs en 1998 et 40 948 millions de francs en 1997.

En 1999, la trésorerie issue des opérations d'exploitation s'accroît de 6 405 millions de francs par rapport à 1998. Cette croissance est imputable à la hausse de la capacité d'autofinancement, qui reflète la croissance du résultat opérationnel courant avant amortissement (Ebitda), nette de l'effet d'impôt et à l'augmen-

tation de la variation du besoin en fonds de roulement, qui résulte de la croissance des dettes fournisseurs, partiellement compensée par la croissance des créances clients, croissance induite par la très forte activité enregistrée dans les dernières semaines de l'exercice 1999, notamment dans le domaine des mobiles.

Flux de trésorerie affectés aux investissements

Les flux de trésorerie affectés aux investissements correspondent aux acquisitions et cessions des immobilisations incorporelles et corporelles, aux prises de participation, aux investissements dans les sociétés mises en équivalence, et aux variations nettes des autres titres de participation et valeurs mobilières de placement.

Les flux de trésorerie affectés aux investissements s'élèvent à 43 599 millions de francs en 1999 contre 32 920 millions de francs en 1998 et 35 280 millions de francs en 1997. En 1999, les flux de trésorerie affectés aux investissements augmentent de 10,7 milliards de francs par rapport à 1998. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation sensible des dépenses d'investissements, en particulier financières (voir § 12), au remboursement en 1998 par FT1CI de l'intégralité de l'avance en trésorerie consentie en 1997 pour 2 760 millions de francs ainsi qu'à la diminution des produits provenant de diverses cessions.

Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement

Les flux de trésorerie affectés aux opérations de financement s'élèvent à 7 253 millions de francs en 1999 contre 3 075 millions de francs en 1998 et 6 328 millions de francs en 1997. En 1999, ils traduisent principalement le remboursement net de la dette financière de France Télécom pour 1 370 millions de francs et le versement des dividendes pour 6 721 millions de francs. En 1998, les flux de trésorerie affectés aux opérations de financements reflétaient le remboursement net de la dette financière pour 8 835 millions de francs, le versement des dividendes pour 6 500 millions de francs partiellement compensés par l'augmentation du capital de France Télécom pour un montant de 9 600 millions de francs.

11.2 - Sources de financement

France Télécom couvre globalement ses besoins de capitaux à long terme en recourant au marché obligataire et à des contrats de crédit-bail. L'ajustement est obtenu par des programmes à court terme comme des émissions de billets de trésorerie et de « commercial paper », des lignes confirmées bilatérales et syndiquées et des lignes non confirmées, ainsi que par des programmes d'Euro Medium Term Notes (EMTN).

Au 31 décembre 1999, la société pouvait émettre jusqu'à 15 milliards de francs de billets de trésorerie, 4,9 milliards de francs (750 millions de dollars) de commercial paper européen, 52,2 milliards de francs (8,0 milliards de dollars) de commercial paper américain et 19,6 milliards de francs (3 milliards de dollars) d'EMTN. Au 31 décembre 1999, France Télécom avait tiré 6 929 millions de francs dans son programme de commercial paper américain et 4 046 millions de francs de son programme d'EMTN.

Au 31 décembre 1999, France Télécom avait des facilités de crédit à court terme consenties disponibles de 4,3 milliards de francs en lignes de crédit bilatérales en francs français et en euros, et environ 2,3 milliards de francs disponibles sur des lignes de crédit bilatérales à long terme en francs français et en devises,

de même qu'une ligne de crédit multidevise syndiquée de 9,1 milliards de francs (1 400 millions de dollars) pouvant être utilisée pour soutenir son programme de commercial paper américain en dollars américains. Ces lignes de crédit arrivent à échéance en moyenne dans 2,95 ans. Les taux obtenus sont indexés sur ceux du marché monétaire.

France Télécom est d'avis que les facilités de crédit dont elle dispose et ses actifs liquides lui permettront amplement de répondre à ses besoins actuels de capitaux. France Télécom prévoit que les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, outre les financements d'appoint décrits dans le paragraphe ci-dessus, suffiront à financer les remboursements prévus de la dette, de même qu'à procéder à des acquisitions et à des dépenses d'investissement.

12 - Dépenses d'investissement

	Exercice clos le 31 décembre,		
	1997 (en MF)	1998 (en MF)	1999 (en MF)
Investissements incorporels et corporels	29 910	30 569	32 801
Investissements financiers	8 520	13 496	18 392

12.1 - Investissements corporels et incorporels

Les flux de trésorerie affectés aux investissements en immobilisations incorporelles et corporelles se sont accrus de 7,3 % entre 1999 et 1998 après une hausse de 2,2 % entre 1998 et 1997. En 1998, le ralentissement observé de la croissance des investissements incorporels et corporels couvre deux tendances de sens inverse : fort développement de France Télécom à l'étranger et réduction du niveau d'investissements en France. En 1999, la croissance des investissements incorporels et corporels provient essentiellement des investissements de France Télécom à l'étranger.

La part des investissements des filiales internationales représente 34,2 % du total des investissements incorporels et corporels de France Télécom en 1999 contre 26,7 % en 1998 et 14,7 % en 1997. La croissance entre 1999 et 1998 (+ 37,4 %) explique essentiellement par l'intégration proportionnelle depuis le 1^{er} septembre 1999 de l'opérateur Telecom Argentina, la consolidation en année pleine des opérateurs de télécommunications sénégalais Sonatel et salvadorien CTE et les investissements liés au démarrage des activités de la filiale espagnole Uni2.

Entre 1998 et 1997, la croissance s'expliquait essentiellement par l'extension des réseaux mobiles à l'étranger, liée notamment à la construction et au développement de réseaux en Roumanie, Danemark et Moldavie et à l'acquisition par France Télécom d'une licence de téléphonie mobile aux Pays-Bas à travers sa filiale Dutchtone, par l'entrée dans le périmètre de consolidation en 1998 de nouvelles filiales, notamment les sociétés Casema (Pays-Bas) et Sonatel (Sénégal) et par le déploiement des infrastructures de Uni2 (Espagne) et CI Telcom (Côte d'Ivoire).

En France, les investissements incorporels et corporels de France Télécom diminuent de 3,7 % entre 1999 et 1998, après une

baisse de 12,1 % entre 1998 et 1997. Ce ralentissement de la baisse s'explique essentiellement par le redémarrage des investissements dans le domaine des mobiles, lié à l'absorption de l'augmentation du trafic, à l'amélioration de la qualité et au démarrage du déploiement du réseau bibande GSM 900/1800 et de la technologie EFR. 18,9 % des investissements incorporels et corporels réalisés en France en 1999 concernent les réseaux de téléphonie mobile contre 12,6 % en 1998. Cette croissance est plus que compensée par le ralentissement des investissements dans le domaine des réseaux de téléphonie fixe et de transmission de données : ils représentent 45,9 % du total des investissements en France au 31 décembre 1999 contre 61,0 % au 31 décembre 1998.

France Télécom prévoit pour 2000 une croissance de ses dépenses d'investissements liée, en particulier, aux opportunités de développement à l'international.

12.2 - Investissements financiers

En 1999, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondent essentiellement aux opérations suivantes :

- prise de participation à hauteur de 6,4 % dans le capital de NTL, opérateur britannique de services téléphoniques, d'accès Internet et de télévision par câble, pour un montant total de 7 656 millions de francs, à laquelle s'ajoute un achat d'obligations convertibles NTL pour un montant de 1 511 millions de francs ;
- prise de participation complémentaire pour un montant de 265 millions de dollars, soit 1 634 millions de francs, dans la société Nortel Inversora (holding détenant une participation de 58,3 % dans le capital de l'opérateur Telecom Argentina) portant le taux de contrôle du groupe de 32,5 % à 50 % ;
- complément d'investissement dans la société Crown Castle International Corp. (États-Unis) à hauteur de 204 millions de dollars, soit 1 278 millions de francs, dans le cadre des droits antidilutifs détenus par le groupe ;
- complément d'investissement dans l'opérateur Sprint (États-Unis) à hauteur de 1 019 millions de francs, dont 738 millions de francs dans Sprint PCS (téléphonie mobile) et 281 millions de francs dans Sprint FON (téléphonie fixe et longue distance), afin de maintenir les droits de vote de France Télécom à environ 10 % ;
- acquisition de 100 % du capital du câblo-opérateur Remu (Pays-Bas) pour 697 millions de francs ;
- prise de participation à hauteur de 75 % dans la société Catalana (réseau fixe en Catalogne) pour 523 millions de francs ;
- compléments d'investissements dans les opérateurs Wind (Italie) pour 957 millions de francs et Intelig (Brésil) pour 850 millions de francs.

En 1998, les flux de trésorerie affectés aux investissements financiers correspondaient essentiellement aux opérations suivantes :

- prise de participation à hauteur de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom en décembre 1998, conformément aux accords de partenariat conclus entre les deux groupes, pour un montant de 8 183 millions de francs ;
- rachat de l'intégralité du capital de la société Oda (régisseur publicitaire des annuaires téléphoniques de France Télécom) en

juillet 1998 auprès de Havas pour un montant net de la trésorerie acquise de 1 746 millions de francs ;

- prise de participation fin juillet 1998 via le consortium Estel, dont France Télécom détenait 75,5 % du capital, de 51 % du capital de l'opérateur national de télécommunications salvadorien CTE pour un montant net de la trésorerie acquise de 1 147 millions de francs.

En 1997, les investissements financiers enregistraient les prises de participation significatives suivantes :

- accroissement du taux de détention indirect de France Télécom dans le capital de STMicroelectronics NV (de 8,4 % en 1996 à 16,9 % en 1997) via le rachat par FT1CI en octobre 1997 à Thomson-CSF de l'ensemble des actions et obligations convertibles de la holding intermédiaire FT2CI, qui détenait une participation indirecte dans STMicroelectronics NV. Cette transaction a été financée par des prêts des sociétés mères de FT1CI, dont 2 760 millions de francs pour la part France Télécom sur l'exercice 1997 ;
- rachat de l'intégralité du capital du câblo-opérateur néerlandais Casema en décembre 1997 à Vision Networks NV, filiale à 100 % de l'opérateur national néerlandais de télécommunications KPN, pour un montant de 2 689 millions de francs ;
- prise de contrôle fin janvier 1997 de CI Telcom, principal opérateur ivoirien de télécommunications, par l'acquisition de 51 % du capital pour un montant de 1 050 millions de francs ;
- prise de participation de 33,33 % en juillet 1997 dans le capital de l'opérateur national de télécommunication sénégalais Sonatel pour un montant de 650 millions de francs ;
- prise de participation à hauteur de 20 % dans le consortium « Main Road », constitué avec des entreprises portugaises dans le cadre de l'attribution de la troisième licence de téléphonie mobile mixte au Portugal, pour un montant de 361 millions de francs.

13 - Passage à l'an 2000 et à l'euro

13.1 - Passage à l'an 2000

Le risque du passage à l'an 2000 provenait des logiciels informatiques et des puces électroniques dont la programmation ne permettait pas de reconnaître le siècle (confusion entre 1900 et 2000). L'ensemble des équipements dotés d'électronique était ainsi susceptible d'être concerné. L'interprétation erronée des dates par les machines pouvait en perturber le fonctionnement, soit en provoquant l'arrêt pur et simple (c'est le cas de certaines cabines téléphoniques), soit en entraînant des erreurs de calcul ou des anomalies de fonctionnement dans les chaînes informatiques de gestion, susceptibles d'interrompre temporairement le traitement de transactions telles que l'établissement de la facturation ou toute autre opération commerciale courante.

Le budget de France Télécom SA pour le projet « An 2000 » (incluant les systèmes d'informations et les réseaux) s'élevait à 1 milliard de francs. Compte tenu de ces travaux préparatoires, France Télécom n'a pas enregistré d'incident significatif, tant sur le plan du service au client que du système d'information, lors du passage à l'an 2000.

13.2 - Passage à l'euro

France Télécom a mis en place une organisation de projet spécifique en vue de réaliser son passage à la monnaie unique européenne (euro), et d'en évaluer l'impact tant sur son fonctionnement interne que ses relations avec ses clients, ses fournisseurs, son personnel, et d'une manière générale l'ensemble des tiers en relation avec le groupe. Des scénarios de migration ont été élaborés au sein des différentes branches, à la fois en termes d'organisation, de communication et de systèmes d'information. Ces scénarios entrent en vigueur tout au long de la période transitoire.

Au cours de l'année 1999, France Télécom a mis progressivement en place une facturation tout en euro pour les grandes entreprises qui en ont fait la demande. En ce qui concerne la clientèle résidentielle et professionnelle, France Télécom pratique le double affichage franc-euro sur le montant TTC de ses produits et services et au bas de ses factures. La facturation en euro est prévue vers la fin de la période transitoire. La comptabilité de France Télécom a basculé en euro depuis le 1^{er} janvier 2000. Le passage en euro pour la paie et la gestion du personnel est prévue en janvier 2001.

Au 31 décembre 1997, France Télécom a constitué une provision de 500 millions de francs destinée à couvrir les coûts externes prévisibles identifiés liés au passage à l'euro sur l'ensemble de la période. En 1999, les dépenses cumulées couvertes par cette provision s'élèvent à 114 millions de francs (contre 43 millions de francs en 1998).

14 - Inflation

Les résultats de France Télécom au cours des dernières années n'ont pas été affectés de manière substantielle par les effets de l'inflation et les révisions de prix s'y rapportant.

15 - Perspectives d'avenir

France Télécom devrait continuer à se transformer en l'an 2000 en développant en priorité Internet, les mobiles, la convergence fixes-mobiles-Internet. France Télécom mettra en place des capa-

cités de transport de données accrues et intensifiera son développement international, dans le contexte général d'une concurrence encore plus vive.

Dans la **téléphonie fixe**, France Télécom poursuit le développement des services de convergence fixe-Internet et fixe-mobile susceptibles de répondre aux besoins de mobilité toujours plus importants de ses clients.

Pour les **mobiles**, France Télécom prévoit une poursuite de sa croissance, principalement en Europe où elle devrait compter près de 20 millions d'abonnés (France comprise) d'ici fin 2000.

S'agissant du **mobile multimédia**, France Télécom expérimente actuellement le GPRS⁽¹⁾ et participe au développement des technologies de troisième génération mobile, dite UMTS⁽²⁾... Le mobile multimédia associera les performances de la téléphonie mobile à la richesse du monde de l'Internet et pourrait générer, à terme, une augmentation significative du chiffre d'affaires par abonné.

Dans le domaine de l'**Internet**, France Télécom confortera son rôle « d'agrégateur », en fournissant à ses clients une large palette de services et de contenus, tout en développant des niches de compétences en matière de contenu. France Télécom vise 2 millions d'abonnés à Wanadoo en France d'ici fin 2000 et 10 à 15 % de part de marché dans chacun des pays européens où elle opère.

À l'**International**, une des principales priorités de France Télécom en 2000 consistera à déployer le « European backbone », partie intégrante de son réseau, qui relie déjà les principales villes françaises, espagnoles, allemandes, hollandaises et belges ainsi que le Royaume-Uni. Une priorité complémentaire sera de faire de Global One le fer de lance de sa stratégie auprès des entreprises multinationales, en particulier en Allemagne et aux États-Unis, où elle doit renforcer sa présence. Trente points de présence seront opérationnels aux États-Unis et 15 en Allemagne d'ici 2 ans.

Enfin, France Télécom continuera à développer ses activités existantes en Europe, tout en restant ouverte à toute opportunité de partenariat ou d'acquisition compatible avec sa stratégie.

(1) GPRS : General Packet Radio Service.

(2) UMTS : Universal Mobile Telecommunications System.

Compte de résultat consolidé

(Montants en millions, excepté les données relatives aux actions)	Note	Exercice clos le 31 décembre,			
		1999 (EUR)	1999 (FRF)	1998 (FRF)	1997 retraité Note 2 (FRF)
Chiffre d'affaires	6	27 233	178 638	161 678	153 624
Coût des services et produits vendus		(9 686)	(63 532)	(58 624)	(56 565)
Frais commerciaux et administratifs		(7 341)	(48 156)	(40 112)	(34 721)
Frais de recherche et développement		(593)	(3 891)	(4 314)	(4 564)
Ebitda⁽¹⁾		9 613	63 059	58 628	57 774
Dotation aux amortissements		(5 021)	(32 935)	(30 608)	(31 063)
Résultat opérationnel courant		4 592	30 124	28 020	26 711
Éléments spécifiques et non récurrents, nets	7	(238)	(1 560)	(2 483)	(1 422)
Résultat opérationnel		4 354	28 564	25 537	25 289
Charges financières nettes		(682)	(4 472)	(6 055)	(4 847)
Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière	17	(196)	(1 285)	(1 771)	(1 429)
Quote-part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	13	259	1 698	1 243	162
Autres produits (charges) non opérationnels, nets	5 - 14	767	5 028	5 641	1 699
Résultat avant impôt, participation et intérêts minoritaires		4 502	29 533	24 595	20 874
Impôt sur les sociétés	10	(1 797)	(11 785)	(9 436)	(6 000)
Participation des salariés		(135)	(885)	(946)	(994)
Résultat avant intérêts minoritaires		2 570	16 863	14 213	13 880
Intérêts minoritaires	18	198	1 295	872	983
Résultat net consolidé part du Groupe		2 768	18 158	15 085	14 863
Résultats par action					
Résultat net de base part du Groupe		2,70	17,72	15,06	14,86
Résultat net dilué part du Groupe		2,66	17,44	15,05	14,86

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Bilan consolidé

(Montants en millions)	Note	Au 31 décembre,			
		1999 (EUR)	1999 (FRF)	1998 (FRF)	1997 (FRF)
ACTIF					
Immobilisations incorporelles nettes	11	2 131	13 980	9 955	4 510
Immobilisations corporelles nettes	12	28 964	189 993	174 335	170 817
Titres mis en équivalence	13	1 066	6 994	6 268	5 074
Titres de participation	14	5 673	37 214	24 522	17 833
Autres actifs à long terme		443	2 907	3 092	6 071
Impôts différés à long terme, nets	10	2 285	14 989	15 580	15 999
Total de l'actif immobilisé		40 562	266 077	233 752	220 304
Stocks		621	4 074	2 752	2 477
Créances clients nettes de provisions (7 458 en 1999, 7 020 en 1998 et 6 142 en 1997)	9	6 884	45 153	37 316	35 540
Impôts différés à court terme, nets	10	677	4 440	3 613	3 862
Autres créances et charges constatées d'avance		2 676	17 554	11 710	13 947
Valeurs mobilières de placement		211	1 384	242	1 297
Disponibilités		2 424	15 901	13 392	2 720
Total de l'actif circulant		13 493	88 506	69 025	59 843
Total de l'actif		54 055	354 583	302 777	280 147

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

(Montants en millions)	Note	Au 31 décembre,			
		1999 (EUR)	1999 (FRF)	1998 (FRF)	1997 (FRF)
PASSIF					
Capital social de 1 024 615 901 actions (d'un nominal de 4 euros par action)		4 098	26 884	25 615	25 000
Prime d'émission		6 629	43 485	43 485	34 500
Réserves		5 255	34 470	27 371	19 010
Résultat net part du Groupe		2 768	18 158	15 085	14 863
Réserve de conversion		153	1 002	(100)	338
Capitaux propres	19	18 903	123 999	111 456	93 711
Intérêts minoritaires	18	1 369	8 979	5 109	1 186
Dettes financières à long et moyen terme	15	12 233	80 246	79 240	59 213
Autres dettes à long terme	17	4 182	27 430	26 416	24 802
Total des dettes à long terme		16 415	107 676	105 656	84 015
Part à moins d'un an des dettes financières à long et moyen terme	15	2 551	16 732	11 569	14 983
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	15	2 479	16 262	8 538	30 813
Dettes fournisseurs		5 330	34 961	26 798	26 914
Charges à payer et autres provisions à court terme		4 208	27 601	22 828	21 335
Autres dettes		1 175	7 709	3 651	2 770
Impôts différés	10	495	3 249	875	537
Produits constatés d'avance		1 130	7 415	6 297	3 883
Total des dettes à court terme		17 368	113 929	80 556	101 235
Total du passif		54 055	354 583	302 777	280 147

Tableau des flux de trésorerie consolidés

(Montants en millions)	Note	Exercice clos le 31 décembre,			
		1999 (EUR)	1999 (FRF)	1998 (FRF)	1997 (FRF)
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION					
Résultat net consolidé part du Groupe		2 768	18 158	15 085	14 863
Éléments non monétaires sans incidence sur la trésorerie					
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles		5 021	32 935	30 608	31 063
Moins-values (plus-values) sur cessions d'actifs		(596)	(3 909)	(4 307)	1 617
Variation des autres provisions		79	516	3 565	(2 848)
Résultats non distribués des sociétés mises en équivalence	13	82	538	(1 193)	(119)
Impôts différés	10	297	1 949	1 164	(1 887)
Intérêts minoritaires	18	(197)	(1 295)	(872)	(983)
Autres éléments		(17)	(114)	902	(452)
Capacité d'autofinancement		7 437	48 778	44 952	41 254
Diminution (augmentation) des stocks		(176)	(1 153)	(134)	167
Diminution (augmentation) des créances clients		(780)	(5 115)	(1 417)	920
Diminution (augmentation) des autres créances		(440)	(2 888)	3 684	(6 252)
Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs		1 084	7 113	(49)	5 330
Augmentation (diminution) des autres dettes		984	6 454	(252)	(471)
Variation du besoin en fonds de roulement		672	4 411	1 832	(306)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		8 109	53 189	46 784	40 948
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT					
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(5 001)	(32 801)	(30 569)	(29 910)
Acquisitions de titres de participation et de filiales, nettes de la trésorerie acquise	5	(2 272)	(14 900)	(12 504)	(5 055)
Investissements dans les sociétés mises en équivalence	13	(302)	(1 981)	(992)	(705)
Acquisition d'obligations convertibles NTL	14	(230)	(1 511)	–	–
Avance de trésorerie à FT1CI	5	–	–	2 760	(2 760)
Produits des cessions de titres de participation et de filiales, nets de la trésorerie cédée	5	720	4 721	6 918	2 017
Produits de cessions d'actifs corporels et incorporels		150	984	1 076	378
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières et autres actifs à long terme		288	1 889	391	755
Flux de trésorerie affectés aux investissements		(6 647)	(43 599)	(32 920)	(35 280)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

(Montants en millions)	Note	Exercice clos le 31 décembre,			
		1999 (EUR)	1999 (FRF)	1998 (FRF)	1997 (FRF)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT					
Émission d'emprunts à long terme		1 088	7 138	36 277	13 357
Remboursement d'emprunts à long terme		(2 389)	(15 669)	(22 992)	(9 250)
Augmentation (diminution) des découverts bancaires et des emprunts à court terme		1 092	7 161	(22 120)	26 540
Paiement de la contribution exceptionnelle à l'État français	3	–	–	–	(37 500)
Augmentation de capital	19	–	–	9 600	–
Contributions des actionnaires minoritaires		199	1 307	2 714	554
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(71)	(469)	(54)	(29)
Dividendes payés		(1 025)	(6 721)	(6 500)	–
Flux de trésorerie affectés aux opérations de financement		(1 106)	(7 253)	(3 075)	(6 328)
Variation nette des disponibilités		356	2 337	10 789	(660)
Incidence des variations des taux de change sur les disponibilités		26	172	(117)	173
Disponibilités à l'ouverture		2 042	13 392	2 720	3 207
Disponibilités à la clôture		2 424	15 901	13 392	2 720
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES					
<i>Flux de trésorerie concernant le paiement des :</i>					
• Intérêts		1 001	6 568	7 604	6 069
• Impôt sur les sociétés		1 106	7 255	6 204	14 088

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(Montants en millions de francs, excepté les données relatives aux actions)	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves	Réserve de conversion	Total capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 1997	1 000 000 000	25 000	34 500	19 006	(13)	78 493
Résultat de l'exercice 1997				14 863		14 863
Variation de change				4	351	355
Solde au 31 décembre 1997	1 000 000 000	25 000	34 500	33 873	338	93 711
Résultat de l'exercice 1998				15 085		15 085
Augmentation de capital (note 19)	24 614 561	615	8 985			9 600
Distribution de dividendes				(6 500)		(6 500)
Variation de change				(2)	(438)	(440)
Solde au 31 décembre 1998	1 024 614 561	25 615	43 485	42 456	(100)	111 456
Résultat de l'exercice 1999				18 158		18 158
Augmentation de capital (note 19)	1 340	1 269		(1 269)		0
Acquisition/cession de titres d'autocontrôle (note 19)				9		9
Distribution de dividendes				(6 721)		(6 721)
Variation de change				(5)	1 102	1 097
Solde au 31 décembre 1999	1 024 615 901	26 884	43 485	52 628	1 002	123 999
Solde au 31 décembre 1999 (en millions d'euros)	1 024 615 901	4 098	6 629	8 023	153	18 903

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés.

Annexes des comptes consolidés

1 - Description de l'activité et du statut

Description de l'activité

France Télécom et ses filiales (ci-après dénommées « France Télécom ») offrent une gamme complète de services de télécommunications aux particuliers, aux clients professionnels et aux grandes entreprises, en France et à l'étranger. Ses principales activités comprennent la fourniture de services de téléphonie publique vocale (incluant les lignes analogiques et numériques), les services et produits de télécommunication mobile, les liaisons louées et services de transmission de données, les ventes et locations d'équipements, les services d'information et la télédiffusion. France Télécom intervient sur un secteur d'activité unique, celui des services de télécommunications. Par ailleurs, France Télécom a identifié des segments opérationnels pour lesquels des informations sont présentées en note 24.

Réglementation et statut de la société

France Télécom a exercé son activité en tant qu'exploitant public sous la tutelle de l'État du 1^{er} janvier 1991 au 30 décembre 1996.

Conformément à la loi relative à l'entreprise nationale (loi n° 96-660 du 26 juillet 1996), France Télécom revêt, depuis le 31 décembre 1996, la forme juridique d'une société anonyme soumise à l'ensemble des règles de droit commun applicables aux sociétés et à certaines obligations de service public liées à son statut de société détenue majoritairement par l'État.

Le changement de statut de France Télécom prévu par la loi précitée comporte diverses dispositions relatives au personnel, notamment le maintien du statut de fonctionnaire et des garanties qui y sont attachées pour les personnels qui ont ce statut.

Parallèlement, en accord avec les directives de l'Union européenne, la loi française n° 96-659 du 26 juillet 1996 (la LRT) a réformé en profondeur l'environnement réglementaire des télécommunications françaises et a établi le cadre d'une déréglementation complète du secteur, fixant au 1^{er} janvier 1998 la fin du monopole de France Télécom sur les services de téléphonie fixe. La LRT impose également à France Télécom d'assurer certaines obligations de service public, dont le service universel.

2 - Comparabilité des comptes

Changement de présentation

France Télécom présente à partir de 1999 sous des rubriques spécifiques du compte de résultat les éléments suivants :

- la charge d'amortissement, qui était auparavant répartie entre les trois destinations opérationnelles (« Coût des services et produits vendus », « Frais commerciaux et administratifs » et « Frais de recherche & développement ») figure désormais sous la rubrique « Dotation aux amortissements ». Parallèlement, un nouveau solde intermédiaire couramment utilisé dans le secteur des télécommunications, intitulé Ebitda, qui correspond au résultat opérationnel courant avant amortissements, est présenté en lecture directe dans le compte de résultat. Dans la même logique, le solde intermédiaire intitulé « Marge brute » a été supprimé ;
- l'incidence de l'actualisation financière de l'engagement relatif aux congés de fin de carrière, qui était antérieurement incluse dans la rubrique « Charges financières », est inscrite sous la rubrique "Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière". La rubrique « Charges financières nettes » regroupe désormais les charges et produits financiers ainsi que les gains et pertes de change.

Afin de les rendre comparables à celles de l'exercice 1999, les données des exercices 1998 et 1997 ont été retraitées selon cette nouvelle présentation.

Dans le contexte de l'ouverture du marché de la téléphonie à compter du 1^{er} janvier 1998, France Télécom a modifié en 1998 la présentation des opérations relatives aux communications des abonnés du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers, pour lesquelles la tarification de la communication facturée à l'abonné est fixée par les opérateurs tiers. Les produits de ces communications revenant aux opérateurs tiers sont désormais exclus du chiffre d'affaires, dans lequel ne subsiste que la rémunération perçue au titre de l'utilisation par les opérateurs tiers du réseau France Télécom et de celle de prestations de facturation et de recouvrement. Afin de les rendre comparables à celles des exercices 1999 et 1998, les données de l'exercice 1997 ont été retraitées. Les reclassements qui en résultent ont eu pour effet de réduire le chiffre d'affaires et, corrélativement, le coût des services et produits vendus d'un montant de 3 107 millions de francs en 1997.

Par ailleurs, pour assurer une présentation comptable homogène des opérations liées au changement de statut, France Télécom inscrit depuis le 31 décembre 1998 sous la rubrique « Éléments spécifiques et non récurrents, nets » (note 7) la charge relative à la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière. La charge constatée à ce titre en 1997, d'un montant de 350 millions de francs, avait été imputée dans la rubrique « coût des services et produits vendus » et dans les autres destinations opérationnelles. Cette charge a été reclassée en « Éléments spécifiques et non récurrents, nets » dans la présentation comparative des comptes de l'exercice 1997.

3 - Méthodes comptables

Les comptes consolidés de France Télécom sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en France. Les nouvelles règles relatives à l'établissement des comptes consolidés prévues par le règlement 99.02 du Comité de la Réglementation Comptable seront appliquées à compter du 1^{er} janvier 2000. Leur mise en œuvre ne devrait pas avoir d'incidence significative sur les états financiers de France Télécom.

Présentation des états financiers

Le format des états financiers adopté par France Télécom a pour objectif de répondre aux attentes des investisseurs internationaux. Afin de faciliter l'analyse des éléments financiers de l'exercice 1999 et de les rendre comparables aux données boursières publiées en euros depuis le 4 janvier 1999, le bilan, le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie ont été convertis en euros sur la base de la parité officielle arrêtée le 31 décembre 1998, soit 6,5957 francs pour 1 euro.

- Au compte de résultat, les charges opérationnelles sont présentées selon trois destinations (« Coût des services et produits vendus », « Frais commerciaux et administratifs » et « Frais de recherche & développement »), à l'exception des amortissements qui sont présentés sous une rubrique spécifique du compte de résultat « Dotations aux amortissements ». La ventilation des charges opérationnelles est réalisée en fonction du domaine d'utilisation des charges par France Télécom, y compris certains produits et charges exceptionnels comme les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels. Les éléments spécifiques, et non récurrents, notamment les produits et charges liés au changement de statut et à l'évolution du capital de France Télécom, sont regroupés sous la rubrique « Éléments spécifiques et non récurrents, nets » du résultat opérationnel.

L'incidence de l'actualisation financière de l'engagement relatif aux congés de fin de carrière est présentée sous une rubrique spécifique « Effet de l'actualisation du plan de congés de fin de carrière ».

Les « Autres produits (charges) non opérationnels, nets » comprennent principalement les résultats de cession des titres de participation et la variation des provisions sur titres de participation et valeurs mobilières de placement, ainsi que les dividendes reçus.

La charge résultant du régime légal de la participation des salariés aux fruits de l'expansion est inscrite sur une ligne spécifique du compte de résultat, après le résultat opérationnel.

Les événements et opérations de nature à la fois inhabituelle et de survenance rare sont présentés, s'il en existe de significatifs, sous la ligne « Éléments extraordinaires, nets ».

- Le bilan présente les actifs et les dettes en fonction de leur degré de liquidité ou d'exigibilité croissante et distingue les éléments à court terme, dont l'échéance est inférieure à un an, des éléments à long terme.

- Le tableau des flux de trésorerie présente la variation de la trésorerie hors découverts bancaires et hors valeurs mobilières de placement à échéance de plus de trois mois à l'acquisition, dont les variations sont respectivement incluses dans les activités de financement et d'investissement.

Principes de consolidation

Les filiales significatives sur lesquelles France Télécom exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Les comptes des sociétés dans lesquelles France Télécom exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'autres actionnaires sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle. Les opérations et soldes intragroupe sont éliminés.

Les sociétés dans lesquelles France Télécom exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères exprimés en devise locale, à l'exception de celles exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation, sont convertis en francs de la façon suivante :

- les actifs et les passifs sont convertis au taux de clôture ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent dans un poste spécifique des capitaux propres. Les écarts de conversion relatifs aux comptes des filiales implantées dans les pays membres de la zone euro ont été figés sur la base des parités officielles arrêtées le 31 décembre 1998. Ces écarts ne sont pas significatifs.

Les états financiers des filiales exerçant leur activité dans des économies à très forte inflation sont retranscrits en francs français ou en US dollars de la façon suivante :

- les éléments monétaires du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les éléments non monétaires sont convertis au taux historique ;
- le compte de résultat est converti au taux moyen de l'année à l'exception des dotations et reprises d'amortissements et provisions qui sont converties au taux historique ;
- les écarts de conversion résultant de l'application de ces différents taux figurent en résultat de change au compte de résultat.

Les comptes des filiales qui ont été retranscrits en US dollars sont ensuite convertis en francs français selon la méthode décrite ci-dessus applicable à l'ensemble des filiales étrangères de France Télécom.

Opérations en devises

Les soldes monétaires libellés en devises sont convertis en fin d'exercice au taux de clôture à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises.

Les pertes et gains de change latents sur soldes monétaires en devises, à l'exception de ceux couverts par des contrats de swaps de devises ou de ceux adossés à des actifs en même devise, sont constatés en résultat de la période.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsqu'ils sont réalisés. Les communications téléphoniques sont enregistrées en produits lorsque la prestation de service est rendue. Les abonnements, la location et l'entretien des terminaux, de même que les frais de mise en service et de mise à disposition des liaisons sont constatés en produits linéairement sur la durée du contrat ou lorsque la prestation de service est rendue. Le produit des ventes de terminaux est constaté lors de la livraison au client ou, le cas échéant, lors de l'activation de la ligne.

Recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés.

Frais de publicité

Les frais de publicité sont intégralement comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Ils se sont élevés à 4 356 millions de francs en 1999, 3 707 millions de francs en 1998 et 2 579 millions de francs en 1997.

Résultats par action

Deux types de résultat par action sont présentés : le résultat de base et le résultat dilué. Le nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat dilué tient compte de la conversion en actions ordinaires des instruments dilutifs en circulation à la clôture de l'exercice. Le résultat dilué est calculé à partir du résultat net part du groupe corrigé du coût financier des instruments dilutifs et de leur incidence sur la participation des salariés, nets de l'effet d'impôt correspondant.

Disponibilités

Les disponibilités sont constituées par les liquidités immédiatement disponibles et par les placements à court terme dont l'échéance est généralement inférieure ou égale à trois mois à la date d'acquisition, et qui sont évalués au coût historique qui est proche de leur valeur de réalisation.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles font, lorsque nécessaire, l'objet d'une provision, calculée pour chaque ligne de titres d'une même nature, afin de ramener leur valeur au cours de Bourse moyen du dernier mois, ou à leur valeur de négociation probable pour les titres non cotés.

Risque de crédit lié aux clients

Des provisions sont constituées sur la base d'une évaluation du risque de non-recouvrement des créances. Les provisions sont fondées sur une appréciation individuelle ou statistique de ce risque de non-recouvrement.

Stocks

Les stocks sont valorisés au plus bas de leur coût d'entrée et de leur valeur nette probable de réalisation. Le coût d'entrée correspond au coût d'acquisition ou au coût de production, qui est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré.

Coût d'acquisition des clients « Mobiles »

France Télécom enregistre en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés, les coûts d'acquisition des nouveaux abonnés de téléphonie mobile. Ces coûts comprennent les commissions et rabais versés aux distributeurs ainsi que les frais publicitaires.

Frais de démarrage

Les coûts liés à la mise en place de nouveaux réseaux de télécommunications sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont supportés. Ces coûts comprennent les coûts techniques, administratifs et de commercialisation engagés entre la date de mise en service des nouveaux équipements du réseau et la date de mise en service opérationnel du réseau et concernent principalement les nouveaux réseaux exploités par France Télécom hors de France.

Écarts d'acquisition, fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part des capitaux propres retraités à la date d'acquisition. Les écarts sont analysés pour déterminer leur affectation aux éléments identifiables de l'actif et du passif. L'écart d'acquisition résiduel est amorti linéairement sur la période pendant laquelle il trouve sa contrepartie dans les avantages constatés, soit une durée comprise entre 5 et 20 ans.

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les licences, les brevets et les droits d'utilisation des câbles sous-marins. Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée de vie estimée, soit 3 à 15 ans. Les licences d'exploitation de réseaux sont amorties à partir de la date de commercialisation des services.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations transférées par l'État français au 1^{er} janvier 1991, lors de la création de France Télécom en tant qu'exploitant public, ont été inscrites pour une valeur nette figurant dans le bilan d'ouverture approuvé par arrêté du ministre des Postes et Télécommunications et du ministre de l'Économie et des Finances.

Les immobilisations acquises postérieurement sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, sans capitalisation des frais financiers intercalaires encourus pendant la période de production.

Les dépenses de réparation et de maintenance sont enregistrées dans les charges de l'exercice au cours duquel elles sont supportées, sauf dans le cas où elles contribuent à augmenter la productivité ou la durée de vie de l'immobilisation.

Les biens financés par un contrat de location qui transfère à France Télécom les risques et avantages liés à la propriété, sont comptabilisés dans les immobilisations avec inscription en contrepartie d'une dette financière. Parallèlement, les biens dont les risques et avantages liés à la propriété économique sont transférés par France Télécom à des tiers par un contrat de location sont considérés comme ayant fait l'objet d'une cession.

L'amortissement des immobilisations est calculé selon le mode linéaire en fonction des durées de vie économiques suivantes :

Bâtiments	30 ans
Commutation et équipements de transmission	9 à 10 ans
Lignes	15 ans
Génie civil	20 ans
Autres équipements du réseau	5 à 9 ans
Véhicules	5 à 14 ans
Matériel informatique, terminaux et logiciels	3 à 5 ans

Subventions d'investissement

France Télécom perçoit des subventions d'investissement non remboursables sous la forme de financements de travaux directs ou indirects par des tiers, principalement des collectivités territoriales. Les subventions sont comptabilisées en réduction du coût des immobilisations financées et, en conséquence, elles sont constatées en résultat en fonction de la durée de vie économique estimée des biens correspondants.

Dépréciation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés, incorporels et corporels, font l'objet de dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

• Pour les actifs destinés à être conservés et utilisés, la nécessité de constater une dépréciation est notamment appréciée par groupes d'actifs par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs non actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des

hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la direction de France Télécom. En raison d'incertitudes spécifiques au secteur des télécommunications, il est possible que les hypothèses et conditions varient au cours des exercices ultérieurs et modifient, par conséquent, les prévisions de cash-flows futurs attendus.

Lorsqu'une dépréciation apparaît nécessaire pour ces actifs, le montant comptabilisé est égal à l'écart entre la valeur nette comptable et la juste valeur. La juste valeur est déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés ou par référence, soit aux coûts de remplacement vétusté déduite, soit aux coûts des technologies alternatives, soit aux transactions récentes sur des activités comparables, soit aux prix de marché (immobilier).

Les dépréciations constatées sont considérées comme irréversibles.

• Les actifs destinés à être cédés sont dépréciés lorsque leur valeur de marché, diminuée des frais de vente, est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition qui inclut, le cas échéant, les frais directement imputables à l'opération. Une provision pour dépréciation est constatée si cette valeur est supérieure à la valeur d'utilité, fondée sur l'appréciation par la direction de France Télécom de la nature spécifique de chaque participation.

Impôts différés

France Télécom constate les impôts différés résultant des décalages temporaires entre les bases comptables et les bases fiscales, ainsi que ceux résultant des reports déficitaires. Des provisions pour dépréciation des impôts différés actifs sont constatées en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts.

France Télécom utilise la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont calculés en appliquant les taux d'imposition votés à la date de clôture de l'exercice.

Coûts d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice d'émission des emprunts. Les primes de remboursement des obligations sont comptabilisées en charges financières sur la durée de l'emprunt concerné.

Coûts d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont enregistrés dans les charges de l'exercice d'émission.

Instruments financiers dérivés

France Télécom gère les risques de marché liés aux variations des taux d'intérêt et des cours de change en utilisant des instruments financiers dérivés, notamment des swaps de taux d'intérêt, des contrats de caps et de floors, des contrats de change

à terme, des swaps de devises et des options de change. France Télécom ne réalise pas d'opérations spéculatives sur les instruments financiers dérivés.

Les produits et charges résultant de l'utilisation de ces instruments sont constatés en résultat de manière symétrique à l'enregistrement des charges et produits des opérations couvertes :

- les différentiels d'intérêts à recevoir ou à payer résultant des opérations de swaps, caps et floors de couverture ainsi que les primes et soultes liées à ces opérations sont constatées en résultat sur la durée de vie des contrats comme un ajustement de la charge d'intérêt ;
- les écarts initiaux entre le taux à terme négocié et le fixing du jour sur les contrats de change à terme et les swaps de devises considérés comme étant des opérations de couverture, sont enregistrés en résultat sur la durée de vie du contrat comme un ajustement de la charge d'intérêt. Les gains et pertes de change ultérieurs engendrés par ces contrats, dus à des variations de cours de change, sont enregistrés comme des corrections du résultat de change résultant de l'élément couvert ;
- les gains et pertes résultant des contrats affectés à la couverture des engagements fermes ou transactions futures identifiables sont différés et pris en compte dans la valorisation de la transaction concernée lors de sa réalisation.

Les instruments financiers dérivés, n'entrant pas dans le cadre des opérations de couverture, sont enregistrés à la valeur de marché à la clôture dans les autres actifs et passifs à court terme et les résultats de ces réévaluations sont enregistrés dans les charges financières de l'exercice.

Retraites des agents fonctionnaires

Les agents fonctionnaires employés de France Télécom relèvent du régime à prestations définies des pensions civiles et militaires administré par l'État.

La loi relative à l'entreprise nationale France Télécom a modifié les modalités liées aux retraites de France Télécom de telle sorte que, à compter du 1^{er} janvier 1997 sont versées à l'État des contributions employeur libératoires calculées sur la base des traitements des agents fonctionnaires en appliquant un taux défini par décret. Le taux de contribution est calculé chaque année de manière à égaliser entre France Télécom et les autres entreprises du secteur privé des télécommunications en France les niveaux de charges sociales et fiscales (incluant les retraites) assises sur les salaires.

L'obligation de France Télécom se limite au versement de cette contribution employeur annuelle, et la société n'a pas d'engagement complémentaire de couverture des déficits éventuels futurs ni du régime de retraites de ses agents fonctionnaires ni d'autres régimes de la fonction publique.

De plus, en liaison avec la modification des modalités de détermination des contributions employeur aux régimes de retraites de son personnel, France Télécom avait comptabilisé au 31 décembre 1996 par imputation sur les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 1996 une contribution exceptionnelle de

37 500 millions de francs due à l'État. Cette contribution a été payée intégralement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1997.

Plan de congés de fin de carrière

France Télécom a mis en place un plan de congés de fin de carrière destiné aux agents fonctionnaires et aux autres employés. Le plan prévoit qu'à compter du 1^{er} septembre 1996 jusqu'au 31 décembre 2006, les personnels travaillant pour France Télécom à la date de promulgation de la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom, âgés de 55 ans au moins et justifiant de 25 années d'ancienneté, sont éligibles au titre des congés de fin de carrière. Les personnels ayant opté pour le congé de fin de carrière recevront 70 % de leur rémunération entre 55 ans et l'âge légal de la retraite à 60 ans. De plus, ils reçoivent une indemnité correspondant à une année de rémunération sous le régime de congé de fin de carrière s'ils optent à l'âge de 55 ans, cette indemnité étant dégressive à mesure que leur âge à la date d'exercice de l'option se rapproche de 60 ans.

En raison des incertitudes inhérentes à l'établissement d'hypothèses actuarielles, notamment celles relatives au taux d'acceptation du plan, ces hypothèses peuvent évoluer et, en conséquence, conduire à la modification du montant de l'engagement lié aux congés de fin de carrière. Les hypothèses actuarielles sont suivies et modifiées en fonction des observations réalisées.

L'incidence des variations d'hypothèses actuarielles est prise en compte à partir de la date anniversaire du plan sur les résultats de l'exercice au cours duquel les modifications interviennent et des exercices ultérieurs, au prorata des périodes futures de service, jusqu'à l'échéance du plan, des personnes partant en congés de fin de carrière.

Indemnités de départ à la retraite

En France, la législation prévoit que des indemnités soient versées aux salariés non fonctionnaires au moment de leur départ en retraite en fonction de leur ancienneté et de leur salaire à l'âge de la retraite. Le coût actuariel de cet engagement est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

France Télécom accorde à ses retraités certains avantages sociaux tels que terminaux téléphoniques, cotisation de carte bancaire et autres avantages.

France Télécom enregistre le coût actuariel estimé de ces engagements sur la durée de vie active des salariés concernés.

L'incidence des variations d'hypothèses est prise en compte en résultat sur la durée moyenne résiduelle d'activité des agents.

Passage à l'euro

France Télécom avait constitué au 31 décembre 1997 une provision de 500 millions de francs destinée à couvrir les coûts prévisibles identifiés d'assistance extérieure non immobilisable liés au passage à l'euro. Au 31 décembre 1999, les dépenses couvertes par cette provision s'élèvent en cumul à 114 millions de francs.

4 - Compléments à la présentation des comptes

En raison de la cotation de ses actions au New York Stock Exchange, et conformément à la réglementation boursière américaine applicable aux émetteurs étrangers, France Télécom enregistre auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des états finan-

ciers comprenant des tableaux de passage du résultat net part du Groupe et des capitaux propres, établis selon les principes décrits à la note 3, à ceux établis selon les principes comptables généralement admis aux États-Unis. Le résultat net part du groupe et les capitaux propres retraités des effets estimés de l'application des principes américains s'élèvent respectivement à 19 057 millions de francs au titre de l'exercice 1999 (16 564 millions en 1998) et 142 200 millions de francs au 31 décembre 1999 (110 644 millions au 31 décembre 1998).

Les différences entre les principes décrits à la note 3 et les principes américains concernent des traitements non compatibles avec le référentiel français dans les principaux domaines suivants : l'évaluation des titres en portefeuille et la comptabilisation des incidences du changement de statut et de l'ouverture à la concurrence du marché français des télécommunications.

Par ailleurs, le détail des différentes provisions pour dépréciation des actifs, autres que les actifs corporels et incorporels, enregistrées au cours des trois dernières années, se présente comme suit :

(en millions de francs)	Solde en début de période	Dotations nettes (reprises)	Autres mouvements ⁽¹⁾	Solde en fin de période
Exercice clos le 31 décembre 1997				
Titres de participation	5 602	(1 948)	(13)	3 641
Stocks	789	(212)	53	630
Créances clients	5 904	(212)	450	6 142
Autres actifs	217	(21)	41	237
Valeurs mobilières de placement	377	(286)	20	111
Exercice clos le 31 décembre 1998				
Titres de participation	3 641	(49)	36	3 628
Stocks	630	(26)	17	621
Créances clients	6 142	812	66	7 020
Autres actifs	237	-	(4)	233
Valeurs mobilières de placement	111	(119)	8	0
Exercice clos le 31 décembre 1999				
Titres de participation	3 628	(92)	568	4 104
Stocks	621	161	10	792
Créances clients	7 020	231	207	7 458
Autres actifs	233	44	(10)	267
Valeurs mobilières de placement	0	-	-	0

(1) Comprennent les effets de change et de variation de périmètre.

5 - Coentreprises, acquisitions et cessions

Exercice clos le 31 décembre 1999

Acquisitions

En avril et juillet 1999, France Télécom a participé aux augmentations de capital de la société Crown Castle International Corp., spécialisée dans la location de sites aux opérateurs de télécommunications mobiles et de télédiffusion, pour un montant total

de 204 millions de dollars (1 278 millions de francs). Ces investissements s'inscrivent dans le cadre de l'exercice des droits antidilutifs négociés avec la société Crown Castle International Corp. Au 31 décembre 1999, cette participation est comptabilisée à son coût d'acquisition.

Au cours du mois d'août 1999, dans le cadre d'accords négociés avec NTL, opérateur britannique de services téléphoniques, d'accès à Internet et de télévision par câble, France Télécom est entré dans le capital de cette société en souscrivant pour 250 millions de dollars d'actions ordinaires et pour 750 millions de dollars d'actions préférentielles convertibles en actions ordinaires.

Cet investissement a été complété par l'acquisition d'actions ordinaires pour un montant de 232 millions de dollars auprès de divers actionnaires de NTL.

Au 31 décembre 1999, les droits de vote détenus par France Télécom s'élèvent à 6,4 % des actions ordinaires. L'investissement est valorisé à son coût d'acquisition augmenté des frais directement liés à l'acquisition, soit 7 656 millions de francs (voir note 14).

En août 1999, France Télécom et Telecom Italia ont renforcé leur participation respective dans le consortium Nortel Inversora, qui contrôle l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina, en acquérant à parité 35 % de droits de vote supplémentaires pour un montant de 265 millions de dollars (1 634 millions de francs) chacun. À l'issue de cette opération, France Télécom et Telecom Italia détiennent chacune 50 % des droits de vote du consortium. Cette participation, auparavant mise en équivalence, est consolidée selon la méthode de l'intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999. L'écart d'acquisition relatif à cette acquisition s'élève à 1 247 millions de francs et est amorti sur une durée de 15 ans. La contribution de Telecom Argentina et de sa holding Nortel Inversora aux bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 est présentée en note 13.

Au cours de l'exercice 1999, dans le cadre des accords en vigueur avec Sprint, France Télécom a acquis sur le marché des titres Sprint PCS et FON pour un montant total de 169 millions de dollars (1 019 millions de francs) afin de maintenir ses droits de vote à environ 10 %.

Les autres acquisitions de l'exercice 1999 concernent notamment (i) le rachat pour 697 millions de francs du câblo-opérateur néerlandais REMU, (ii) une prise de participation complémentaire, pour un montant de 548 millions de francs, dans l'opérateur de téléphonie mobile roumain Mobilrom, portant le pourcentage de détention de France Télécom de 51 % à 67,8 %, (iii) une prise de participation majoritaire dans Catalana de Telecomunicacions, société disposant d'un réseau de fibre optique dans la région de Catalogne en Espagne, pour 523 millions de francs, ainsi que (iv) l'acquisition du site de commerce électronique français Alapage.com pour 319 millions de francs.

Cessions

En février 1999, France Télécom a cédé sa participation de 35 % dans la société britannique Martin Dawes Telecommunication Holdings, spécialisée dans les activités de commercialisation de services de télécommunications mobiles en Grande-Bretagne. Le prix de cession s'est élevé à 50 millions de livres (474 millions de francs). La plus-value enregistrée s'élève à 383 millions de francs, nette d'impôt.

Au cours du mois de juillet 1999, France Télécom a ouvert le capital de sa filiale Mobilix, opérateur global de téléphonie au Danemark, à des investisseurs financiers en cédant 32,4 % des droits de vote de cette société. À l'issue de cette opération, le pourcentage de détention de France Télécom dans Mobilix s'établit à 53,6 %. Le prix de cession s'est élevé à 532 millions de couronnes (460 millions de francs). La plus-value nette d'impôt s'établit à 289 millions de francs.

En septembre 1999, la société STMicroelectronics, dont France Télécom est actionnaire à travers la société holding FT1CI, a fait l'objet de diverses opérations de marché. Au terme de ces opérations, le pourcentage de détention indirect de France Télécom dans STMicroelectronics est passé de 13,7 % au 31 décembre 1998 à 11 % au 31 décembre 1999. Ces opérations se sont traduites dans le résultat de FT1CI par une plus-value dont la quote-part revenant à France Télécom s'élève à 2 618 millions de francs nette d'impôt.

En novembre 1999, dans le cadre d'une offre combinée relative à la société Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, France Télécom a (i) émis un emprunt obligataire échangeable en actions Panafon (voir note 15) et (ii) cédé 8,5 % du capital de la société pour un montant de 3 089 millions de francs. La plus-value nette d'impôt s'élève à 2 812 millions de francs. À l'issue de cette opération, France Télécom détient 11,5 % du capital de la société et n'exerce plus d'influence notable sur les politiques financière et opérationnelle de la société. La quote-part de résultat de Panafon revenant à France Télécom jusqu'au 30 novembre 1999 figure dans le poste « Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence » pour 201 millions de francs. Au 31 décembre 1999, le solde des titres Panafon est enregistré dans le poste « Titres de participation » pour sa valeur d'équivalence, soit 227 millions de francs.

Exercice clos le 31 décembre 1998

Participations croisées entre France Télécom et Deutsche Telekom

Le 1^{er} décembre 1998, France Télécom et Deutsche Telekom ont signé des accords de partenariat prévoyant notamment un échange de participations croisées à hauteur de 2 % de leur capital respectif.

Dans le cadre de ces accords, 2 % du capital de France Télécom ont été cédés par l'État français à Deutsche Telekom, pour 8 milliards de francs (20 492 292 actions au prix unitaire de 390 francs). Symétriquement, France Télécom a acquis une participation de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom pour un montant de 8,2 milliards de francs (54 874 000 actions), (voir note 14).

Acquisitions

Le 10 juillet 1998, France Télécom a acquis l'intégralité du capital de la société Oda, régisseur publicitaire de ses annuaires téléphoniques, à Havas, filiale de Vivendi, pour un montant de 2 400 millions de francs. Oda est également présent à l'international (notamment au Brésil) et dans le domaine des annuaires professionnels Kompass à travers sa participation de 50 % dans Eurodirectory SA. Oda est consolidée globalement à compter du 1^{er} juillet 1998. L'écart d'acquisition s'élève à 2 095 millions de francs et est amorti sur une durée de 20 ans.

Fin juillet 1998, le consortium Estel, dans lequel France Télécom détient une participation de 75,5 %, a remporté l'appel d'offres pour acquérir 51 % du premier opérateur téléphonique du Salvador, la Compagnie Téléphonique du Salvador (CTE), pour

un montant de 275 millions de dollars (1 605 millions de francs), ainsi qu'une licence de téléphonie mobile pour une durée de 20 ans. Cette société est consolidée par intégration globale à compter du 1^{er} septembre 1998.

Les autres acquisitions réalisées par France Télécom en 1998 concernent principalement (i) une fraction supplémentaire de 9 % du capital de la Société nationale des télécommunications du Sénégal (Sonatel), (ii) une participation de 23,5 % dans l'opérateur de téléphonie mobile égyptien ECMS et (iii) l'entrée, à hauteur de 33,9 % dans le capital de l'opérateur de télécommunications norvégien ElTele Öst. Cette dernière participation a été cédée au cours de l'exercice 1999.

Cessions

Au cours du premier semestre 1998, STMicroelectronics a fait l'objet de différentes opérations de marché. À l'issue de ces opérations, le pourcentage indirect de participation de France Télécom au capital de STMicroelectronics est passé de 16,9 % au 31 décembre 1997 à 13,7 % au 31 décembre 1998. Ces opérations se sont traduites dans le résultat de FT1CI par un profit dont la quote-part revenant à France Télécom s'élève à 964 millions de francs. En 1998, FT1CI a remboursé à France Télécom l'intégralité de l'avance de trésorerie consentie en 1997 pour 2 760 millions de francs.

France Télécom a cédé la totalité de ses participations dans les sociétés de commercialisation de services mobiles Cellway en Allemagne et aux Pays-Bas (Martin Dawes Telecommunication Germany et Netherland). La société allemande a été vendue à l'opérateur Mobilcom pour un montant de 216 millions de DEM (environ 690 millions de francs). La participation dans la société néerlandaise a été cédée à Debitel pour 31 millions de DEM (environ 104 millions de francs) et est intégrée jusqu'au 30 juin 1998. Les résultats de ces cessions se sont élevés respectivement à 712 millions de francs et 98 millions de francs.

France Télécom a cédé 15 % du capital de Panafon, opérateur de téléphonie mobile en Grèce, dans le cadre d'une introduction de cette société sur les Bourses d'Athènes et de Londres réalisée en décembre 1998. La plus-value réalisée s'est élevée à 3,5 milliards de francs. À l'issue de cette opération, France Télécom détenait 20 % du capital de la société.

En octobre 1998, France Télécom a ouvert le capital de sa filiale Mobistar dans le cadre d'une offre globale destinée aux investisseurs et particuliers. À l'issue de cette opération, France Télécom demeure l'actionnaire majoritaire de Mobistar avec 51 % du capital. La plus-value nette réalisée s'est élevée à 657 millions de francs.

Au début de l'exercice, France Télécom a également cédé la totalité de sa participation dans Havas pour un montant de 1 435 millions de francs. La plus-value nette s'est élevée à 157 millions de francs.

Exercice clos le 31 décembre 1997

Acquisitions

Fin janvier 1997, France Télécom a pris le contrôle de CI-Telcom, opérateur national de Côte d'Ivoire, en acquérant 51 % du

capital pour un montant de 1 050 millions de francs. France Télécom s'est engagée, en conservant son contrôle, à permettre l'entrée d'actionnaires minoritaires en cédant dans un délai de trois ans 10 à 14 % du bloc d'actions acquis. Dans ce contexte, France Télécom a cédé en décembre 1997, 10 % du capital de la société holding de CI-Telcom à des investisseurs ivoiriens. CI-Telcom est consolidée par intégration globale au 31 décembre 1997. Les flux de résultats sont consolidés à compter du 1^{er} février 1997. L'écart d'acquisition s'est élevé à 684 millions de francs et fait l'objet d'un amortissement sur une durée de 15 ans.

En juillet 1997, France Télécom a pris une participation de 33,33 % dans le capital de l'opérateur national de télécommunication sénégalais Sonatel pour un montant initial de 650 millions de francs, dans le cadre de sa privatisation partielle par l'État du Sénégal. France Télécom disposait d'une option d'achat complémentaire de 9 % du capital, exerçable à partir du mois de juillet 1998 et pendant une durée de deux ans. Cette option d'achat a été exercée en juillet 1998 (voir acquisitions 1998). Cette participation est mise en équivalence au 31 décembre 1997. La quote-part de résultat revenant à France Télécom est prise en compte à dater du 1^{er} août 1997. L'écart d'acquisition initial, amorti sur une durée de 15 ans, s'élève à 231 millions de francs.

Dans le cadre de la restructuration de l'actionariat de Sema Group plc sont intervenues :

- la fusion-absorption de la société financière Sema par Sema Group plc ;
- la cession des participations résiduelles dans les sociétés TS-FM holding et Sema Group Outsourcing plc.

De façon concomitante, la créance de 116 millions de francs représentant le reliquat du prix de cession de 40 % du capital de TS-FM holding, vendu à Sema Group en 1995, a été convertie en actions ordinaires de Sema Group plc. À l'issue de ces opérations, France Télécom détenait en direct 22,56 % de Sema Group plc au 31 décembre 1997. L'écart d'acquisition brut correspondant, amorti sur une durée résiduelle de 10 ans, s'est élevé à 80 millions de francs.

Conformément à un pacte d'actionnaires signé en janvier 1993, FT1CI, filiale commune de France Télécom (49 %) et CEA Industries (51 %) étaient engagées à acquérir l'ensemble des actions ordinaires et obligations convertibles de la société FT2CI détenues par Thomson CSF sur simple demande de cette dernière exprimée entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 1997. En septembre 1997, Thomson CSF a exercé son option de vente pour un montant de 1 226,5 millions de dollars, dont 160 millions concernent le rachat d'obligations convertibles. Le règlement-livraison des titres s'est effectué le 6 octobre 1997. FT1CI est ainsi devenu l'unique actionnaire de FT2CI, holding qui détient une participation indirecte dans la société STMicroelectronics. FT1CI et FT2CI ont ensuite fusionné afin de simplifier la structure de détention. Le taux de détention indirect de France Télécom dans STMicroelectronics, antérieurement de 8,4 %, s'est élevé à l'issue de cette opération à 16,9 %.

Cette transaction a été financée par des prêts des sociétés mères de FT1CI, dont le solde, classé en « autres actifs à long terme », s'élevait à 461 millions de dollars (2 760 millions de francs) au 31 décembre 1997 pour la part revenant à France Télécom.

Au quatrième trimestre 1997, France Télécom est devenu actionnaire à hauteur de 20 % d'un consortium constitué avec des entreprises portugaises, pour un montant de 361 millions de francs. Le 19 novembre 1997, le consortium s'est vu attribuer la troisième licence de téléphonie mobile mixte GSM 900 / DCS 1800 au Portugal pour une durée de 15 ans, qui est commercialisée sous l'appellation « Optimus ».

Le 12 décembre 1997, France Télécom a racheté à Vision Networks NV, filiale à 100 % de l'opérateur national néerlandais de télécommunications KPN, l'intégralité du capital du câblo-opérateur néerlandais Casema, pour un montant de 896 millions de florins (2 664 millions de francs) après ajustement définitif. L'écart d'acquisition s'est élevé à 1 797 millions de francs et est amorti sur 15 ans. Cette participation est consolidée à compter du 1^{er} janvier 1998.

Cessions

En janvier 1997, France Télécom a cédé sa filiale INFO AG, exploitant un réseau de transmission de données en Allemagne, conformément à la décision de la Commission Européenne en préalable à la constitution de la coentreprise Atlas. Compte tenu des provisions antérieurement constituées, cette opération n'a eu aucun effet sur le résultat de l'exercice.

En 1997, France Télécom a cédé la participation de 7,75 % qu'il détenait dans la société Cofira à Vivendi pour un montant de 1 690 millions de francs. La plus-value avant impôt dégagée lors de l'opération ressort à 1 299 millions de francs.

6 - Chiffre d'affaires

(en millions de francs)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997 retraité ⁽¹⁾
Services de téléphonie fixe	89 855	91 165	96 474
Télécommunications mobiles	26 060	18 245	12 381
Liaisons louées et transmission de données	13 975	13 166	11 004
Ventes et locations d'équipement	7 795	7 718	7 904
Services d'information	9 475	8 063	6 877
Télédiffusion et télévision par câble	6 478	6 541	6 184
Autres produits	2 175	1 809	2 054
Total chiffre d'affaires France	155 813	146 707	142 878
Chiffre d'affaires international⁽²⁾	22 825	14 971	10 746
Total	178 638	161 678	153 624

(1) Données retraitées selon la méthode adoptée à compter de 1998 pour la présentation des opérations relatives aux communications du réseau de téléphonie fixe à destination des réseaux de téléphonie mobile et de services de radiomessagerie d'opérateurs tiers (voir le paragraphe « Changement de présentation » de la note 2).

(2) Au 31 décembre 1999, France Télécom a modifié la présentation du chiffre d'affaires de ses activités internationales qui est désormais présenté séparément de celui réalisé en France. Les données des exercices clos les 31 décembre 1998 et 1997 ont été retraitées selon cette nouvelle présentation.

Les produits du téléphone fixe en France comprennent les services de téléphonie vocale nationale et internationale, y compris les services Numéris et les produits de l'interconnexion.

Les produits de mobiles en France correspondent aux services de radiotéléphonie numérique et analogique fournis en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (DOM), aux sociétés de commercialisation de services en France ainsi que les services de radiomessagerie. Ces produits incluent la vente de coffrets et les offres couplées abonnement/terminal.

Les produits des liaisons louées et des transmissions de donnée en France sont constitués des abonnements aux liaisons louées, des services de transmission de données par paquet aux normes X25, IP et Frame Relay, et de la fourniture de réseaux privés virtuels aux grandes entreprises.

Les produits liés aux équipements en France regroupent la vente et la location de terminaux téléphoniques fixes et mobiles, et d'autres produits de télécommunications tels que minitels, télécopieurs, matériels de radiomessagerie et autocommutateurs privés.

Les services d'information en France comprennent les services d'information en ligne (Télétel, Audiotel et l'activité de fournisseur d'accès à l'Internet Wanadoo), l'édition des annuaires téléphoniques (Pages Jaunes et Pages Blanches), la conception et l'hébergement de sites Internet et les activités de commerce électronique.

La rubrique télédiffusion en France comprend la transmission de programmes pour les chaînes de télévision et de radio publiques ou privées, ainsi que la diffusion de télévision par câble en tant qu'opérateur technique ou commercial.

Les autres produits en France comprennent principalement les contrats de services relatifs aux liaisons sous-marines et aux liaisons par satellites ainsi que des facturations diverses.

Le chiffre d'affaires international regroupe les activités hors de France de France Télécom exercées par les sociétés dont la liste est présentée en note 25.

7 - Éléments spécifiques et non récurrents, nets

(en millions de francs)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997 retraité ⁽¹⁾
Impact de la révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière ⁽¹⁾	(1 560)	(1 292)	(350)
Autres produits (charges) nets	–	(1 191)	(1 072)
Total	(1 560)	(2 483)	(1 422)

(1) Retraité conformément au changement de présentation décrit au paragraphe « Changement de présentation » de la note 2.

Révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière

La révision des hypothèses actuarielles du plan de congés de fin de carrière porte sur le taux de succès ainsi que le taux d'actualisation (note 17).

Autres produits (charges) opérationnels, nets

Les autres charges opérationnelles non récurrentes comprennent principalement les dépenses directement liées aux opérations intervenues sur le capital de France Télécom ainsi que l'abondement accordé dans le cadre des offres d'actions France Télécom réservées au personnel (398 millions de francs en 1998 et 741 millions de francs en 1997).

8 - Charges de personnel

(en millions de francs, sauf les effectifs)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Effectif moyen⁽¹⁾	174 262	169 099	165 042
Charges de personnel⁽²⁾			
• Traitements et salaires	33 961	32 372	30 948
• Contribution libératoire au régime de retraite des fonctionnaires	6 736	6 633	6 970
• Charges sociales	7 774	7 369	6 744
Total	48 471	46 374	44 662

(1) Dont environ 67 % de fonctionnaires au 31 décembre 1999.

(2) Hors congés de fin de carrière, participation des salariés et, pour 1998 et 1997, hors abondement sur les acquisitions d'actions France Télécom par le personnel.

Le taux de la contribution employeur à caractère libératoire au régime de retraite des agents fonctionnaires s'élève à 36,7 % pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 (35,4 % en 1998 et 36,2 % en 1997).

9 - Créances clients

En raison des différents types de clientèle (particuliers, grandes entreprises et clients professionnels) opérant dans des secteurs diversifiés et localisés dans de nombreuses régions et pays, France Télécom ne se considère pas exposé à une concentration du risque clients.

Les créances clients incluent des montants non compris dans le chiffre d'affaires, pour lesquelles France Télécom assure, en contrepartie d'une rémunération, le recouvrement pour compte de tiers. Le montant des facturations correspondantes s'élève respectivement à 13 646 millions de francs pour l'exercice 1999 et 11 384 millions de francs pour l'exercice 1998.

10 - Impôt sur les sociétés

France Télécom a opté pour le régime d'intégration fiscale pour toutes ses filiales françaises détenues à 95 % et plus.

Le résultat avant impôt, intérêts minoritaires et après participation des salariés, des sociétés françaises et étrangères est le suivant :

(en millions de francs)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Sociétés en France	34 440	26 156	22 771
Sociétés à l'étranger	(5 792)	(2 506)	(2 891)
Total	28 648	23 650	19 880

L'impôt sur les sociétés s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Impôts courants	9 836	8 272	7 887
Charge (produit) d'impôts différés	1 949	1 164	(1 887)
Total impôts sur les bénéfices	11 785	9 436	6 000

Les impôts différés sont calculés sur la base des taux d'imposition votés à la clôture.

En 1997, la prise en compte sur la situation fiscale différée au 1^{er} janvier 1997 des majorations de taux votés en France fin 1997 – qui portaient le taux global d'imposition des résultats à 41,67 % pour les années 1997 et 1998, 40% pour 1999 et 36,67 % au-delà – s'était traduite par un produit de 2 710 millions de francs enregistré sur le second semestre, ce qui explique le niveau exceptionnellement bas du taux effectif d'imposition (30,2 %) en 1997.

Fin 1999, la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2000 a instauré une contribution sociale sur les bénéfices qui porte le taux d'imposition à 37,76 % pour les exercices clos à compter du 1^{er} janvier 2000. Cette nouvelle disposition s'est traduite au 31 décembre 1999 par un produit d'impôts différés de 482 millions de francs correspondant à la revalorisation au nouveau taux des impôts différés inscrits au bilan des sociétés françaises à la date du 31 décembre 1999.

Le rapprochement entre le taux légal d'imposition en France et le taux effectif constaté est le suivant :

(en pourcentage)	Exercice clos le 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Taux légal d'imposition	40	41,67	41,67
• Résultat des sociétés mises en équivalence	(2,4)	(2,2)	(0,3)
• Différences permanentes	(3,2)	(7,1)	(4,9)
• Pertes des filiales non incluses dans l'intégration fiscale	10,4	7,5	7,3
• Incidence des impositions à taux réduit	(2,0)	–	–
• Incidence des évolutions de taux d'imposition sur la valorisation des impôts différés	(1,7)	–	(13,6)
Taux effectif d'imposition	41,1	39,9	30,2

Au 31 décembre 1999, l'incidence des impositions à taux réduit concerne essentiellement la plus-value taxable sur la cession des titres Panafon (voir note 5).

Au 31 décembre 1998, les différences permanentes concernent essentiellement les plus-values sur cession de titres de participation des opérateurs de services mobiles Panafon et Mobistar ainsi que des sociétés de commercialisation de services allemande et néerlandaise Martin Dawes Telecommunications. Les plus-values de cession de titres taxables n'ont pas généré de charge d'impôt en 1998 en raison de leur imputation sur des moins-values à long terme reportables.

Les différences permanentes relatives à l'exercice clos le 31 décembre 1997 concernent essentiellement la plus-value sur la cession des titres de participation Cofira, d'un montant de 1 299 millions de francs.

Les impôts différés actifs/(passifs) par nature de différences temporaires se ventilent comme suit :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Impôts différés actifs		
Congés de fin de carrière	10 144	9 612
Dépréciations d'éléments d'actif	5 677	6 332
Provisions non déductibles	1 414	2 059
Participation des salariés	313	378
Moins-values à long terme reportables	–	299
Reports déficitaires	5 754	3 354
Autres impôts différés actifs	2 242	1 404
Total impôts différés actifs	25 544	23 438
Provision pour dépréciation	(6 115)	(4 245)
Impôts différés actifs nets	19 429	19 193
Moins : impôts différés actifs à court terme	(4 440)	(3 613)
Impôts différés actifs long terme	14 989	15 580
Impôts différés passifs		
Amortissements dérogatoires	(1 020)	(412)
Autres impôts différés passifs	(2 229)	(463)
Impôts différés	(3 249)	(875)

La provision pour dépréciation des impôts différés actifs a été estimée en fonction de la probabilité de récupération de ces impôts, en prenant en considération les caractéristiques spécifiques du régime d'intégration fiscale. Au 31 décembre 1999, cette provision concerne principalement les reports déficitaires pour 5 402 millions de francs (3 312 millions de francs en 1998).

11 - Écarts d'acquisition, fonds de commerce et autres immobilisations incorporelles

(en millions de francs)	Au 31 décembre,			
	1999		1998	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Licences, brevets et droits d'utilisation	6 543	(926)	5 617	3 787
Écarts d'acquisition et fonds de commerce	11 085	(3 172)	7 913	5 720
Autres immobilisations incorporelles	784	(334)	450	448
Total	18 412	(4 432)	13 980	9 955

Le poste « Licences, brevets et droits d'utilisation » concerne principalement le coût d'acquisition des licences d'exploitation des réseaux mobiles à l'étranger. En 1999, ce poste enregistre pour un montant de 1 104 millions de francs l'effet de l'entrée dans le périmètre de consolidation par intégration proportionnelle de l'opérateur Telecom Argentina qui exploite une série de licences de téléphonie mobile.

La valeur nette comptable au 31 décembre 1999 et 1998 des principaux écarts d'acquisition et fonds de commerce s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Oda	1 938	2 043
Casema	1 557	1 677
Nortel Inversora/Telecom Argentina ⁽¹⁾	1 281	–
CI-TELCOM	551	597
Alapage ⁽²⁾	302	–
Sonatel	251	271
Atlas – Global One	241	377
Autres	1 792	755
Total	7 913	5 720

(1) Le consortium Nortel Inversora, qui contrôle Telecom Argentina, est consolidé par intégration proportionnelle à partir du 1^{er} septembre 1999 suite à l'augmentation du pourcentage de contrôle de France Télécom, alors qu'il était mis en équivalence au 31 décembre 1998.

(2) Entrée de périmètre 1999.

La dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles s'élève à 1 328 millions de francs en 1999, 891 millions de francs en 1998 et 1 330 millions de francs en 1997. Cette dotation inclut la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition et des fonds de commerce qui représente 918 millions de francs en 1999, 556 millions de francs en 1998 et 983 millions de francs en 1997.

12 - Immobilisations corporelles

(en millions de francs)	Au 31 décembre,			
	1999		1998	
	Valeur brute	Amortissements cumulés	Valeur nette	Valeur nette
Terrains et bâtiments	93 508	(50 610)	42 898	41 630
Équipements de commutation	73 070	(52 532)	20 538	18 612
Transmission	76 586	(53 694)	22 892	18 550
Lignes et génie civil	128 903	(67 534)	61 369	60 046
Autres équipements du réseau	32 287	(16 613)	15 674	14 054
Équipements informatiques et terminaux	41 367	(25 426)	15 941	13 273
Véhicules et autres	25 665	(14 984)	10 681	8 170
Total	471 386	(281 393)	189 993	174 335

L'évolution de la valeur nette des immobilisations corporelles s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	1999	1998	1997
Solde en début d'exercice	174 335	170 817	170 732
• Acquisitions d'immobilisations corporelles ⁽¹⁾	31 719	28 551	29 709
• Effet des variations de périmètre	15 239	7 384	1 565
• Mises au rebut et cessions	(992)	(2 224)	(1 750)
• Dotations aux amortissements	(31 607)	(29 717)	(29 733)
• Reclassements	(171)	(56)	107
• Variation de change	1 470	(420)	187
Solde en fin d'exercice	189 993	174 335	170 817

(1) Net des subventions d'investissements reçues qui s'élèvent à 566 millions de francs en 1999, 513 millions de francs en 1998 et 462 millions de francs en 1997.

En 1999, l'effet des variations de périmètre correspond principalement à l'intégration proportionnelle de Telecom Argentina à partir du 1^{er} septembre 1999 pour un montant de 14 946 millions de francs. En 1998, l'effet des variations de périmètre est imputable principalement aux entrées dans le périmètre, du câblo-opérateur néerlandais Casema pour 3 627 millions de francs, et des opérateurs de télécommunications salvadorien (CTE) et sénégalais (Sonatel) pour respectivement 2 211 et 941 millions de francs.

Les charges d'entretien et de réparation se sont élevées à 4 564 millions de francs en 1999, 4 255 millions de francs en 1998 et 4 047 millions en 1997.

13 - Titres mis en équivalence et sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Titres mis en équivalence

Le détail des titres mis en équivalence est le suivant :

Société	Principales activités	Intérêts au 31 décembre 1999 (en pourcentage)	1999	1998	1997
			(en millions de francs)		
FT1CI	Holding des investissements dans STMicroelectronics	49,00	3 844	2 802	1 697
Sema Group plc	Société de services, ingénierie et informatique	22,36	1 394	1 248	1 231
Intelig	Opérateur de téléphonie fixe au Brésil	25,00	810	–	–
PTK	Opérateur de téléphonie mobile en Pologne	34,00	395	448	336
Wind	Opérateur de téléphonie en Italie	24,50	383	330	–
Pramindo Ikat	Téléphonie fixe en Indonésie	35,00	319	186	231
Crown Castle UK	Activité de radiodiffusion au Royaume-Uni	20,00	253	206	–
Télévision Par Satellite (TPS)	Bouquet numérique de télévision par satellite	25,00 ⁽¹⁾	(440)	(200)	(238)
Panafon	Téléphonie mobile en Grèce	–	–	259	382
Nortel-Inversora	Société holding de l'opérateur Telecom Argentina	–	–	738	669
Sonatel	Opérateur de téléphonie au Sénégal	–	–	–	685
Autres sociétés		–	36	251	81
Total			6 994	6 268	5 074

(1) TPS est mise en équivalence au pourcentage de 25 % qui correspond au contrôle direct de sa société mère France Télévision Entreprise, dans laquelle France Télécom détient un pourcentage de contrôle direct de 65,84 %.

Les principaux investissements de l'exercice 1999 dans les sociétés mises en équivalence concernent la participation aux augmentations de capital (i) de Wind pour un montant de 957 millions de francs et (ii) de l'opérateur de télécommunications brésilien Intelig pour un montant de 850 millions de francs. Créé en partenariat avec l'entreprise d'électricité britannique National Grid – qui détient 50 % d'Intelig, France Télécom en détenant indirectement 25 % – Intelig a obtenu fin janvier 1999 une licence de téléphonie internationale et longue distance au Brésil dont le lancement commercial des services est intervenu en janvier 2000.

Le principal investissement de l'exercice 1998 dans les sociétés mises en équivalence concerne la participation, pour un montant

de 500 millions de francs, à l'augmentation de capital de l'opérateur intégré de télécommunications en Italie Wind, société créée en partenariat avec la compagnie d'électricité italienne ENEL et Deutsche Telekom aux termes d'un accord signé le 25 novembre 1997. La société est détenue par la compagnie d'électricité ENEL à 51 %, et à parts égales, par France Télécom et Deutsche Telekom pour les 49 % restants. En février 1998, le gouvernement italien a accordé à Wind une licence de téléphonie fixe, puis en mai 1998 la troisième licence de téléphonie mobile en Italie à la norme DCS 1800. Le lancement de la commercialisation des services est intervenu en 1999.

La variation du poste « Titres mis en équivalence » s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	1999	1998	1997
Solde en début d'exercice	6 268	5 074	4 036
• Prises de participations et augmentations de capital	1 981	992	705
• Effet du transfert en titres de participation et autres reclassements	(111)	(190)	–
• Effet des variations de périmètre	(1 180)	(598)	81
• Quote-part de résultats ⁽¹⁾	1 698	1 243	162
• Dividendes reçus ⁽²⁾	(2 237)	(50)	(42)
• Variation de change	575	(203)	132
Solde en fin d'exercice	6 994	6 268	5 074

(1) Nette de l'amortissement des écarts d'acquisition.

(2) Dont 2 048 millions de francs de dividendes versés par FT1CI, holding détenant indirectement la participation de France Télécom dans STMicroelectronics.

En 1999, l'effet des variations de périmètre est imputable principalement au consortium Nortel Inversora, consolidé par intégration proportionnelle à compter du 1^{er} septembre 1999 (note 5) alors qu'il était précédemment mis en équivalence.

La quote-part de résultats des titres mis en équivalence, nette de l'amortissement des écarts d'acquisition, s'analyse de la façon suivante :

(en millions de francs)	1999	1998	1997
FT1CI ⁽¹⁾	2 789	1 128	219
Panafon	201	233	201
Pramindo Ikat	117	78	(111)
ECMS	57	(76)	–
Nortel-Inversora	(3)	148	100
Intelig	(89)	–	–
TPS ⁽²⁾	(240)	(203)	(274)
PTK	(262)	(48)	(3)
Wind	(903)	(169)	–
Autres sociétés	31	152	30
Quote-part de résultats	1 698	1 243	162

(1) Dont 2 618 millions de francs en 1999 et 964 millions de francs en 1998 au titre du résultat de cession d'une fraction de la participation dans STMicroelectronics (voir note 5).

(2) Dont quote-part de pertes revenant aux minoritaires de France Télévision Entreprise : 82 millions de francs en 1999 et 69 millions de francs en 1998.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition, inclus au bilan dans la valeur des titres mis en équivalence, s'élève à 350 millions de francs au 31 décembre 1999, 571 millions de francs au 31 décembre 1998 et 697 millions de francs au 31 décembre 1997. Le consortium Nortel Inversora étant consolidé par intégration proportionnelle depuis le 1^{er} septembre 1999, l'écart d'ac-

quisition correspondant est désormais inscrit au bilan sous la rubrique « Immobilisations incorporelles » (note 11).

Au 31 décembre 1999, les réserves des sociétés mises en équivalence incluses dans les capitaux propres consolidés s'élèvent à 1 524 millions de francs (2 674 millions de francs en 1998) après amortissement des écarts d'acquisition.

Sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle

Il s'agit principalement des participations de France Télécom dans (i) la coentreprise Atlas-Global One et (ii), à partir du 1^{er} septembre 1999, dans Telecom Argentina et sa holding Nortel Inversora (voir note 5).

Atlas-Global One

France Télécom, Deutsche Telekom et Sprint ont constitué fin janvier 1996 la coentreprise Global One, fournisseur de solutions globales de télécommunications aux entreprises, aux opérateurs de télécommunications et aux particuliers. Les participations de France Télécom et Deutsche Telekom dans Global One sont détenues par le biais de la coentreprise Atlas Télécommunications SA (Atlas), détenue à part égale par les deux opérateurs (voir note 20). Atlas détient une participation de 66 % dans Global One Communications, holding des activités en Europe (hors Russie), et une participation de 50 % dans Global One Communications World, holding des activités hors Europe, Sprint détenant respectivement 33,33 % et 50 % de ces sociétés. Par ailleurs, Atlas porte une participation directe de 100 % dans la société Eunetcom SA.

La contribution de la coentreprise Atlas-Global One pour les exercices clos les 31 décembre 1999 et 1998 aux bilans, comptes de résultat et tableaux des flux de trésorerie consolidés est résumée ci-dessous :

(en millions de francs)	1999	1998
Bilan		
Actifs à court terme	1 616	1 631
Actifs à long terme	1 952	1 717
Dettes à court terme	3 213	2 799
Dettes à long terme	2	4
Capitaux propres	353	468
Part de France Télécom dans les capitaux propres	258	197
Compte de résultat		
Chiffre d'affaires	2 236	2 559
Ebitda ⁽¹⁾	(1 283)	(1 017)
Résultat net avant prise en compte des intérêts minoritaires	(2 026)	(1 656)
Part de France Télécom dans le résultat net	(1 481)	(1 340)
Tableau des flux de trésorerie		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(1 456)	(899)
Flux de trésorerie affectés aux investissements	(322)	(455)
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	62	266

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

Nortel Inversora/Telecom Argentina

La participation de France Télécom et Telecom Italia dans l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina est détenue par le biais du consortium Nortel Inversora, lui-même détenu à 50 % par France Télécom et 50 % par Telecom Italia. Au 31 décembre 1999, Nortel Inversora détient 58,3 % des droits de vote de Telecom Argentina.

Les contributions de Telecom Argentina et de sa holding Nortel Inversora pour la période du 1^{er} septembre 1999 au 31 décembre 1999 aux bilan, compte de résultat et tableau des flux de trésorerie consolidés sont résumées ci-dessous :

(en millions de francs)	1999
Bilan	
Actifs à court terme	4 935
Actifs à long terme	18 814
Dettes à court terme	8 862
Dettes à long terme	7 926
Capitaux propres	6 961
Part de France Télécom dans les capitaux propres	2 549
Compte de résultat	
Chiffre d'affaires	3 483
Ebitda ⁽¹⁾	1 349
Résultat net avant prise en compte des intérêts minoritaires	295
Part de France Télécom dans le résultat net	77
Tableau des flux de trésorerie	
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	890
Flux de trésorerie affectés aux investissements	395
Flux de trésorerie provenant des opérations de financement	(1 260)

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

14 - Titres de participation

Le tableau ci-dessous détaille les principales participations et créances rattachées de France Télécom :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,				
		1999		1998	
	% intérêt	Valeur brute	Provision	Valeur nette comptable	Valeur nette comptable
Bull SA ⁽¹⁾	17,4	3 189	(2 384)	805	825
Crown Castle International Corp.	16,0	1 696	–	1 696	–
Deutsche Telekom	1,8	8 140	–	8 140	8 183
NTL actions	6,4	7 656	–	7 656	–
NTL obligations convertibles	–	1 511	–	1 511	–
Panafon	11,5	227	–	227	–
Sprint ⁽²⁾	–	10 606	–	10 606	9 587
Telmex	7,1	2 065	–	2 065	2 065
Sociétés cotées		35 090	(2 384)	32 706	20 660
Sociétés non cotées		6 228	(1 720)	4 508	3 862
Total		41 318	(4 104)	37 214	24 522

(1) L'investissement de France Télécom dans la société Bull SA comprend un prêt de 317 millions de francs en 1999 et en 1998.

(2) Inclus les titres Sprint FON et Sprint PCS suite à la restructuration du capital de Sprint en 1998. Le taux d'intérêt de France Télécom dans Sprint FON s'établit à 10 %, celui dans Sprint PCS à 5,9 %. Les droits de vote de France Télécom pour l'ensemble des activités (FON et PCS) demeurent de 10 %.

Investissement dans Deutsche Telekom

Dans le cadre d'un échange de participations croisées avec Deutsche Telekom (voir note 5), France Télécom a acquis en 1998 une participation de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom. France Télécom et Deutsche Telekom étaient soumis à des obli-

gations similaires dans la gestion de leur participation respective. En particulier, Deutsche Telekom s'était engagé :

- à maintenir sa participation dans France Télécom jusqu'au 31 décembre 1999 ;
- à notifier l'État français de tout projet de cession pendant la

période du 1^{er} janvier 2000 au 30 juin 2001, celui-ci disposant sous certaines conditions de la faculté de différer l'opération jusqu'au 30 juin 2001 au plus tard ;

- à ne pas céder ses actions, après expiration des restrictions à la cessibilité ou en cas d'exemption à ces restrictions, à une société de télécommunications sans l'accord préalable de France Télécom qui disposait d'une clause de préemption ainsi que d'une promesse de vente dans le cas où la coopération entre les deux opérateurs serait affectée.

En Mai 1999, France Télécom a dénoncé les accords de détention de participation croisées et de coopération la liant avec Deutsche Telekom (voir note 20). Dans ce cadre, France Télécom n'a pas participé à l'augmentation de capital réalisée par Deutsche Telekom en juin 1999 et a vendu sur le marché les droits de souscription correspondants. Suite à cette opération, le pourcentage de participation de France Télécom dans le capital de l'opérateur allemand est passé de 2 % au 31 décembre 1998 à 1,8 % au 31 décembre 1999. La participation de France Télécom dans Deutsche Telekom demeure soumise jusqu'au 30 juin 2001 à des restrictions de transfert vis-à-vis du KfW (organisme financier public détenteur de titres Deutsche Telekom).

Investissement dans NTL

En 1999, France Télécom est entré dans le capital de NTL, opérateur britannique de services téléphoniques, d'accès à Internet et de télévision par câble. Parallèlement à cette transaction, NTL doit acquérir la branche « résidentiels » de Cable & Wireless Communications (Cable & Wireless ConsumerCo), opération dont la conclusion est prévue au cours du 1^{er} semestre 2000.

Les accords prévoient une prise de participation de France Télécom en deux tranches. La première a été réalisée en 1999 à hauteur de 1 milliard de dollars (voir note 5). La seconde, d'un montant de 4,5 milliards de dollars, est conditionnée à la réalisation de l'acquisition de Cable & Wireless ConsumerCo.

Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités britanniques de la concurrence impliquant la cession par France Télécom de ses participations dans Crown Castle International Corp. (États-Unis) et Crown Castle UK (Royaume-Uni).

France Télécom possède certains droits visant à garantir la pérennité de son investissement dans NTL parmi lesquels :

- des droits de préemption sur toute action émise ou vendue ;
- des droits relatifs à la limitation des autres actionnaires à 12,5 % du capital de NTL.

En décembre 1999, France Télécom a souscrit pour 232 millions de dollars d'obligations convertibles émises par NTL (1 511 millions de francs). Ces obligations, à échéance du 15 décembre 2009, portent intérêt au taux de 5,75 % et sont convertibles à raison d'environ 7,4 actions pour une obligation à compter du 21 mars 2000, soit une prime de conversion de 25 %.

France Télécom est soumise à certaines obligations l'empêchant notamment :

- d'acquérir des titres NTL sans son consentement, et dans la limite de 25 % des actions jusqu'au 30 juin 2002 puis 34 % aulda ;
- de céder ou transférer librement ses titres NTL pendant les 12 mois suivant l'achèvement de l'opération de rapprochement

avec Cable & Wireless ConsumerCo et sous certaines conditions de seuils, ultérieurement.

Ces restrictions de transfert ne s'appliquent pas aux obligations convertibles souscrites par France Télécom.

Investissement dans Sprint

En liaison avec la création de Global One avec Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom ont acquis ensemble en 1996 des actions ordinaires de catégorie A de Sprint, représentant pour chacun 10 % des droits de vote, soit 20 % de la totalité des actions.

En tant que détenteurs d'actions de catégorie A, France Télécom et Deutsche Telekom :

- possèdent des droits complémentaires par rapport aux actionnaires détenteurs d'actions ordinaires tels que le droit d'élire au moins deux administrateurs tant qu'ils détenaient ensemble au moins 20 % des droits de vote de Sprint ;
- bénéficient de droits anti dilutifs vis-à-vis de Sprint.

Par ailleurs, France Télécom et Deutsche Telekom sont soumis à des obligations ne leur permettant pas de participer à des acquisitions de titres Sprint sans son accord.

En 1999, dans le cadre de ces accords et afin de maintenir ses droits de vote à environ 10 %, France Télécom a acquis sur le marché des titres Sprint PCS et FON (voir note 5).

En janvier 2000, suite au projet de fusion entre MCI Worldcom et Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom ont négocié concomitamment les modalités de retrait de Sprint dans Global One (voir note 22) ainsi que la levée de certaines des restrictions de transfert pesant sur leurs titres Sprint. Cette dernière mesure prendra effet dès l'approbation de la fusion par l'assemblée des actionnaires de Sprint. En contrepartie, France Télécom et Deutsche Telekom renonceront à leurs droits en tant qu'actionnaires détenteurs d'actions de catégorie A et démissionneront du Conseil d'administration de la société. De plus, Sprint renoncera à son droit de préemption en cas de cession par France Télécom et Deutsche Telekom de leurs titres Sprint.

À la date d'établissement des comptes de France Télécom, les résultats et capitaux propres de l'exercice 1999 publiés pour les principales participations non consolidées sont les suivants :

(en millions de francs)	1999	
	Capitaux propres ⁽¹⁾	Résultat net de l'exercice ⁽¹⁾
Bull SA	1 929	(1 889)
Crown Castle International Corp. ⁽²⁾	10 824	(417)
Deutsche Telekom ⁽³⁾	nd	7 871
NTL	nd	nd
Panafon ⁽²⁾	1 849	578
Sprint	88 540	(6 105)
Telmex	84 152	17 271

(1) Données en normes comptables locales, converties aux taux de clôture du 31 décembre 1999.

(2) Données au 30 septembre 1999.

(3) Résultat net de l'exercice 1999 provisoire.

Les produits de cession de titres de participation non consolidés se sont élevés à 304 millions de francs en 1999 (2 029 millions de francs en 1998 et 2 054 millions de francs en 1997).

Les plus-values réalisées sur ces cessions ont été de 171 millions de francs en 1999 (519 millions de francs en 1998 et 1 473 millions de francs en 1997). En 1997, celles-ci incluaient une plus-value de 1 299 millions de francs au titre de la cession de la participation dans Cofira (note 5). Les moins-values réalisées sur ces cessions se sont élevées à 33 millions de francs (27 millions en 1998 et 11 millions en 1997).

La variation nette des provisions sur les titres de participation non cédés représente un produit net de 139 millions de francs en 1999 (contre une charge nette de 238 millions de francs en 1998).

15 - Dettes financières à court terme et à long terme

Au 31 décembre 1999, l'endettement net de la trésorerie disponible et des valeurs mobilières de placement s'élève à 95 955 millions de francs contre 85 713 millions de francs au 31 décembre 1998.

Les dettes financières comprennent 50 % des dettes financières du consortium Nortel Inversora/Telecom Argentina, que France Télécom contrôle conjointement avec le groupe Telecom Italia depuis le 1^{er} septembre 1999. Au 31 décembre 1999, le consortium contribue à l'endettement net du Groupe France Télécom pour 11 262 millions de francs.

Le recours au marché obligataire est la principale source de financement à long terme de France Télécom.

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à court terme de France Télécom après prise en compte des effets des swaps de devises :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Dettes à court terme		
Billets de trésorerie et commercial paper	8 355	2 845
Emprunts bancaires	2 078	2 490
Banques créditrices	3 805	2 149
Autres emprunts	2 024	1 054
Total	16 262	8 538

Les taux d'intérêt sur les emprunts à court terme dont bénéficie France Télécom sont le plus souvent indexés sur les taux des marchés monétaires français et étrangers (essentiellement américain). Le taux d'intérêt moyen pondéré sur le commercial paper et les emprunts bancaires, après prise en compte de l'effet des instruments de couverture de taux d'intérêt, ressort à 5,21 % à la date du 31 décembre 1999 contre 4,52 % au 31 décembre 1998.

Le tableau présenté ci-après donne une répartition, par grandes catégories, des dettes financières à long terme après prise en compte des effets des swaps de devises :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Dettes à long terme		
Emprunts obligataires	78 111	75 081
Opérations de crédit-bail (dont Sté de financement des télécommunications)	1 886	5 531
Emprunts bancaires	14 723	9 682
Autres emprunts non bancaires ⁽¹⁾	2 258	515
Total des dettes financières à long terme	96 978	90 809
Part à moins d'un an	(16 732)	(11 569)
Dettes à long terme excluant la part à moins d'un an	80 246	79 240

(1) Comprend essentiellement la part à long terme des comptes courants d'associés dans les filiales.

Les échéances annuelles du total des dettes à long terme au 31 décembre 1999 (après prise en compte des effets des swaps de devises et des opérations de crédit-bail) au cours des cinq prochaines années sont de 16 732 millions de francs pour 2000, 12 878 millions pour 2001, 6 533 millions de francs pour 2002, 5 975 millions de francs pour 2003 et 21 895 millions de francs pour 2004.

Les emprunts obligataires de France Télécom SA sont remboursables in fine et aucune garantie spécifique n'a été accordée dans le cadre de ces émissions. Certains emprunts peuvent être remboursés par anticipation à la demande de l'émetteur.

Les tableaux ci-après présentent le détail des emprunts obligataires non échus au 31 décembre 1999, avant prise en compte de l'impact des swaps de taux d'intérêt et de devises :

Devise	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt (en %)	Au 31 décembre	
				1999 (en millions de francs)	1998
		1999	Emprunts échus	–	7 628
BEF	2 000	2000	8,000	325	325
FF	6 500	2000	8,600	6 425	6 425
FF	3 700	2000	10,000	3 670	3 670
FF	3 223	2001	9,200	3 054	3 054
FF	3 000	2001	9,300	2 910	2 910
FF	2 000	2001	9,000	1 825	1 880
USD	400	2001	6,875	2 612	2 249
CHF	150	2002	7,250	–	612
CHF	200	2002	3,250	817	816
FF ⁽⁶⁾	2 000	2002	9,000	2 000	2 000
CHF	200	2003	3,250	817	816
FF	2 500	2003	7,875	2 500	2 500
EUR	623	2004	4,125 ⁽²⁾	4 085	–
FF ⁽⁶⁾	1 500	2004	5,750	1 500	1 500
FF	13 322	2004	2,000 ⁽³⁾	13 322	13 322
FF ⁽⁶⁾	2 000	2005	4,800	2 000	2 000
FF	1 000	2005	1,000 ⁽⁴⁾	1 000	1 000
FF	4 500	2006	6,250	4 500	4 500
FF	300	2006	3,030 % jusqu'au 7 août 2001 puis indexé sur le TEC10 ⁽⁴⁾	300	300
FF ⁽⁶⁾	6 000	2007	5,750	6 000	6 000
FF ⁽⁶⁾	3 000	2008	5,400	3 000	3 000
FF	900	2008	4,600 % jusqu'au 13 mars 2002 puis TEC10 ⁽⁵⁾ moins 0,675 %	900	900
FF	200	2008	10,165 % moins Pibor 3 mois	200	200
USD	500	2008	6,000	3 265	2 811
FF ⁽⁶⁾	1 500	2009	TEC10 ⁽⁵⁾	1 500	1 500
FF ⁽⁶⁾	3 000	2010	5,700	3 000	3 000
Swaps de devises				(325)	163
Total				71 202	75 081

(1) En millions de devises.

(2) Emprunt obligataire émis dans le cadre de l'offre combinée sur Panafon (voir note 5) – échangeable en actions Panafon entre le 8 janvier 2000 et le 29 novembre 2004 à raison d'environ 70 actions pour une obligation (soit 8,5 % du capital de l'opérateur grec).

(3) Convertible en actions France Télécom entre le 7 décembre 1999 et le 1^{er} janvier 2004 à raison de 10 actions pour une obligation (voir note 19).

(4) Assorti d'une prime de remboursement indexée sur la valeur de l'action de la société, plafonnée à 100 % de la valeur de l'action à l'émission et couverte par un swap de même montant qui indexe cette dette sur une référence Pibor.

(5) TEC10 : taux variable à référence constante à 10 ans déterminé par le Comité de Normalisation Obligatoire.

(6) Ces emprunts, initialement libellés en franc, ont été convertis en euro.

Au 31 décembre 1999, les dettes financières incluent également 50 % des dettes obligataires du consortium Nortel Inversora/Telecom Argentina :

Devise	Montant émis ⁽¹⁾	Échéance	Taux d'intérêt (en %)	Au 31 décembre 1999 (en millions de francs)
Nortel Inversora				
USD	250	2000	10,000 ⁽³⁾	538
USD	30	2001	17,000	34
USD	57	2001	6,000	58
Telecom Argentina				
USD	500	2000	8,375	1 618
USD	69	2000	Coupon zéro	227
USD	100	2000	9,375	324
USD	100	2001	9,750	324
EUR	250	2002	7,250	820
USD	126 ⁽²⁾	2002	12,000	408
EUR	200	2004	8,375	656
USD	100	2005	Libor 6 mois + 3,125 %	324
ITL	400 000	2007	8,875	678
ITL	400 000	2008	10,000 jusqu'en mars 2000 puis Libor 6 mois + 1,5 %	678
Swaps de devises				222
Total				6 909

(1) En millions de devises et à hauteur de 100 % des montants émis par ces sociétés.

(2) Montant net de l'effet des annulations de dettes accordé à la société pour 72 millions de dollars.

(3) MEDS : échange obligatoire à l'échéance contre 2 American Depository Shares représentatifs de 5 actions ordinaires Telecom Argentina.

Au 31 décembre 1999, France Télécom disposait des facilités de crédit suivantes :

(en millions)	Devise	Au 31 décembre 1999		Montants utilisés (en FF)
		Montants en devises	Équivalents (en FF)	
Lignes de crédit bilatérales⁽¹⁾				
Long terme	FF et USD	–	2 326	–
Court terme	FF et EUR	–	4 280	–
Découverts bancaires	FF	1 000	1 000	–
Lignes de crédit syndiquées				
Long terme ⁽¹⁾	MD ⁽²⁾	1 400	9 141	–
Montants maximaux d'émission				
Billets de trésorerie	FF	15 000	15 000	1 246
Euro commercial paper	MD ⁽²⁾	750	4 897	–
US commercial paper	USD	8 000	52 236	6 929
Swaps de devises				180
Total billets de trésorerie et commercial paper				8 355

(1) L'échéance moyenne pondérée de ces lignes de crédit est de 2,95 ans.

(2) Facilités en multi devise, libellées en équivalent USD.

En 1999, France Télécom a augmenté de 2,5 à 8 milliards de dollars le montant maximal de ses émissions en US commercial paper.

En complément des facilités décrites ci-dessus, France Télécom a mis en place en 1997 un programme d'Euro Medium Term Notes (EMTN) portant sur un montant maximal de 3 milliards de dollars. Ce programme permet de lever des fonds dans 23 devises sous forme d'emprunts privés et pourra servir de documentation pour des opérations obligataires publiques. Au 31 décembre 1999, les montants utilisés sur ce programme s'élèvent à 4 046 millions de francs.

Analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt

Le tableau suivant présente une analyse des dettes à long terme par taux d'intérêt et prend en compte les effets des swaps de taux et de devises :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Emprunts obligataires et bancaires		
Inférieur à 5 %	23 532	18 847
Entre 5 et 7 %	13 165	17 624
Entre 7 et 9 %	10 212	5 249
Supérieur à 9 %	8 631	11 221
Total taux fixes (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,86 % au 31/12/99 ; 5,80 % au 31/12/98)	55 540	52 941
Total taux variables (Taux d'intérêt moyen pondéré : 4,66 % au 31/12/99 ; 4,48 % au 31/12/98)	39 552	32 337
Total des emprunts bancaires et obligataires (Taux d'intérêt moyen pondéré : 5,35 % au 31/12/99 ; 5,26 % au 31/12/98)	95 092	85 278
Contrats de crédit-bail immobilisables (Coût moyen des emprunts en 1999 : 9,21 % ; 1998 : 7,32 %)	1 886	5 531
Total des dettes à long terme	96 978	90 809

L'impact des contrats de swaps de taux en cours au 31 décembre 1999 est inclus dans le tableau ci-dessus et peut être ventilé entre :

- des swaps de taux qui convertissent à taux fixe 4 093 millions de francs de dette long terme à taux variable avec une échéance moyenne pondérée de 4,51 années ;
- des swaps de taux qui convertissent à taux variable 30 980 millions de francs de dette long terme à taux fixe avec une échéance moyenne de 4,59 années.

Au 31 décembre 1999, France Télécom dispose également de swaps de taux variable contre variable qui convertissent 8 329 millions de francs de dette long terme à taux variable.

Au 1^{er} janvier 1999, les références Pibor des contrats de swaps ou de dette sont devenues EURIBOR et les références LIBOR sur les devises « in » se sont transformées en LIBOR EURO. Les références TEC 10 sont restées inchangées.

Les taux d'intérêt variables sont généralement indexés sur les taux interbancaires. Ceux relatifs aux emprunts en francs français sont indexés sur l'EURIBOR (European Interbank Offered Rate) à trois et six mois, dont la moyenne était de l'ordre de 3,0 % en 1999. La moyenne du Pibor (Paris Interbank Offered Rate) était de 3,6 % en 1998.

Analyse des dettes à long terme par devises

Le tableau ci-dessous donne la répartition de la dette long terme par devises après prise en compte de l'effet des swaps de devises :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Euro	78 351	83 488
Franc CFA	831	507
Franc suisse	–	2 448
Dollar américain	16 704	4 066
Autres devises	1 092	300
Total	96 978	90 809

Dans le but de tirer parti des opportunités de réduction du coût des emprunts, les dettes peuvent, dans certains cas, être initialement contractées en devises. Généralement, ces emprunts sont immédiatement convertis en francs français en utilisant des contrats de swaps de devises et ce afin de réduire les risques d'exposition de France Télécom aux fluctuations des cours de change.

Au 31 décembre 1999, France Télécom dispose de swaps de devises qui transforment 400 millions de francs suisses et 500 millions de dollars en 4 574 millions de francs français et dont les dates d'échéance sont comprises entre 2002 et 2008.

Telecom Argentina dispose au 31 décembre 1999 de swaps de devises qui transforment 800 milliards de lires italiennes, 450 millions d'euros et 11,7 milliards de yens en 1 030 millions de dollars américains et dont les dates d'échéance sont comprises entre 2002 et 2010.

16 - Instruments financiers

Dans le cadre de son activité industrielle et commerciale, France Télécom est exposé aux risques de marché liés à la gestion du coût de sa dette et à la valeur de certains éléments d'actifs libellés en devises (titres de participation de sociétés étrangères). Sur la base d'une analyse de son exposition générale aux risques, essentiellement liés aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change, France Télécom utilise divers instruments financiers dans des limites fixées par la direction en termes d'effets potentiels sur le résultat, avec pour objectif d'optimiser le coût de son financement.

France Télécom distingue trois utilisations des instruments financiers dérivés.

Gestion du risque de taux de la dette long terme

France Télécom gère une position structurelle taux fixe/taux variable en francs afin de réduire le coût de sa dette, et utilise pour cela des instruments fermes et optionnels d'échanges de taux d'intérêt (swaps, caps et floors) dans le cadre de limites fixées par la direction.

Gestion des échéances à court terme de la dette long terme

France Télécom couvre les échéances à court terme à taux variable de la dette long terme au moyen de FRA, d'options sur taux d'intérêt (caps, floors) ou de contrats MATIF sur EURIBOR 3 mois (Pibor 3 mois avant le 1^{er} janvier 1999).

Gestion de la trésorerie

France Télécom gère une position de trésorerie qui peut être prêteuse ou emprunteuse en fonction des flux de décaissements et d'encaissements d'exploitation et des échéances de la dette long terme. France Télécom réexamine périodiquement ses prévisions de trésorerie, et utilise éventuellement des produits de gestion des taux (FRA, swaps court terme, contrats Pibor) afin de couvrir cette position contre une évolution défavorable des taux d'intérêt.

Montant notionnel des instruments financiers dérivés

Les contrats ou montants notionnels présentés ci-dessous ne représentent pas les montants à payer ou à recevoir et, par conséquent, ne représentent pas le risque encouru par France Télécom lié à l'utilisation des instruments financiers dérivés :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Caps de taux d'intérêt	5 870	5 713
Collars de taux d'intérêt (caps et floors)	3 333	3 415
Swaps de taux d'intérêt ⁽¹⁾	43 402	35 051
Swaps de devises ^{(2) (3)}	9 295	6 386
Contrats de change à terme	8 015	–
Options de change	29 263	–
Swaptions	–	200
Contrats MATIF sur Pibor 3 mois	–	1 000

(1) Au 31 décembre 1999, les montants notionnels incluent 759 millions de francs de swaps de taux d'intérêts à long terme commençant après le 31 décembre 1999.

(2) Au 31 décembre 1999, les montants notionnels incluent 1 357 millions de francs de swaps de taux d'intérêts liés à l'endettement à court terme.

(3) Les swaps entre *devises in* ne sont plus présentés après le 1^{er} janvier 1999.

Gestion du risque de contrepartie

Les instruments financiers susceptibles d'exposer France Télécom à une concentration du risque de contrepartie sont essentiellement les disponibilités, les titres de créance négociable, les placements, les créances clients et les instruments financiers de couverture.

France Télécom considère que le risque de contrepartie lié aux comptes clients est extrêmement limité du fait du grand nombre de clients, de leur diversité (résidentiels, professionnels et grandes entreprises), de leur appartenance à des secteurs divers de l'économie et de leur dispersion géographique en France et à l'étranger.

France Télécom place ses liquidités et ses titres de placement auprès d'institutions financières et de groupes industriels ayant de très bonnes notations. France Télécom conclut des contrats de taux d'intérêt et de gestion du risque de change avec des institutions financières de premier rang. France Télécom estime que les risques de défaillance de ces contreparties sont extrêmement faibles dans la mesure où des contrôles sont exercés en permanence sur leur notation et où la perte financière qui serait induite par la défaillance de la contrepartie fait l'objet de limites. Pour chaque institution financière, le risque maximal de perte est déterminé sur la base des montants notionnels des contrats de taux et de change ouverts, auxquels sont appliqués des coefficients variant selon la durée résiduelle de l'opération et le type de transaction. Pour chaque contrepartie, une limite est fixée en tenant compte de sa notation et de ses capitaux propres. Les opérations à plus d'un an ne peuvent en principe n'avoir que des contreparties notées AA-/Aa3 au minimum ou mieux, par au moins deux agences.

Valeur de marché des instruments financiers

Les principales méthodes et hypothèses utilisées pour estimer la valeur de marché des instruments financiers sont décrites ci-dessous.

En ce qui concerne la trésorerie, les créances clients, les découverts bancaires et autres emprunts à court terme ainsi que les dettes fournisseurs, France Télécom considère que leur valeur au bilan est la valeur la plus représentative de leur valeur de marché en raison du fort degré de liquidité de ces postes.

La valeur de marché des titres de participation cessibles de sociétés cotées et des titres de placement est basée sur leur valeur boursière au 30 décembre. Pour les autres titres, France Télécom estime que leur valeur de marché n'est pas inférieure à leur valeur au bilan. Dans le cas où des titres ont donné lieu, récemment, à des transactions ou négociations, leur évaluation a été revue.

La valeur de marché de la dette à long terme a été déterminée en utilisant :

- la valeur boursière au 30 décembre pour les instruments similaires publics (emprunts obligataires) ;
- la valeur actualisée des cash-flows futurs pour les instruments non cotés, actualisée en utilisant les taux accordés à France Télécom au 30 décembre pour les instruments possédant des conditions et des échéances similaires.

La valeur de marché des contrats de change à terme a été estimée en utilisant les taux de change au 30 décembre 1999. La valeur de marché des contrats d'échange de devises et de ceux de taux d'intérêt a été estimée en actualisant les cash-flows futurs attendus avec les taux de change du marché et les taux d'intérêt au 30 décembre sur la période restant à courir selon les contrats.

La valeur de marché des options de gré à gré a été estimée en

utilisant des outils d'évaluation d'options reconnus sur le marché.

La valeur de marché du swap de taux couvrant l'émission obligataire indexée sur l'action France Télécom a été calculée jambe par jambe, la valeur de marché de la jambe indexée compensant exactement celle de l'émission.

L'estimation des valeurs de marché des instruments financiers détenus par France Télécom se présente de la manière suivante :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,			
	1999		1998	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
Instruments financiers au bilan				
Actifs				
Disponibilités	15 901	15 999	13 392	13 403
Valeurs mobilières de placement	1 384	1 381	242	242
Créances clients	45 153	45 153	37 316	37 316
Titres de participation	37 214	64 994	24 522	29 756
Dettes				
Découverts bancaires et autres emprunts à court terme	16 262	16 262	8 538	8 538
Dettes fournisseurs	34 961	34 961	26 798	26 798
Dettes financières à long terme ⁽¹⁾	96 978	107 387	90 809	97 264
Instruments financiers hors bilan				
Produits dérivés de taux d'intérêt gain (perte) latent(e)	–	1 343	–	1 803

(1) Part de la position nette des *swaps* de devises, incluant la part à moins d'un an.

La valeur boursière des titres de participation Sprint et Deutsche Telekom qui, compte tenu des restrictions qui s'appliquent temporairement à leur cession, n'est pas retenue dans la colonne « Valeur de marché » du tableau ci-dessus (à l'exception des titres

cessibles Sprint PCS acquis en 1999 dont la valeur de marché s'établit à 2,6 milliards de francs), s'élevait au 30 décembre 1999 respectivement à 54,4 et 25,7 milliards de francs.

17 - Provisions pour retraites, congés de fin de carrière et autres dettes à long terme

Les retraites et autres dettes à long terme s'analysent de la façon suivante :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,			
	1999			1998
	Part à plus d'un an	Part à moins d'un an ⁽¹⁾	Total	Total
Congés de fin de carrière	24 166	2 699	26 865	26 271
Avantages sociaux aux retraités autres que les pensions	844	39	883	863
Indemnités de départ à la retraite	693	79	772	467
Autres dettes à long terme	1 727	–	1 727	1 159
Total	27 430	2 817	30 247	28 760

(1) La part à moins d'un an figure dans les « Charges à payer et autres provisions à court terme ».

Congés de fin de carrière

Le coût actuariel du plan de congés de fin de carrière décrit à la note 3 et sa sensibilité au taux de succès du plan sont analysés ci-dessous :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,	
	1999	1998
Données relatives au plan		
Valeur actuarielle de l'engagement en début d'exercice	33 367	30 341
Écart actuariel sur changement d'hypothèses	(30)	3 030
Actualisation de l'engagement	1 285	1 771
Versements effectués	(2 251)	(1 775)
Valeur actuarielle de l'engagement total en fin d'exercice	32 371	33 367
Écart actuariel non encore amorti	(5 506)	(7 096)
Dette pour congés de fin de carrière comptabilisée	26 865	26 271
Hypothèses		
• Taux de succès du plan	94 %	94 %
• Taux d'actualisation	5 %	4 %
Analyse de la charge de l'exercice		
Charge d'actualisation	1 285	1 771
Amortissement de l'écart actuariel	1 560	1 292
Charge de l'exercice	2 845	3 063
Incidence d'une variation du taux de succès sur l'engagement actuariel au 31 décembre		
• Augmentation de 5 %	2 064	2 209
• Diminution de 5 %	(1 700)	(1 814)

Les hypothèses actuarielles ont été revues sur la base des tendances observées à la fin de l'année 1999. Le taux d'actualisation pour les années 2000 et suivantes est désormais fixé à 5 % ; le taux de succès du plan demeurant inchangé par rapport à 1998.

L'incidence des révisions effectuées est prise en compte sur les résultats selon les modalités décrites au paragraphe « Plan de congés de fin de carrière » de la note 3. À ce titre, une charge nette inscrite en « Éléments spécifiques et non récurrents, nets » (note 7) de 1 560 millions de francs a été constatée sur l'exercice 1999.

Depuis l'ouverture du plan au 1^{er} septembre 1996, les versements liés aux congés de fin de carrière se sont élevés à 5 559 millions de francs (dont 2 251 millions de francs en 1999), couverts par des reprises de provision de même montant, en cumul, au 31 décembre 1999.

Avantages sociaux accordés aux retraités autres que les pensions

La dette actualisée de 883 millions de francs au 31 décembre 1999 (863 millions de francs au 31 décembre 1998) correspondant aux avantages sociaux accordés aux retraités, a été déterminée en utilisant un taux d'actualisation de 5 %.

18 - Intérêts minoritaires

La variation des intérêts minoritaires est la suivante :

(en millions de francs)	1999	1998	1997
Solde en début d'exercice	5 109	1 186	1 016
• Résultat de l'exercice	(1 295)	(872)	(983)
• Augmentations de capital souscrites par les actionnaires minoritaires	877	2 766	603
• Variations de périmètre	4 238	2 206	468
• Affectation du résultat de l'exercice précédent	(469)	(54)	(39)
• Résultats des SNC transférés	–	–	10
• Écarts de conversion	519	(123)	111
Solde en fin d'exercice	8 979	5 109	1 186

En 1999, la consolidation par intégration proportionnelle du groupe Telecom Argentina, et de sa holding Nortel Inversora, mis en équivalence jusqu'au 31 août 1999, contribue aux intérêts minoritaires pour respectivement 3 655 millions de francs et 757 millions de francs.

En 1998, l'augmentation des intérêts minoritaires est principalement liée à l'entrée dans le périmètre de consolidation de la société CTE (Salvador) pour 1 436 millions de francs, à la consolidation par intégration globale de Sonatel (Sénégal), mise en équivalence jusqu'au 30 juin 1998, pour un montant de 772 millions de francs et aux augmentations de capital souscrites par les minoritaires, notamment dans les sociétés Global One Communications Holding pour 689 millions de francs, Estel (USA) pour 393 millions de francs, Uni2 (Espagne) pour 367 millions de francs et Dutchtone (Pays-Bas) pour 356 millions de francs.

En 1997, outre la quote-part de résultat de la période, les intérêts minoritaires sont principalement affectés par l'entrée dans le périmètre de consolidation des sociétés Globtel (Slovaquie) pour 309 millions de francs, CI-TELCOM (Côte d'Ivoire) pour 332 millions de francs et Mobilrom (Roumanie) pour 306 millions de francs.

19 - Capitaux propres

En application de la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom, celle-ci a été transformée en société anonyme dont l'État est l'actionnaire majoritaire.

Au 31 décembre 1996, les capitaux propres initiaux résultaient de :

- la création de 1 000 000 000 d'actions ordinaires d'une valeur nominale de 25 francs chacune, représentant un capital social total de 25 000 millions de francs ;
- l'affectation de 34 500 millions de francs au titre de la prime d'émission ;
- l'affectation de 2 500 millions de francs au titre de la réserve légale.

Évolution du capital

Au cours de l'exercice 1997, il n'a été procédé à aucune émission d'actions nouvelles.

En 1998, France Télécom a procédé :

- à une augmentation de son capital d'un montant nominal de 615 millions de francs par l'émission de 24 614 561 actions ordinaires au nominal de 25 francs chacune en conséquence de l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions par action existante à la date du 9 novembre 1998 (40 bons ouvrant droit à la souscription d'une action). La prime d'émission attachée à chaque action s'est élevée à 365 francs, soit 8 985 millions de francs ;

- à une émission de 2 538 543 obligations convertibles ayant fait l'objet d'un placement en France et à l'étranger.

Les obligations ont été émises pour un montant nominal de 5 248 francs, soit 128 % du cours de clôture de l'action France Télécom le 27 novembre 1998, représentant 13 322 millions de francs. Depuis le 7 décembre 1999, le droit à conversion peut être exercé à tout moment, et ce pendant toute la durée de l'emprunt qui s'étend jusqu'au 1^{er} janvier 2004, à raison de 10 actions France Télécom par obligation présentée. En cas de conversion, aucun intérêt n'est payé aux titulaires au titre de la période courue depuis le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle la conversion intervient.

Au cours de l'exercice 1999, France Télécom a augmenté par deux fois son capital social dans les conditions suivantes :

- le Conseil d'administration de France Télécom du 20 janvier 1999 a arrêté les modalités de conversion du capital social en arrondissant la valeur nominale des actions à l'euro immédiatement supérieur, soit un nominal de 4 euros par action. L'ajustement du capital social résultant de la conversion s'est traduit par une incorporation de réserves à hauteur de 1 269 millions de francs ;

- 1 340 actions ordinaires ont été émises au 31 décembre 1999 dans le cadre de l'exercice du droit à conversion des obligations convertibles ouvert depuis le 7 décembre 1999. La prime d'émission attachée à chaque action nouvelle s'est élevée à 499 francs, soit 668 millions de francs.

Au 31 décembre 1999, le capital social de France Télécom est de 4 098 463 604 euros divisé en 1 024 615 901 actions ordinaires d'un nominal de 4 euros chacune. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1999, le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation s'est élevé à 1 024 614 575 actions et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et dilutives s'est élevé à 1 049 999 991 actions.

Le Conseil d'administration de France Télécom dispose, en vertu des délégations qui lui ont été consenties par l'assemblée générale mixte du 26 mai 1998, pour une durée de 26 mois à compter de cette date, de la faculté de procéder à l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom. Compte tenu des opérations réalisées en 1998, le montant nominal cumulé des augmentations de capital immédiates ou à terme et le montant nominal cumulé des titres de créances ne pourront excéder, respectivement, 1 250 000 225 francs et 31 677 726 336 francs.

Répartition du capital

Au 31 décembre 1999, le capital de France Télécom se répartit, avant exercice, des obligations convertibles en circulation à cette date, entre l'État pour 63,2 % (63,6 % au 31 décembre 1998), les investisseurs privés pour 31,4 % (31,2 % au 31 décembre 1998), le personnel de France Télécom en activité ou retraité pour 3,4 % (3,2 % au 31 décembre 1998) et Deutsche Telekom pour 2 % (2 % au 31 décembre 1998).

Par ailleurs, la loi relative à l'entreprise nationale France Télécom prévoit notamment que l'État français reste majoritaire dans le capital.

Programme de rachat d'actions propres

En vertu de la délégation qui lui a été consentie par l'assemblée générale mixte du 20 mai 1999, le Conseil d'administration de France Télécom a la possibilité d'opérer en Bourse sur ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société. Au cours de l'exercice 1999, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'est traduite par l'achat/vente de 52 500 titres. La plus-value réalisée à l'issue de cette opération s'est élevée à 9 millions de francs net d'impôt et a été imputée directement sur les capitaux propres.

Au 31 décembre 1999, France Télécom ne détient, directement ou indirectement, aucune action d'autocontrôle.

20 - Engagements hors bilan et risques

Contrats de location

France Télécom a pris en location des terrains, bâtiments, matériels, véhicules et autres biens. Ces contrats viendront à échéance à des dates diverses au cours des dix prochaines années.

La Direction estime que ces contrats seront renouvelés ou remplacés à leur terme par d'autres contrats dans le cadre des conditions normales d'exploitation.

La charge de loyer enregistrée au compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 1999 au titre des locations simples, s'est élevée à 2 052 millions de francs en 1999 (contre 1 708 millions de francs en 1998 et 1 299 millions de francs en 1997).

Le tableau ci-dessous indique, au 31 décembre 1999, les loyers futurs minimaux pour les contrats de location non résiliables :

(en millions de francs)	Crédit-bail	Locations simples
2000	1 101	740
2001	232	706
2002	197	640
2003	134	563
2004	97	539
2005 et au-delà	598	1 201
Total des loyers futurs minimaux	2 359	4 389
Moins : part des intérêts	(473)	
Valeur actuelle nette des engagements minimaux	1 886	

En 1999, lors d'une opération croisée de location avec des tiers distincts, France Télécom a donné puis repris en location certains de ses équipements de télécommunications. Les flux de loyers croisés et les éléments de rémunération de France Télécom ont été prépayés lors de la conclusion des contrats et pour cette raison, ne sont pas repris dans le tableau indiqué ci-dessus. Parmi les éléments de rémunération comptabilisés (soit 242 millions de francs), la part rémunérant la garantie des obligations d'un tiers donnée par France Télécom (soit 50 millions de francs) est reconnue en résultat sur la durée de cette garantie. Dans le cadre de cette opération, France Télécom estime que le risque de mise en jeu de sa garantie est négligeable.

Litiges

France Télécom est impliquée dans plusieurs procédures juridiques et contentieuses non résolues dans le cadre de ses activités courantes. Les charges qui peuvent en résulter font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être soit quantifiées, soit estimées à l'intérieur d'une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

En mai 1999, France Télécom a dénoncé les accords de détention de participation croisée et de coopération la liant avec Deutsche Telekom. France Télécom a également engagé une procédure d'arbitrage contre Deutsche Telekom devant la Cour internationale d'arbitrage de la chambre de commerce internationale, à la suite de la rupture par Deutsche Telekom des dits contrats signés à la fin de l'année 1998.

Parallèlement, une série de procédures a été engagée concernant l'opérateur italien Wind, dont le capital est réparti entre une société commune, détenue à parité par France Télécom et Deutsche Telekom, et Enel, compagnie italienne d'électricité, afin d'obtenir que Deutsche Telekom se retire de Wind.

Par ailleurs, les litiges suivants étaient toujours en cours en 1999 :

- le 21 mars 1995, France Télécom et sa filiale France Télécom Incorporated ont été assignées par le groupe Filetech devant la US Federal District Court for the Southern District of New York en première instance pour entrave à la concurrence sur le marché américain des fichiers d'adresses destinés au marketing direct. Le montant de la demande en dommages et intérêts est de 300 millions de dollars américains. Le 17 septembre 1997, cette juridiction a rejeté les demandes de Filetech qui a interjeté appel de cette décision. La cour d'appel a décidé que le jugement du Tribunal de New York n'était pas suffisamment motivé et lui a renvoyé l'affaire afin qu'il révise son argumentation ;
- en parallèle de cette procédure judiciaire en cours aux États-Unis, la société Filetech a poursuivi France Télécom devant le Conseil de la concurrence pour abus de position dominante. Celui-ci a condamné France Télécom à une amende de 10 millions de francs qui a été payée. La Cour d'appel de Paris a, le 29 juin 1999, confirmé cette décision. France Télécom s'est pourvue en cassation ;
- le 16 juin 1998, un arrêt défavorable à Deutsche Telekom a été confirmé sur le fond par une cour d'appel allemande à l'occasion d'une procédure entamée par British Telecom sur la date de lan-

gement de Global One. British Telecom n'ayant pas encore commencé d'action portant sur l'évaluation des dommages et intérêts, le montant du litige ne peut être déterminé. Au cas où British Telecom se verrait attribuer des dommages et intérêts, France Télécom devrait y contribuer pour moitié, en vertu d'un accord avec Deutsche Telekom sur Atlas.

France Télécom estime avoir des arguments solides pour assurer sa défense. Bien que l'issue de ces litiges ne puisse être déterminée de manière certaine, France Télécom pense qu'ils n'auront pas d'effet défavorable significatif sur ses résultats opérationnels ou sa situation financière consolidés.

Incidence des tempêtes intervenues en France fin décembre 1999

Aucune provision n'a été constatée par France Télécom au titre des tempêtes intervenues en France fin décembre 1999 compte tenu des assurances souscrites.

Engagements hors bilan liés aux investissements

Dans le cadre de ses activités courantes, France Télécom a contracté des engagements hors bilan relatifs aux investissements liés à son activité d'opérateur téléphonique. Ces engagements s'élevaient à environ 11 milliards de francs au 31 décembre 1999.

Garanties

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe accorde certaines garanties dont les plus significatives au 31 décembre 1999 sont les suivantes :

- une garantie accordée par France Télécom à des investisseurs américains pour un montant de 610 millions de dollars dans le cadre d'opérations croisées de location financière portant sur des équipements de France Télécom ;
- une garantie bancaire fournie par France Câbles et Radio (FCR) à l'opérateur indonésien Telekomunikasi, liée aux obligations contractuelles de performance du projet KSO pour un montant maximal de 268 millions de francs ;
- des lettres de confort émises par France Télécom respectivement en juillet 1997 et janvier 1998 au profit d'établissements financiers, garantissant à hauteur de 17 % les facilités de crédit d'un montant de 500 millions de francs octroyées par ces établissements à TPS SNC ;
- des garanties accordées par France Télécom à Paramount Pictures International et Metro-Goldwyn-Mayer (MGM) conformément aux accords signés les 2 octobre et 15 novembre 1996 relatifs à la fourniture de programmes audiovisuels à TPS. La caution de France Télécom vis-à-vis de MGM s'élève à 35 millions de francs au 31 décembre 1999. Aucune caution n'a été donnée à cette date en faveur de Paramount ;
- les titres de participation des sociétés FTML (Liban), Globtel (Slovaquie) et Mobilrom (Roumanie) ont été nantis en faveur d'établissements financiers prêteurs en couverture d'emprunts bancaires contractés par ces sociétés, à hauteur respectivement de 82, 193 et 678 millions de francs ;

- des lettres de confort fournies par France Télécom à un établissement financier concernant des garanties bancaires données aux autorités espagnoles à hauteur de 780 millions de francs, pour le compte de l'opérateur Uni2 (réseau fixe) ;
- une lettre de confort fournie par France Télécom en faveur d'établissements financiers concernant des garanties bancaires données aux autorités italiennes au profit de Wind, pour un montant de 107 millions de francs.

Par ailleurs, dans le cadre du financement de l'acquisition des licences mobiles accordées à ses filiales, Telecom Argentina a fourni des garanties à divers organismes pour un montant total de 217 millions de dollars (1 405 millions de francs).

Accords sur les réseaux câblés

Au cours de l'exercice 1999, France Télécom a conclu deux protocoles d'accord relatifs aux actifs détenus dans le cadre du « plan câble » qui produiront leurs effets sur les exercices futurs :

- le 9 septembre 1999, France Télécom et Suez Lyonnaise ont annoncé leur intention de regrouper les activités du groupe Suez Lyonnaise dans le câble et les infrastructures des réseaux correspondants de France Télécom au sein d'une nouvelle entité juridique ;
- le 16 décembre 1999, France Télécom, Canal + et Exante ont annoncé un accord similaire à celui signé avec Suez Lyonnaise.

21 - Transactions avec des entreprises liées

Les prestations de communication fournies aux services de l'État, qui ensemble figurent parmi les clients les plus importants de France Télécom, et aux collectivités territoriales, sont rendues à des conditions de marché. Suite à la séparation de France Télécom et de La Poste en 1987, un certain nombre d'opérations, ayant trait principalement au personnel et aux biens immobiliers détenus en commun, se sont poursuivies.

Les transactions et les soldes avec les entreprises liées, résumés ci-dessous, s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante.

Créances sur les entreprises liées

(en millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Entreprise liée			
La Poste	221	333	398
Havas	–	–	622
Atlas - Global One	1 285	1 119	1 313
Sema Group plc	–	–	–

Dettes envers les entreprises liées

(en millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Entreprise liée			
La Poste	328	306	391
Atlas - Global One	98	201	–
Sema Group plc	200	299	190
Bull SA	177	176	176

Transactions significatives avec des entreprises liées

(en millions de francs)

Entreprise liée	Nature de la transaction	Produits/(Charges ou investissements)		
		Exercice clos le 31 décembre		
		1999	1998	1997
La Poste	Œuvres sociales	(578)	(551)	(706)
	Services gérés en commun	96	(133)	(22)
Bull SA	Achats d'installations et études techniques	(433)	(428)	(543)
Havas ⁽¹⁾	Publicité dans les annuaires téléphoniques	–	1 259	2 669
Atlas - Global One	Services facturés	359	514	788
	Charges	(107)	(211)	(380)
Telecom Argentina	Services facturés	106	343	270
Telmex	Dividende	340	264	206
	Services facturés	124	153	123
Organismes satellitaires	Dividende	228	245	197
	Charges	(579)	nd	nd
TPS	Services facturés	169	–	–
Sema Group plc	Services d'infogérance et intégration de systèmes	(623)	(868)	(1 068)
Deutsche Telekom	Dividende	221	–	–
FT1CI	Dividende	2 048	–	–
Sprint	Dividende	273	241	240
	Services facturés	122	nd	nd

(1) Jusqu'au 30 juin 1998.

22 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Participations et développement international

En janvier 2000, le consortium composé de France Télécom et de l'Arab Bank de Jordanie a conclu un accord avec le gouvernement jordanien portant sur l'acquisition de 40 % du capital de l'opérateur de télécommunications jordanien, Jordanian Telecom Company (JTC), pour un montant de 508 millions de dollars. Cette acquisition s'effectue au travers d'une holding, Jitco, détenue à 88 % par France Télécom et 12 % par l'Arab Bank de Jordanie.

Rachat des participations de Sprint et Deutsche Telekom dans Global One

Le 26 janvier 2000, France Télécom a annoncé le rachat des participations respectives de Sprint et Deutsche Telekom dans la coentreprise Atlas-Global One (note 13) pour une valeur totale de 3,882 milliards de dollars. France Télécom devient ainsi le seul actionnaire de Atlas-Global One.

Selon les termes des accords, Sprint et Deutsche Telekom recevront respectivement 1,127 et 2,755 milliards de dollars en numéraire pour la totalité de leurs parts dans Global One ainsi que 276 et 188,5 millions de dollars au titre du remboursement des avances d'actionnaires consenties à Global One.

Augmentation de capital de NTL

Le 17 février 2000, France Télécom, NTL et des établissements financiers ont conclu un accord conditionnel relatif à l'émission d'actions préférentielles NTL à hauteur de 1,85 milliard de dollars. Les fonds recueillis à l'issue de cette opération permettront à NTL de procéder à de nouvelles acquisitions en Europe continentale (hormis la France).

23 - Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du Comité exécutif s'est élevé à 18,9 millions de francs en 1999.

Conformément à la loi, les administrateurs représentant l'État et le personnel ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur mandat, seules les dépenses liées à leur participation aux conseils sont remboursées.

24 - Informations par segment d'activité

France Télécom opère dans le secteur des télécommunications sur des segments principaux, identifiés sur la base de critères opérationnels, parmi lesquels le potentiel de croissance des marchés concernés, la stratégie d'investissement de France Télécom dans chacun d'entre eux et leur rentabilité propre. Les segments présentés peuvent évoluer à l'avenir en fonction de l'appréciation de ces critères.

Le segment « Services fixes et divers » regroupe les activités historiques en France en tant qu'opérateur de téléphonie fixe et de transmission de données, et de fournisseur de services d'information. Ce segment forme un ensemble économique cohérent partageant des ressources communes, notamment le réseau, et caractérisé par de nombreuses synergies internes.

Le segment « Mobiles en France » comprend l'activité de téléphonie mobile GSM en France en tant qu'opérateur et société de commercialisation de services. Du fait de la forte croissance du marché, ce segment représente une part croissante de l'activité de France Télécom.

Le segment « International » regroupe les filiales étrangères ainsi que les filiales françaises, holding de participations étrangères, et les filiales françaises exerçant une activité au travers d'établissements stables à l'étranger. Le volume significatif des investissements réalisés à l'International par France Télécom en font un vecteur de croissance pour les années à venir.

Les flux inter segments concernent notamment les prestations d'interconnexion au réseau de téléphonie fixe, de facturation et de recouvrement pour compte de tiers. Ces prestations sont déterminées à des conditions identiques à celles pratiquées avec les opérateurs concurrents.

Le tableau ci-après présente la répartition des principaux agrégats opérationnels en fonction de ces segments sur les trois derniers exercices :

(en millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Segment « Services fixes et divers »			
Chiffre d'affaires	141 546	138 311	139 460
Ebitda ⁽¹⁾	55 766	53 780	56 837
Amortissements	(24 656)	(25 137)	(26 773)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	31 110	28 643	30 064
Investissements corporels et incorporels	17 510	19 524	19 988
Effectif moyen ⁽³⁾	147 813	151 027	152 172
Segment « Mobiles en France »			
Chiffre d'affaires	26 407	17 516	11 207
Ebitda ⁽¹⁾	6 251	4 272	1 511
Amortissements	(3 165)	(2 367)	(2 461)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	3 086	1 905	(950)
Investissements corporels et incorporels	4 082	2 886	5 512
Effectif moyen ⁽³⁾	4 533	3 930	3 305
Segment « International »			
Chiffre d'affaires	23 671	15 923	12 015
Ebitda ⁽¹⁾	1 042	581	(578)
Amortissements	(5 114)	(3 109)	(1 825)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	(4 072)	(2 528)	(2 403)
Investissements corporels et incorporels	11 209	8 159	4 410
Effectif moyen ⁽³⁾	21 916	14 142	9 565
Éliminations			
Chiffre d'affaires inter segments	(12 986)	(10 072)	(9 058)
Total France Télécom			
Chiffre d'affaires	178 638	161 678	153 624
Ebitda ⁽¹⁾	63 059	58 633	57 770
Amortissements	(32 935)	(30 613)	(31 059)
Résultat opérationnel courant ⁽²⁾	30 124	28 020	26 711
Investissements corporels et incorporels	32 801	30 569	29 910
Effectif moyen ⁽³⁾	174 262	169 099	165 042

(1) Ebitda : résultat opérationnel courant avant amortissements.

(2) Résultat opérationnel avant éléments spécifiques et non récurrents.

(3) Effectif moyen en équivalent temps plein.

25 - Périmètre de consolidation au 31 décembre 1999

En 1999, les principales sociétés entrées dans le périmètre de consolidation sont les suivantes :

Sociétés intégrées globalement

Alapage.com (vente de livres, disques et autres produits culturels via Internet en France), Catalana de Telecomunicacions (services de transmission de voix et de données en Catalogne), CTV (fournisseur de services Internet en Espagne), EuroNet Internet BV (fournisseur de services Internet aux Pays-Bas) et sa filiale belge EuroNet Internet NV, Newsforce (prestataire de moyens mobiles de transmission par satellite présent en Europe, Afrique et Asie).

Sociétés intégrées proportionnellement

Telecom Argentina (opérateur de télécommunications argentin consolidé par mise en équivalence jusqu'au 31 août 1999 via le consortium Nortel Inversora, note 13) et sa holding Nortel Inversora SA.

Sociétés mises en équivalence

Intelig, société brésilienne créée en partenariat avec Sprint et l'entreprise d'électricité britannique National Grid pour développer et exploiter des infrastructures de téléphonie fixe au Brésil.

Les principales sorties de périmètre concernent les sociétés Panafon (opérateur de téléphonie mobile en Grèce) et Martin Dawes Telecommunication Holdings (commercialisation de services de télécommunications mobiles en Grande-Bretagne).

Activité France

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle
FRANCE TELECOM	Maison mère	
ALAPAGE	100,00	100,00
CARTE SA	50,34	50,34
CIT COM	99,96	99,96
COGECOM	100,00	100,00
Cognac Jay image	100,00	100,00
CV2F	100,00	100,00
CVF et ses filiales	79,00	79,00
ETRALI SA	100,00	100,00
EUTELIS	100,00	100,00
EXPERTEL Consulting	100,00	100,00
EXPERTEL FM	100,00	100,00
France 102 Studio	100,00	100,00
France Caraïbes Mobiles	100,00	100,00

France Télévision Entreprise	65,84	65,84
France Télécom EGT	100,00	100,00
FT Câble	100,00	100,00
FT Câble Angers	100,00	100,00
FT Câble Atlantique	100,00	100,00
FT Câble Avignon	100,00	100,00
FT Câble Bordeaux	95,23	95,23
FT Câble Côte d'Opale	100,00	100,00
FT Câble Drôme	100,00	100,00
FT Câble Internet	100,00	100,00
FT Câble Lille	100,00	100,00
FT Câble Lorraine	100,00	100,00
FT Câble Marseille	100,00	100,00
FT Câble Montpellier	100,00	100,00
FT Câble Région	100,00	100,00
FT Câble Rennes	100,00	100,00
FT Câble Rouen	99,99	99,99
FT Câble S'-Quentin-en-Yvelines	100,00	100,00
FT Câble SIRCA	100,00	100,00
FT Câble Tours	99,69	99,69
FT Hébergement	100,00	100,00
FT Interactive	100,00	100,00
FT Mobiles Distribution	100,00	100,00
FT Mobiles International	100,00	100,00
FT Mobiles Radiomessagerie	100,00	100,00
FT Mobiles Services Holding	100,00	100,00
FT Multimédia Holding	100,00	100,00
FT Multimédia Services	100,00	100,00
FT Publiphonie International	100,00	100,00
FT Reportages	100,00	100,00
FT Terminaux	100,00	100,00
FT Mobiles Services	75,00	75,00
FTTA	100,00	100,00
Générale du Livre	100,00	100,00
GIE EXPERTEL	100,00	100,00
IMMOBILIERE ISIS	100,00	100,00
INNOVACOM	100,00	100,00
INTELMATIQUE	100,00	100,00
INTERPAC	99,89	99,89
KOMPASS FRANCE	100,00	100,00
Livre Assistance Conseil	100,00	100,00
MEDIATEL	100,00	100,00

Montenay Video	100,00	100,00
Oda	100,00	100,00
OLEANE	100,00	100,00
PNMM	100,00	100,00
QUESTEL	100,00	100,00
RAPP 6	100,00	100,00
REGIE T France	50,84	100,00
REGIE T International	50,84	50,84
RESOCOM Services	100,00	100,00
SEITEM	100,00	100,00
SETIB	99,99	99,99
SEVM	70,00	70,00
SFET	100,00	100,00
SOFRATEV	100,00	100,00
SOUS LA LAMPE	100,00	100,00
TDF Câble CENOD	100,00	100,00
TDF Câble Est	100,00	100,00
TDF Video Service	100,00	100,00
TELECOMMERCE	100,00	100,00
TéléDiffusion de France (TDF)	100,00	100,00
TELINVEST et ses filiales	100,00	100,00
TRANSPAC	100,00	100,00
VIACCESS	100,00	100,00
VOLTAIRE Image	100,00	100,00

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle
FT1CI	49,00	49,00
Euro Directory	50,00	50,00
Télévision Par Satellite (SNC)	16,46	25,00

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle
Darty France Télécom	50,00	50,00
FIDECALL	50,00	50,00

Activité à l'international

Sociétés consolidées par intégration globale

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
FINANCIERA SA	100,00	100,00	Argentine
SOFRECOM Consultora	100,00	100,00	Argentine
EURONET NV	100,00	100,00	Belgique

FTMI Belgium	100,00	100,00	Belgique
MCS	50,85	100,00	Belgique
MOBINVEST	90,00	90,00	Belgique
MOBISTAR	50,85	50,85	Belgique
VISTA	51,00	51,00	Botswana
Oda do Brasil	100,00	100,00	Brésil
QUADRATA	100,00	100,00	Brésil
TELELISTAS	100,00	100,00	Brésil
EASY LINK	67,00	67,00	Chine
RAPID LINK	67,00	67,00	Chine
CI-TELCOM	45,90	51,00	Côte-d'Ivoire
SIM Finances	85,00	85,00	Côte-d'Ivoire
Société Ivoirienne de Mobiles	85,00	100,00	Côte-d'Ivoire
FTMI Danemark	100,00	100,00	Danemark
MOBILIX	53,58	100,00	Danemark
MOBILIX Holding	53,58	53,58	Danemark
MENATEL	44,00	44,00	Égypte
CATALANA	51,75	75,00	Espagne
CTV	69,00	100,00	Espagne
ETRALI Espagne	100,00	100,00	Espagne
JET	69,00	100,00	Espagne
MADRID FILMS	66,36	66,36	Espagne
LINCE Telecommunicationes	69,00	69,00	Espagne
ESTEL	75,50	75,50	États-Unis
ETRALI North America	100,00	100,00	États-Unis
FCR America	100,00	100,00	États-Unis
FT Participations US	100,00	100,00	États-Unis
GLOBECAST NA	100,00	100,00	États-Unis
ETRALI International	100,00	100,00	France
France Câbles et Radio	100,00	100,00	France
FCR Côte d'Ivoire	90,00	90,00	France
FT/FCR Sénégal	100,00	100,00	France
FTFI	100,00	100,00	France
MDT Europe	100,00	100,00	France
NEXUS International	100,00	100,00	France
SILEX	100,00	100,00	France
SOFRECOM	100,00	100,00	France
TDF INTERNATIONAL	100,00	100,00	France
TELEMATE	100,00	100,00	France
ETRALI UK	100,00	100,00	Grande-Bretagne
FT participations UK	100,00	100,00	Grande-Bretagne

GLOBECAST NE	100,00	100,00	Grande-Bretagne
ETRALI HK	100,00	100,00	Hong-Kong
TELSEA	51,00	51,00	Île Maurice
FCR Ireland	100,00	100,00	Irlande
ETRALI Srl	100,00	100,00	Italie
ETRALI KK	100,00	100,00	Japon
FTM Liban	67,00	67,00	Liban
SMM	33,61	65,90	Madagascar
VOXTEL	53,71	55,00	Moldavie
FCR de Mexico	100,00	100,00	Mexique
REGIE T Mexico	75,00	75,00	Mexique
CASEMA	100,00	100,00	Pays-Bas
DFI	100,00	100,00	Pays-Bas
DUTCHTONE	80,00	80,00	Pays-Bas
EURONET BV	100,00	100,00	Pays-Bas
FT Participations Nederland	100,00	100,00	Pays-Bas
NEWSFORCE et ses filiales	98,96	98,96	Pays-Bas
PSN	100,00	100,00	Pologne
TOUT	100,00	100,00	Pologne
MOBILROM	67,81	67,81	Roumanie
CTE	38,50	51,00	Salvador
CTE Telecom Personal	38,50	100,00	Salvador
SONATEL	42,33	42,33	Sénégal
SONATEL Mobiles	42,33	100,00	Sénégal
ETRALI Singapore PTE	100,00	100,00	Singapour
GLOBTEL	35,00	35,00	Slovaquie
ETRALI Suisse	100,00	100,00	Suisse
FCR Vietnam PTE Ltd	74,00	74,00	Vietnam

Sociétés mises en équivalence

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
RAM SCS Belgique	16,56	16,56	Belgique
ECMS	23,53	23,53	Égypte
MOBINIL	46,10	46,10	Égypte
INTELG	25,00	25,00	Brésil
CROWN CASTLE UK	20,00	20,00	Grande-Bretagne
Sema Group plc	22,36	22,36	Grande-Bretagne
PRAMINDO IKAT	35,00	35,00	Indonésie
WIND	24,50	24,50	Italie
RAM Mobile Data CV	18,77	18,77	Pays-Bas
PTK	34,00	34,00	Pologne

Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

Société	Intérêt	Contrôle	Pays
NORTEL INVERSORA	25,52	50,00	Argentine
TELECOM ARGENTINA	14,87	50,00	Argentine
ATLAS Télécommunications SA (coentreprise Atlas – Global One)	50,00	50,00	Belgique
TESAM	51,00	51,00	France
DTFT	50,00	50,00	Grande-Bretagne
METROHOLDINGS	25,00	25,00	Grande-Bretagne
JETPHONE	50,00	50,00	Irlande
MULTILINK	50,00	50,00	Suisse

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par arrêté interministériel, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société France Télécom établis en francs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1999, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui décrit les changements apportés à la présentation du compte de résultats consolidés.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 2 mars 2000

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Édouard Salustro
Jean-Michel Charpentier

ERNST & YOUNG Audit
Gabriel Galet

Extraits des comptes de France Télécom SA

Les éléments significatifs explicatifs des comptes individuels de France Télécom SA sont contenus dans les comptes consolidés. Pour cette raison, seuls sont présentés ci-après des comptes sociaux résumés de France Télécom SA (compte de résultat, bilan, tableau des flux de trésorerie).

Les comptes sociaux sont disponibles sur simple demande auprès de France Télécom (Service de la Communication Financière).

Compte de résultat résumé

(En millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997 *
Chiffre d'affaires	142 547	135 783	133 425
Résultat d'exploitation	32 282	26 041	28 482
Résultat financier	(1 262)	(5 161)	(5 309)
Résultat courant	31 020	20 880	23 173
Résultat exceptionnel <i>dont dépréciation exceptionnelle des immobilisations</i>	(910)	(1 262)	(1 774)
Impôt sur les sociétés	(6 450)	(3 623)	(6 533)
Participation des salariés	(737)	(772)	(893)
Résultat de l'exercice	22 923	15 223	13 973

* Selon la présentation des années 1998 et 1999.

Bilan résumé

(En millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997
Immobilisations incorporelles et corporelles	144 734	151 584	158 027
Immobilisations financières	51 545	39 591	30 981
Créances clients et comptes rattachés	34 228	30 888	31 645
Autres actifs circulant et comptes de régularisation actif	66 146	36 443	26 779
Total Actif	296 653	258 506	247 432
Capitaux propres	115 046	96 846	77 610
Provisions pour risques et charges	30 997	30 364	27 943
Dettes financières	88 368	88 959	99 699
Autres dettes et comptes de régularisation passif	62 242	42 337	42 180
Total Passif	296 653	258 506	247 432

Tableau des flux de trésorerie résumé

(En millions de francs)	Au 31 décembre,		
	1999	1998	1997 *
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	50 989	45 534	41 000
Flux des opérations d'exploitation	51 285	45 881	43 376
Flux des opérations d'investissement <i>dont investissements incorporels et corporels</i>	(24 999) (19 026)	(28 167) (20 010)	(27 867) (24 025)
Flux des opérations de financement <i>dont remboursement net de dettes financières</i>	(24 525) (1 576)	(8 814) (9 767)	(17 520) 29 061
Variation nette de la trésorerie active	1 761	8 900	(2 011)

* Selon la présentation des années 1998 et 1999.

Titres de participations et organismes internationaux

en millions de francs	Capital social	Autres capitaux propres *	Quote-part du capital détenue % au 31.12.99	Valeur comptable des titres détenus		Avances Prêts	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés en 1999
				Brute	Nette				
Filiales (détenues à + de 50 %)									
COGECOM SA	5 807	10 002	100,00	12 803	12 803	0	36 ^(a)	9 842	0
FRANCE TELECOM FINANCIERE INTERNATIONALE (FTFI)	2 025	440	100,00	2 058	2 058	0	NS ^(a)	343	228
FRANCETEL	15	–	100,00	33	33	0	NC	NC	3
TDF	1 095	4 446	50,98	1 459	1 459	0	4 216	1 556	149
LINCE (UNIZ)	1 479	– 488	69,00	1 021	1 021	0	585	– 199	–
Total Filiales				17 374	17 374	0			380
Participations (détenues entre 10 et 50 %)									
FT1CI	706	10 674	49,00	346	346	0	NS ^(a)	3 935	2 048
BULL ^(b)	2 171	– 243	17,40	2 872	488	317	24 933	– 1 889	0
PANAFON	509	1 342	11,50	4 560	4 560	0	2 756	588	0
SPRINT ^(d)	19 256	69 285	10,00	10 606	10 606	0	124 341	– 5 757	259
Total Participations				18 384	16 000	317			2 307
Autres participations									
DEUTSCHE TELEKOM	NC	NC	1,80	8 140	8 140	0	231 553 ^(c)	7 871 ^(c)	188
Autres				431	411				
Total Filiales et Participations				44 329	41 925	317			2 875
Organismes internationaux									
(EUTELSAT, INMARSAT)				873	873	0			

(a) Holding financière.

(b) Groupe consolidé.

(c) Chiffres provisoires.

(d) Inclus les titres Sprint FON et Sprint PCS suite à la restructuration du capital de Sprint en 1998.

(*) Inclut le résultat de l'exercice.

Renseignements généraux

→ Dénomination et siège social

Dénomination sociale : France Télécom

Nom commercial : France Télécom

Siège social et administratif :

6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15

→ Forme juridique et législation applicable

France Télécom est une société anonyme à conseil d'administration depuis le 31 décembre 1996. Elle est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes, sous réserve des dispositions applicables de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public, de la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990 relative à l'organisation du service public des postes et des télécommunications, telle que modifiée, notamment par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 portant modification du statut de l'entreprise.

France Télécom est soumise au régime législatif et réglementaire défini dans le code des postes et télécommunications, tel que modifié, notamment, par la loi no 96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications (la « Loi de Réglementation des Télécommunications » ou « LRT »). Ce régime a vocation à s'appliquer à la plupart des activités de France Télécom en France, notamment dans le domaine de la téléphonie fixe et mobile, de la transmission de données, des liaisons louées et de certains autres services de télécommunications. La LRT a opéré une transformation complète de l'environnement réglementaire des télécommunications françaises et a procédé à leur ouverture totale à la concurrence au 1^{er} janvier 1998. Ses objectifs généraux sont de mettre en place le cadre nécessaire à une concurrence pleine et entière sur le marché des télécommunications, de garantir la fourniture d'un service universel et de créer une autorité de régulation indépendante. Ces objectifs reflètent pour partie les initiatives adoptées par l'Union Européenne, qui continueront à influencer la réglementation française à l'avenir.

La LRT définit certains services et réseaux de télécommunications nécessitant l'obtention d'autorisations spécifiques, assorties d'un cahier des charges, précisant les obligations applicables au service ou réseau concerné. Les conditions générales des deux principaux types de cahier des charges ont été fixées par décret.

La LRT impose à France Télécom certaines missions de service public. Plus précisément, France Télécom doit fournir le service universel c'est à dire l'abonnement au téléphone de toute personne qui en fait la demande, l'acheminement des communications téléphoniques, la fourniture d'un service de renseignements et d'un annuaire d'abonnés sous forme imprimée et électronique, la desserte du territoire national en cabines téléphoniques installées sur le domaine public (publiphones), l'acheminement gratuit des appels d'urgence. La LRT prévoit aussi dans ce cadre l'offre

de conditions tarifaires particulières à des utilisateurs ayant des besoins spéciaux, en raison notamment de leur niveau de revenu ou de leur handicap. France Télécom doit également fournir une offre, sur l'ensemble du territoire, d'accès au réseau numérique à intégration de services (RNIS), de liaisons louées, de commutation de données par paquets, de services avancés de téléphonie vocale et de service télex (« services obligatoires ») et assurer un certain nombre de missions d'intérêt général en matière de défense et de sécurité, de recherche publique et d'enseignement supérieur. Ces missions doivent être assurées conformément aux dispositions détaillées figurant dans un cahier des charges spécifique à la société, adopté par le décret n° 96-1225 du 27 décembre 1996 (le « Cahier des Charges »).

Par ailleurs, il résulte des dispositions de la LRT sur l'interconnexion que France Télécom doit assurer l'interconnexion de ses concurrents dans les mêmes conditions que celles qu'elle offre à ses filiales, agences ou partenaires commerciaux. France Télécom publie ainsi, dans les conditions de son cahier des charges, une offre technique et tarifaire d'interconnexion (« catalogue d'interconnexion »), qui doit être préalablement approuvée par l'ART.

Pour l'exercice 2000, l'ART a approuvé, par une décision n° 99-1078 du 15 décembre 1999, l'offre technique et tarifaire d'interconnexion de France Télécom et, par une seconde décision n° 99-1154 du 24 décembre 1999, les tarifs d'interconnexion internationale.

Les objectifs tarifaires de France Télécom sont définis dans la convention tarifaire entre l'État et France Télécom pour les années 1997-2000 adoptée le 7 novembre 1997 (la « Convention Tarifaire »). La Convention Tarifaire prévoit, pour le seul service universel, une baisse des tarifs d'au moins 4,5 % par an en moyenne sur la période 1999-2000.

En vertu de la LRT, les autorisations couvrant l'exploitation de réseaux ouverts au public lorsqu'elle implique l'utilisation de fréquences radioélectriques, ne peuvent être accordées à une société dans laquelle plus de 20 % au total du capital social ou des droits de vote sont détenus, directement ou indirectement, par des personnes physiques ou des sociétés de nationalité étrangère. Une autorisation déjà accordée à une entreprise qui viendrait à être contrôlée dans les conditions ci-dessus sera retirée. Cette limitation n'est pas applicable aux personnes physiques ou morales ressortissantes d'un État membre de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen, ou d'États avec lesquels la France a conclu des accords de réciprocité.

Par ailleurs, en application de l'article 23-1 de la loi du 2 juillet 1990, l'État peut s'opposer à la cession des éléments d'infrastructure des réseaux de télécommunications nécessaires à la bonne exécution par France Télécom des obligations de son cahier des charges, et notamment à la continuité du service public.

Enfin, certaines activités de France Télécom sont soumises à des réglementations spécifiques autres que la LRT. Il s'agit notamment des activités de distribution par câble et de radiodiffusion et de télédiffusion.

La législation française prévoit l'existence d'un annuaire universel, que France Télécom a l'obligation d'éditer mais sans disposer pour cela d'aucune exclusivité. Toutefois, il n'existe pas encore à ce jour d'annuaire universel compte tenu du dispositif complexe d'organisme écran, gestionnaire du « fichier universel des abonnés » et distinct des opérateurs et des éditeurs d'annuaires, qui a été prévu par la loi. Le Gouvernement a annoncé le dépôt prochain d'un projet de loi portant transposition de diverses directives communautaires. À cette occasion sera transposée la dernière version de la directive Téléphonie vocale qui fait obligation aux opérateurs de téléphonie vocale, fixe et mobile, de fournir la liste de leurs abonnés (hors liste rouge) aux éditeurs d'annuaires. Ceci permettra à France Télécom de remplir son obligation d'édition d'un annuaire universel.

France Télécom estime ne pas être dépendante de contrats d'approvisionnement, industriels, commerciaux ou financiers.

→ *Autorité de régulation*

La LRT opère un partage des pouvoirs de régulation du secteur des télécommunications entre le ministre et l'ART. L'ART qui est entrée en fonction le 1^{er} janvier 1997, est une autorité administrative indépendante, dotée de son propre personnel et de son propre budget, financée partiellement par des taxes et redevances payées directement par les opérateurs, et partiellement par des crédits inscrits au budget général de l'État.

L'ART a notamment le pouvoir de participer à l'élaboration des réglementations relatives au secteur des télécommunications, d'en assurer l'exécution et de définir les conditions des autorisations individuelles. L'ART a le pouvoir d'adopter des réglementations spécifiques à certains domaines, notamment les droits et obligations afférents à l'exploitation des réseaux ouverts au public et à la fourniture du service téléphonique au public, les prescriptions applicables aux conditions techniques et financières d'interconnexion, les prescriptions techniques applicables aux réseaux et terminaux, et les conditions d'établissement, d'exploitation et d'utilisation des réseaux qui ne sont pas soumis à autorisation ministérielle. Ces décisions prennent effet lors de leur homologation par le ministre. L'ART est également chargée de mettre en place et gérer le plan de numérotation, d'allouer les fréquences et de superviser les normes techniques. En matière d'interconnexion, l'ART détermine en application de la LRT, ceux des opérateurs qui doivent publier des tarifs d'interconnexion et approuve les tarifs qu'ils publient. Lorsque cela est indispensable pour garantir l'égalité des conditions de concurrence et d'interopérabilité des services, l'ART peut, après avis du Conseil de la concurrence, demander la modification des accords déjà conclus. Enfin, en cas de désaccord entre les opérateurs sur les conditions d'interconnexion, de fourniture de services de télécommunications par la voie du réseau câblé ou sur le partage de droits de passage et de servitudes, ces derniers peuvent confier à l'ART l'arbitrage de leurs différends. Par ailleurs, en vertu du décret sur l'interconnexion n° 97-188 du 3 mars 1997, il est institué auprès de l'ART un comité consultatif d'interconnexion associant notamment les opérateurs bénéficiaires d'une autorisation et présidé par l'ART qui en arrête les modalités de composition et de fonctionnement. Ce comité s'est réuni depuis lors réguliè-

ment. Il incombe également à l'ART de contrôler le respect par les opérateurs de leurs autorisations et de leurs cahiers des charges ainsi que des lois et règlements applicables. L'ART peut sanctionner les méconnaissances de ces obligations par des mesures de suspension, de réduction de la durée (jusqu'à une année) ou le retrait complet de l'autorisation ; elle peut également infliger des sanctions pécuniaires allant jusqu'à 5 % du chiffre d'affaires annuel de l'opérateur.

Pour ce qui concerne la boucle locale radio, France Télécom utilise cette technologie pour le service téléphonique dans le cadre d'une autorisation délivrée par l'ART pour certaines zones rurales. France Télécom a souhaité poser sa candidature pour une licence nationale dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par l'ART. Le dossier déposé hors délai a été refusé par l'ART. Le recours gracieux à l'encontre de cette mesure n'ayant pas abouti, France Télécom n'a pas jugé utile de poursuivre par voie contentieuse, se réservant la possibilité, si besoin en était, de demander ultérieurement une licence boucle locale radio haut débit lorsque d'autres bandes de fréquences pouvant accueillir cette technologie se libéreront. En tout état de cause, France Télécom continue à développer des compétences dans ce domaine en soutenant les demandes de ses filiales pour l'obtention de licences boucle locale radio en Europe.

→ *Relation avec l'État*

Conformément à la législation applicable aux entreprises publiques, France Télécom ainsi que ses filiales majoritaires directes sont soumises aux règles relatives au contrôle économique et financier de l'État dans les conditions prévues pour les organismes visés à l'article 1^{er} du décret n° 55-733 du 26 mai 1955 modifié. Ainsi, Monsieur Charles COPPOLANI a été nommé contrôleur d'État auprès de France Télécom, par arrêté du 15 décembre 1999. Par ailleurs, un Commissaire du Gouvernement, nommé par le Ministre, a la faculté de participer en qualité d'observateur à toutes les réunions du Conseil d'Administration. Madame Jeanne SEYVET a été nommée Commissaire du Gouvernement auprès de France Télécom par arrêté du 13 janvier 1999.

Outre le contrôle exercé par les deux commissaires aux comptes, les comptes de France Télécom et ceux de ses filiales majoritaires directes sont soumis au contrôle de la Cour des Comptes. Après vérification des comptes, la Cour des Comptes émet un rapport sur la gestion financière de la société.

France Télécom est aussi soumise à un contrôle parlementaire, par l'intermédiaire de la Commission supérieure du service public des postes et télécommunications. La Commission examine les conditions dans lesquelles France Télécom s'acquitte de ses obligations de Service Public.

France Télécom réalise avec les services de l'État environ 1 % de son chiffre d'affaires. Dans la mesure où chaque administration a ses propres besoins en matière de télécommunications et ses propres politiques et procédures d'achat, France Télécom considère chacune d'entre elles comme un client distinct. France Télécom fournit ces services de télécommunications à des prix de marché. Dans le cadre de sa mission de service public, France Télécom est également tenue de fournir certains services spécifiques requis par divers ministères et administrations. Le Cahier

des Charges prévoit que ces services doivent recevoir leur juste rémunération.

Législation européenne

État membre de l'Union européenne, la France doit transposer la législation de l'Union européenne dans sa législation nationale et respecter la législation de l'Union européenne lorsqu'elle applique sa propre législation. La législation de l'Union européenne peut revêtir des formes variées. Les règlements sont d'application générale et sont obligatoires dans tous leurs éléments et directement applicables dans tous les États membres. Les directives sont obligatoires, mais les autorités nationales sont libres de choisir la forme et la méthode de transposition.

Les institutions de l'Union européenne ont adopté de nombreuses directives pour l'établissement d'un marché des télécommunications ouvert et harmonisé, selon deux processus distincts et complémentaires : libéralisation et harmonisation. Une première série de directives, adoptée en vertu de l'article 90 (3) du traité de Rome sur les monopoles nationaux, impose la libéralisation des marchés nationaux des télécommunications et l'abolition des droits monopolistiques des opérateurs du secteur public ou ayant reçu une autorisation avant le 1^{er} janvier 1998. Une seconde série de directives, adoptée en vertu de l'article 100 (A) du traité de Rome sur le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres, fixe les conditions d'harmonisation de l'accès et de l'utilisation des réseaux publics de télécommunications à l'intérieur des États membres et entre réseaux ouverts de télécommunications. L'ensemble de ces directives ont été transposées dans la législation française.

La Commission européenne a entamé en 1999 une révision du cadre réglementaire, pour mettre en place un nouveau cadre à l'horizon 2003. En effet, le cadre législatif existant a été essentiellement conçu pour gérer la transition vers la concurrence et était par conséquent centré sur la création d'un marché concurrentiel et sur les droits des nouveaux arrivants. Le nouveau cadre politique est conçu en prévision de l'apparition de nouveaux marchés dynamiques.

Droit de la concurrence

Le droit national de la concurrence condamne l'abus de position dominante et l'atteinte à la concurrence qui résulte d'une entente entre intervenants sur un marché donné. Le droit de la concurrence n'était pas intégralement appliqué aux services relevant du monopole.

En raison de la libéralisation opérée par la LRT et la loi du 2 juillet 1990 modifiée dans le secteur des télécommunications, la société est soumise à cette réglementation depuis le 1^{er} janvier 1998.

Dans ce cadre, la LRT dispose que le président de l'ART doit déférer au Conseil de la concurrence toute pratique entravant le libre exercice de la concurrence dont il pourrait avoir connaissance dans le secteur des télécommunications. Le président

peut également saisir le Conseil de la concurrence pour avis sur toute autre question relevant de sa compétence. Le Conseil de la concurrence communique à l'ART toute saisine et recueille son avis sur toute pratique dont il est saisi dans le secteur des télécommunications entrant dans le champ de compétence de celle-ci.

Tant que la majorité des actions de France Télécom est détenue par l'État ou que ce dernier exerce une influence significative sur la société, la Commission européenne aura le pouvoir d'adopter des règlements individuels à l'encontre de l'État, en vue d'assurer le respect du droit européen de la concurrence. À cet égard, la Commission européenne pourra engager des poursuites directement à l'encontre de France Télécom en vertu de l'article 86 du traité, ou à l'encontre de l'État en vertu de l'article 90 (3) du traité, ou encore à l'encontre des deux (i.e. pour des ententes sur les prix qui constituent un abus allégué de position dominante). Il en résulte que France Télécom, à la différence de sociétés qui ne comptent pas l'un des États membres parmi leurs actionnaires majoritaires, est exposée à deux types de poursuites dont une à laquelle elle n'est pas partie et qu'elle ne peut donc pas directement influencer. D'autres mesures destinées à établir et protéger la concurrence dans le secteur des télécommunications sont susceptibles d'être adoptées par l'Union européenne.

→ Date de constitution et d'expiration

France Télécom a été constituée sous forme d'exploitant public le 1^{er} janvier 1991. La transformation de France Télécom en société anonyme a eu lieu le 31 décembre 1996 par l'effet de la modification de la loi du 2 juillet 1990.

En application de l'article 5 des statuts de France Télécom, la société a une durée de quatre-vingt-dix neuf ans à compter du 31 décembre 1996, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

→ Objet social résumé

Conformément à l'article 2 de l'annexe au décret n° 96-1174 du 27 septembre 1996 approuvant ses statuts, France Télécom a pour objet, en France et à l'étranger, d'assurer tous services de télécommunications dans les relations intérieures et internationales, d'assurer des services de télécommunications relevant du service public et, en particulier, de fournir le service universel des télécommunications et les services obligatoires définis par la LRT, d'établir, de développer et d'exploiter tous réseaux ouverts au public de télécommunications nécessaires à la fourniture de ces services et d'assurer leur interconnexion avec d'autres réseaux ouverts au public en France et à l'étranger, de fournir tous autres services, installations, équipements terminaux, réseaux de télécommunications, ainsi qu'établir et exploiter tous réseaux distribuant des services audiovisuels, et notamment des services de radiodiffusion sonore, de télévision ou

multimédia, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement, en totalité ou en partie à l'un quelconque des objets précités, à tous objets similaires ou connexes et même à tous objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

→ *Registre du commerce et des sociétés*

RCS : Paris B 380 129 866

N° APE : 642 A

→ *Consultation des documents juridiques*

Les documents juridiques et sociaux relatifs à la société (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes et tous documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés à la Direction Juridique et Fiscale de France Télécom :

212, rue Raymond-Losserand
75014 Paris

→ *Exercice social*

Chaque exercice social a une durée de 12 mois. Il commence le 1^{er} janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

→ *Répartition statutaire des bénéfices*

La répartition des bénéfices est effectuée conformément à la législation en vigueur, et, plus particulièrement, à la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et, le cas échéant, des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté du report bénéficiaire. Sur ce bénéfice, l'assemblée générale peut ensuite, sur proposition du conseil d'administration, prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions, dans les conditions légales. La mise en paiement des dividendes est faite aux lieux et époques fixés par l'assemblée générale et à défaut par le conseil d'administration. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et reversés à l'État.

→ *Assemblées générales*

Convocation

Les assemblées générales sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par les commissaires aux comptes ou par toute personne habilitée à cet effet, dans les conditions et selon les délais prévus par la loi. Les réunions se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Conditions d'admission

Les propriétaires d'actions au porteur ou inscrites au nominatif sur un compte non tenu par la société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité des titres jusqu'à la date de la réunion de l'assemblée générale, au lieu indiqué dans ladite convocation, cinq jours au moins avant la date fixée pour l'assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives inscrites sur un compte tenu par la société doivent, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées générales, avoir leurs actions inscrites à leur compte tenu par la société, cinq jours au moins avant la date de la réunion de l'assemblée générale. Le conseil d'administration peut abréger ou supprimer le délai prévu ci-dessus.

L'accès à l'assemblée générale est ouvert à ses membres sur simple justification de leurs qualités et identité. Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, faire remettre aux actionnaires des cartes d'admission nominatives et personnelles et exiger la production de ces cartes.

Tout actionnaire peut donner pouvoir à son conjoint ou à un autre actionnaire en vue d'être représenté à une assemblée générale. Il peut également voter par correspondance après avoir fait attester sa qualité d'actionnaire, au moins cinq jours avant la réunion de l'assemblée, par le dépositaire du ou des certificats d'inscription ou d'immobilisation de ses titres. À compter de cette attestation, l'actionnaire ne peut choisir un autre mode de participation à l'assemblée générale. Le formulaire de vote doit être reçu par la société au plus tard trois jours avant la date de la réunion de l'assemblée.

Conditions d'exercice du droit de vote

Dans toutes les assemblées générales, chaque titulaire d'actions membre de ces assemblées a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions, sans autre limitation que celle qui pourrait résulter des dispositions légales. Il n'existe pas de clause statutaire prévoyant un droit de vote double en faveur d'actionnaires de la société.

Franchissement de seuils statutaires

En dehors des obligations légales de déclarer le franchissement des seuils de 5, 10, 20, 33 1/3, 50 ou 66 2/3 % du capital ou des droits de vote, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir directement ou indirectement au sens des articles 356-1 et suivants de la loi du 24 juillet 1966

un nombre d'actions, de droits de vote ou de titres émis en représentation d'actions correspondant à 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société, est tenue, dans les cinq jours de Bourse à compter de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la société par lettre recommandée avec accusé de réception le nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès au capital, qu'elle possède.

Cette déclaration devra être renouvelée dans les conditions ci-dessus chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est atteint ou franchi, à la hausse comme à la baisse, qu'elle qu'en soit la raison, et ce y compris au-delà du seuil de 5 %.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions dépassant les seuils soumis à déclaration qui auraient dû être déclarées sont privées du droit de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la déclaration, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital ou des droits de vote en font la demande lors de l'assemblée générale.

➔ Renseignements de caractère général concernant le capital

Conditions statutaires de modification du capital

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Conformément à la loi du 2 juillet 1990, les modifications de capital ne peuvent avoir pour effet de faire perdre à l'État la majorité du capital social.

Montant du capital souscrit, nombre et catégories de titres qu'il représente

Au 31 décembre 1999, le capital social de France Télécom s'élevait à 4 098 463 604 euros, divisé en 1 024 615 901 actions d'une valeur nominale de 4 euros chacune. Les actions sont entièrement souscrites et intégralement libérées.

Autorisations d'augmentation de capital

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998 a autorisé le conseil d'administration :

– à augmenter le capital social de la société par émission, avec ou sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

– à augmenter le capital social de la société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par France Télécom sur les titres d'une autre société ;

– à procéder à l'émission des actions qui pourraient être souscrites suite à l'émission, avec l'accord de France Télécom, par une ou des sociétés dont France Télécom détient plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de France Télécom ;

Le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre des autorisations ci-dessus est fixé à 2,5 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ; par ailleurs, le montant nominal total des titres de créances donnant accès au capital de France Télécom qui pourraient être émis dans le cadre des autorisations décrites aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus, ne pourra excéder 45 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ;

(iv) à augmenter le capital social de la société, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités ; le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette autorisation est fixé à 2,5 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant).

Les autorisations décrites aux paragraphes (i), (ii), (iii) et (iv) ci-dessus sont accordées pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée générale des actionnaires, soit jusqu'au 26 juillet 2000 inclus ;

(v) à augmenter le capital social de la société par émissions d'actions, sans droit préférentiel de souscription, réservées aux salariés et anciens salariés adhérents du plan d'épargne entreprise du groupe France Télécom ; le montant nominal total des augmentations de capital réalisées dans le cadre de cette autorisation est fixé à 1,25 milliards de francs (ou la contre-valeur en euros de ce montant) ; cette autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de l'assemblée générale des actionnaires, soit jusqu'au 26 mai 2003 inclus.

Depuis le 26 mai 1998, France Télécom a procédé aux émissions suivantes :

- une augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 615 364 025 francs, par l'émission de 24 614 561 actions nouvelles, réalisée le 7 décembre 1998, en conséquence de l'attribution gratuite d'un bon de souscription d'actions par action existante à la date du 9 novembre 1998,
- une émission réalisée le 7 décembre 1998 sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, de 2 538 543 obligations, d'un montant nominal de 5 248 francs, convertibles en actions, correspondant à une augmentation nominale maximale du capital social de 634 635 750 francs.

Sur l'autorisation de 2,5 milliards de francs, 1 249 999 775 francs ont été utilisés. Reste donc à la disposition du conseil un montant de 1 250 000 225 francs.

Ces autorisations financières venant à expiration en juillet 2000, à l'exception de la délégation au conseil d'administration d'augmenter le capital au bénéfice des adhérents du plan d'épargne d'entreprise du groupe France Télécom dont la durée de validité est de cinq ans, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de les renouveler dans des conditions arrêtées par le Conseil d'administration .

Titres non représentatifs de capital

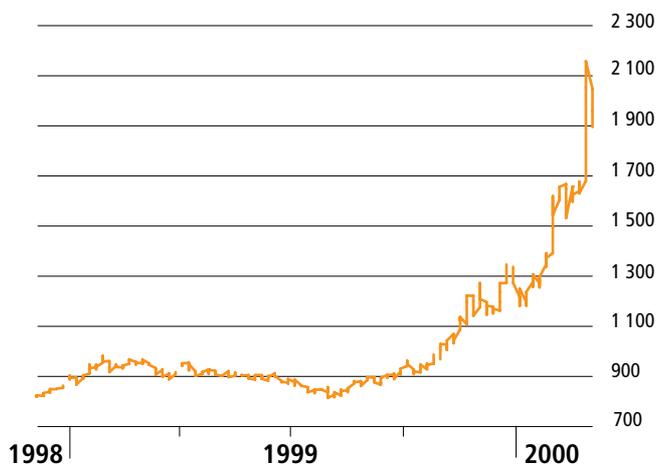
Néant.

Autres titres donnant accès au capital

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mai 1998 d'émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, il a été procédé à l'émission, sur décision du conseil d'administration en date du 7 novembre 1998 et sur décision du président du conseil d'administration en date du 7 novembre et du 28 novembre 1998, de 2 538 543 obligations convertibles en actions France Télécom à raison de 10 actions pour une obligation, à tout moment à partir du 7 décembre 1999. Les obligations ont une valeur nominale de 5 248 francs, portent intérêt au taux nominal de 2 % par an et viennent à échéance au 1^{er} janvier 2004. Le prix d'émission est égal à la valeur nominale. Les obligations sont cotées au Premier Marché, au comptant, de la Bourse de Paris.

Il n'existe aucun autre titre donnant accès au capital de France Télécom.

Évolution du cours de l'obligation convertible France Télécom 2 % 01.01.04 (en euros)



Évolution du capital depuis 5 ans

Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration par l'assemblée générale du 26 mai 1998 de procéder à l'attribution gratuite, à tous les actionnaires, de bons de souscription d'actions France Télécom, il a été gratuitement attribué à tous les actionnaires, sur décision du conseil d'administration en date du 7 novembre 1998 et sur décision du président du conseil d'administration en date du 7 novembre, du 28 novembre et du 7 décembre 1998, à raison d'un bon par action, 1 milliard de bons de souscription d'actions France Télécom. Quarante bons permettaient de souscrire à une action France Télécom au prix de 390 francs par action. La date d'exercice des bons était le 7 novembre 1998. À cette date, 984 582 440 bons de souscription ont été exercés, résultant en l'émission de 24 614 561 actions nouvelles.

La conversion du capital en euros le 20 janvier 1999 a donné lieu à une augmentation de capital par incorporation de réserves. Cette conversion a donné lieu à une augmentation de capital par incorporation de réserves d'un montant de 1 268 759 718,60 francs prélevés sur le compte « Autres réserves », suite à l'élévation de la valeur nominale des actions existantes à l'euro immédiatement supérieur après conversion.

En novembre 1998, France Télécom a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire, ces obligations étant convertibles en actions à tout moment à compter du 7 décembre 1999, à raison de 10 actions pour une obligation. Sur délégation du conseil d'administration du 5 janvier 2000, le Président du conseil d'administration a constaté, dans une décision en date du 20 janvier 2000, que la conversion de 134 obligations avait été demandée au cours de l'exercice 1999 et que, en conséquence, 1 340 actions nouvelles avaient été émises.

Le nombre d'obligations restant à convertir était, au 31 décembre 1999, de 2 538 409.

Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous résume la situation de l'actionnariat estimée par France Télécom :

(en milliers d'actions)	septembre 1997	%	octobre 1997	%	Fin mars 1999	%	Fin décembre 1999*	%
État	1 000 000	100,0	750 000	75,0	651 103	63,6	647 466	63,2
Investisseurs institutionnels			105 500	10,5	245 486	23,9	263 175	25,7
Particuliers			119 500	12,0	74 700	7,3	58 849	5,7
Salariés			25 000	2,5	32 833	3,2	34 633	3,4
Deutsche Telekom					20 492	2,0	20 492	2,0
Total	1 000 000	100,0	1 000 000	100,0	1 024 614	100,0	1 024 616	100,0

* avant exercice des obligations convertibles en circulation.
Il n'y a pas d'actions à droit de vote double.

Depuis le 31 décembre 1996, date de la transformation de la société en société anonyme, l'État a procédé à deux opérations d'ouverture du capital, en octobre-novembre 1997 et en novembre-décembre 1998, régies par la loi n° 86-912 du 6 août 1986 modifiée et la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996.

Parallèlement à la seconde opération, France Télécom a procédé simultanément à une augmentation de capital par exercice de bons de souscription d'actions et à une émission d'obligations convertibles en actions (cf. ci-dessus « Autres titres donnant accès au capital » et « Évolution du capital depuis 5 ans »).

Au 30 décembre 1999, France Télécom comptait environ 1,7 millions d'actionnaires individuels.

Parmi les actions que possède l'État, environ 3,2 millions d'actions ont été utilisées le 26 avril 1999 dans le cadre de l'attribution des actions gratuites au public de l'Offre à Prix Ferme (OPF) d'octobre 1997. Au 31 décembre 1999, l'engagement de l'État au titre des actions gratuites liées aux offres réservées au personnel pour la première et la deuxième ouverture du capital et à l'Offre à Prix Ouvert (OPO) de novembre 1998, s'élève au maximum à 7,8 millions d'actions qui seront distribuées d'ici à janvier 2002.

Ainsi, les actionnaires ayant souscrit à l'Offre à Prix Ouvert (OPO) de novembre 1998 et ayant conservé leurs actions pendant au moins 18 mois après leur paiement intégral, bénéficieront de l'attribution d'une action gratuite pour dix acquises. Quel que soit le montant de l'achat initial, le droit à attribution gratuite est calculé dans la limite d'un plafond de 30 000 francs. Par ailleurs, conformément à l'article 12 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986, les employés de France Télécom ayant participé à l'offre qui leur était réservée au cours des opérations d'ouverture du capital pourront bénéficier d'une attribution d'actions gratuites, selon des modalités qui dépendent de la formule retenue par chaque employé. Une description plus détaillée des modalités d'attribution d'actions gratuites se trouve dans les notes d'opérations publiées à l'occasion des opérations d'ouverture du capital.

L'État, en sa qualité d'actionnaire majoritaire de France Télécom, contrôle la plupart des décisions devant être adoptées en assemblée générale et peut notamment décider l'adoption des résolutions relatives à la nomination des représentants des actionnaires au Conseil d'administration. La loi du 2 juillet 1990 dispose que l'État demeure propriétaire de la majorité du capital de France Télécom.

À la connaissance de la société, aucun actionnaire ou groupe d'actionnaires autre que l'État ne détenait au 1^{er} mars 2000, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Par lettre en date du 4 décembre 1998, Deutsche Telekom informait France Télécom, conformément à l'article 9 des statuts de la société, qu'elle détenait 2 % du capital de France Télécom, soit 20 492 292 actions.

À la connaissance de la société, les membres du conseil d'administration et du comité exécutif détenaient collectivement un total de 24 500 actions France Télécom au 1^{er} mars 2000.

Ni France Télécom ni les sociétés dont elle détient, directement ou indirectement, plus de 50 % du capital, ne détiennent d'actions France Télécom.

France Télécom n'a pas connaissance d'une déclaration de pacte entre ses actionnaires.

L'article 9 des statuts prévoit que la société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des actions France Télécom, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution, et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

→ Rémunération des dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées aux administrateurs et membres du comité Exécutif s'est élevé à 18,9 millions de francs en 1998 (16,6 millions en 1998).

Conformément à la loi, les administrateurs représentant l'État et le personnel ne perçoivent pas de rémunérations au titre de leur mandat. Les administrateurs nommés par l'assemblée générale ne perçoivent pas de jetons de présence.

Seules les dépenses liées à leur participation aux conseils sont remboursées.

→ *Autres personnes exerçant un contrôle sur la société*

Hormis l'État, aucune personne physique ou morale, directement ou indirectement, isolément ou conjointement, ou de concert, n'exerce ou ne peut exercer un contrôle sur France Télécom.

→ *Autorisation d'opérer sur les titres France Télécom*

L'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998 a autorisé le conseil d'administration, pour une durée de 18 mois à compter de la date de l'assemblée, soit jusqu'au 26 novembre 1999 inclus, à opérer sur les actions France Télécom, en vue d'en régulariser le marché, le prix maximal d'achat ne devant pas dépasser 450 francs, soit 68,60 euros, le prix minimum de vente ne devant pas être inférieur à 150 francs, soit 22,87 euros, et les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social. Au 31 mars 1999, aucune opération de rachat n'avait été effectuée au titre de cette autorisation.

En conséquence des modifications législatives intervenues, l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1999 a approuvé la mise en place d'un programme de rachat d'actions s'inscrivant dans le cadre de l'article 217-2 de la loi n° 66-537 du 24 juillet 1966. Ce programme prévoit de procéder au rachat d'actions France Télécom jusqu'à 10 % du capital.

Ces achats d'actions sont effectués en vue de toute affectation permise par la loi, et notamment en vue :

- de la régularisation du cours de Bourse de l'action ;
- de les attribuer aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- de conserver lesdites actions, les céder ou généralement les transférer, notamment en procédant à des échanges ou à la remise de titres, en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émission de titres donnant accès au capital dans le cadre d'une politique de gestion patrimoniale et financière.

L'assemblée générale des actionnaires a délégué la mise en œuvre du programme au conseil d'administration dans les conditions suivantes :

- le prix maximal d'achat ne doit pas excéder 120 euros, soit 787,15 francs par titre, et le prix minimum de vente ne doit pas être inférieur à 40 euros, soit 262,38 francs par titre, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société, et/ou à la division ou au regroupement des actions ;
- cette autorisation est valable pour une période de dix-huit mois ou jusqu'à la date de son renouvellement par l'assemblée générale ordinaire ;
- les acquisitions réalisées par la société en vertu de cette autorisation ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir plus de 10 % des actions composant le capital social ;

• l'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions peut être effectué, dans les conditions prévues par les autorités de marché, par tous moyens (le cas échéant, par le recours à tous instruments financiers dérivés, notamment à des options), ou à des bons et aux époques que le conseil d'administration ou la personne agissant sur délégation du conseil d'administration, appréciera.

Conformément au règlement COB 98-02 du 6 septembre 1998, une note d'information décrivant ce programme a été portée à la connaissance du public.

Au cours de l'exercice 1999, la mise en œuvre du programme de rachat d'actions s'est traduite par l'achat et la vente de 52 500 titres. Le cours moyen brut des achats était de 64,43 euros, le cours moyen brut des ventes étant de 108,50 euros. Les frais de négociations à l'achat ont été de 6 765,03 euros (hors TVA et impôt de Bourse), les frais de négociation à la vente étant de 11 392,50 euros (hors TVA et impôt de Bourse).

La plus-value réalisée à l'issue de cette opération s'est élevée à 9 millions de francs net d'impôt.

Au 31 décembre 1999, France Télécom ne détenait, directement ou indirectement, aucune action d'autocontrôle.

Il sera proposé à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de renouveler cette autorisation d'opérer sur les titres France Télécom dans des conditions arrêtées par le conseil d'administration.

→ *Dividendes*

Depuis l'exercice 1994, France Télécom est soumise à l'impôt sur les sociétés et, par ailleurs, a versé des contributions à l'État comptabilisées en tant qu'acomptes sur les résultats nets d'un montant de 4 500 millions de francs pour 1994, 1995 et 1996, respectivement.

Du fait de sa transformation en société anonyme le 31 décembre 1996, France Télécom est désormais soumise aux dispositions de la loi du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales relatives à la distribution et au paiement des dividendes. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1996, France Télécom a versé pour la dernière fois à l'État l'acompte sur résultat décrit ci-dessus et l'assemblée générale des actionnaires du 5 mai 1997 a décidé de ne pas distribuer de dividendes. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1997, l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 1998 a décidé de distribuer un dividende de 6,5 francs par action. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1998, l'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 1999 a décidé de distribuer un dividende de 1 euro par action. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 1999, il sera proposé à l'assemblée générale des actionnaires de fixer le dividende à 1 euro, par action.

→ *Intéressement et participation*

Un accord de participation de groupe a été signé le 19 novembre 1997, qui s'applique aux salariés de France Télécom et de toutes ses filiales françaises directes ou indirectes. Le calcul est fondé sur la formule légale de la Réserve Spéciale de Participation.

La vocation de l'accord de participation de groupe est de rétribuer la performance collective des salariés du groupe, par une redistribution d'une partie des résultats financiers.

Exercice	1997	1998	1999
Réserve spéciale de participation distribuée au niveau groupe (en milliers de francs)	996 908	939 805	884 412

Trois accords d'intéressement ont été signés chez France Télécom SA depuis 1992. Un nouvel accord d'intéressement pour les années 2000 – 2001 – 2002 est en cours de négociation, avec pour vocation de rétribuer la performance collective des salariés au niveau de leur unité d'appartenance.

Exercice	1995	1996	1997	1998	1999
Intéressement France Télécom S.A. (en milliers de francs)	241 295	216 000	392 290	511 973	392 836

→ Conventions réglementées

Aucune convention réglementée n'a été conclue au cours de l'exercice 1999.

Toutefois, des conventions conclues au cours d'exercices antérieurs ont vu leur exécution se poursuivre au cours de l'exercice 1999. C'est le cas de l'accord de coopération technique entre France Télécom et Deutsche Telekom, jusqu'à la dénonciation de cet accord par France Télécom en mai 1999, et des conventions de mise à disposition de personnel auprès de certains Ministères et de la Présidence de la République.

→ Renseignements concernant les principales filiales

France Télécom, avec ses filiales et participations constitue un ensemble de plus de 200 entreprises exerçant leurs activités dans les secteurs des technologies et des services de la communication. Près de 80 % de l'activité du groupe est réalisée directement par France Télécom S.A. France Télécom S.A. assure une fonction de centralisation de trésorerie pour le compte de ses filiales, répercutée aux conditions de marché.

Par ailleurs, la mise à disposition de certains personnels de France Télécom, est refacturée aux filiales sur la base des coûts supportés.

a) Transpac

Transpac exploite et commercialise pour les entreprises un des premiers réseaux européens de transmission de données en terme de volume d'informations transmises.

b) TDF

TDF est le premier diffuseur européen dans le domaine de la télévision et de la radio.

c) FCR

FCR assure la promotion et l'ingénierie de l'offre du groupe dans le domaine des liaisons sous-marines et l'exportation du savoir-faire France Télécom dans le domaine de la construction et l'exploitation des réseaux.

En 1998, ont été incluses également les filiales de France Télécom opérateur de téléphonie fixe hors de France CI Telcom (Côte-d'Ivoire) et CTE (Salvador), le câblo-opérateur néerlandais Casema et en 1999 l'opérateur de télécommunications argentin Telecom Argentina.

d) FTMS

FTMS commercialise des services de téléphonie mobile en France.

e) FT2M

FT2M regroupe les activités de France Télécom dans le domaine du multimédia. FT2M est organisée autour de trois pôles : un pôle participations, un pôle opérationnel (VTCOM, Intelmatique...) et un pôle pour l'offre de services en ligne (FT Interactive).

En 1998, Oda, régisseur publicitaire des annuaires de France Télécom, a enrichi l'offre multimédia du Groupe.

f) FTMI

FTMI utilise et valorise les compétences internationales de France Télécom par l'acquisition de licences d'exploitation de réseaux de radiotéléphonie cellulaire à l'étranger.

Le tableau ci-dessous indique pour les principaux sous-groupes, l'évolution du chiffre d'affaires consolidé (en contribution au groupe France Télécom) et du résultat net part du groupe (en millions de francs).

	Chiffre d'affaires		Résultat net part du groupe	
	1999	1998	1999	1998
FCR	12 247	5 572	(1 555)	(244)
FTMI	8 080	4 965	(1 652)	1 163
FT2M	6 924	4 360	(1 154)	(475)
Transpac	5 305	4 425	555	676
TDF	5 283	5 134	445	435
FTMS	5 120	3 838	341	170
Atlas/Global One	2 236	2 559	(1 481)	(1 340)

→ Renseignements concernant les principales participations

Investissement dans NTL

Au cours du mois d'août 1999, dans le cadre d'accords négociés avec NTL, opérateur britannique de services téléphoniques, d'accès à Internet et de télévision par câble, France Télécom est entré dans le capital de cette société en souscrivant pour 250 millions de dollars d'actions ordinaires et pour 750 millions de dollars d'actions préférentielles convertibles en actions ordinaires.

Cet investissement a été complété par l'acquisition d'actions ordinaires pour un montant de 232 millions de dollars auprès de divers actionnaires de NTL et par la souscription pour 232 millions de dollars d'obligations convertibles émises par NTL (1 511 millions de francs). Ces obligations, à échéance du 15 décembre 2009, portent intérêt au taux de 5,75 % et sont convertibles à raison d'environ 7,4 actions pour une obligation à compter du 21 mars 2000, soit une prime de conversion de 25 %.

Au 31 décembre 1999, les droits de vote détenus par France Télécom s'élevaient à 6,4 % des actions ordinaires. L'investissement est valorisé à son coût d'acquisition augmenté des frais directement liés à l'acquisition, soit 7 656 millions de francs (voir note 14).

Les accords prévoient une seconde prise de participation de France Télécom, d'un montant de 4,5 milliards de dollars, conditionnée à la réalisation de l'acquisition de Cable & Wireless ConsumerCo, opération dont la conclusion est prévue au cours du 1^{er} semestre 2000.

Cette transaction reste soumise à l'approbation des autorités britanniques de la concurrence impliquant la cession par France Télécom de ses participations dans Crown Castle International Corp. (États-Unis) et Crown Castle UK (Royaume-Uni).

France Télécom possède certains droits visant à garantir la pérennité de son investissement dans NTL parmi lesquels :

- des droits de préemption sur toute action émise ou vendue ;
- des droits relatifs à la limitation des autres actionnaires à 12,5 % du capital de NTL.

Par ailleurs, le 17 février 2000, France Télécom, NTL et des établissements financiers ont conclu un accord conditionnel relatif à l'émission d'actions préférentielles NTL à hauteur de 1,85 milliards de dollars. Les fonds recueillis à l'issue de cette opération permettront à NTL de procéder à de nouvelles acquisitions en Europe Continentale (hors la France).

Investissement dans Deutsche Telekom

Dans le cadre d'un échange de participations croisées avec Deutsche Telekom (voir note 5 des comptes consolidés), France Télécom avait acquis en 1998 une participation de 2 % dans le capital de Deutsche Telekom.

En Mai 1999, France Télécom a dénoncé les accords de détention de participation croisées et de coopération la liant avec Deutsche Telekom (voir note 20 des comptes consolidés). Dans ce cadre, France Télécom n'a pas participé à l'augmentation de capital réalisée par Deutsche Telekom en juin 1999 et a vendu sur le marché les droits de souscription correspondants. Suite à cette opération, le pourcentage de participation de France Télécom dans le capital de l'opérateur allemand est passé de 2 % au 31 décembre 1998 à 1,8 % au 31 décembre 1999. La participation de France Télécom dans Deutsche Telekom demeure soumise jusqu'au 30 juin 2001 à des restrictions de transfert vis-à-vis du KfW (organisme financier public détenteur de titres Deutsche Telekom).

La valeur boursière des titres de participation Deutsche Telekom s'élevait au 30 décembre 1999 à 25,7 milliards de francs. France Télécom a fait état de son intention de céder sa participation dans le capital de Deutsche Telekom.

Investissement dans Sprint

En liaison avec la création de Global One avec Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom avaient acquis ensemble en 1996 des actions ordinaires de catégorie A de Sprint, représentant pour chacun 10 % des droits de vote, soit 20 % de la totalité des actions.

En janvier 2000, suite au projet de fusion entre MCI Worldcom et Sprint, France Télécom et Deutsche Telekom ont négocié concomitamment les modalités de retrait de Sprint dans Global One (voir note 22 des comptes consolidés) ainsi que la levée de certaines des restrictions de transfert pesant sur leurs titres Sprint, dont les dernières seront levées début 2001. Cette dernière mesure prendra effet dès l'approbation de la fusion par l'assemblée des actionnaires de Sprint, à l'issue de laquelle France Télécom détiendrait des titres MCI Worldcom/Sprint que France Télécom entend réaliser en fonction des conditions de marché.

La valeur boursière des titres de participation Sprint s'élevait au 30 décembre 1999 à 57 milliards de francs.

Rachat des participations de Sprint et Deutsche Telekom dans Global One

Le 26 janvier 2000, France Télécom a annoncé le rachat des participations respectives de Sprint et Deutsche Telekom dans la coentreprise Atlas-Global One (note 13 des comptes consolidés) pour une valeur totale de 3,882 milliards de dollars. France Télécom deviendra ainsi, après concrétisation des accords, le seul actionnaire de Atlas-Global One.

Selon les termes des accords, Sprint et Deutsche Telekom recevront respectivement 1,127 et 2,755 milliards de dollars en numéraire pour la totalité de leurs parts dans Global One ainsi que 276 et 188,5 millions de dollars au titre du remboursement des avances d'actionnaires consenties à Global One.

→ Brevets et licences

Le portefeuille de brevets géré par France Télécom se compose au 31 décembre 1999 de :

- 1 414 brevets français délivrés ou en cours de délivrance (dont 149 demandes intervenues en 1999) ;
- 1 857 brevets étrangers délivrés ou en cours de délivrance en extension des brevets français (dont 245 demandes intervenues en 1999).

Aucun de ces brevets n'a, à lui seul, une importance significative pour les activités de la société. France Télécom ne connaît pas de dépendance à l'égard de brevets ou de licences extérieurs au groupe.

France Télécom va renforcer sa politique de valorisation de ses travaux de recherche, facteurs de création de valeur pour le groupe, notamment grâce à une politique d'essaimage, par la gestion active du portefeuille de brevets et par le capital risque.

→ Marques

France Télécom est propriétaire de la marque France Télécom. France Télécom est propriétaire d'environ 1 700 enregistrements en France et à l'étranger sans compter les marques des filiales.

→ Litiges ou arbitrages

France Télécom est impliquée dans plusieurs procédures judiciaires dans le cadre de la marche ordinaire de ses affaires, notamment en matière de droit de la concurrence français et européen. En particulier, certaines de ces procédures contestent la validité au regard du droit de la concurrence d'offres commerciales de France Télécom. C'est par exemple le cas avec l'offre promotionnelle sur le forfait tout compris Wanadoo « Intégrales » ou l'offre Ola de Noël 1999 consistant à offrir, pendant une période limitée, le coffret à 1 franc et 2 000 secondes de communications gratuites par mois, qui ont fait l'objet d'un recours devant le Conseil de la concurrence. Les demandes de mesures conservatoires, qui visaient à la suspension voire à la suppression de la promotion, ont été dans les deux cas rejetées.

Les charges qui pourraient résulter de ces procédures font l'objet de provisions quand elles sont probables et qu'elles peuvent être soit quantifiées, soit estimées à l'intérieur d'une fourchette raisonnable. Dans ce dernier cas, le montant provisionné correspond au montant le plus bas de l'estimation de la fourchette.

Les litiges en cours les plus significatifs sont décrits à la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés présentée ci-dessus.

La société 9 Télécom a saisi le Conseil de la concurrence le 29 novembre 1999 d'une demande de mesures conservatoires visant à faire ordonner à France Télécom, de ne pas étendre géographiquement ses offres ADSL par rapport aux plaques actuellement ouvertes (Paris et sa banlieue), ou d'interrompre ces offres si elles ont déjà été étendues et ce tant que France Télécom ne s'est pas soumise aux conditions prévues par l'ART dans l'avis qu'elle a rendu dans le cadre de la procédure d'homologation. Dans une décision du 18 février 2000, le Conseil de la Concurrence a rejeté la demande de suspension de 9 Télécom. En revanche, il fait injonction à France Télécom de proposer aux opérateurs tiers dans un délai maximum de 8 semaines une offre d'accès au circuit virtuel permanent pour la fourniture d'accès à Internet à haut débit par la technologie ADSL ou toute autre solution technique et économique équivalente.

France Télécom a déposé le 2 mars 2000 un recours en annulation à l'encontre de cette décision. France Télécom estime en effet tout d'abord que l'injonction qui lui est faite est imprécise tant quant à son contenu que quant à ses modalités d'exécution, ce qui la rend difficile, voire impossible à respecter dans le délai fixé par le Conseil. France Télécom fait ensuite grief au Conseil d'avoir prononcé des mesures conservatoires qui ne lui étaient pas demandées par 9 Télécom et de ne pas avoir vérifié que les conditions habituellement requises pour prononcer de telles mesures étaient réunies. France Télécom a ainsi réaffirmé dans ce recours, l'intérêt de ses offres, précisant qu'elle allait tou-

tefois réfléchir aux améliorations qui pourraient y être apportées pour répondre aux attentes du Conseil de la concurrence et des opérateurs.

Le 23 juin 1999, le Conseil de la concurrence a fait partiellement droit à une demande de mesures conservatoires émanant de la société Grolier Interactive (Club Internet), en ordonnant à France Télécom Interactive et à France Télécom de suspendre la commercialisation de toute offre d'accès à Internet par la technique ADSL pendant une période de 15 semaines suivant la recette des équipements de France Télécom. Cette mesure de suspension a été levée le 3 novembre 1999, date à laquelle les offres Netissimo et Wanadoo ADSL ont pu être lancées respectivement par France Télécom et France Télécom Interactive.

Sur la procédure de sanctions engagée par l'ART dans le cadre des extensions ADSL, France Télécom a répondu à l'ART le 10 janvier 2000 qu'elle s'était conformée en tout point à la décision d'homologation du ministre de l'économie et du ministre chargé des télécommunications rendue le 12 juillet 1999 après avis de l'Autorité de Régulation des Télécommunications.

France Télécom a accepté la proposition de l'Autorité de Régulation des Télécommunications de participer à un travail de préparation technique, économique et juridique sur le dégroupage de la boucle locale. Une loi devra toutefois préciser les modalités de mise en œuvre de ce dégroupage.

Par ailleurs, les litiges suivants étaient toujours en cours :

- le 23 avril 1998, Infomobile (société affiliée à Bouygues Télécom) a déposé une plainte auprès de la Commission européenne pour abus de position dominante à l'encontre de l'État et de France Télécom Mobiles Radiomessagerie (« FTMR »), la filiale de France Télécom spécialisée dans les services de radiomessagerie. Cette plainte soutenait que FTMR aurait empêché le développement du standard de télécommunication Ermes. En 1999, Infomobile a retiré sa plainte, en considérant que celle-ci n'était plus opportune. Toutefois, Infomobile a assigné FTMR devant le Tribunal de Commerce de Paris, sur les mêmes fondements, aux motifs que le désengagement complet et public de FTMR pour la norme Ermes et l'exploitation simultanée de son service concurrent sous la norme Pocsag constituent des actes de concurrence déloyale, qui ont eu pour objet et/ou pour effet d'entraver le développement d'Infomobile sur le marché de la radiomessagerie, et que ces agissements déloyaux sont également constitutifs d'un abus de position dominante. Compte tenu de l'évolution du marché des mobiles et de l'arrêt subséquent par l'opérateur Tam Tam de ses activités, cette nouvelle plainte paraît dépourvue de fondement ;

- en juillet 1998, l'État a reçu trois lettres de notification officielle de la Commission européenne relatives à des infractions prétendues dans l'application des directives européennes sur l'interconnexion (Directive 97/33/EC), sur les licences (Directive 97/13/EC) et sur le service universel (Directive 90/338/EC). L'instruction de cette procédure est en cours devant la Commission européenne. France Télécom n'y est pas partie ;

- en 1998, Numéricable a saisi le Conseil de la concurrence sur la question de la détermination de la redevance versée à France Télécom pour l'usage des réseaux câblés dans le domaine de la

télédistribution. Numéricable a obtenu des mesures conservatoires pour « figer » la redevance à son niveau de décembre 1998 en attente d'une décision au fond du Conseil de la concurrence. Le 15 mars 1999, la Cour d'appel de Paris a confirmé ces mesures conservatoires. France Télécom s'est pourvue en cassation ;

- en 1998, des collectivités locales ont annoncé leur intention de créer des réseaux métropolitains de télécommunications, mais se sont heurtées au principe de la liberté du commerce et de l'industrie et à la jurisprudence des juridictions administratives. France Télécom avait en particulier obtenu du tribunal administratif de Nancy l'annulation de délibérations de la communauté urbaine du Grand Nancy autorisant la création d'un réseau métropolitain. La communauté urbaine a fait appel de ce jugement. L'article L.1511-6 du code des collectivités territoriales adopté dans le cadre de la loi d'aménagement du territoire dite Loi Voynet est depuis venu fixer les conditions dans lesquelles les collectivités locales sont autorisées à créer des infrastructures destinées à supporter des réseaux de télécommunication. Ce texte autorise l'intervention des collectivités mais la soumet à des conditions très précises, destinées à vérifier que l'intervention d'une collectivité locale ne fait pas obstacle à l'application du principe de la liberté du commerce et de l'industrie.

Au cours de l'exercice 1999, les litiges suivants ont été réglés :

- en mars 1999, à la suite d'une demande d'arbitrage déposée par la société SFR auprès de l'ART concernant les conditions d'interconnexion avec le réseau de France Télécom pour l'acheminement des communications vers le réseau mobile de SFR, l'ART a rendu sa décision reprenant les arguments de France Télécom. SFR devra faire une offre d'interconnexion à France Télécom pour le trafic national. Pour le trafic international à destination du réseau de SFR, un tarif devra cependant être négocié. Pendant trois mois à compter de sa décision, l'ART a fixé une règle provisoire selon laquelle, lorsque France Télécom négocie des surtaxes internationales, elle doit en reverser 90 % à SFR pour les appels aboutissant sur son réseau ;
- dans le cadre du litige opposant la société Cogécom au liquidateur des sociétés Ibsi Progiciels et systèmes, Ibsi Case Développement et Ibsi Cegelog, visant à combler l'insuffisance d'actif de ces sociétés, un accord a été signé le 4 novembre 1999 mettant fin au litige ;

A la connaissance de France Télécom, il n'existe pas d'autres procédures judiciaires ou arbitrales qui pourraient en cas d'issue défavorable avoir un effet préjudiciable important sur l'activité ou la situation financière de la société.

Les crises asiatique, brésilienne et russe n'ont pas eu d'impact significatif sur la situation et les résultats de France Télécom.

Les dégâts générés par les tempêtes de décembre 1999 sont couverts par les polices d'assurance de France Télécom.

→ Responsable du document de référence et responsable du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Michel Bon
Président-Directeur Général de France Télécom

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives du groupe France Télécom. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.
Le Président-Directeur Général de France Télécom
Michel Bon

Responsable du contrôle des comptes

- Commissaires aux comptes titulaires :

Ernst & Young Audit
34, boulevard Haussmann
75009 Paris
représenté par Gabriel Galet
Salustro Reydel
8, avenue Delcassé
75008 Paris
représenté par Edouard Salustro et Jean-Michel Charpentier

Date de début du premier mandat et date d'expiration des mandats des commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit et Salustro Reydel ont été nommés par arrêtés interministériels en date du 18 septembre 1991, puis ont été renouvelés par arrêtés interministériels en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

- Commissaires aux comptes suppléants :

Patrick Gounelle
34, boulevard Haussmann
75009 Paris
Guy Stievenart
8, avenue Delcassé
75008 Paris

Date de début du premier mandat et date d'expiration des mandats des commissaires aux comptes suppléants

Patrick Gounelle et Guy Stievenart ont été nommés par arrêtés interministériels en date du 18 septembre 1991, puis ont été renouvelés par arrêtés interministériels en date du 14 mai 1997, pour une période de six exercices.

Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

→ Attestation des commissaires aux comptes

Comptes individuels et comptes consolidés des exercices 1997, 1998 et 1999.

Les comptes individuels et les comptes consolidés des exercices 1997, 1998 et 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins et nous avons émis une opinion sans réserve sur les comptes de chacun des trois exercices précités.

Dans nos rapports sur les comptes individuels et consolidés concernant les exercices 1998 et 1999, nous attirons l'attention sur les notes 2 et 3 de l'annexe des comptes individuels et la note 2 de l'annexe des comptes consolidés qui détaillent les chan-

gements ayant un impact sur la comparabilité et la présentation des comptes.

Autres informations financières et comptables

Nous avons vérifié la sincérité des autres informations financières et comptables, à l'exception des informations de caractère prévisionnel, données dans le présent document de référence et, le cas échéant, leur concordance avec les comptes individuels et consolidés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Les commissaires aux comptes

SALUSTRO REYDEL
Édouard Salustro
Jean-Michel Charpentier

ERNST & YOUNG Audit
Gabriel Galet

➤ Responsable de l'information

Jean-Louis Vinciguerra
Directeur exécutif de la Branche Ressources Humaines et Financières
6, place d'Alleray
75505 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 22

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau de correspondance ci-dessous renvoie aux principales rubriques du règlement n°98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

➤ Tableau de correspondance

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Nom et fonctions des responsables du document	113
1.2	Attestation des responsables	113
1.3	Nom, adresse et qualification des contrôleurs légaux des comptes	113
1.4	Responsable de l'information	115
3.1	Renseignements de caractère général concernant France Télécom	102
3.2	Renseignements de caractère général concernant le capital	106
3.3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	108
3.4	Marché des titres de France Télécom	6
3.5	Dividendes	109
4.1	Présentation de la société et du groupe	1
4.2	Dépendance à l'égard de l'environnement économique	38, 111
4.3	Faits exceptionnels et litiges ou arbitrages	112
4.4	Effectifs	34
4.5	Politique d'investissements	58
4.6	Renseignements concernant les principales filiales	110
5.1	Comptes consolidés de France Télécom	61
5.2	Comptes sociaux résumés	99
6.1	Organes d'administration, de direction et de surveillance	5, 9
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	108
7.1	Évolution récente	93
7.2	Perspectives d'avenir	60



Le présent rapport annuel a été enregistré comme document de référence auprès de la Commission des Opérations de Bourse en date du 24 mars 2000 sous le numéro R.00-085.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission.



**Direction de la Communication
Direction de l'Information**

6, place d'Alleray - 75505 Paris Cedex 15
Tél. : 01 44 44 22 22

Internet : www.francetelecom.com

Branche Ressources Humaines et Financières

Pour les actionnaires

Téléphone : 1010 (ou 0 800 05 10 10) appel gratuit
Courrier : BP 1010 - 75721 Paris Cedex 15

Conception-réalisation :

Altédia Communication - Paris

Crédits photos :

Gueorgui Pinkhassov (Magnum Photos),
Jean-Marie Cras,
Daniel Riffet, Ch. Dumont,
Martine Casez, Jacques Valat,
Frédéric Verney, Yves Guillamon, Maxime Omont,
Michel Le Gal, R. Lecourieux,
Olivier Devillers, Guillaume Dauchy,
Jean-François Balarot,
Pierre & Gilles, Michel Labelle,
Michel Reynaud, Nokia mobile phones,
France Télécom R&D, France Télécom, X.



Direction de la Communication – Direction de l'Information
6, place d'Alleray – 75505 Paris Cedex 15
SA au capital de 4 098 463 604 € – 380 129 866 RCS Paris
www.francetelecom.com

Glossaire

rapport annuel 1999

❖ **ADSL (ASYMMETRIC DIGITAL SUBSCRIBER LINE/ LIGNE D'ABONNÉ NUMÉRISÉE À DÉBITS ASYMÉTRIQUES) :**

Technologie qui permet de transmettre sur le réseau en cuivre reliant l'abonné au central téléphonique des services (Internet, ...) à haut débit.

❖ **ATM (ASYNCHRONOUS TRANSFER MODE/COMMUTATION TEMPORELLE ASYNCHRONE) :**

Technique de réseau de transmission à haut débit de l'information (voix, données, images) sous forme numérique.

❖ **CDMA (CODE DIVISION MULTIPLE ACCESS/ACCÈS MULTIPLE À RÉPARTITION PAR CODE) :**

Technique numérique par laquelle les conversations sont transmises simultanément en étant différenciées au moyen d'un code.

❖ **EBN (EUROPEAN BACKBONE NETWORK) :**

Réseau à haut débit paneuropéen et « sans couture » de France Télécom. Le terme « Backbone/Dorsal » désigne la partie centrale d'un réseau par opposition au réseau d'accès qui constitue sa périphérie.

❖ **EFR (ENHANCED FULL RATE) :**

Codage de la voix en téléphonie mobile GSM, qui améliore la qualité du son.

❖ **FRAME RELAY (RELAIS DE TRAME) :**

Protocole de transport de données à haut débit, technique intermédiaire entre la transmission par paquets de données X25 et l'ATM.

❖ **GPRS (GENERAL PACKET RADIO SERVICE) :**

Norme de téléphonie mobile de 2^e génération permettant d'accéder directement à Internet et d'échanger des données avec des débits 18 fois supérieurs à ceux du GSM.

❖ **GSM (GLOBAL SYSTEM FOR MOBILE COMMUNICATIONS) :**

Norme numérique à la base du système de téléphonie mobile utilisé en Europe.

❖ **INTERCONNEXION :**

Raccordement de deux réseaux indépendants : par exemple celui des autres opérateurs de télécommunication en France au réseau de France Télécom.

❖ **INTERNET (INTERCONNECTED NETWORKS/RÉSEAUX INTERCONNECTÉS) :**

Ensemble de réseaux interconnectés par l'intermédiaire du protocole IP. Permet d'accéder à des bases de données, d'utiliser le courrier électronique, de télécharger des fichiers et de participer à des forums de discussion.

❖ **INTRANET :**

Système fermé de communication interne d'une organisation (entreprise, administration...) basé sur la technologie Internet.

❖ **IP (INTERNET PROTOCOL/PROTOCOLE INTERNET) :**

Protocole de base utilisé sur Internet pour la transmission des données.

❖ **MAN (METROPOLITAN AREA NETWORK/RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS) :**

Réseaux développés dans les grandes métropoles sur fibres optiques pour offrir aux entreprises des liaisons à très haut débit.

→ NUMÉRIQUE (NUMÉRATION BINAIRE) :

Transposition de l'information sous forme d'une suite de 1 et de 0. La numérisation facilite le transfert et la transmission de l'information.

→ PABX (*PRIVATE AUTOMATIC BRANCH EXCHANGE/AUTOCOMMUTATEUR TÉLÉPHONIQUE D'ENTREPRISE*) :

Commutateur d'entreprise autour duquel s'organise le réseau téléphonique interne à un établissement. Il permet aussi la transmission de données.

→ RNIS (*INTEGRATED SERVICES DIGITAL NETWORK (ISDN)/RÉSEAU NUMÉRIQUE À INTÉGRATION DE SERVICES*) :

Réseau mis en œuvre en 1987 en France pour la première fois au monde sous le nom commercial de Numéris. C'est une norme de transmission numérique qui permet de transporter des informations représentant des images, des sons et des textes.

→ RNRT : *FRENCH TELECOM NETWORK RESEARCH AGENCY/RÉSEAU NATIONAL DE LA RECHERCHE EN TÉLÉCOMMUNICATIONS* :

Communauté de laboratoires de recherche à long terme en télécommunications.

→ SDH (*SYNCHRONOUS DIGITAL HIERARCHY/HIÉRARCHIE NUMÉRIQUE SYNCHRONE DU RÉSEAU DE TRANSMISSION*) :

Technique de transmission à très haut débit dans laquelle tous les flux de données sont synchronisés.

→ SMHD :

Offre de Services Multisites à Hauts Débits de France Télécom qui permet aux entreprises de disposer de liaisons à très haut débit sur fibre optique.

→ SMS (*SHORT MESSAGE SERVICE/SIGNAL SUR MOBILE*) :

Permet de recevoir des messages écrits qui s'affichent sur un téléphone mobile GSM.

→ UMTS (*UNIVERSAL MOBILE TELECOMMUNICATIONS SYSTEM/SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION MOBILE UNIVERSEL*) :

Système de télécommunication mobile de 3^e génération qui sera capable de fournir des services multimédias de très haut débit.

→ VSAT (*VERY SMALL APERTURE TERMINAL*) :

Terminal de petite dimension permettant l'émission/réception par satellite.

→ VTHD (*VRAIMENT TRÈS HAUT DÉBIT*) :

Réseau expérimental à très haut débit, sur fibres optiques.

→ WAP (*WIRELESS APPLICATION PROTOCOL*) :

Nouveau protocole permettant de transformer le téléphone mobile en terminal Internet et multimédia.

→ WDM ou DWDM (*[DENSE] WAVELENGTH DIVISION MULTIPLEXING/MULTIPLÉXAGE EN LONGUEUR D'ONDE*) :

Technique qui permet de faire coexister sur la même fibre optique plusieurs flux d'informations numériques indépendants.

→ WEB (TOILE) :

Dans Internet, système de publication et de consultation de documents faisant appel aux techniques de l'hypertexte (passage d'un document à un autre, d'un site à un autre site, etc... d'un simple clic par des liens mis en valeur).